

# JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1981-1982

COMPTE RENDU INTEGRAL — 46° SEANCE

Séance du Vendredi 11 Décembre 1981.

## SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. ALAIN POHER

1. — Procès-verbal (p. 4052).
2. — Dépôt d'un projet de loi (p. 4052).
3. — Loi de finances pour 1982. — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 4052).

*Mer (suite)* (p. 4052).

MM. Louis Le Pensec, ministre de la mer; Camille Vallin, rapporteur spécial de la commission des finances (marine marchande); Tony Larue, rapporteur spécial de la commission des finances (ports); Joseph Yvon, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques (marine marchande); Michel Chauty, président et rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques (ports maritimes), en remplacement de M. Daniel Millaud.

PRÉSIDENTE DE M. PIERRE-CHRISTIAN TAITTINGER

MM. Michel Rigou, Charles Ferrant, Philippe de Bourgoing, Gérard Ehlers.

PRÉSIDENTE DE M. ALAIN POHER

4. — Candidatures à une commission spéciale (p. 4063).
5. — Loi de finances pour 1982. — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 4063).

*Mer (suite)* (p. 4063).

MM. Marc Bécam, Raymond Spingard, Roger Lise, Jean-Marie Girault, Jacques Bialski, René Regnault, Louis Virapoullé, Yves Le Cozannet, Philippe Madrelle, Louis Le Pensec, ministre de la mer.

Adoption des crédits.

6. — Nomination de membres d'une commission spéciale (p. 4072).

*Suspension et reprise de la séance.*

★ (1 f.)

PRÉSIDENTE DE M. PIERRE-CHRISTIAN TAITTINGER

7. — Loi de finances pour 1982. — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 4072).

*Imprimerie nationale* (p. 4072).

MM. Laurent Fabius, ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget; Pierre Gamboa, rapporteur spécial de la commission des finances; Bernard Parmentier, Serge Boucheny.

Adoption des crédits.

*Budget* (p. 4075).

MM. Laurent Fabius, ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget; Edouard Bonnefous, président de la commission des finances; Michel Manet, rapporteur spécial de la commission des finances; Pierre Gamboa,

Adoption des crédits.

*Charges communes* (p. 4079).

MM. Jacques Delors, ministre de l'économie et des finances; Laurent Fabius, ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget; Raymond Courrière, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre (Rapatriés); Henri Duffaut, rapporteur spécial de la commission des finances; Pierre Gamboa, Philippe Machefer, Louis Caiveau, Jules Faigt, Edouard Bonnefous, président de la commission des finances.

Adoption des crédits.

*Services économiques et financiers (suite)* (p. 4088).

MM. Jacques Delors, ministre de l'économie et des finances; Michel Manet, rapporteur spécial de la commission des finances.

Adoption des crédits.

**Comptes spéciaux du Trésor (p. 4090).**

MM. Jacques Delors, ministre de l'économie et des finances ; Christian Poncelet, rapporteur spécial de la commission des finances ; Pierre Gamboa, Edouard Bonnefous, président de la commission des finances.

Articles 49, 50 et 51. — Adoption (p. 4094).

Art. 52 (p. 4094).

MM. Jacques Descours Desacres, le ministre, le rapporteur spécial

Adoption de l'article.

Articles 53 à 57. — Adoption (p. 4095).

**Monnaies et médailles (p. 4095).**

MM. Jean-Pierre Fourcade, rapporteur spécial de la commission des finances ; Edouard Bonnefous, président de la commission des finances ; Jacques Delors, ministre de l'économie et des finances.

Art. 47. — Adoption (p. 4097).

Art. 48 (p. 4097).

Amendement n° 570 de la commission des finances. — MM. le rapporteur spécial, le ministre. — Retrait.

Adoption de l'article.

*Suspension et reprise de la séance.*

PRÉSIDENCE DE M. MAURICE SCHUMANN

**Solidarité nationale, Santé, Travail (suite).**

Travail et Section commune (p. 4097).

MM. Jean Auroux, ministre du travail ; André Fosset, rapporteur spécial de la commission des finances ; Jean Béranger, rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales ; Edouard Bonnefous, président de la commission des finances ; Yves Le Cozannet, Mme Monique Midy, M. Michel Moreigne.

Adoption des crédits.

Renvoi de la suite de la discussion.

8. — Renonciation à un renvoi pour avis (p. 4111).
9. — Transmission d'un projet de loi (p. 4111).
10. — Dépôt d'une proposition de loi (p. 4111).
11. — Ordre du jour (p. 4111).

**PRÉSIDENCE DE M. ALAIN POHER**

La séance est ouverte à neuf heures cinquante.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

**PROCES-VERBAL**

M. le président. Le compte rendu analytique de la séance d'hier a été distribué.

Il n'y a pas d'observation ? ...

Le procès-verbal est adopté sous les réserves d'usage.

— 2 —

**DEPOT D'UN PROJET DE LOI**

M. le président. J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi d'orientation, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, autorisant le Gouvernement, par application de l'article 38 de la Constitution, à prendre des mesures d'ordre social.

Le projet de loi sera imprimé sous le n° 115, distribué et renvoyé à une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

— 3 —

**LOI DE FINANCES POUR 1982****Suite de la discussion d'un projet de loi.**

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1982, adopté par l'Assemblée nationale (n° 57 et 58, 1981-1982).

Deuxième partie (suite). — Moyens des services et dispositions spéciales :

Mer.

M. le président. Le Sénat va examiner les dispositions du projet de loi concernant le ministère de la mer.

La parole est à M. le ministre.

M. Louis Le Pensec, ministre de la mer. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, le premier budget de la mer pour 1982 est en progression de 30 p. 100 par rapport aux crédits du secteur maritime de 1981, crédits qui n'avaient augmenté que de 5,9 p. 100 par rapport au budget précédent.

La comparaison de ces deux pourcentages montre, s'il en était besoin, l'importance qu'attache le Gouvernement à la mise en œuvre d'une politique ambitieuse de la mer.

Après avoir, en créant le ministère de la mer, mis en place une structure légitimement attendue par tous ceux qui souhaitent que la France affirme sa vocation maritime, le Gouvernement a donné à cette structure les moyens financiers de sa politique dès le budget de 1982.

Je présenterai les aspects budgétaires de cette politique à travers les trois fonctions de la mer : la mer comme vecteur de notre commerce extérieur, la mer comme gisement de ressources, et la mer comme élément essentiel de notre cadre de vie.

Mais j'insisterai également sur l'importance des hommes et du sens de l'innovation pour la mise en valeur de ces trois fonctions de la mer.

La mer est un des supports essentiels de nos échanges extérieurs à travers la flotte de commerce, le système portuaire et les chantiers navals.

Depuis quelques années, nous avons assisté à une régression lente, mais régulière, de la place de notre pavillon dans le commerce extérieur de la France, repli qui avait été encouragé par la politique passée, dite « d'internationalisation de l'armement français », c'est-à-dire de la gestion, par l'armement français, d'une partie de sa flotte sous pavillon étranger.

C'est pour mettre un terme à cette évolution que j'ai élaboré, à la demande du Premier ministre, et en concertation avec les partenaires sociaux réunis au sein du conseil supérieur de la marine marchande, un plan de consolidation et d'expansion de notre flotte de commerce. Ce plan a été approuvé par le dernier conseil des ministres de mercredi dernier. Il comporte des mesures d'incitation, de solidarité et de défense.

Les incitations financières se traduisent d'abord par une réforme des aides à l'investissement en navires neufs, aides modulées en fonction de l'intérêt économique et social de chaque opération, notamment en fonction de sa contribution en terme d'emplois. Les incitations financières comportent aussi la mise en place pendant deux ans d'un régime de prêts bonifiés pour l'acquisition de navires d'occasion. Ce mécanisme doit provoquer un mouvement significatif d'achats de navires sur deux ans qui aura des effets immédiats sur l'emploi. Les incitations financières intéresseront aussi l'amélioration des conditions d'aide aux petites et moyennes entreprises de transports maritimes, notamment aux entreprises de cabotage. Enfin, la mise en place d'un mécanisme de financement favorisera la création de lignes nouvelles ou l'insertion de trafics nouveaux.

Le plan de consolidation et d'expansion de la flotte de commerce comporte également des dispositions relatives à la protection de notre pavillon contre les pratiques discriminatoires et des mesures de solidarité entre les transporteurs et les chargeurs.

Les ports constituent le second support logistique de notre commerce extérieur.

En matière portuaire, ces dernières années ont été marquées, votre Assemblée le sait, par une diminution grave et régulière des crédits budgétaires affectés à l'équipement.

Le budget de 1982 marque une première étape dans un renversement de tendance.

En effet, les crédits affectés aux ports maritimes progressent de 18 p. 100 pour ce qui est des dépenses ordinaires et de 50 p. 100 pour les dépenses d'investissement.

Les opérations programmées pour 1982, outre l'achèvement d'un certain nombre de travaux en cours, concernent en priorité les aménagements pour le trafic du vrac, en particulier du charbon — achèvement des programmes engagés à Dunkerque, Nantes et Marseille — la mise en œuvre de travaux de dragage pour préparer la réalisation du terminal charbonnier du Havre et celui de Fos.

L'effort d'équipement portuaire est une des premières conditions de la reconquête de notre fonds de commerce portuaire dont le champ est important, puisque 25 p. 100 de notre trafic maritime passe par des ports étrangers. Cependant, cette reconquête n'est pas uniquement liée à des problèmes d'équipement. Elle implique également une meilleure intégration d'une chaîne de transport, notamment une bonne articulation entre transports maritimes et transports terrestres, de telle manière que la desserte routière et ferroviaire des ports français ne soit pas moins efficace que celle de certains ports étrangers concurrents.

Notre flotte de commerce et nos ports doivent pouvoir s'appuyer sur des chantiers navals actifs et technologiquement avancés.

En matière de chantiers, il est envisagé de procéder à une opération de consolidation des structures et d'engager un redémarrage raisonnable de la production fondée notamment sur la diversification.

Avant d'examiner ces deux orientations, j'indique que ces derniers mois il a été possible de prendre des commandes assurant le plan de charge des Chantiers de l'Atlantique et de La Ciotat, faisant ainsi bénéficier ces entreprises de la légère reprise internationale constatée dans le secteur maritime.

Mais les exigences de la compétition internationale, notamment la taille des principaux chantiers étrangers concurrents, nous amènent à envisager dès maintenant des opérations de regroupement.

Une première opération, que j'ai eu mandat de conduire, est en cours au sein du groupe Schneider: elle concerne les chantiers de France-Dunkerque, de La Ciotat et des Constructions navales et industrielles de la Méditerranée et devrait permettre de déboucher sur un groupe de 11 000 salariés ayant un chiffre d'affaires de plus de trois milliards de francs.

A côté de ce groupe privé devrait se constituer un second groupe de caractère public s'organisant autour des chantiers de l'Atlantique et ayant des liens étroits avec Dubigeon-Normandie.

Ainsi, aux cinq chantiers actuels se substitueraient deux groupes disposant d'une capacité d'étude, de recherche et de commercialisation leur permettant de mieux faire face à la compétition internationale.

Cette politique structurelle n'est cependant acceptable pour l'Etat comme pour les travailleurs que si elle s'inscrit dans une perspective de redémarrage raisonnable de la production et de l'emploi.

Pour 1982, il est envisagé de permettre aux chantiers de faire progresser leur prise de commandes de 400 000 tonneaux de jauge brute compensée à 430 000. Il s'agira de commandes de navires militaires à l'exportation et d'une diversification d'activité, en particulier dans le secteur off-shore.

Il est clair également que nos chantiers devront profiter des commandes de navires que le plan de consolidation de notre flotte de commerce va entraîner.

Quant à la réparation navale, elle devra trouver, à travers une plus grande solidarité des transporteurs, un plan de charge mieux garanti.

La mer, c'est également un gisement de ressources vivantes et minérales dont il convient d'assurer la valorisation.

En matière de pêche, nous avons pour objectif d'assurer la sauvegarde de nos droits d'accès à la ressource, de favoriser la modernisation de l'outil de production et d'améliorer les conditions d'organisation du marché.

En ce qui concerne la protection de nos droits d'accès à la ressource, le Gouvernement a marqué sa ferme volonté de défendre totalement les droits de pêche qui nous sont reconnus par le traité de Rome et l'acte d'adhésion. C'est dans cet esprit que je conduis actuellement à Bruxelles les négociations. Nous devons nous retrouver, d'ailleurs, lundi prochain, pour un nouveau conseil de la pêche européen.

En ce qui concerne le renouvellement de la flotte, la progression de 30 p. 100 des crédits du budget de 1982 permettra de financer une première année d'exécution du plan pluri-annuel de la pêche. M. le Premier ministre a demandé que je veille à sa mise en place.

Le troisième volet de notre politique concernera l'organisation du marché.

La situation actuelle des pêches est, avant tout, due au fait que les prix du poisson au débarquement ne couvrent pas l'ensemble des charges d'exploitation du navire. Or, il faut bien comprendre que seule une réorganisation du marché européen comme du marché national peut permettre d'aboutir à un système de prix au débarquement assurant l'équilibre des exploitations.

Pour favoriser la mise en place de cette politique, les crédits du Fonds d'intervention et d'organisation des marchés, au titre de l'année 1982, connaissent une progression particulièrement forte, puisqu'elle s'établit à 132 p. 100.

En tout état de cause, plutôt que d'utiliser les ressources de ce fonds d'intervention pour compléter, par un mécanisme de subventions, le prix à la première vente jugé à juste titre insuffisant, je souhaite utiliser les mêmes ressources à défendre un prix à la première vente qui se situe à un niveau plus compatible avec l'équilibre d'exploitation des navires.

Quant à l'aide au carburant, qui a particulièrement retenu l'attention des rapporteurs du Sénat, je confirme que le doublement est maintenu en 1982, de même que sont actuellement étudiés les problèmes posés par une évolution modulée du gaz-oil pêche sous douane, afin qu'il n'augmente pas plus vite que la moyenne générale des prix.

Le budget de 1982 marque également toute l'importance qui est accordée aux cultures marines, qu'il s'agisse de la conchyliculture, des crustacés ou de l'élevage du poisson: les aides à l'investissement sont, en effet, en progression de 54 p. 100.

La mer, c'est aussi un gisement de ressources minérales et énergétiques qui peut jouer un rôle important dans l'autonomie de nos approvisionnements.

Sur proposition du Gouvernement, le Sénat a déjà adopté à l'unanimité un projet de loi qui marque notre volonté de développer l'effort de recherche nationale afin de permettre à notre pays d'être à même, le moment venu, de prendre sa place dans l'exploitation des ressources minérales des grands fonds marins sans, pour autant, renoncer dans ce domaine à la coopération indispensable avec le tiers monde.

La mer constitue un élément de notre cadre de vie dont il convient d'assurer activement la protection.

Sur ce point, il importe de donner la priorité à l'action préventive, c'est-à-dire au renforcement de la sécurité de la circulation maritime et de la fiabilité des navires. A ce titre, on enregistre une progression des crédits, en 1982 par rapport à 1981, de 24 p. 100 pour les dépenses ordinaires et les crédits de paiement, et de 44 p. 100 pour les autorisations de programme.

Le budget de 1982 permettra l'achèvement des centres de surveillance de Gris-Nez, Jobourg et Ouessant qui contrôlent les dispositifs de sécurité dans le Pas-de-Calais et la Manche.

Il permettra également de renforcer les moyens des centres régionaux opérationnels de surveillance et de sauvetage.

Le second axe de la politique de prévention concerne le contrôle de l'état de navigabilité des navires, responsabilité qui est du ressort des centres de sécurité dont l'action pourra être amplifiée grâce à des créations d'emplois significatives.

Le renforcement du contrôle et de la sécurité de la navigation passe également par l'augmentation des moyens nautiques confiés au ministère de la mer. C'est pourquoi le budget pour 1982 prévoit les crédits qui permettront la commande d'une vedette de surveillance et de sauvetage ainsi que d'un baliseur qui donnera la possibilité d'engager, enfin, le renouvellement d'une flotte particulièrement vieille.

Par ailleurs, je suis intervenu pour que le programme d'acquisition de moyens communs aux administrations exerçant des attributions de service public en mer, dont la réalisation est confiée au ministère de la défense, trouve dans le budget 1982 l'inscription des crédits nécessaires à sa deuxième tranche: 180 millions de francs d'autorisations de programme.

Quant aux crédits de lutte contre la pollution, ils connaissent une progression de 40 p. 100 pour ce qui est des dépenses ordinaires, la dotation à l'investissement devant permettre la poursuite de l'acquisition de barrages et de matériels de récupération des hydrocarbures.

Mais chacun doit être conscient du fait — je suis persuadé, mesdames et messieurs les sénateurs, que vous l'êtes — que les moyens de lutte resteront toujours insuffisants en cas de sinistre et que la clé d'une véritable protection de l'environnement marin se trouve dans une action de prévention et, plus particulièrement, dans la lutte contre les pavillons de complaisance qui constituent la menace majeure sur notre patrimoine maritime.

**M. Marc Bécam.** Je crois m'entendre en 1978 !

**M. Louis Le Penec, ministre de la mer.** Je serai conduit, dans le courant du mois de janvier, à réunir à Paris, dans une conférence régionale sur la sécurité maritime en mer, treize ministres européens qui ont en charge ce problème.

Le développement de la mer comme vecteur de notre commerce extérieur, sa valorisation comme gisement de ressources, sa protection comme élément de notre cadre de vie, ne seront possibles qu'en s'appuyant sur l'action des gens de mer.

Cette volonté de leur accorder la place qui leur revient se traduit concrètement, en 1982, par le rétablissement de la direction des gens de mer qui avait été supprimée en 1978 et qui devient, par une décision gouvernementale récente, « direction des gens de mer et de l'administration générale. »

L'action à l'égard des gens de mer concerne également les moyens de formation, dont les crédits à l'investissement sont en progression de 23 p. 100 et les crédits de fonctionnement de 13 p. 100. Ces crédits permettront, notamment, la mise en place de nouvelles sections.

Cette action concerne, enfin, les pensions. J'ai décidé un plan de rattrapage sur sept ans assurant à chaque catégorie une augmentation identique de 1 800 francs par an indexée sur l'indice des prix. L'augmentation moyenne ainsi assurée sur la période est, toutes catégories confondues, de 25,7 p. 100, soit le plus fort pourcentage depuis la loi instaurant les salaires forfaitaires. Ce plan entrera en application dès le mois de janvier 1982.

La mer est, enfin, un lieu privilégié du développement de l'innovation qui s'exprime au niveau du budget par la création d'un fonds d'intervention et d'action maritimes — le F.I.A.M. — qui constituera l'instrument privilégié du ministère de la mer pour l'exercice de sa mission de coordination.

Ce fonds aura trois fonctions : inciter financièrement aux interventions coordonnées des différents départements ministériels, collectivités locales et professionnels de la mer ; contribuer au financement de projets qui ne trouvent pas, dans les structures classiques, de prise en charge adaptée ; favoriser l'innovation et l'expérimentation dans le secteur maritime.

Ce fonds sera mis en œuvre à partir des programmes qui seront arrêtés par le comité interministériel de la mer, les dossiers étant instruits par la mission de la mer.

La seconde traduction concrète de la volonté de faire de la mer un champ privilégié de l'innovation se situe au niveau de la progression des crédits de recherche — plus 39 p. 100 — qu'ils soient inscrits à mon budget ou à celui du ministre de la recherche et de la technologie pour l'I.S.T.P.M. — l'Institut scientifique et technique des pêches maritimes — et le Cnexo — centre national pour l'exploitation des océans. Est créé, par ailleurs, au budget de la mer un fonds d'aide à la recherche et à l'innovation doté de 25 millions de francs.

Ainsi dessiné, le budget de la mer pour 1982 doit constituer un instrument de reconquête de notre fonds de commerce maritime.

Quelques indicateurs globaux permettent de mesurer l'ampleur de l'effort de reconquête qu'il convient d'engager, qu'il s'agisse de la flotte de commerce, qui laisse une balance de frets et de passage déficitaire de 3,3 milliards de francs en 1980, de la pêche où le déficit s'élève à 3,4 milliards de francs, ou de l'activité portuaire, que je citais tout à l'heure, pour laquelle 25 p. 100 de notre trafic maritime passent par les ports étrangers.

Nous avons le sentiment de disposer à travers l'aide publique, les commandes publiques, la politique tarifaire et les solidarités inter-sectorielles, des instruments d'une telle reconquête.

Mais il faut aussi avoir la volonté politique de cette reconquête, car une telle détermination heurte des habitudes, des systèmes de ristournes et des intérêts.

En conséquence, seule une volonté fermement, clairement et durablement affichée par les pouvoirs publics peut permettre le rétablissement d'un certain nombre de filières françaises dans le secteur maritime.

Je voulais simplement, devant votre Assemblée qui a déjà eu l'occasion de montrer l'intérêt qu'elle portait aux choses de la mer, dire que le Gouvernement aura une telle détermination et une telle volonté. (*Applaudissements sur de nombreuses travées.*)

**M. le président.** La parole est à M. Vallin, rapporteur spécial.

**M. Camille Vallin, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation (marine marchande).** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, c'est la première fois que nous examinons un budget spécifiquement consacré à la mer. Nous nous en réjouissons, car la création heureuse de ce ministère correspond à la vocation maritime de la France qui constitue le troisième espace maritime du monde.

Cette orientation positive s'inscrit dans les chiffres, que vous la politique du Gouvernement envers les hommes et les choses de la mer. En effet, après des années de déclin et de récession, le budget qui nous est soumis traduit clairement une volonté de renouveau ; il va dans le sens du progrès.

Cette orientation positive s'inscrit dans les chiffres, que vous avez rappelés tout à l'heure, monsieur le ministre : augmentation des crédits de 30,6 p. 100 contre seulement 5,9 p. 100 en 1981, soit une progression supérieure à celle du budget général qui est de 27,5 p. 100.

Puisque mon rapport écrit détaille les actions et les mesures prévues par ce budget et que je souhaite respecter le temps de parole qui m'est imparti, je me limiterai à mettre l'accent sur quelques problèmes qui me paraissent essentiels.

Je relèverai tout d'abord les motifs de satisfaction que nous procure ce budget.

Le premier résultat de l'élargissement des missions confiées au ministère, ce qui ne peut être que bénéfique. En effet, outre les attributions relatives à la marine marchande et aux ports maritimes, vous disposez, monsieur le ministre, de la mission interministérielle de la mer, et vous présidez le comité interministériel. Vous avez autorité, pour les affaires vous concernant, sur les établissements nationaux spécialisés de recherche scientifique et technique tels que le centre national pour l'exploitation des océans — le Cnexo — ou l'Institut scientifique et technique des pêches maritimes.

Deuxième motif de satisfaction : la création d'un fonds d'intervention et d'action maritime — le F.I.A.M. — qui disposera, en 1982, de 10 millions de francs en autorisations de programme et de 5 millions de francs en crédits de paiement.

Comme vous l'avez rappelé, ce fonds est destiné à devenir l'instrument financier du rôle de coordination et d'incitation du ministère. La gestion de cet organisme, qui doit permettre d'affronter la complexité des problèmes maritimes, sera assurée par la mission interministérielle de la mer, les décisions étant arrêtées en comité interministériel de la mer.

Troisième motif de satisfaction : la progression des crédits destinés à la prévention et à la protection de notre espace maritime, qui concerne les polices et la signalisation maritimes. Une progression de 24 p. 100 des crédits de paiement et de 45 p. 100 des autorisations de programme démontre l'importance qu'attachent les pouvoirs publics à ces actions.

Ces crédits vont permettre de favoriser l'exécution des missions assumées par les centres régionaux opérationnels de surveillance de la navigation maritime, par les centres de sécurité et de surveillance de la navigation maritime, par la flottille de surveillance du ministère de la mer ainsi que par la société nationale de sauvetage en mer.

Mon rapport écrit donne, à cet égard, des chiffres précis concernant les infractions relevées au cours des années antérieures et les conséquences qui en ont résulté.

Ces activités de surveillance devraient se renforcer encore, en 1982, grâce à l'augmentation des crédits destinés aux installations et aux moyens de contrôle ainsi qu'à la flottille de surveillance.

Les activités de surveillance et de police ne se bornent pas à relever les infractions, elles contribuent aussi, naturellement, aux opérations de sauvetage. A ce propos, je tiens à souligner le rôle important joué par la société nationale de sauvetage en mer. Animée par des bénévoles, cette société apporte un concours dont chacun se plaît à reconnaître l'utilité et l'efficacité.

A cet égard, la commission des finances avait regretté que le projet de budget pour 1982 n'ait pas prévu de majorer la dotation destinée à la société nationale de sauvetage en mer.



C'est pourquoi le rapporteur ne peut que se réjouir que, lors du débat à l'Assemblée nationale, vous ayez, monsieur le ministre, accepté d'abonder de 1,5 million de francs le montant des crédits affectés à cette société.

Malheureusement, nous n'avons pas les mêmes raisons de nous réjouir lorsque nous examinons les crédits consacrés à la protection et à l'aménagement du littoral puisque les crédits de paiement ne progressent que de 8,8 p. 100 et les autorisations de programme diminuent de 6,9 p. 100.

Certes, des moyens plus importants sont engagés à ce titre puisque les actions de prévention et de détection sont dotées dans d'autres chapitres budgétaires, voire même dans d'autres budgets, comme celui de l'environnement ou de la défense.

Nous apprécions cet effort de prévention qui est capital et vous avez eu raison, monsieur le ministre, d'y insister dans votre discours.

Cependant, la commission des finances a manifesté son inquiétude devant l'insuffisance des crédits destinés à la protection du littoral, sans doute parce que, en dépit des précautions prises, nous ne sommes pas à l'abri des accidents. Nous avons toujours le souvenir des catastrophes de l'*Amoco Cadiz*, du *Boehlen* et du *Tanio* à la suite desquelles les moyens mis en œuvre contre les marées noires se sont révélés souvent dérisoires. Cela nous amène, monsieur le ministre, à nous interroger pour savoir si, avec les crédits inscrits à votre budget, vous serez en mesure de faire face à de nouveaux accidents éventuels toujours possibles, et d'une manière autre que pour ceux que j'ai cités.

J'en viens à l'examen de deux problèmes importants : la flotte de commerce et la construction navale.

Pour ce qui est de la flotte de commerce, un pays comme le nôtre, qui occupe le quatrième rang mondial pour son commerce extérieur, ne peut se satisfaire d'avoir la neuvième flotte du monde.

Il lui faut, non seulement assurer les besoins de transports entraînés par nos échanges commerciaux, mais également intervenir sur le trafic entre pays tiers, aussi bien par la présence du pavillon français que par le développement de l'activité de nos chantiers navals.

Or, quelle est la situation actuelle de notre flotte de commerce ? Le nombre de bâtiments a diminué de 77 unités depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1978, mais le tonnage régresse plus lentement du fait de l'augmentation du tonnage moyen des navires.

Ainsi, la part du pavillon français dans les échanges mondiaux effectués par la voie maritime, restée stable à 3,4 p. 100 en 1977 et en 1978, est passée à 3,2 p. 100 en 1979.

Cette situation se reflète au niveau du commerce extérieur français : alors que les trois quarts de celui-ci empruntent la voie maritime, la flotte commerciale française n'assure à notre pays qu'un taux relativement faible de participation au transport par mer des marchandises importées ou exportées : 23,5 p. 100 en volume et 27 p. 100 en valeur ; c'est peu et un redressement s'impose.

Le plan de croissance de l'armement français de 1975 à 1980 a connu un double échec : échec au niveau global puisque, en face d'un objectif en volume supérieur à 16 millions de tonneaux de jauge brute, la flotte française au début de 1981 ne dépassait qu'à peine 11 millions de tonneaux ; échec aussi dans la répartition des types de navires puisque, en privilégiant les navires de ligne au détriment des autres types, on a abouti à un déficit supérieur à 60 p. 100 par rapport aux objectifs du plan dans le secteur du vrac sec qui est le plus actif des transports maritimes.

Cette inadaptation des moyens s'ajoute aux conséquences des distorsions qui entravent la concurrence. A cet égard, le rôle que jouent les pavillons de complaisance est d'autant plus grave qu'environ le tiers de la flotte mondiale bat pavillon de complaisance. En outre, cela donne lieu parfois à des abus regrettables et pose de sérieux problèmes de sécurité.

Certes, un pays seul ne peut faire obstacle à ce phénomène mais la concertation au sein de la communauté internationale doit être menée avec énergie. Nous savons que vous le ferez, monsieur le ministre — vous l'avez rappelé tout à l'heure — avec la volonté de mettre fin à des pratiques maintes fois dénoncées.

Il semble que l'avenir de la flotte française doive passer par la construction de navires plus économiques, notamment pour contrebalancer le prix des combustibles, et par la mise en service d'unités plus aptes à répondre aux demandes de transport de certains trafics spécialisés.

Devant la situation sérieuse de notre flotte de commerce, nous avons pris acte avec beaucoup d'intérêt et de satisfaction, monsieur le ministre, des décisions qui ont été arrêtées, sur votre proposition, par le conseil des ministres du 9 décembre et qui visent à restaurer la position maritime de la France.

Vous vous êtes fixé pour but de mettre un terme au repli de notre pavillon en proposant de passer des accords entre les armateurs et les administrations de façon à inciter les exportateurs et les importateurs français à « transporter français », en renforçant les aides à la flotte, mais en réservant les fonds publics aux armateurs qui contribueront au maintien de la flotte et de l'emploi.

Vous avez décidé une action vigoureuse à l'échelle internationale pour lutter contre les pavillons de complaisance. Vous avez rappelé qu'une conférence réunira, à l'initiative de la France, treize ministres européens en janvier prochain, à Paris.

Nous apprécions aussi la décision du Gouvernement de mettre au point un plan de redressement de la Compagnie générale maritime. Celle-ci peut être, en effet, un instrument efficace du renouveau de notre flotte de commerce.

J'en viens maintenant aux chantiers navals. Ce secteur d'activité a été particulièrement atteint par la crise mondiale. Depuis 1975, la production a diminué de moitié et 7 000 emplois directs ont été supprimés.

Jusqu'à l'année dernière, la situation n'a cessé de se dégrader puisqu'en 1980 la production des chantiers navals français, baissant pour la cinquième année consécutive, a diminué de 18 p. 100, se situant à un peu plus de 2 p. 100 de la production mondiale contre 3 p. 100 en 1975.

Cependant, au cours de cette année 1980, les premiers signes encourageants sont apparus pour la première fois. Les commandes engrangées, supérieures de 25 p. 100 à celles de l'année précédente, dépassaient le volume des livraisons et représentaient 4,7 p. 100 de l'ensemble des commandes mondiales.

Mon rapport écrit fournit des précisions sur la situation des carnets de commandes à la fin du premier trimestre de 1981.

Les dernières statistiques de l'O. C. D. E. font apparaître qu'à près la hausse de 6,5 p. 100 enregistrée au deuxième trimestre un léger repli a été constaté au troisième trimestre pour l'ensemble des pays industrialisés.

Le Japon lui-même, qui détient 57 p. 100 des commandes reçues par les pays de l'O. C. D. E., enregistre une baisse de 6 p. 100 alors qu'une reprise moyenne de 8 p. 100 intervient dans les pays du Marché commun.

Malheureusement, la France n'en profite pas, bien au contraire, puisque ses commandes auraient diminué d'un trimestre à l'autre de 10 p. 100.

L'urgence du redressement s'impose donc avec une grande acuité. Je sais, monsieur le ministre, que vous vous en préoccupez activement et j'ai pris connaissance avec beaucoup d'intérêt, d'une part, de ce que vous avez déclaré devant l'Assemblée nationale le 27 novembre dernier et, d'autre part, des propositions que vous avez faites au conseil des ministres du 9 décembre et que vous venez de nous rappeler.

Votre politique s'articule en fonction de deux facteurs. Le premier est l'arrêt de la régression. Le plan de charges de nos principaux chantiers, qui emploient à l'heure actuelle un peu plus de 20 000 personnes, serait assuré jusqu'à la fin de 1983.

Le second facteur est la consolidation des structures, qui devrait se traduire par des créations d'emplois.

Si les perspectives de relance devaient se confirmer — et tout laisse à penser qu'elles se confirmeront compte tenu des besoins en navires sophistiqués, en bateaux de surveillance, en bateaux économes en énergie et de conception nouvelle — il faut que les chantiers navals soient en mesure d'explorer ces créneaux nouveaux et de profiter de leurs connaissances technologiques.

Je dirai maintenant quelques mots sur l'industrie française des pêches maritimes, pour souligner qu'elle doit être en mesure de participer à l'œuvre de reconquête du marché intérieur comme à l'effort entrepris sur les marchés extérieurs. Les dotations prévues au budget de 1982 pour atteindre cet objectif sont très importantes : crédits doublés pour les dépenses ordinaires, 35 p. 100 d'augmentation en autorisations de programme pour les dépenses en capital et 82 p. 100 en crédits de paiement.

Les moyens de redressement passent essentiellement par l'aide financière à la pêche, la réduction des coûts d'exploitation, l'organisation des marchés et le règlement des problèmes communautaires.

A propos des coûts d'exploitation, l'ensemble des aides prévues devrait contribuer à assurer le maintien de l'emploi et à préserver l'outil de production, encore qu'on puisse estimer que l'aide au carburant, qui a été doublée en juillet dernier, ce qui est très important et que vous avez décidé de maintenir, devrait, selon nous, suivre l'augmentation du coût du carburant de façon que cette aide ne prenne pas à nouveau du retard.

Par ailleurs, l'aide aux innovations techniques devrait être plus importante car des perspectives encourageantes se dessinent, comme le montre le lancement du premier thonier français à voiles en juillet dernier.

Une autre nécessité est la réorganisation des circuits de distribution qui s'impose, lorsqu'on sait qu'entre la mer et le panier de la ménagère le prix du poisson fait une « culbute » de quatre à six fois son prix à la production, lequel ne couvre pas les charges d'exploitation.

S'agissant de la politique européenne commune de la pêche, il semble qu'une première étape ait été franchie vers la voie d'un règlement communautaire, le 29 septembre dernier, à Bruxelles. Toutefois, bien des problèmes restent encore à résoudre.

Ces difficultés nous conduisent à considérer que la plus grande fermeté doit être manifestée par le Gouvernement français au sein des institutions européennes pour défendre les intérêts fondamentaux de la pêche française, dont la légitimité a été confirmée par un récent arrêt de la Cour de justice de Luxembourg. J'ai pris acte avec satisfaction, monsieur le ministre, des déclarations que vous venez de nous faire à ce sujet.

Mon dernier mot concernera la situation des gens de mer, par laquelle passe nécessairement toute politique active de la mer.

Le rétablissement de la direction des gens de mer est ressenti comme une mesure très positive, de même que l'augmentation des dotations qui leur sont affectées : plus 16,5 p. 100 en crédits de paiement et plus 21,7 p. 100 en autorisations de programme.

Il faut noter que l'essentiel de ces dotations, 95 p. 100 du total, est destiné à la subvention à l'établissement national des invalides de la marine — E. N. I. M.

Je veux souligner cependant qu'un important problème n'est pas encore tout à fait résolu, celui du rattrapage du retard du salaire forfaitaire servant de base au calcul des pensions de retraite par rapport au salaire réel des marins et officiers.

Certes, de premières mesures ont été prises, mais elles ne sont pas suffisantes, selon nous. Nous souhaitons que la concertation sur cette revalorisation, menée par une commission tripartite, puisse aboutir rapidement ; elle permettrait la nécessaire revalorisation des pensions.

En conclusion, je voudrais dire qu'en dépit de quelques insuffisances, notamment en matière de lutte contre les pollutions et en matière de protection du littoral, votre commission des finances considère que le projet de budget pour 1982 présenté par M. le ministre de la mer va incontestablement dans le sens du progrès. Il s'inscrit dans la bataille menée pour l'emploi, pour une meilleure politique sociale et répond au souci de donner aux problèmes maritimes la place qui leur revient dans un pays comme le nôtre. C'est pourquoi la commission des finances demande au Sénat d'adopter ce projet de budget (*Applaudissements*.)

**M. le président.** La parole est à M. Larue, rapporteur spécial.

**M. Tony Larue, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation (ports).** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, la création d'un ministère de la mer manifeste avec beaucoup d'opportunité la reconnaissance de la vocation maritime de la France. Nous nous félicitons de cette orientation de bon augure pour la mise en œuvre d'une politique conforme aux capacités et aux ambitions de notre pays dans ce domaine.

La progression d'ensemble des sommes consacrées aux ports maritimes, qui tiennent, à l'intérieur du budget du ministère de la mer, une place importante, puisqu'elle représente plus de 13 p. 100 des crédits de paiement et près de 23 p. 100 des autorisations de programme, traduit, dès 1982, cette volonté. Les crédits affectés aux dépenses ordinaires augmentent, en effet, de 18 p. 100, tandis que la hausse des autorisations de programme atteint, comme vous l'avez souligné tout à l'heure, monsieur le ministre, 50 p. 100.

Cet effort de l'Etat, sur lequel nous reviendrons dans un instant, s'impose, selon nous, en raison de l'évolution du trafic portuaire et de ses conséquences sur la situation financière des ports et sur les mutations techniques en cours.

Les ports français, comme d'autres ports européens, ont connu, en 1980, une régression globale de leur trafic par rapport à 1979. Cette évolution s'est confirmée au premier semestre de 1981, au cours duquel la baisse par rapport au premier semestre de 1980 va de 16 p. 100 pour Bordeaux à 2 p. 100 pour Rouen.

La réduction de la consommation de produits pétroliers en est principalement responsable, leur part dans le trafic tombant de 72 p. 100 en 1972 à 59 p. 100 en 1979. Ce sont, par conséquent, les ports dont l'importance des produits pétroliers dans le trafic global est la plus faible, comme Rouen et Dunkerque, qui subissent le moins les effets de l'évolution. Car, parallèlement, les autres produits ont continué à progresser en 1980, en particulier les marchandises en conteneurs. Les premiers mois de 1981 donnent, cependant, des résultats plus contrastés.

Cette évolution défavorable a des répercussions directes sur la situation financière des ports, notamment celle des ports autonomes. Malgré le redressement opéré en 1979 et, dans une moindre mesure, en 1980, cette situation reste fragile. Des efforts de compression des dépenses ont été accomplis depuis 1974 et les possibilités de nouvelles économies sont faibles.

C'est pourquoi de nombreux ports risquent de connaître en 1981 un déficit d'exploitation qui dégraderait les capacités d'autofinancement reconstituées au cours des dernières années.

Les nouvelles conditions du trafic et les nouvelles tendances du transport maritime représentent finalement pour les ports une véritable mutation.

La période d'approvisionnement en pétrole à bon marché a donné lieu à d'importants investissements destinés à permettre l'accueil de navires géants. La nouvelle politique énergétique, par l'effet conjugué des économies d'énergie et de la diversification des sources, accentue le déclin du trafic pétrolier et conduit à privilégier aujourd'hui le charbon. L'importation et le traitement de quantités supplémentaires de charbon supposent la réalisation d'équipements modernes et performants, nécessaires à la compétitivité des ports français.

Celle-ci passe, en particulier, par la modernisation des techniques de manutention, opération portuaire la plus coûteuse et qui connaît de nombreuses transformations. Nos ports doivent donc se doter des équipements nécessaires au développement du trafic du charbon, mais aussi de l'agro-alimentaire et de l'ensemble des vrac solides, et s'adapter aux nouvelles techniques : postes à conteneurs, passerelles à manutention horizontale, etc. Ces évolutions impliquent un effort considérable d'investissement, aussi bien en matière d'infrastructure qu'en matière d'outillage.

Le budget que vous proposez, monsieur le ministre, correspond, nous semble-t-il, à la volonté de faire face à la situation et aux exigences du trafic portuaire.

Les crédits consacrés aux dépenses ordinaires atteignent 425 millions de francs, en progression de 18 p. 100 par rapport à l'année dernière. Près de 90 p. 100 de ces crédits sont absorbés par la subvention aux ports autonomes, qui augmente de 17,6 p. 100 : plus faible que celle de 1981, cette hausse est aussi plus réelle, dans la mesure où, en 1981, une grande partie des crédits était destinée au paiement de la T. V. A. applicable dès cette année aux ports maritimes.

L'augmentation de la participation de l'Etat aux dépenses de personnel et aux dépenses de fonctionnement est directement liée à la fragilité de la situation financière des ports ; celle-ci les contraindra sans doute à adopter des hausses de tarifs allant de 15 à 30 p. 100.

En ce qui concerne les dotations en capital, si les crédits de paiement stagnent, en raison de la faible ampleur des opérations engagées antérieurement, les autorisations de programme connaissent une progression très sensible, qui dépasse 50 p. 100.

Il faut souligner que, pour la première fois depuis plusieurs années, les autorisations de programme consacrées aux ports de commerce de la métropole sont en augmentation. Mais ce sont les ports d'outre-mer qui bénéficient le plus de cette progression, 160 millions de francs étant prévus pour l'aménagement d'un nouveau port à la Réunion.

Pour 1982, les aménagements destinés à la réception du charbon constituent une des priorités des investissements portuaires, comme vous l'avez souligné, monsieur le ministre. C'est ainsi que des travaux de dragage prépareront la réalisation d'un terminal charbonnier au Havre et l'extension de celui de Fos et que les programmes engagés à Dunkerque, Nantes et Marseille

seront achevés. De nombreuses opérations seront également entreprises ou poursuivies, tant dans les ports autonomes que dans les autres ports. Les ports secondaires, en effet, qui constituent bien souvent un pôle d'équilibre local ou régional, notamment les ports de pêche, doivent faire l'objet de l'attention particulière des pouvoirs publics.

Un tel effort, dont nous nous félicitons, monsieur le ministre, sera-t-il suffisant pour combler le retard accumulé depuis quelques années ?

On se rappelle, en effet, que les budgets précédents se caractérisaient par une diminution régulière des crédits d'équipement. En outre, le programme d'action prioritaire du VII<sup>e</sup> Plan, qui prévoyait la modernisation des infrastructures et l'augmentation du trafic, n'a pas été réalisé, loin s'en faut, dans sa totalité.

Dans le même temps, nos concurrents de la mer du Nord consentaient un effort d'investissement considérable. En 1979 et 1980, la Belgique consacrait à l'équipement de ses ports trois à cinq fois plus de crédits que la France, tout en les concentrant, comme les Pays-Bas, sur un nombre limité de ports alors que la France est contrainte de disperser ses investissements.

Ainsi, ce qu'il est convenu d'appeler les « détournements de trafic » persistent-ils au profit de nos voisins. Il est vrai que les équipements portuaires n'en sont pas les seuls responsables : le transport maritime évolue de plus en plus vers la recherche des coûts minimaux de transport de bout en bout, qui implique la prise en compte et l'amélioration des liaisons terrestres et fluviales. On cite, à cet égard, l'exemple d'Usinor-Lorraine, qui trouve avantage à faire transiter ses marchandises par Anvers et la Moselle plutôt que par Dunkerque et la voie ferrée. Il serait sans doute souhaitable, monsieur le ministre, qu'une coordination permette d'envisager des solutions globales adaptées à ces problèmes.

Quoi qu'il en soit, le rôle privilégié des ports dans le développement du commerce extérieur et leur impact sur l'activité économique et l'emploi justifient pleinement l'effort de l'Etat en leur faveur. Nous vous faisons confiance, monsieur le ministre, pour mener à bien cette rude mais exaltante tâche.

Sous le bénéfice de ces observations, la commission des finances propose au Sénat d'adopter les crédits maritimes. (*Applaudissements.*)

**M. le président.** La parole est à M. Joseph Yvon, rapporteur pour avis.

**M. Joseph Yvon, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan (marine marchande).** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, mon souci d'objectivité m'oblige, dès le début de mon intervention, à exprimer, à l'égard de ce budget de la mer, un sentiment de satisfaction, qui m'amène à formuler deux réflexions.

La première concerne la création du ministère de la mer dont la commission des affaires économiques et du Plan s'est réjouie, en même temps que les professionnels approuvaient une décision qu'ils souhaitaient depuis longtemps.

Pour ma part, ma satisfaction est grande. Elle est à la mesure de mes désillusions nées de l'indifférence de l'opinion publique à l'égard des problèmes de la mer, voire de l'inertie de certains éléments de l'administration qui n'ont jamais cru à la vocation maritime de la France.

Ma deuxième observation tient à l'importance que revêt, cette année, le budget de la mer dont les crédits, pour la plupart en augmentation, permettent de se convaincre d'une volonté déterminée d'assurer à nos activités maritimes des perspectives favorables.

J'ai assez d'indépendance d'esprit, monsieur le ministre, pour apprécier vos efforts et rendre hommage à votre action qui se veut constructive. Mais je suis depuis trop longtemps rapporteur de ce budget de la marine marchande pour ne pas manifester ma surprise à l'endroit de certains propos tenus à l'Assemblée nationale signifiant que nous sortions enfin d'une période de régression et de déclin.

C'est, à mon sens, méconnaître les plans de relance et de développement de la flotte marchande, qui ont permis à nos entreprises d'armement de conserver leur potentiel de transport et même de développer leurs activités régulières dans un contexte international difficile.

C'est ignorer la réorganisation de notre industrie de la construction navale dont les divers chantiers ont profité chaque année de crédits d'aide, leur permettant d'assurer leur maintien, malgré la concurrence japonaise, et même d'intensifier leur activité à haut niveau technologique.

C'est refuser d'admettre l'extension de nos pêches industrielles, hauturières et thonières, dans une conjoncture difficile où se posent des difficiles problèmes d'accès à la ressource, d'adaptation de l'outil de production et d'organisation des marchés.

Les activités maritimes supportent de telles implications internationales que la solution aux problèmes qu'elles posent n'est jamais simple. Aussi, est-il souhaitable que, en raison de l'étendue et de la spécificité de ces problèmes, ceux-ci soient dévolus à un ministère de la mer, libéré désormais de toutes les tâches étrangères à son objet.

**M. René Regnault.** Que ne l'avez-vous fait !

**M. Joseph Yvon, rapporteur pour avis.** Si l'on m'avait écouté, ce serait fait depuis longtemps !

**M. René Regnault.** Très bien !

**M. Joseph Yvon, rapporteur pour avis.** Mon but, après ce préambule, est de répondre aux trois questions suivantes. Les crédits prévus au budget nous permettront-ils d'assurer la pérennité et la compétitivité de notre flotte de commerce ? Constitueront-ils des mesures suffisantes pour assurer la survie de notre construction navale ? Nous donneront-ils les raisons d'espérer pour l'avenir de nos pêches ?

Malheureusement, les quinze minutes qui me sont généreusement octroyées...

**MM. Jacques Bialski et René Regnault.** Dix minutes !

**M. Joseph Yvon, rapporteur pour avis.** ... pour un rapport qui a duré en commission une heure et demie ne me le permettent pas. Je ne puis donc que vous renvoyer à la lecture de mon rapport écrit et me contenter de quelques observations sur les chapitres qui sont spécifiquement de la compétence de la commission des affaires économiques.

En ce qui concerne la flotte de commerce vous avez pris, monsieur le ministre, l'initiative de définir un plan intérimaire de deux ans, dont l'objectif assez ambitieux prévoit d'accroître la part du pavillon français sur tous les types de trafics pour faire en sorte qu'il assure 50 p. 100 de nos échanges maritimes.

Il s'agit d'un plan de consolidation et d'expansion de notre flotte comportant un dispositif de relance de l'investissement. Des crédits substantiels sont inscrits au budget à cette fin : 140 millions de francs en autorisations de programme et 220 millions de francs en crédits de paiement, qui viennent s'ajouter aux 143 millions de francs engagés par la loi de finances rectificative.

Ces dispositions budgétaires se trouvent confortées par vos déclarations devant le conseil supérieur de la marine marchande du 19 novembre dernier et par les propos que vous avez tenus tout à l'heure en exposant votre programme en ce qui concerne le budget de la mer. Nous saisissons parfaitement que vous entendez doter la France d'une flotte marchande moderne, puissante, différenciée, élément essentiel du développement économique du pays.

Mais la bataille décisive pour l'avenir n'est-elle pas celle de la compétitivité qui se joue sur le terrain de l'organisation de travail, donc des charges spécifiques, comme le soulignait récemment un chroniqueur maritime ?

On ne peut ignorer que l'armement français est confronté à une conjoncture particulièrement difficile dans tous les secteurs du transport maritime et que la concurrence internationale ne cesse de s'aggraver.

Aussi est-il nécessaire que l'effort d'investissement — système d'aide et de bonification d'intérêts — soit maintenu pour le renforcement de la flotte, assurant par ailleurs la sauvegarde de l'emploi.

Il n'en reste pas moins que la compétitivité restera l'élément majeur de l'avenir de nos entreprises maritimes. Cette compétitivité, dont l'amélioration suppose un progrès technique accru et une formation intensive des hommes, dépend aussi pour une large part de la limitation des charges de l'entreprise. A cet égard, je veux évoquer l'importante taxe professionnelle, l'article 79 du code du travail maritime dont vous connaissez les dispositions, les charges sociales, étant précisé que toute amélioration dans le domaine social doit comporter un effort correspondant au niveau de la productivité.

Toutes ces observations s'appliquent, bien entendu, au secteur public, pour lequel une politique de redressement est également engagée. La Compagnie générale maritime, dont la situation est

très critique, recevra une dotation de un milliard de francs, en attendant la mise en place d'un plan de renouvellement de sa flotte étalé sur cinq ans.

La S. N. C. F., qui exerce ses activités sur le trafic Trans-Manche en association avec une compagnie britannique, connaît aussi quelques difficultés. Quel est son avenir ? Je pense que la réponse que vous ferez à nos interventions nous apportera sur ce point des précisions.

La même question se pose du reste pour B.A.I. — Bretagne-Angleterre-Irlande — à laquelle la région de Bretagne — et vous êtes bien placé pour le savoir — porte le plus grand intérêt. Où en êtes-vous dans les concertations engagées entre l'Etat, la région et cette société ?

Enfin, en terminant ce point, vous avez parlé tout à l'heure, monsieur le ministre, dans votre intervention, d'une aide aux petites entreprises. Je me permets de profiter de l'occasion que vous me donnez pour vous demander si vous ne pourriez pas vous intéresser quelque peu à la situation des petites entreprises qui assurent la liaison des îles, car vous connaissez mieux que personne les difficultés des départements qui supportent le déficit de ces exploitations.

Je voudrais maintenant exprimer un regret. Sur les 324 millions de francs consacrés à la recherche, votre budget ne prévoit pratiquement rien. La seule aide publique prévue pour ce secteur sur les crédits de 1982 est allouée dans le cadre d'un concours à concurrence de 10 millions de francs. C'est dérisoire. Or, dans le domaine maritime plus que dans tout autre, la recherche devrait être avant tout appliquée, c'est-à-dire étroitement associée aux activités commerciales ou d'organisation du travail : situation des marins, évolution du transport maritime, sécurité à bord des navires, économie d'énergie, etc. Un budget qui laisse dans l'ombre ces divers aspects est, à mon sens, un budget qui, systématiquement, néglige les facteurs déterminants d'une politique d'avenir.

Cette réflexion sur la recherche s'applique sans doute mieux encore à la construction navale, où les recherches techniques et industrielles permettraient à nos chantiers navals d'améliorer leur compétitivité.

On s'étonne que les constructeurs français n'arrivent pas au niveau de la concurrence internationale, notamment japonaise. N'est-il pas opportun de rechercher les causes de cet état de fait et de mettre l'accent sur le renforcement de leur compétitivité ?

On ne peut pas, pourtant, ne pas reconnaître la qualité de nos chantiers qui savent mettre en œuvre les techniques les plus élaborées. Qu'il s'agisse de la construction de navires sophistiqués, d'engins spécialisés ou de paquebots, ils ont acquis dans ces divers secteurs une maîtrise indiscutable.

Pourquoi éprouvent-ils alors tant de difficultés à être compétitifs lorsqu'il s'agit de construire des navires marchands aux structures simples et de taille moyenne ?

Quoi qu'il en soit, il nous faut maintenir le potentiel industriel des chantiers, ce qui condamne toute idée de régression. Ce sont les termes mêmes des propos que vous avez tenus à La Seyne, le 26 septembre dernier.

Cette volonté exprimée doit se traduire aujourd'hui par des mesures appropriées et adaptées à l'évolution des conditions du marché. La presse des jours derniers nous a appris que le Gouvernement venait de prendre des décisions importantes allant dans ce sens.

Vous venez de nous en faire part, monsieur le ministre, en nous apprenant une opération de consolidation des structures par le regroupement des chantiers.

Je crois d'ailleurs, me rappelant des souvenirs anciens, que vous reprenez un projet établi par un éminent secrétaire général de la marine marchande, M. Chapon, lequel avait inventé ce que l'on appelait à l'époque « le contrat professionnel ». Votre programme, aujourd'hui, me semble s'en inspirer.

En tout cas, vous avez besoin d'un soutien important pour réussir à remettre sur pied notre industrie de la construction navale, car j'ai lu récemment dans la presse que l'on assiste à un recul de la construction navale en France. Par ailleurs, je crois savoir que l'activité des chantiers navals dans les pays industrialisés est également en baisse.

Le troisième volet de ce rapport concerne les pêches maritimes. L'avenir de celles-ci dépend de la réalisation des trois objectifs que vous avez soulignés dans votre intervention, tout à l'heure, ainsi que dans d'autres déclarations à l'extérieur, à savoir la sauvegarde des droits d'accès à la ressource, la moder-

nisation de l'outil de production et l'amélioration des conditions du marché. C'est à ce prix que nos pêches trouveront place dans notre économie nationale et que s'améliorera notre balance commerciale.

L'an dernier, le budget des pêches pour 1981, dont les crédits bénéficièrent d'une rallonge en janvier, marquait une nette amélioration par rapport au précédent. Il comportait un plan plus complet, mieux doté et plus ambitieux. Cependant, pour les professionnels, il était encore insuffisant.

Les remèdes apportés à une situation difficile, loin d'être négligeables, leur apparaissent encore secondaires. Aussi la création du ministère de la mer fut-elle perçue comme une innovation considérable et ressentie comme une manifestation d'approche des problèmes maritimes.

Les faits n'ont pas démenti ce jugement ; vos premières mesures, en effet, ont traduit votre souci de réduire les charges d'exploitation des armements par le doublement de l'aide aux carburants inscrit au collectif de juillet dernier, mesure accompagnée d'aides sélectives tendant à assurer la sauvegarde de la pêche hauturière.

Aujourd'hui, monsieur le ministre, les fascicules budgétaires nous font connaître vos intentions, qui traduisent une volonté nettement exprimée de mettre en œuvre, dans le cadre d'un plan pluriannuel, une politique globale, cohérente des pêches.

**M. le président.** Je vous prie de conclure, monsieur le rapporteur pour avis.

**M. Joseph Yvon, rapporteur pour avis.** Je termine, monsieur le président.

Aujourd'hui, les difficultés sont grandes, notamment au sein de la Communauté où les points de vue restent éloignés en ce qui concerne l'accès aux zones de pêche et la répartition des quotas. Je sais, monsieur le ministre, le travail que vous avez accompli sur ce plan dans les discussions que vous avez eues à Bruxelles.

En ce qui concerne l'outil de production, les crédits qui sont inscrits au budget nous permettent de considérer que la flotte, notamment la flotte artisanale, va connaître un développement très important.

Le dernier point que je voudrais aborder concerne l'organisation des marchés. Je sais que sur le plan communautaire, vous avez fait, sur ce point encore, monsieur le ministre, un effort considérable puisque, à l'occasion d'une réunion qui s'est tenue le 29 septembre, un premier pas vers la politique commune a été réalisé, ce qui se passe de tout commentaire.

Telles sont, mes chers collègues, les observations que j'ai cru devoir vous présenter sur ce budget, du point de vue de son seul aspect économique. En conclusion, on peut affirmer que les objectifs poursuivis par le ministre de la mer sont inspirés par un souci d'intérêt général et que les moyens mis en œuvre pour les réaliser sont importants.

Je vous demande donc, mes chers collègues, de suivre la commission des affaires économiques qui, à l'unanimité, a adopté ce budget, souhaitant sincèrement et vivement que la crise qui frappe notre économie et qui se manifeste par des tensions inflationnistes particulièrement inquiétantes n'ait pas pour effet de réduire à néant les excellentes intentions du ministère de la mer. (*Applaudissements.*)

**M. le président.** La parole est à M. Chauty, président et rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan.

**M. Michel Chauty, président de la commission des affaires économiques et du Plan, en remplacement de M. Daniel Millaud, rapporteur pour avis (ports maritimes).** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je présente ce rapport pour avis à la place de M. Daniel Millaud, sénateur de la Polynésie, qui l'a fait approuver par notre commission mais qui, aujourd'hui, a été obligé de s'absenter d'urgence.

Le premier avis budgétaire formulé par la commission des affaires économiques et du Plan du Sénat, pour l'exercice 1982, aura été celui des ports maritimes français. Nous n'avons donc pu disposer qu'au tout dernier moment de la documentation nécessaire à la rédaction de ce rapport, d'autant que le changement d'organisation intervenu par la création d'un ministère de la mer, salué par tous avec intérêt, aura sans doute soulevé des difficultés dans la cohésion des administrations réunies sous votre autorité, monsieur le ministre.

Je ne reviendrai pas sur l'analyse détaillée de votre budget : cela vient d'être dit excellemment par le rapporteur de la commission saisie au fond. Notre commission a pris note de l'aug-



mentation des crédits en autorisations de programme et de la stagnation relative des crédits de paiement au bénéfice des ports métropolitains, crédits qui assurent la continuité des investissements programmés : Dunkerque : deuxième tranche du quai à pondéreux Ouest ; Le Havre : dragages du grand canal d'accès et ouvrages de défense à Antifer ; Rouen : poursuite de l'amélioration des accès ; Nantes-Saint-Nazaire : achèvement d'un quai minéralier à Montoir et extension du terminal agroalimentaire ; Bordeaux : achèvement des rempiètements de quais à Bassens ; enfin, Marseille : achèvement du remodelage du bassin de la Pinède et dragage pour terminaux.

Vous trouverez dans notre rapport écrit, mes chers collègues, des renseignements complémentaires concernant notamment les équipements prévus dans différents ports non autonomes.

Notre commission a relevé l'effort réalisé en faveur des ports des départements d'outre-mer, particulièrement pour la première tranche du port de la baie de la Possession à l'île de la Réunion. Pourrais-je vous rappeler incidemment, monsieur le ministre, que nos compatriotes mahorais contemplent depuis un an la première pierre du port de Longoni ? Les pierres ne poussent pas, c'est cela l'ennui.

Mais, beaucoup plus que la connaissance explicite des différentes lignes budgétaires, il s'agit de savoir pour nous si les investissements réalisés et prévus permettent à nos ports de faire face au trafic actuel et attendu, tant pour sa nature que pour son volume, avec les conséquences qui en découlent, d'ordre financier pour les gestionnaires, mais aussi et surtout d'ordre économique et social pour les régions concernées et la nation.

Globalement, les résultats du trafic n'auront pas été excellents pour l'année 1980. Cela est dû, nous le savons, à la diminution des importations d'hydrocarbures qui ont représenté, encore l'an dernier, 59,40 p. 100 du trafic total des ports métropolitains.

En revanche, les marchandises diverses et les autres vracs augmentent de façon sensible de 12,40 p. 100 dans les ports autonomes. Bien entendu, les ports plus spécialisés dans le traitement des produits pétroliers auront davantage souffert ; c'est le cas de Marseille, du Havre, de Nantes-Saint-Nazaire et de Bordeaux. Nous constatons que Dunkerque présente une croissance voisine de zéro. Seul Rouen, malgré son handicap de port d'intérieur — mais peut-être aussi pour cela, de par sa position géographique — non seulement équilibre en volume ses importations et ses exportations, mais augmente également son trafic total de 8,37 p. 100.

Il faut noter, enfin, que malgré la baisse importante des importations des produits pétroliers, la part en valeur du commerce extérieur français transitant par les ports métropolitains n'est pas équilibrée puisqu'elle représente 34 p. 100 pour les exportations et 35,1 p. 100 pour les importations, ce qui est vraiment un problème.

Le trafic des ports européens étrangers aura connu également en 1980 — à part Amsterdam — la même déflation que celle qui est supportée par les ports français.

Cela ne peut nous satisfaire, d'autant que les résultats connus du premier semestre 1981 confirment, en l'accentuant pour les ports autonomes français, la diminution générale du volume traité — moins 8,4 p. 100 — malgré l'augmentation du poste des marchandises diverses — plus 5,1 p. 100.

C'est pourquoi la situation financière des ports autonomes, qui commençait à se rétablir grâce au résultat de 1979, à l'exception de Nantes-Saint-Nazaire — et là, je suis bien placé pour savoir que nous avons un magnifique port méthanier, en attente de trafic, hélas ! Mais vous n'y êtes pour rien, monsieur le ministre, c'est un autre problème — c'est pourquoi la situation financière des ports autonomes, dis-je, va de nouveau se détériorer.

La solution inévitable sera une augmentation tarifaire de l'ordre de 16 p. 100 à 30 p. 100, qui ne pourra qu'augmenter le coût du passage du navire et, partant, de la marchandise, malgré l'amélioration apportée à son traitement. Je pense, en particulier, au développement spectaculaire de l'utilisation des conteneurs — plus 16 p. 100 — qui est effective, même dans les ports qui ne possèdent pas les équipements spécialisés nécessaires.

Assurer la rentabilité de ces ports, c'est d'abord assurer leur compétitivité face au dynamisme de certains ports étrangers européens qui se trouvent avoir à résoudre des problèmes identiques, à peu de chose près, à ceux auxquels sont confrontés les ports français.

Et je ne puis passer sous silence le problème social dont le climat s'est encore aggravé en 1980 et en 1981. Il y aurait 25 p. 100 de chômeurs dans la profession de docker en France, avec des situations dramatiques où le taux de chômage a pu atteindre le seuil intolérable de 60 p. 100 à Dieppe.

Ne pensez-vous pas, monsieur le ministre, que la loi de 1947 doit être adaptée aujourd'hui alors que nous avons assisté, depuis cette époque, à une révolution technique tant dans le domaine du transport maritime que dans celui de la manutention à terre ? La déflation des effectifs décidée en 1979, et dont je ne suis pas certain qu'elle se poursuive partout, ne peut donner entière satisfaction.

Ne faudrait-il pas réunir d'autres conditions, comme la formation professionnelle et la « permanentisation » — je préférerais « mensualisation » — qui garantiraient au mieux à la fois la sécurité de l'emploi et une juste rémunération ?

Ne faudrait-il pas également accroître la présence des différents partenaires sociaux au sein des conseils d'administration des ports ? Placés devant les problèmes de gestion, ils apporteraient, en contrepartie, leur propre expérience professionnelle.

La paix sociale dans les zones industrialo-portuaires ne pourra cependant résoudre, à elle seule, le phénomène de détournement de trafics. En revanche, un certain nombre d'actions gouvernementales pourraient en diminuer l'importance : d'une part, intervention auprès des armements français afin qu'ils assurent une fréquentation plus importante des ports nationaux — 30 p. 100 actuellement — et auprès des transporteurs terrestres afin que leurs tarifs soient plus incitatifs à partir ou à destination des ports français ; d'autre part, meilleure coordination de la promotion portuaire et commerciale à l'étranger.

Une attention particulière doit également être portée aux ports frontaliers ; je pense en particulier à celui de Dunkerque. Ce port devrait pouvoir traiter davantage de vracs et de marchandises diverses détournées au bénéfice des ports voisins, notamment Anvers que l'on peut considérer comme le premier port français des marchandises diverses, ce qui est tout de même anormal. Or, ce port présente une situation incohérente.

Il faudrait que les crédits dont vous disposez puissent permettre de réaliser la liaison entre les darses est et ouest. Il faudrait également que le ministère des transports fasse un effort suffisant pour que soit terminée la jonction avec le canal à grand gabarit de Valenciennes. Il vous appartiendra, monsieur le ministre, de répondre à l'unanime préoccupation exprimée par notre commission.

Si les travaux préparatoires du VIII<sup>e</sup> Plan ont considéré les ports comme « un maillon dans la chaîne des transports », il est bien évident qu'il faudra poursuivre, avec les arrières-pensées, la réalisation de liaisons tant routières que par voies navigables. C'est une des clefs du développement régional et de l'ouverture nationale sur les façades maritimes. Il vous faudra, monsieur le ministre de la mer, apporter à cette priorité l'adhésion de votre collègue responsable des transports.

J'ai entendu dire que, lorsqu'on voulait plaider, il fallait le faire en irlandais. Vous avez, monsieur le ministre, la connaissance d'une langue proche. Peut-être vous aidera-t-elle.

En fait, seul l'Etat peut assurer, par sa participation financière, par la coordination des interventions, soit directement, soit indirectement, une politique portuaire cohérente. Il ne pourrait être question, en conséquence, d'abandonner l'administration des ports autonomes à la discrétion des représentants socio-professionnels et des élus des collectivités locales géographiquement concernées.

Il existe trop de concurrence suicidaire entre nos ports et certains projets d'équipement, en particulier pour le trafic charbonnier, manifestement optimistes.

En effet, les seuls ports autonomes prévoient, pour l'échéance 1990, une capacité de réception de charbon évaluée entre 92,5 et 95 millions de tonnes, alors que la consommation nationale se situerait, au mieux, aux alentours de 60 millions de tonnes, dont il faut soustraire notre propre production, soit 20 millions de tonnes. Il ne reste donc plus que 40 millions de tonnes, ce qui représente moins de la moitié du trafic prévu.

Notre commission a souhaité qu'un recensement des différentes possibilités d'accueil pour les trafics spécialisés soit opéré afin de définir les objectifs prioritaires et complémentaires à intégrer dans le futur plan quinquennal.

C'est là je crois, résumée, la préoccupation de notre commission des affaires économiques et du Plan qui, en adoptant ce rapport qui lui fut présenté le 14 octobre dernier, a exprimé un avis favorable sur les crédits affectés aux ports maritimes français. (*Applaudissements sur les travées du R. P. R., de l'U. R. E. I. et de l'U. C. D. P.*)

(M. Pierre-Christian Taittinger remplace M. Alain Poher au fauteuil de la présidence.)

## PRESIDENCE DE M. PIERRE-CHRISTIAN TAITTINGER,

vice-président.

**M. le président.** J'indique au Sénat que, compte tenu de l'organisation du débat décidée le 18 novembre 1981 par la conférence des présidents, les temps de parole dont disposent les groupes pour cette discussion sont les suivants :

Groupe de l'union centriste des démocrates de progrès : 15 minutes ;

Groupe socialiste : 14 minutes ;

Groupe de l'union des républicains et des indépendants : 11 minutes ;

Groupe du rassemblement pour la République : 9 minutes ;

Groupe de la gauche démocratique : 8 minutes ;

Groupe communiste : 5 minutes.

La parole est à M. Rigou.

**M. Michel Rigou.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, à cette même tribune, le 3 décembre 1980, j'étais intervenu dans la discussion du budget du ministère de l'environnement en ces termes : « Comment imaginer à l'heure actuelle que les nombreux problèmes liés aux activités maritimes puissent être efficacement pris en charge s'il n'existe aucune autorité politique pour assumer les responsabilités ? C'est bien de volonté politique qu'il s'agit si l'on veut proposer ou concevoir une loi-cadre sur l'exploitation des richesses de la mer, sur la protection du littoral, sur le développement des technologies marines, sur le lancement d'un programme de construction navale et sur la sauvegarde du milieu marin. S'il est un domaine où la planification s'impose, une planification assortie d'un budget annuel, c'est bien celui-là. C'est la raison pour laquelle les radicaux de gauche ont proposé la création d'un ministère de la mer, qui permettrait à la France de retrouver en ce domaine sa dimension internationale. »

Monsieur le ministre, le 10 mai a entraîné le changement : ce qui n'était qu'un vœu voilà un an est maintenant une réalité et je m'en réjouis, comme je me réjouis de trouver à la tête de ce ministère un homme compétent, très concerné et très conscient de tous les problèmes énoncés plus haut qui font maintenant l'objet des grands chapitres de son ministère.

L'analyse de ce budget m'amène à formuler quelques observations.

Le total des crédits de votre ministère est en progression de 30 p. 100 globalement par rapport aux dotations pour 1981 reconstituées. Pour une première année, c'est un résultat intéressant ; mais, si les actions en faveur des pêches maritimes et cultures marines sont en progression de 102 p. 100, en revanche, les crédits pour la protection et l'aménagement du littoral n'augmentent que de 8 p. 100 et pour les ports maritimes de 9 p. 100.

Je le regrette d'autant plus que ces crédits destinés au financement d'ouvrage de protection sont générateurs de travaux souvent importants dévolus à des entreprises locales et donc participent au maintien de l'emploi dans des secteurs actuellement en difficulté. Ne serait-il pas possible, monsieur le ministre, lors d'un collectif, de majorer cette ligne budgétaire de façon que les ouvrages de protection sont générateurs de travaux plus substantielle ?

Deuxième chapitre : la protection et l'aménagement du littoral. Les moyens mis en œuvre pour le renforcement de la flotte de surveillance, l'augmentation des personnels dans les centres de sécurité, l'acquisition de barrages et de matériels de récupération des hydrocarbures sont en nette progression, mais ils n'auront une véritable efficacité que s'ils sont assortis de la plus grande fermeté dans la lutte contre les pollueurs et les pavillons de complaisance. Monsieur le ministre, je sais que cette tâche n'est pas facile, mais elle doit être permanente et la sévérité en ce domaine sera très appréciée dans les secteurs concernés, en particulier par les socio-professionnels.

Je voudrais également attirer votre attention sur le choix des sites retenus pour l'aménagement de dépôts d'hydrocarbures récupérés.

Certaines zones, en particulier les bassins ostréicoles et conchylicoles, sont très fragiles et vulnérables ; je souhaiterais donc que la concertation la plus large soit réalisée avec les socio-professionnels, les élus et les responsables de l'environnement. Nous avons connu ce problème dans la presqu'île d'Arvert et à

Marennes ; je pense que nous aurions pu en faire l'économie. Mais cette affaire est antérieure à votre prise de fonctions et je suis persuadé que vous prendrez les mesures nécessaires pour qu'elle ne se renouvelle pas.

Troisième chapitre : la recherche et le développement de l'innovation.

Cette action s'exprime dans le projet de budget par la création du fonds d'intervention et d'action maritime, le F. I. A. M. Vous nous avez donné tout à l'heure des détails sur les trois missions que vous comptez assigner à ce fonds ; je ne les rappelle pas.

Je constate, en revanche, que les crédits d'investissement de l'I. S. T. P. M., l'institut scientifique et technique des pêches maritimes, sont en augmentation de 235 p. 100 et ceux du Cnexo, le centre national pour l'exploitation des océans, de 32 p. 100, ce qui montre bien votre volonté de favoriser nettement ces investissements en direction de la recherche et de l'innovation.

En ce domaine, la France a effectivement un retard important par rapport aux Etats-Unis et à l'Union soviétique. L'exploitation des océans va devenir dans un avenir très proche une nécessité : la France doit affirmer sa présence dans la prospection des bassins sédimentaires profonds, qui couvrent une superficie de 75 millions de kilomètres carrés et dont certains présentent des indices d'hydrocarbures intéressants, ainsi que dans le développement des travaux pour le contrôle et l'exploitation de gisements de nodules polymétalliques riches en cobalt, en nickel et en cuivre.

L'effort que vous avez fait en ce domaine, monsieur le ministre, est important dans votre budget de 1982 ; il devra impérativement être maintenu et même augmenté si nous ne voulons pas que ces richesses nouvelles soient exploitées par les plus riches. C'est donc ma troisième question : pensiez-vous faire de la recherche sous-marine et de cette prospection sous-marine une des priorités de votre ministère ?

Quatrième chapitre : la pêche et les cultures marines.

Le Gouvernement a affirmé clairement sa volonté de défendre les droits de pêche qui nous sont reconnus et d'assurer ainsi la sauvegarde de nos droits d'accès à la ressource. C'était la condition indispensable au maintien de cette activité, qui connaît une baisse importante depuis quelques années.

Votre objectif est donc de relancer cette activité en favorisant la modernisation de l'outil de production et en améliorant les conditions d'organisation du marché. Vous proposez un plan pluri-annuel de pêche, qui, pour sa première année d'exécution, se voit doter de 98 millions de francs en autorisations de programme et de 90 millions de francs de crédits de paiement. Pour l'organisation du marché, la progression est particulièrement forte puisqu'elle atteint 132 p. 100.

Mais les difficultés restent importantes et les investisseurs sont rares, car les coûts de fonctionnement et d'entretien restent trop élevés et donc insuffisamment rémunérateurs. Un certain nombre d'initiatives se manifestent actuellement vers la construction d'unités nettement plus économes en énergie ; ne serait-il pas également utile d'apporter une aide plus substantielle à ces constructeurs qui ont des difficultés pour réaliser leurs prototypes ? C'est la quatrième question que je vous pose.

Les cultures marines ont retenu toute votre attention puisque les aides à l'investissement sont en progression de 54 p. 100. Les actions se multiplient avec des résultats très inégaux dus à la complexité des problèmes.

En effet, l'assainissement des zones littorales propices au réensemencement en crustacés et mollusques et à l'aquaculture est une priorité évidente, mais il doit tenir compte des intérêts de toutes les activités concernées : agriculture, pêche, navigation de plaisance en particulier. Les ministères de l'agriculture, de l'environnement, de l'aménagement du territoire — j'en oublie certainement — sont donc intéressés à ces aménagements. Peut-être dans ce domaine pourriez-vous, monsieur le ministre, jouer également le rôle de coordinateur. Je vous en parle savamment, étant très concerné par l'assainissement du bassin ostréicole de Marennes-Oléron.

Voilà, monsieur le ministre, à travers l'étude de ce premier budget de la mer, les quelques réflexions et observations que je souhaitais vous livrer. Je n'ai pas abordé les problèmes spécifiques à mon département, puisque nous avons eu l'occasion de nous en entretenir lors de votre visite à La Rochelle.

Je souhaite seulement vous rappeler l'intérêt que notre département porte au projet de construction d'un établissement conchylicole à La Tremblade. Il entre dans le cadre de la formation de la nouvelle génération des gens de mer que vous souhaitez promouvoir.



Je n'ai pas abordé certaines actions de votre ministère telles que la signalisation maritime et les ports, actions importantes qui mobilisent des crédits substantiels ; mon temps de parole ne me le permettait pas, mais je suis persuadé que mes collègues interviendront sur ces chapitres.

Ce premier budget a des insuffisances, c'est vrai, mais il a l'avantage d'exister ; les actions que vous souhaitez mener sont précises, et, dès cette année, vous avez porté votre effort sur les secteurs les plus défavorisés et les plus en difficulté. Je souhaite donc que ces efforts soient couronnés de succès et que, dans les années à venir, vos moyens soient augmentés pour mener à bien la tâche que vous vous êtes assignée.

Les sénateurs radicaux de gauche approuvent pleinement la politique que vous proposez à travers ce budget : ils la souhaitent depuis longtemps. Ils voteront donc votre budget, et même avec enthousiasme. (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes.*)

**M. le président.** La parole est à M. Ferrant.

**M. Charles Ferrant.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, permettez-moi de vous dire tout d'abord ma déception et celle d'un bon nombre de mes collègues lorsque nous avons appris que la discussion du budget de la mer était retirée de l'ordre du jour de mardi dernier pour être renvoyée à une date ultérieure. La création tant souhaitée et attendue d'un ministère de la mer nous laissait espérer que le Gouvernement y aurait attaché plus d'importance.

Vous comprendrez nos inquiétudes lorsque nous en avons déduit que les problèmes de la mer risquaient, par suite de ce renvoi, de n'être pas traités avec tout l'intérêt qu'ils méritaient.

Cette déception exprimée, j'aurais souhaité, monsieur le ministre, vous interroger longuement sur un grand nombre de préoccupations qui sont les miennes et celles des responsables des petits et moyens chantiers de constructions navales.

Malheureusement, le laps de temps imparti à chaque orateur de notre groupe étant réduit, je me vois contraint de n'aborder dans ce débat que quelques questions essentielles, me réservant de vous faire parvenir le texte complet de mon intervention, afin que vous puissiez, si vous en êtes d'accord, me faire connaître les réponses aux problèmes que je ne pourrai évoquer aujourd'hui.

La première de ces questions, qui a pour objet la construction navale, concerne la participation du ministère de la mer aux dépenses importantes occasionnées par les dépôts à l'étranger de brevets en matière de recherche et d'innovation, qui, pour chacun d'eux, représente 15 000 à 20 000 francs par pays concerné.

A moins d'une décision contraire de votre part, la protection de techniques essentiellement françaises ne pourra s'appliquer qu'à un nombre restreint de pays. Un chantier particulièrement performant a mis au point des techniques entièrement nouvelles qui offrent beaucoup de promesses sur le plan international. Malheureusement, la seule aide que ce chantier a pu obtenir a été accordée par l'agence nationale de valorisation de la recherche, l'Anvar, et ne dépassera pas 20 p. 100 des sommes effectivement dépensées.

Ma seconde question est relative à l'importance et aux modalités des cautions financières qui sont exigées dans certains pays. Il est, en effet, pratiquement impossible aux petits chantiers français de vendre des unités civiles ou même de surveillance dans le Moyen-Orient.

Dans ces pays, le financement est généralement assuré par l'acheteur, ce qui rend inutile la mise en place de crédits français bonifiés qui sont onéreux pour nos finances. Il semblerait donc favorable à l'intérêt national que les pouvoirs publics imposent à des établissements financiers nationalisés de fournir ces cautions aux petits chantiers français, même si leur surface financière est trop réduite pour justifier l'importance des cautions — d'ailleurs superfétatoires et dont le caractère est artificiellement dissuasif — qui sont exigées par les pays du Moyen-Orient. La création d'un fonds de garantie spécifique à ces problèmes pourrait même éventuellement être envisagée.

De tels moyens réduits et peu onéreux permettraient d'ouvrir à la construction navale française, l'accès à des pays qui lui ont été jusqu'à présent interdits, ce qui favoriserait l'emploi national et notre balance des paiements.

Par ailleurs, dans votre souci de maintenir l'instrument de travail et l'emploi, vous empêchez, monsieur le ministre, la vente à l'étranger de navires de pêche industrielle, même s'ils

sont structurellement déficitaires et s'ils posent des problèmes financiers très graves à leurs propriétaires, qui se trouvent enfermés dans une situation sans issue.

Il ne paraîtrait donc pas normal que vous prorogiez les subventions d'exploitation anciennes pour pallier la majeure partie des problèmes immédiats. Mais il serait incompréhensible que le renouvellement de ces subventions soit maintenant subordonné à un apport d'argent frais que les armateurs n'ont malheureusement plus. Je vous demande donc de revenir sur cette exigence nouvelle.

Afin d'assurer l'avenir, il est indispensable de faire accorder un nouveau financement à long terme aux navires ayant des problèmes financiers, de manière à résorber les difficultés actuelles et à permettre des échéances économiquement supportables. Il conviendrait également que vous agissiez très fermement auprès des banques afin qu'elles n'aillent pas à l'encontre de votre action en harcelant les copropriétaires de navires, que vos décisions rendent en fait prisonniers de leurs participations.

Je souhaiterais pour conclure, monsieur le ministre, attirer votre attention sur les difficultés que rencontrent certains ports, plus particulièrement celui de Dieppe, où le taux de chômage demeure préoccupant.

Les crédits de paiement des ports maritimes sont en augmentation dans votre budget. Il serait nécessaire qu'un effort supplémentaire soit fait l'année prochaine pour les ports autonomes et les ports secondaires, comme celui de Dieppe, qui sont particulièrement menacés.

Dans des régions maritimes comme les nôtres, la lutte contre le chômage passe par l'effort accompli dans le cadre de votre ministère. C'est pourquoi, monsieur le ministre, je souhaite vivement que vous preniez en compte ces dernières réflexions.

Telles sont, monsieur le ministre, mes chers collègues, les observations très brèves que je souhaitais faire à l'occasion de l'examen de ce budget. (*Applaudissements sur les travées de l'U. C. D. P.*)

**M. le président.** La parole est à M. de Bourgoing.

**M. Philippe de Bourgoing.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, Colbert, premier ministre de la marine en 1669, doit se réjouir de se trouver face à son lointain successeur, le nouveau ministre de la mer. (*Sourires.*)

Pour ma part, j'avais déjà eu l'occasion de vous saluer, monsieur le ministre, lors de votre visite sur les côtes de la Manche à Port-en-Bessin, alors que, quelques mois avant, le ministre Hoeffel qui avait alors la responsabilité en la matière, était déjà venu sur place à un moment où les plaies de l'été 1980 étaient encore vives chez les pêcheurs.

Quelques mois ont passé, mais l'inquiétude demeure chez ces marins qui ne redoutent ni la mer ni la peine mais qui s'interrogent sur leur sort dans le souhait légitime de tirer de leur activité les moyens d'assurer une vie décente pour leur famille.

Les quantités de poissons pêchés ne sont guère suffisantes dans leur progression pour que s'instaure un mouvement quantité-prix satisfaisant pour compenser, et de loin, l'aggravation des coûts de production.

Le matériel d'exploitation est cher, les investissements sont lourds et il y a le carburant d'autant plus coûteux quand, géographiquement, comme sur nos côtes, les lieux de pêche sont éloignés.

L'effort effectué sur ce point en juillet a été apprécié mais a été absorbé par les hausses survenues depuis.

Si vous pouviez nous donner les informations sur le « carburant pêche », celles-ci seraient accueillies avec intérêt.

Il est fait état dans le projet de budget d'aides à la construction navale. Elles paraissent intéressantes pour la Basse-Normandie et principalement pour Cherbourg ; toutefois, à Port-en-Bessin et dans le département, les gens hésitent à s'engager, tellement leur confiance est ébranlée, et ce malgré les appoints régionaux et départementaux concernant aussi bien le neuf que l'occasion.

Les incitations à rendre les bateaux plus économiques sont davantage appréciées car elles améliorent la rentabilité. Or, c'est bien la rentabilité qui constitue le problème essentiel.

Lors de votre venue à Port-en-Bessin, l'existence de nombreux bateaux en difficulté économique grave vous avait été signalée. Vos collaborateurs avaient laissé espérer une prise en considération de ce problème pour assurer le maintien indispensable de la flottille. Il avait été évoqué la possibilité d'un prêt de trois

millions du F.D.E.S. — fonds de développement économique et social — affecté à la Basse-Normandie et consacré à ce maintien, ce qui permettrait de faire face aux crédits fournisseurs et d'assainir par là-même la situation de ces derniers, qui se répercute elle-même localement. Tout cela indique, à l'évidence, l'extrême importance de l'action du Fiom — fonds d'intervention et d'organisation des marchés des produits de la pêche maritime et de la conchyliculture — sans lequel des catastrophes seraient intervenues dès cette année.

L'intervention du Fiom pourra-t-elle être maintenue au même taux en 1982 compte tenu des inscriptions budgétaires ? Sans doute, les crédits du Fiom passent-ils de 36 à 85 millions de francs, mais, cette année, outre ces 36 millions à la base, ont été dégagés 86,5 millions au titre du plan de pêche, 24 millions de francs au titre du fonds de réserve et 11,5 millions au titre de reports divers. Si l'on additionne tout ce qui a été disponible en 1981, cela représente 158 millions de francs.

A l'inscription budgétaire de 85 millions de francs cette année, il convient naturellement d'ajouter, comme en 1981, le produit de la taxe parafiscale ; mais cela ne change à l'affaire.

De cette interrogation découlent trois inquiétudes. La première provient de la possibilité du maintien, ou plutôt de l'actualisation des prix d'objectif par rapport aux nouveaux coûts de la pêche.

La seconde, voisine de la première, concerne l'augmentation nécessaire des prix de retraits, indispensable au soutien du marché, aussi bien sur le plan national que sur le plan communautaire.

La troisième inquiétude est celle du taux de participation du Fiom aux organisations de producteurs. En 1981, le pourcentage était de 60 p. 100 sur les retraits et de 70 p. 100 sur la surévaluation. Sera-t-il possible de continuer à assurer ces pourcentages, compte tenu des crédits inscrits au budget ?

Et si les marchés posent tant de difficultés, cela est dû en particulier aux importations sauvages en provenance des autres pays. Le problème se pose et a plutôt tendance à s'amplifier. Cela nous amène à nous demander si les services concernés ont les moyens et des instructions suffisamment rigoureuses pour assurer un contrôle satisfaisant, d'autant plus important que des doutes peuvent exister sur la qualité sanitaire du poisson extérieur.

Autre point faible de l'organisation du marché, le manque de rigueur dans la pesée en de nombreux points de vente, ce qui fausse les appréciations aussi bien pour les retraits que pour les prix d'objectif, alors que les charges résultant d'une meilleure adaptation des moyens sont modestes comparativement aux masses d'argent du circuit.

Voilà exposés, monsieur le ministre, dans les quelques minutes qui me sont imparties, les problèmes qui se posent aux pêcheurs de notre région. J'espère que vos réponses me permettront de rassurer une population inquiète sur son avenir. (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I. et de l'U.C.D.P.*)

**M. le président.** La parole est à M. Ehlers.

**M. Gérard Ehlers.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le projet de budget qui nous est proposé aujourd'hui amorce enfin ce qu'il est convenu d'appeler un tournant dans notre politique maritime.

Il s'oriente, après des années de politique antinationale et de déclin, dans le sens du progrès que nous souhaitons.

Nous réclamions depuis longtemps un ministère de la mer répondant à la vocation d'un grand pays maritime comme la France. C'est aujourd'hui chose faite, et croyez que nous en sommes particulièrement satisfaits.

En effet, les différents aspects de la politique de la mer, support essentiel de notre commerce extérieur, sont intimement liés entre eux.

Nos ports, petits ou grands, qu'ils soient de commerce, de pêche ou de voyageurs, doivent devenir de véritables poumons économiques au service des régions, inséparables de l'intérêt national.

Cela dépend pour beaucoup de la décentralisation et particulièrement de la démocratisation des organismes de gestion de tous ces ports, de la participation à la direction et à la gestion des travailleurs intéressés.

**M. Marcel Gargar.** Très bien !

**M. Gérard Ehlers.** Ecouter ceux qui, quotidiennement au travail, font preuve d'énormément de bon sens, leur donner des

pouvoirs réels et les moyens de réussir le changement nécessaire de politique dans notre pays, doit nous permettre d'aller plus sûrement vers une grande politique de la mer.

Il convient de ne plus opposer un port à un autre, les grands aux petits. Ils doivent tous avoir leur place, au service de l'intérêt des régions et du pays, dans le cadre d'une coordination et d'une complémentarité au service de ceux qui y travaillent et plus généralement de l'intérêt national.

Victimes de l'absence voulue, par l'ancien gouvernement, d'une véritable politique nationale d'urbanisme portuaire, nous assistons à une baisse constante de notre flotte avec un déficit qui atteindra certainement les 5 milliards de francs, pour les frets et passages en 1981 ; à des détournements de trafic de marchandises diverses représentant 1,5 milliard de devises sans oublier les milliers d'emplois perdus.

Il en va de même pour la pêche, pour laquelle le déficit de notre balance commerciale atteint 3,5 milliards de francs, ce qui correspond à la valeur de la production française débarquée.

Je n'aurais garde d'oublier les graves problèmes qui sont posés à notre construction et réparation navales.

La création du ministère de la mer, s'inscrivant dans la politique nouvelle voulue par les Français, nous permet de définir une politique d'ensemble de ces activités.

En effet, comment parler d'une grande politique des ports si elle ne repose pas sur une flotte digne de la France ?

Comment parler d'une politique maritime et portuaire qui ne reposerait pas sur une solide construction et réparation navales ?

Comment parler d'une politique de la construction et de la réparation navales reposant sur une flotte en baisse constante ?

Il en va de même de la pêche et des autres activités maritimes et portuaires.

Pourtant, nos besoins et possibilités sont grands. Je m'en tiendrai à quelques exemples.

En ce qui concerne notre flotte, au moment où d'importants investissements sont réalisés dans nos ports pour les trafics de vrac et de charbon, appelés — comme chacun sait — à augmenter d'une façon importante, seulement 20 p. 100 des minerais et charbons arrivant à Dunkerque sont transportés sous pavillon français et il en va de même au plan national.

Concernant le cabotage, notre pavillon est réduit à néant.

En 1979, dans neuf ports secondaires français, alors que les caboteurs étrangers et de complaisance comptent 1 432 escales, les nôtres en comptent seulement 67 : seulement 10 sur 174 à Saint-Malo, seulement 1 sur 75 à Dieppe.

Monsieur le ministre, vous qui visitez nos ports — et c'est une excellente chose — vous avez certainement remarqué que de la mer du Nord à la Méditerranée, il n'existe aucune drague ou suceuse française et il en va de même concernant de nombreux engins portuaires.

Que dire enfin de la structure de notre flotte, de sa faiblesse, en particulier pour les cargos-vraquiers-caboteurs et transports de colis lourds ?

Que dire des détournements de trafic, de haute valeur ajoutée, quand on sait qu'une tonne de marchandises diverses représente quarante fois plus de valeur qu'une tonne de minerai ?

N'oublions jamais, à ce propos, que 2 millions de tonnes de marchandises diverses créent de 5 000 à 7 000 emplois permanents et diversifiés. Trois exemples précis à ce propos : 1,2 million de tonnes de tôles plates et fers-blancs d'Usinor-Dunkerque passent par Anvers dans une année ; 1,5 million de tonnes de blés et orges de la région Nord-Pas-de-Calais passent par Gand et Anvers chaque année. Le Nord, première région textile, est ravitaillé en laine et coton par les ports belges, alors que le port de Dunkerque est relié par autoroute à cet important centre textile.

Je viens d'apprendre — mais je vous enverrai une correspondance à ce propos, monsieur le ministre — que nos deux usines traitant 3 400 tonnes de maïs dans le Nord chaque jour sont ravitaillées elles aussi par le port d'Anvers.

J'aimerais attirer votre attention, monsieur le ministre, sur un transport maritime appelé à se développer, je veux parler des colis lourds. Le seul navire qui nous reste est gravement menacé. Il s'agit de l'*Internavis II*, sur lequel je vous ai interrogé à la mi-octobre.

Etes-vous en mesure d'apaiser mes craintes sur ce grave problème ?

Enfin, il convient de définir une politique correcte de liaisons par voie ferrée—route—voie fluviale, entre nos ports et l'intérieur du pays.

Peut-être convient-il de réfléchir, dans le cadre de la coordination et de la complémentarité de l'ensemble de nos zones portuaires, à l'organisation de vastes débats démocratiques où les représentants des travailleurs participeraient ?

Ces débats pourraient déboucher sur ce que nous pourrions appeler des assises régionales de la mer, trouvant leurs conclusions logiques dans un vaste débat national au Parlement et débouchant ainsi et concrètement, partant des besoins des travailleurs et de la population, inséparables de l'intérêt de la France, sur une grande politique nationale d'urbanisme portuaire.

Ce qui, en liaison avec la politique sociale définie par le Gouvernement, nous permettrait un développement économique sans précédent, créateur de dizaines de milliers d'emplois dans l'ensemble de nos zones maritimes.

Il me reste, dans le temps qui m'est imparti, à vous poser, monsieur le ministre, quelques questions sur des problèmes particuliers.

Pensez-vous qu'il soit possible d'accorder rapidement la retraite à cinquante-cinq ans aux dockers et assimilés, dont la profession est particulièrement pénible et insalubre, sachant que vous avez déjà pris une décision allant dans ce sens, et je vous en remercie, pour les dockers de Dieppe ?

Des efforts ayant déjà été accomplis dans ce domaine, entendez-vous accélérer le plan de rattrapage concernant les pensions de la marine ?

Pouvez-vous me confirmer votre volonté d'augmenter d'une façon importante, et dans les meilleurs délais, la subvention à la société nationale de sauvetage en mer ?

Enfin, envisagez-vous de réviser en hausse les crédits affectés à la protection et à l'aménagement du littoral, compte tenu des besoins importants et de l'ampleur des zones intéressées ?

Cela dit, et pour respecter mon temps de parole, il me reste à noter avec satisfaction les orientations du projet de budget que, avec mes collègues du groupe communiste, je voterai. (*Applaudissements sur les travées communistes et socialistes.*)

(M. Alain Poher remplace M. Pierre-Christian Taittinger au fauteuil de la présidence.)

#### PRESIDENCE DE M. ALAIN POHER

— 4 —

#### CANDIDATURES A UNE COMMISSION SPECIALE

**M. le président.** L'ordre du jour appelle la nomination des membres de la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi d'orientation, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, autorisant le Gouvernement, par application de l'article 38 de la Constitution, à prendre des mesures d'ordre social.

Il va être procédé à cette nomination conformément aux dispositions de l'article 10 du règlement.

La liste des candidats établie par les présidents des commissions permanentes a été affichée.

Cette liste sera ratifiée à l'expiration d'un délai d'une heure, s'il n'y a pas opposition.

— 5 —

#### LOI DE FINANCES POUR 1982

##### Suite de la discussion d'un projet de loi.

**M. le président.** L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1982, adopté par l'Assemblée nationale [n<sup>os</sup> 57 et 58 (1981-1982).]

**Deuxième partie (suite).** — Moyens des services et dispositions spéciales :

##### Mer (suite).

**M. le président.** Nous poursuivons l'examen des dispositions du projet de loi concernant le ministère de la mer.

La parole est à M. Bécam.

**M. Marc Bécam.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le monde vit aujourd'hui une seconde conquête des mers. Après celle des voies de navigation, voici venu le temps d'une lutte plus radicale encore pour la maîtrise des sources de richesses.

A cet égard, je ne peux m'empêcher de souligner combien les plus farouches défenseurs du grand principe marxiste : « La terre à ceux qui la travaillent », se montrent les plus hostiles à son application au domaine maritime. (*Protestations sur les travées communistes.*)

**M. Camille Vallin,** rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation (marine marchande). Où avez-vous vu cela ?

**M. Marc Bécam.** Ici, en cette fin du xx<sup>e</sup> siècle, le principe, noble et humanitaire est : « La mer, bien commun de l'humanité ».

Dans la mémoire collective, la France est essentiellement rurale. A la Révolution — nous l'oublions souvent — 90 p. 100 des Français étaient paysans. Dans les années 1930, plus de la moitié l'était encore.

Selon Louis Blériot : « Le bord de mer, c'est l'épiderme de la France ». Notre sensibilité maritime est superficielle au sens propre du mot. Nos racines, nous les trouvons dans la terre. Per Jakez Helias montrait bien, dans « Le Cheval d'orgueil », combien, voilà quelques décennies, la mer paraissait hostile à des paysans qui vivaient à quelques encablures du rivage. En dépit d'un contact quotidien, par la vue, l'ouïe, l'odorat — « l'odeur de la mer » — celle-ci leur demeurait étrangère.

Il n'est pas venu le temps où l'on pourrait rejoindre l'écrivain américain Herman Melville qui disait : « L'océan c'est ma prairie ».

Ici, les gens de mer constituent un monde à part, les pionniers du bout du monde, *pen or bed* en langue bretonne.

Faut-il alors s'étonner, monsieur le ministre, si les questions maritimes recueillent un écho insuffisant dans les médias, dans les instances diverses ?

Faut-il s'étonner si le budget de la mer, le premier de notre histoire, soit le seul qui ait été déplacé dans l'ordre du jour de notre assemblée, ce qui interdit à certains collègues, qui avaient prévu d'intervenir mardi, de le faire aujourd'hui ?

Faut-il montrer quelque surprise si nous devons, chaque année, importer plus de la moitié de notre consommation de produits de la mer ?

Il apparaît, pourtant, chaque jour davantage, que c'est la mer qui, seule, peut nourrir vraiment l'humanité, qui peut donner à la France sa meilleure chance de développement et lui permettre de poursuivre sa route vers le futur. Si nous relevons ce défi, l'étendue des ressources est infinie. Nous comptons parmi les meilleurs au monde — ceux-ci sont rares — mais il est vital de libérer nos potentialités, de les appliquer sur le terrain, si je puis dire.

J'aimerais avoir quelques assurances à ce sujet, car, si vous proposez, par un article 37 de la première partie du projet de loi de finances, de créer une redevance de 3,75 p. 100 sur chaque tonne nette de produits extraits des grands fonds marins et si vous créez à l'article 50 un compte d'affectation spéciale, celui-ci ne figure, à ma connaissance, que pour mémoire puisqu'on n'irait chercher les nodules polymétalliques à titre industriel et d'application que vers les années 1988. J'attends sur ce point votre réponse.

Tous les Bretons se réjouissent de la création du ministère de la mer. Vous avez la chance d'en être le premier titulaire : faites-la fructifier, ne décevez pas !

Il faut bien que je vous interroge ! Aussi vous poserai-je deux questions : qu'allez-vous faire du fonds d'intervention et d'action maritime, le F.I.A.M. ? Sera-ce « l'instrument privilégié du ministre de la mer pour l'exercice de sa mission de coordination », selon votre déclaration du 9 novembre à l'Assemblée nationale ?

Vous avez prononcé le même discours devant la Haute Assemblée, ce qui me dispense de le reprendre plus en détail.

Vous donnez à ce fonds une triple mission : l'incitation financière aux interventions coordonnées, la contribution au financement de projets qui ne trouvent pas de prise en charge ailleurs — mon Dieu ! c'est bien, mais combien de projets sont-ils dans cette situation ? Le choix va être abondant ! — enfin, le soutien à l'innovation et à l'expérimentation dans le secteur maritime.

« Vaste programme », aurait dit le général de Gaulle en d'autres temps. Mais au-delà de la volonté du changement, au-delà du verbe, qu'en est-il ? En effet, si vous avez évoqué les missions, vous n'avez pas rappelé les fonds inscrits : 5 millions de francs de crédits de paiement et 10 millions de francs d'autorisations de programme. Or, vous parlez de la coordination entre tous les ministères, de l'innovation, de la recherche, des programmes qui ne peuvent pas être pris en charge ! Comme il n'y a pas de miracle, j'aimerais en savoir plus sur l'effet « catalyseur », l'effet dynamique du F. I. A. M. Je vous en remercie à l'avance.

Et puis, l'élu de la Bretagne que vous êtes sait notre sensibilité commune à la question concernant la protection du littoral face à la pollution marine. Vous avez déclaré le 9 novembre, à l'Assemblée nationale — vous l'avez répété il y a quelques instants — que « les moyens de lutte resteront toujours insuffisants en cas de sinistre et que la clé d'une véritable protection de l'environnement marin se trouve dans l'action de prévention... ».

Je crois m'entendre, monsieur le ministre, lorsqu'en des temps dramatiques, le 11 avril 1978, je répondais à cette même tribune aux questions des sénateurs et que j'assumais avec 10 000 hommes, sur 250 kilomètres de côtes et pendant treize semaines, la lutte contre la marée noire provoquée par la catastrophe de l'*Amoco Cadiz*.

Je crois m'entendre, car je suis bien convaincu que la poursuite de la politique de coordination des moyens de prévention est le seul moyen de réduire les probabilités du risque.

J'écoutais à l'instant M. Ehlers, qui, à cette époque, alors que je prononçais les mêmes phrases, m'accablait de ses sarcasmes malgré les difficultés. Je crois entendre M. Le Pors, votre collègue au Gouvernement, qui est aujourd'hui même dans le Finistère, au Relecq-Kerhuon, son pays de naissance, c'est-à-dire à quelques encablures de la marée noire.

Je forme le vœu que vous ne soyez pas confronté à une épreuve de cette nature dont la Bretagne et la France entière ont éprouvé les grandes difficultés.

Je souhaite aussi que vous puissiez nous donner les garanties que vous exigez à cette époque du Gouvernement.

Puisque mon collègue M. Valade est dans l'impossibilité d'être présent aujourd'hui — il était là mardi — je me permets très brièvement de vous faire part de ses inquiétudes sur le déséquilibre des budgets des ports français, notamment des ports autonomes, face à la crise économique actuelle. Il pense que ce n'est pas une raison pour ralentir les investissements qui développeraient l'avenir.

Il me prie également de vous interroger sur le plan d'équipement des ports français pour la réception du charbon et sur le plan de rénovation des équipements portuaires pour les nouveaux trafics de type pétrolier. Il précise que le port autonome de Bordeaux est, en cette matière, un exemple significatif des deux points évoqués.

Un élu du Finistère ne saurait conclure — vous le comprendrez, monsieur le ministre, puisque vous êtes l'élu d'une circonscription maritime de notre département commun — sans évoquer les pêches maritimes. Je voudrais simplement résumer les priorités.

Au cours de la première partie de mon propos, j'ai expliqué ce que je ressentais profondément. L'avenir est sur la mer, tel est le thème que je voulais développer, d'abord. Je crois — je le dis avec beaucoup d'amitié, d'humilité, de simplicité — que les rapports n'insistent pas assez sur ce point. Il faut, bien sûr, prendre en compte les problèmes sociaux, les équipements, etc., mais nous ne voyons pas assez ce que représente cette fantastique affaire de la mer.

Je conclurai en évoquant le point de vue des marins eux-mêmes.

D'abord, ils insistent sur la formation des hommes et des femmes du milieu. La dimension du problème est mondiale. Les professionnels ont soif de formation. Ils le disent par leurs comités locaux des pêches. Je pense, par exemple, à celui du Guilvinec.

Ensuite, si la question des « quotas de pêche » ne leur paraît pas essentielle, celle de l'accès à la ressource est sans cesse soulevée. Vos prédécesseurs étaient fermes et vous l'êtes vous-même. Vous réaffirmez le traité de Rome et je dis bravo ! Il y a aussi du bon dans l'héritage ! Je vous encourage dans cette voie, mais il n'y a pas aujourd'hui de solution européenne : il y a la danoise, la britannique, la française. Tous mes vœux sont avec vous !

D'autre part, le renouvellement de la flottille de pêche a connu une forte impulsion grâce au « plan Icart ». C'est ainsi qu'il est connu des marins — il l'est moins à Paris peut-être — du nom du ministre de l'équipement du début de l'année 1978. Les marins du Guilvinec m'ont présenté ainsi leurs problèmes.

Les coûts ont beaucoup crû. Je vais vous faire une suggestion. Vous augmentez l'aide du F.D.E.S. Vous avez dit que l'effort serait de 30 p. 100 pour les constructions navales. Je voudrais que vous puissiez décider que les aides pourront venir en déduction de l'apport personnel et non plus du montant global de l'investissement. J'aimerais aussi que vous puissiez étendre les mesures d'aide au bateau d'occasion qui constitue souvent la première acquisition du jeune marin qui démarre dans la vie professionnelle.

Enfin, le dernier point concerne la concertation entre les pêcheurs professionnels et les plaisanciers. Ils sont 30 000 professionnels et 500 000 plaisanciers. Des quantités de problèmes se posent. Je vous remercie donc, monsieur le ministre, d'essayer de faire des efforts pour réduire les situations conflictuelles.

Je conclurai en une phrase : parce que c'est, à l'évidence, l'intérêt de mon pays, je souhaite au ministre de la mer de réussir. (*Applaudissements sur les travées du R. P. R., de l'U. C. D. P. et de l'U. R. E. I.*)

**M. le président.** La parole est à M. Spingard.

**M. Raymond Spingard.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, c'est avec satisfaction que les professionnels de la mer ont accueilli la constitution du premier ministère français de la mer. La nomination du spécialiste des problèmes maritimes que vous êtes, monsieur le ministre, a suscité l'espoir dans une profession où s'étaient installés le doute, l'amertume et quelquefois la colère.

Il existe désormais une structure, une volonté politique, des moyens financiers. Le monde maritime peut constater qu'un réel changement s'est produit dans notre pays.

Vous avez présenté votre budget comme un budget de requête, et je voudrais, pour ma part, vous soumettre quelques réflexions sur le problème de la pêche industrielle.

Il faut, tout d'abord, être conscient que votre politique, qui sera mise en place progressivement, ne pourra résoudre du jour au lendemain la grave crise que la pêche française connaît depuis plusieurs années. A défaut d'être simple, le problème est clair : il faut revoir toute la filière que suit le poisson, du lieu de pêche au panier de la ménagère.

Le problème de l'accès aux zones de pêche qui entourent le Royaume-Uni est toujours l'objet de controverses, et les marins pêcheurs boulonnais comptent sur votre fermeté pour défendre le principe de nos droits historiques.

L'accès des chalutiers boulonnais aux lieux de pêche dans les eaux communautaires est vital pour l'avenir économique du littoral Nord-Pas-de-Calais et, par-là même, pour celui de notre pays.

Sur les 236 navires qui composent la flotte de pêche du quartier de Boulogne-sur-Mer au 1<sup>er</sup> janvier 1981, 37 sont armés pour la pêche au large et ont une moyenne d'âge de sept à huit ans. Il ne s'agit ici que d'une moyenne ; c'est pourquoi il faut assurer dès à présent le renouvellement de la flotte.

Je note, d'ailleurs, que votre budget répond à cette attente puisque la subvention au maintien de l'emploi et à celui de la flotte connaît une progression substantielle.

A cet effet, il me semble nécessaire de prendre des mesures d'urgence pour le renouvellement de notre flotte semi-industrielle qui est particulièrement inadaptée aux nouvelles contraintes du marché.

L'achat d'un navire de pêche industrielle représente un investissement considérable. A titre d'exemple, un chalutier de plus de 50 mètres, commandé dans un chantier naval français, coûte actuellement quelque trente millions de francs, l'Etat subventionnant en moyenne 15 p. 100 de cet investissement.

A quelques mois de l'importante négociation qui doit mettre aux prises les armements et les organisations syndicales au sujet de la mise au point d'une nouvelle convention collective, je souhaite que les aides au maintien de la flotte de pêche, qui seront consenties, soient assorties d'engagements et de garanties, notamment en matière d'emploi. C'est la condition *sine qua non* qui vous permettra d'éviter un nouveau conflit.

Celui de l'été 1980 nous a montré que la gestion d'un armement de pêche n'était certes pas une chose facile. En effet, le prix du carburant grève nettement les comptes

d'exploitation, et j'ose espérer que l'étude interministérielle sur la modulation de l'évolution du coût du carburant apportera une solution à ce problème.

Je terminerai mon intervention en rendant hommage à nos marins pêcheurs qui exercent un métier très pénible : durée moyenne de travail de seize heures par jour, organisation des marées qui perturbent la vie familiale, taux d'accidents du travail élevé. En outre, la stabilité du salaire n'est pas assurée puisque les marins pêcheurs boulonnais, par exemple, perçoivent une rémunération calculée sur le produit net de la pêche.

C'est pourquoi ils sont particulièrement intéressés par la valeur de leur capture qui suit les fluctuations de l'offre et de la demande. Une chute des prix du poisson débarqué peut avoir quelquefois des conséquences dramatiques.

Il faut, en outre, signaler que le prix moyen des espèces débarquées à Boulogne-sur-Mer, calculé en francs constants, a connu depuis plusieurs années une relative stagnation.

Actuellement, les prix de référence et les prix de retrait n'apportent pas un revenu suffisant aux marins pêcheurs. A cet égard, il serait souhaitable que les partenaires européens s'entendent sur la définition à donner aux prix de référence.

S'il faut permettre aux marins pêcheurs de percevoir un salaire en rapport avec la difficulté de leur tâche, il faut aussi que les retraités et les veuves puissent vivre décemment. Le plan du rattrapage que vous avez présenté dernièrement, monsieur le ministre, entre dans le cadre de la mise en place d'une politique sociale ambitieuse, et je sais que c'est une de vos principales préoccupations.

J'aurais également voulu attirer votre attention, monsieur le ministre, sur l'urgence qu'il y a à réaliser les travaux nécessaires à l'extension du port de Boulogne, travaux indispensables dans cette région où le nombre des demandeurs d'emploi est nettement supérieur à la moyenne nationale. Mais, ne voulant pas dépasser mon temps de parole, je vous en ferai part par écrit.

Monsieur le ministre, votre première intervention au sein de notre assemblée s'est traduite par le vote à l'unanimité du projet de loi sur l'exploration et l'exploitation des ressources minérales des grands fonds marins. Je souhaite qu'il en soit de même pour le vote du budget de la mer dont les crédits sont à la hauteur des besoins de notre pays. *(Applaudissements sur les travées socialistes et communistes.)*

**M. le président.** La parole est à M. Lise.

**M. Roger Lise.** Monsieur le ministre, l'étude de votre budget m'a révélé, non sans étonnement, qu'aucun crédit n'était proposé pour les ports de pêche de mon département, alors qu'une ligne fait mention de l'intérêt accordé aux ports de commerce de ces régions lointaines.

Je ne puis vous cacher ma très vive inquiétude car cette omission — involontaire, je l'espère — risque de compromettre le développement du nouveau plan de pêche de la Martinique, plan établi dès le mois d'août 1981 par tous les responsables de la pêche de ce département sous l'égide des affaires maritimes à la demande du nouveau préfet.

Aussi est-il indispensable que soit prise sans tarder une décision importante en faveur de la construction des infrastructures et superstructures nécessaires en vue de la rénovation de la pêche artisanale.

Pour comprendre l'urgence des moyens financiers à mettre en œuvre, je dois vous informer de deux points importants.

Le premier point est relatif au fait que mon département est une île située en zone tropicale. Malgré son insularité et la zone poissonneuse qui l'entoure, nous importons plus de la moitié de notre consommation locale et, qui plus est, du poisson pêché par les autres dans notre zone économique.

Le deuxième point concerne le vieillissement de la profession et la désaffection des jeunes pour ce secteur traditionnel.

Il est, en effet, paradoxal de constater que, pour une population dont les moins de vingt-cinq ans représentent plus de 60 p. 100, on n'en trouve parmi les pêcheurs en activité qu'une proportion infime : moins de 3 p. 100. Les statistiques prouvent mes dires.

Pour enrayer la détérioration de cette situation devenue catastrophique, pour freiner le décalage de la profession qui doit être, comme elle l'a été dans le passé, l'un des éléments

actifs de notre vie économique — car elle fait vivre plus de 25 000 personnes — pour assurer la pérennité de nos valeurs professionnelles, pour satisfaire nos besoins de consommation locale et enfin pour lutter contre le chômage endémique, différentes mesures ont été prises, rompant avec le caractère archaïque de la profession et permettant une profonde mutation dans les techniques et aussi dans les conditions de vie de la pêche artisanale.

Ces mesures s'adressent plus particulièrement à la pêche côtière et à la pêche au large : à la pêche côtière, par une amélioration des embarcations offrant de meilleures conditions de rentabilité et l'intervention de navires polyvalents pour les fonds nouvellement exploités avec des engins de pêche modernes ; à la pêche au large, pour l'exploitation de ressources nouvelles sur des zones non exploitées.

L'innovation importante est l'agrandissement des embarcations, notamment pour le remplacement des moteurs hors bord par des moteurs intérieurs à gaz-oil.

Mais, si le marin pêcheur pouvait à tout moment et aisément halier son ancienne embarcation plus légère n'importe où sur nos plages, pour les nouvelles et plus lourdes embarcations, qui doivent obligatoirement rester à flot, il faut des aménagements adéquats pour leur sécurité et une bonne exploitation de ces types d'embarcation, à savoir des plans d'eau abrités avec appontement et hangars, des points d'avitaillement et de réparation, des slips de halage et des équipements comme on en trouve depuis plusieurs siècles sur le littoral métropolitain.

Il faut donc des moyens financiers plus importants pour parvenir à un aménagement complet du littoral maritime avec des priorités pour répondre à l'ampleur de l'action à entreprendre et cela afin d'engager les jeunes à revenir à cette profession dont les possibilités, j'y insiste, sont grandes tant pour les besoins de la consommation courante en produits de la mer que pour la solution du douloureux problème de notre chômage endémique.

Mais vous admettez, monsieur le ministre, qu'il est aussi urgent de réparer dans les meilleurs délais les installations détruites, par les cyclones « David » et « Allen », dans les ports de pêche construits à grands frais par les collectivités locales.

En effet, je vous cite le cas du port de pêche de Case-Pilote, le premier construit, qui après seulement trois années d'exploitation, a été endommagé par le cyclone « David » en 1979. Cette année-là, des vents d'une rare violence, qu'on n'enregistre qu'une fois par siècle, ont provoqué des vagues d'une puissance exceptionnelle, si bien que la digue ouest assurant la protection principale a été rompue sous les assauts répétés de la mer déchaînée.

Trois navires de pêche furent complètement détruits ainsi que de nombreux bateaux de plaisance venus chercher refuge dans ce port.

A la suite des importants dégâts causés par le cyclone, M. le Président de la République a décidé une participation de l'Etat de 80 p. 100 au financement de la reconstruction des ouvrages du littoral.

Une première subvention a été dégagée, en attente du résultat des études confiées à une société spécialisée, la Sogreah.

Le coût des réparations ayant été connu en janvier 1981, les services de l'équipement, en avril de cette année, ont demandé par lettre au ministère compétent, donc le vôtre, le financement complémentaire conformément aux déclarations publiques du chef de l'Etat.

Je dois également vous faire connaître que sur cette côte inhospitalière de la région Caraïbe nord-ouest, le site de Case-Pilote est le seul capable d'assurer une sécurité relative aux navires de pêche.

Malgré les dégâts du cyclone « David » en 1979, et du cyclone « Allen » en 1980, deux des navires en activité y travaillent tant bien que mal.

De plus, il y est organisé par l'Arcoma la première opération de formation « sur le tas », axée directement sur la pratique, avec les navires « plan de relance ». Dix-huit jeunes, qui étaient au chômage, malgré une scolarité normale suivie à l'école de pêche, pour la majorité d'entre eux, ont repris goût au secteur de la mer.

Une mission d'inspection du fonds social européen a vu cette équipe à l'œuvre à Case-Pilote ; elle a été impressionnée par le travail réalisé. Les jeunes sont enthousiastes, dynamiques et surtout pleinement conscients qu'il s'agit là de leur unique chance de s'intégrer dans la profession.



C'est pourquoi, monsieur le ministre, devant ces marques d'espérance et de renouveau qui se manifestent, contrastant avec la forme d'abandon de ce secteur vital pour notre économie, je vous demande, au nom de tous ces jeunes comme de la profession, de porter une attention particulière à tous ces problèmes et surtout de faire en sorte que démarrent enfin sans tarder les travaux de reconstruction du port de pêche de Case-Pilote. (*Applaudissements sur les travées de l'U.C.D.P.*)

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Marie Girault.

**M. Jean-Marie Girault.** Monsieur le ministre, je voudrais attirer votre attention sur un dossier que vous connaissez bien et qui concerne la région de Caen. Il s'agit du projet de création sur la commune de Ouistreham, à proximité de Caen, d'un quai de car-ferries. Ce projet a fait l'unanimité des responsables économiques et politiques de la région de Caen et avait fait l'objet, de la part de votre prédécesseur, M. Daniel Hoeffel, d'une décision positive aux termes d'une lettre en date du 3 mars 1981.

A l'époque, M. Hoeffel avait pris l'engagement d'inclure dans le budget pour 1982 les crédits correspondant à l'intervention financière de l'Etat dans cette opération, qui représente un investissement d'environ 50 millions de francs. Nous étions donc munis de ce que nous appelons le « feu vert ».

Mais, ces derniers mois, nous avons eu le sentiment que le dossier était sinon remis en cause dans son principe, du moins faisait l'objet de nouvelles délibérations.

Je me suis déjà adressé à vous par lettre, monsieur le ministre. L'un de vos collègues du Gouvernement, M. Mexandeau, est lui-même intervenu de façon très pressante.

Dans la région, où, comme je vous le disais, l'unanimité s'est faite, nous trouvons aujourd'hui — pour parler d'une façon quelque peu familière — le temps bien long.

Est-ce oui ? Est-ce non ?

Je sais que, dans le courant de l'été, vous avez mis en place un organisme d'études concernant le trafic trans-Manche et que, le 19 octobre dernier, l'un de vos collaborateurs a envoyé son rapport. Si celui-ci a suscité quelque inquiétude dans mon esprit, c'est parce que son annexe 7 laisse planer des doutes quant à l'appréciation du ministère de la mer sur l'opportunité de la création de la passerelle.

Nous sommes aujourd'hui au rendez-vous : vous-même, moi-même et les habitants de la région de Caen.

La mise en place du car-ferry avait été prévue pour le mois de juillet 1983. L'établissement public régional de Basse-Normandie, la ville de Caen et le département du Calvados ont pris des engagements financiers très précis. Le dossier qui vous a été soumis n'est pas moins précis.

Vous savez que la chambre de commerce et d'industrie de Caen serait le maître d'ouvrage, tout au moins pour certaines des parties de l'ensemble, le ministère de la mer étant maître d'ouvrage pour certaines infrastructures.

Je me permets de vous demander aujourd'hui, monsieur le ministre, à l'occasion de la discussion du budget pour 1982, si vous avez pris une décision. Dans l'affirmative, quelle est-elle ? Je n'ai pas besoin de vous dire celle que j'attends et que nous attendons tous en Basse-Normandie. (*Applaudissements.*)

**M. le président.** La parole est à M. Bialski.

**M. Jacques Bialski.** Puisque le temps qui m'est imparti ne me permet pas d'analyser dans le détail l'ensemble des crédits de ce premier budget de la mer, je limiterai mon propos aux quelques réflexions du responsable régional que je suis et que vous connaissez bien, monsieur le ministre ; vous savez qu'il est confronté quotidiennement aux réalités d'une vie économique littorale liée pour une grande part aux activités maritimes.

Mes réflexions ne porteront donc, hélas ! que sur trois secteurs : la construction et la réparation navales et le trans-Manche.

Mais, en préliminaire, permettez-moi, monsieur le ministre, de vous confirmer combien la décision de créer ce ministère de la mer a été heureuse et appréciée par les travailleurs et les professionnels de nos régions côtières.

Le budget qui nous est soumis aujourd'hui donne corps à cette espérance qu'un certain nombre d'entre nous, dans cet hémicycle, nourrissons de longue date, à savoir la définition d'une politique maritime volontaire et dynamique au service du développement de notre économie nationale.

Nous savons tous que les besoins en matière portuaire sont urgents et importants. Je ne citerai que le cas de Dunkerque, où le retard s'est accumulé par rapport aux investissements réalisés pour chacun des ports d'Anvers, Zeebrugge et Rotterdam, qui atteignent le milliard de francs chaque année. Ce seul chiffre suffit à expliquer la situation de concurrence particulièrement difficile de nos ports du littoral Nord-Pas-de-Calais, d'autant plus difficile que l'on retrouve parfois des intérêts parallèles de chaque côté de la frontière avec la Belgique, qui ne vont pas forcément dans le sens de l'intérêt national. Aussi, je souscris totalement, monsieur le ministre, à votre dernier appel à la solidarité franco-belge et à la lutte contre les détournements de trafic scandaleux.

En ce qui concerne le secteur de la construction navale, j'enregistre avec satisfaction l'importance des aides allouées par l'Etat en 1982, des aides que l'on devra d'ailleurs davantage moduler si l'on veut que nos chantiers se dotent d'outillages plus modernes et de techniques plus performantes, afin que notre construction navale devienne plus compétitive sur le marché mondial. Car — et vous le savez aussi — ce dont nous avons besoin, c'est de chantiers dynamiques et à haute technologie, des outils sur lesquels notre flotte de commerce et nos ports puissent s'appuyer.

En six mois, monsieur le ministre, vous avez réussi à stopper la régression que connaissait ce secteur d'activité depuis 1975 et vous vous êtes engagé dans une politique de reconstitution des plans de charge. Dans ce domaine, il vous reste encore notamment à résoudre le problème des chantiers de France-Dunkerque ; j'ai bon espoir que vous y parviendrez rapidement.

Ainsi, les promesses que vous avez faites en septembre, à Dunkerque, sont en train de se réaliser, et je vous en remercie vivement.

C'est là une première étape positive. Mais si l'on se fixe pour objectif de redonner à la France une construction navale forte, il est indispensable de reconquérir le marché français du fret maritime, de lutter contre les pavillons de complaisance, de renforcer les normes de sécurité et de favoriser, notamment par le développement de la recherche, les actions de diversification.

Enfin, le rapprochement des grands chantiers français, tel qu'il se dessine, doit, à mon sens, permettre une transparence effective vis-à-vis des collectivités locales, communes, départements et régions. Il ne faudrait pas, en effet, que ce que vous me permettez d'appeler, monsieur le ministre, des « multirégionales », aboutisse à occulter les responsabilités économiques des régions au moment des prises de grandes décisions ; on irait alors à l'encontre de notre volonté de décentralisation et on risquerait de susciter de nouveau des réflexes répréhensibles de la part de certains acteurs économiques.

Je voudrais attirer également votre attention sur des difficultés que rencontre actuellement la réparation navale, qui, malgré la crise, a consenti d'importants efforts de restructuration et qui devrait bénéficier d'une bienveillance particulière de la part des pouvoirs publics.

Il faut arrêter, dans un premier temps, l'hémorragie de personnel à laquelle on a assisté ces dernières années et mieux assurer la sécurité du travail dans cette profession pénible, que je connais bien.

Certes, il ne s'agit pas de renouveler les erreurs du passé, en favorisant, par exemple, le développement d'infrastructures sans prendre en compte l'outil qui doit les utiliser. Ces infrastructures, parfois sous-utilisées, représentent incontestablement un équipement moderne et fiable. C'est le cas notamment à Dunkerque. Mais les usagers rencontrent de très grosses difficultés pour faire face aux remboursements des investissements effectués ; à l'époque, ils avaient pourtant été réalisés dans des conditions plus favorables pour les pouvoirs publics que ceux qui ont été effectués dans d'autres ports français — je ne parle même pas de ce qui se passe dans les ports étrangers.

Compte tenu de ce constat somme toute pas très optimiste pour cette branche d'activité, je souhaiterais que soient prises un certain nombre de mesures incitatives, notamment pour que l'armement français ne soit plus conduit à confier une large part de ses travaux sur navires à des chantiers étrangers. J'ai entendu votre dernière déclaration à ce sujet et elle me satisfait pleinement, monsieur le ministre.

De même, il serait nécessaire d'envisager des dispositions appropriées pour soutenir les offres françaises aux clients étrangers. N'oublions pas que 50 p. 100 des activités des réparateurs sont tournés vers l'exportation et qu'en ce qui concerne le cas particulier de Dunkerque — permettez-moi d'insister une fois encore — la concurrence des ports belges et hollandais



s'avère très vive dans la mesure où ces pays prennent en charge, à la limite du respect des règles communautaires existantes, un certain nombre de facteurs économiques non négligeables.

Je terminerai mon propos en évoquant devant vous la délicate question du trafic trans-Manche. Le Gouvernement, en imposant à la S.N.C.F. la prise de mesures conservatoires pour un an, a manifesté une volonté politique nouvelle, mais n'a pas pour autant résolu les problèmes économiques et techniques qui restent posés.

Même si l'avenir est incertain, en raison notamment de la situation générale difficile de la S.N.C.F., des incertitudes liées à l'avenir du pool Sealink et de la reprise très sérieuse du projet de tunnel sous la Manche, il nous faut faire face et réunir dès maintenant les conditions de mise en œuvre d'une nouvelle politique concourant au renforcement de la présence française sur la Manche.

Cela suppose que l'on assure la défense et le développement du pavillon français, c'est-à-dire de l'armement français naval S.N.C.F., ce qui passe obligatoirement par le maintien de toutes les lignes et de tous les services existants.

Cela suppose également que l'on consacre, parallèlement à une nouvelle dynamique commerciale, un effort d'investissement en faveur des installations portuaires ; je pense en particulier à la modernisation du terminal pour conteneurs de Dunkerque et à de nouveaux équipements à Calais et à Boulogne.

Cela nécessite, enfin, que l'on s'attache à développer les initiatives commerciales en prenant garde de ne pas se laisser piéger par la guerre tarifaire.

Je sais que les solutions existent ; quelques-unes sont à l'étude au plus haut niveau en vue de la préparation d'un plan d'action de deux ans.

Pour ma part, je suis persuadé que si l'on ne désengage pas la S.N.C.F., dont le réseau commercial est un atout essentiel, si l'on associe les collectivités locales et régionales aux prises de responsabilités, notamment en tenant le plus grand compte de la réalisation, de plus en plus envisageable, du tunnel sous la Manche, qui risque de remettre en cause, pour le littoral, l'ensemble des données économiques, nous ne pourrions alors qu'améliorer sensiblement notre position par rapport à nos concurrents étrangers.

Voilà, monsieur le ministre, quelques réflexions trop sommairement présentées, mais qui vous permettront, dans le cadre de la discussion du budget de la mer — que les socialistes voteront, bien entendu — de « faire le point », pourrait-on dire en termes de marine, sur quelques-unes de nos préoccupations. (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes.*)

**M. le président.** La parole est à M. Regnault.

**M. René Regnault.** Dans le bref laps de temps qui m'est imparti, je vais essayer, monsieur le ministre, au nom du groupe socialiste, de vous soumettre quelques avis et observations sur le projet de budget de votre ministère.

Préalablement, permettez-moi une nouvelle fois de vous dire combien est grande ma satisfaction et celle de tous les gens de mer — et ils sont nombreux dans le pays, en Bretagne en particulier — devant la décision prise par le Chef de l'Etat de créer un ministère propre à la mer. Pendant des années, nous l'avions réclamé — en vain, certes — tant les gouvernements précédents se refusaient à prendre en compte la dimension économique, sociale et stratégique de la mer et de tout ce qu'elle induit.

Nous attendons beaucoup de vous et du Gouvernement, mais nous savons qu'en six mois vous ne pouvez pas tout régler, tant il y avait à faire pour la réorganisation et la définition d'une réelle politique à court et à moyen terme.

Nous mesurons les impulsions que vous avez données ainsi que les premières orientations qui se dégagent. Il faudra que vous poursuiviez et qu'en particulier le plan intérimaire et surtout le futur plan quinquennal apportent des réponses complètes et cohérentes aux orientations fondamentales de votre ministère dans des domaines aussi divers que la politique sociale, la formation, les équipements portuaires, le développement de notre marine marchande avec la reconquête de notre pavillon, le cabotage, les transports de fret par mer, les pêches maritimes, l'aquaculture, la sécurité de la navigation, la lutte contre les pollutions, la construction navale, la recherche, le F.I.A.M., le F.I.O.M., l'exploitation des ressources et des fonds.

Votre budget, en comparant ce qui est comparable, marque une nette progression : de l'ordre de 30 p. 100, contre 5,9 p. 100 l'an dernier.

Au cours des dernières années, nous avons vu nos navires disparaître ou partir naviguer sous d'autres pavillons.

Un effort est d'ores et déjà entrepris en faveur de notre pavillon.

Vous voulez renverser la tendance encore récemment d'actualité. Nous vous y encourageons.

Une menace pèse sur nos ports au travers des détournements de trafic. Leurs fonctions doivent être, dans l'ensemble, étudiées et synchronisées de façon à leur donner une plus grande cohérence au niveau du pays, certes, mais aussi en tenant compte de nos partenaires et concurrents européens.

Les crédits de paiement pour les ports maritimes augmentent de 9 p. 100 et les autorisations de programme de 50 p. 100. C'est là un net changement par rapport à l'an dernier. La flotte de commerce voit ses crédits de paiement croître de plus de 58 p. 100, mais les autorisations de programme sont en diminution de 12 p. 100. Cela mériterait, monsieur le ministre, que vous nous apportiez des éclaircissements : ce n'est pas satisfaisant *a priori*.

Vous voulez aussi développer le cabotage. C'est heureux et cela répond à des considérations sociales et économiques très opportunes.

Un effort substantiel est également proposé en faveur des pêches maritimes et des cultures marines : une progression de 102 p. 100 en crédits de paiement, de 35 p. 100 en autorisation de programme. Nous devons nous en réjouir.

La dotation en faveur de la pêche artisanale doit permettre sa relance. L'intervention de l'Etat est attendue dans les secteurs aussi fondamentaux que les armements, l'accès à la ressource et son renouvellement, l'organisation des marchés.

Je souligne aussi l'aide tant attendue au carburant.

S'agissant de l'aquaculture, je voudrais souligner près de vous ce désastre que vous connaissez et qui menace les ostréiculteurs. Un parasite, le bonamia, a atteint les huîtres plates notamment. Les gisements sont atteints en Bretagne-Sud, mais aussi en Bretagne-Nord, particulièrement la région de Saint-Malo, sur le littoral des Côtes-du-Nord.

J'ai d'ailleurs eu l'occasion de vous en saisir récemment. Je souhaiterais, monsieur le ministre, que vous nous indiquiez quelles mesures et dispositions vous comptez prendre pour enrayer cette épidémie et relancer cette activité.

La Bretagne, qui a connu et subit encore les effets malheureux des trop nombreux naufrages de pétroliers, apprécie à sa juste valeur les efforts coordonnés que vous fournissez pour améliorer la sécurité de la navigation en Manche qu'il s'agisse des moyens de prévention ou encore des moyens de lutte.

Permettez-moi, en revanche, de regretter la faiblesse des crédits alloués à la société nationale de sauvetage en mer. Je ne suis pas sûr qu'ici ce soit tout à fait cohérent.

J'en arrive aux aspects sociaux directs. Pour ce qui est de la formation, les crédits de fonctionnement sont tout juste suffisants. En revanche, les crédits d'équipement accusent une augmentation justifiée, tant les besoins sont importants dans nos écoles d'apprentissage maritime. L'école du Trieux dans mon département, par exemple, espère une dotation que vous savez méritée.

Reste le dossier relatif aux écarts entre les salaires forfaitaires et les salaires réels et qui intéressent les marins et leurs ayants droit. L'excellent rapport Dufour, dont tout le monde reconnaît l'objectivité des conclusions, doit s'accompagner de mesures adaptées, vous nous en avez parlé ce matin.

Vous avez, dès votre arrivée au Gouvernement, franchi une étape qui a été appréciée. Il faut poursuivre l'effort dans les meilleurs délais. Si je crois entrevoir un arrêt, vous avez la volonté cependant de poursuivre les discussions entre pouvoirs publics, armateurs, syndicats. Je souhaite que l'année 1982 ne s'écoule pas sans une nouvelle avancée significative.

Enfin, si j'en avais le temps, je montrerais combien la mer est l'enjeu d'intérêts divers que se disputent les divers pays dans le monde, notamment les plus développés.

Les conflits d'intérêts économique et diplomatique y sont fréquents. Il est urgent qu'un droit international — complexe par sa nature, mais nécessaire par ses enjeux — soit élaboré et arrêté en accord avec les pays, notamment les plus concernés, et la France en est.

Je souhaite, monsieur le ministre, que la France y contribue efficacement et surtout que les choses avancent. Pour ma part, je vous assure de ma volonté d'y contribuer avec mes modestes moyens, notamment dans les phases les plus décisives.

Voilà, monsieur le ministre, les analyses et observations qu'au nom du groupe socialiste je voulais vous soumettre. Nous sommes satisfaits du travail accompli, des perspectives qui se dessinent pour 1982. Je sais que nous attendons beaucoup de vous et, donc, encore davantage. Nous vous soutenons, nous vous apportons notre concours et nous voterons votre budget. (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes, ainsi que sur celles des radicaux de gauche.*)

**M. le président.** La parole est à M. Virapoullé.

**M. Louis Virapoullé.** Monsieur le ministre, en montant récemment à cette tribune, j'ai eu l'occasion de vous dire combien je considérais comme fondamental le rôle que pourrait jouer ce grand ministère dont vous êtes responsable.

D'entrée de jeu, je vous dis que les chiffres que vous nous proposez ne sont pas entièrement satisfaisants. Cependant, on ne peut pas vous reprocher d'avoir tenté de poser les premières pierres d'une grande politique de la marine française.

Je suis monté à cette tribune, non pas pour faire un très long exposé, mais pour apporter mon modeste témoignage.

Je voudrais, monsieur le ministre, vous demander de donner une âme à votre budget. Il ne suffit pas de parler le langage des chiffres.

Pour réussir, il vous faut susciter la confiance et faire admettre certains sacrifices. Pour réussir, il vous faut, d'entrée de jeu, faire une grande politique d'information et d'explications.

L'armement de la France est, vous le savez, en pleine difficulté. Il vous faudra le rajeunir et permettre à tous nos chantiers, notamment les petits et les moyens, de remplir leurs carnets de commandes. Il vous faudra revitaliser certains de nos ports qui sont défavorisés par rapport aux ports métropolitains.

Je vous poserai maintenant trois questions. Je crois en l'exploitation des grands fonds marins.

**M. Marc Bécam.** Très bien !

**M. Louis Virapoullé.** Les ressources pétrolières du monde sont en voie d'épuisement. Permettre à notre industrie pétrolière, croyez-moi, monsieur le ministre, d'aller à la reconquête des grands fonds marins, voilà une grande ambition pour la France.

Le C.E.P.M. — le comité d'études pétrolières marines — a permis à toute une série de programmes scientifiques et technologiques d'être concrétisés.

Aujourd'hui on peut dire que notre industrie pétrolière est à même de rivaliser avec l'industrie pétrolière américaine. J'aimerais savoir ce que vous pensez de ce comité, monsieur le ministre, et si vous êtes prêt à l'aider et à l'encourager.

J'aborderai maintenant brièvement le problème de la pêche. Je parlerai de mon département, mais mon propos intéressera également la nation. Tout à l'heure, en montant à cette tribune, j'ai dit que j'étais un témoin. Il faut que la France puisse savoir avec quel courage, quelle volonté, quelle ténacité les Formosans, les Coréens, les Russes et les Japonais sont, à l'heure actuelle, en train, passez-moi l'expression, de défricher les océans.

Le département de la Réunion possède une chambre frigorifique ultra-moderne utilisée actuellement par les Coréens et les Formosans qui pêchent le thon pour l'expédier aux Etats-Unis. Ils pêchent également le requin qui, ensuite, est envoyé en Italie, mis en boîte et vendu en métropole sous le nom de thon blanc. Telle est la réalité économique en présence de laquelle nous sommes.

Monsieur le ministre, le secteur traditionnel de la pêche côtière à la Réunion connaît de graves difficultés. Nos 450 pêcheurs côtiers, qui créent et entretiennent la vocation marine, traversent une période pénible. Il faut entretenir la base.

La loi du 27 avril 1977 a abaissé de 50 p. 100 suivant certaines modalités le montant du rôle.

Mais les faibles ressources obtenues, c'est-à-dire à peine 1 500 francs par mois, ne permettent plus à ces hommes audacieux de « joindre les deux bouts », et la misère s'installe progressivement dans leur foyer. En leur nom, je vous lance un appel, monsieur le ministre.

Je terminerai maintenant par la construction du port de la Réunion. Je vous remercie, monsieur le ministre, d'avoir permis à ce vaste chantier de se réaliser. Je vous demande, en premier lieu, de veiller à ce que ce port soit utilisé dans l'intérêt général et ne devienne pas un instrument de spéculation entre les mains d'une minorité.

Ce chantier atteint, il faut que vous le sachiez, mes chers collègues, un coût important : 44 milliards de francs financés moitié par l'Etat et moitié par notre chambre de commerce. Est-il exact, monsieur le ministre, que le recours — et c'est là encore une triste réalité, mes chers collègues — à une entreprise hollandaise pour effectuer les travaux de dragage était nécessaire, car notre pays ne dispose pas, compte tenu du contexte géographique de l'île, des moyens techniques appropriés et, une fois de plus, les deniers publics vont quitter les poches de la nation pour aller entre les mains d'une puissance étrangère.

Je vous poserai une autre question, monsieur le ministre, qui est très importante. Le concours du ministère de la défense permettra, et c'est une bonne chose, à notre marine nationale d'avoir un port d'attache adapté à ses besoins.

Le bruit se répand cependant de plus en plus, suivant lequel le Gouvernement a l'intention de transférer dans l'océan Indien le centre d'explosion atomique du Pacifique.

Ces explosions se réaliseraient ainsi dans les années à venir à proximité des îles Kerguelen, soit à 1 850 kilomètres de la Réunion.

Pouvez-vous, monsieur le ministre, me donner des précisions sur cette affaire ? C'est une question qui concerne non seulement le département de la Réunion, mais encore la nation tout entière ; elle dépasse même nos frontières et intéresse l'opinion internationale.

Monsieur le président, je vais maintenant conclure et, croyez-moi, il est très difficile pour un insulaire de parler pendant cinq minutes seulement de la mer.

Mes chers collègues, j'ai fait un tour d'horizon très bref. L'insulaire que je suis ne peut que souhaiter un grand succès à ce nouveau-né qu'est le ministère de la mer. Mais croyez-moi la constance dans l'effort, l'utilisation des deniers publics dans le sens de l'efficacité conditionnent la réussite d'une grande politique.

Tout devra être fait pour que le ministère de la mer ne se transforme pas en épauvette qui rapporte aux Français un poisson d'avril. (*Applaudissements sur les travées de l'U.C.D.P.*)

**M. le président.** La parole est à M. Le Cozannet.

**M. Yves Le Cozannet.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, la création de ce ministère a été saluée par tous les intervenants aujourd'hui. Il répond, par conséquent, à un souhait bien souvent émis par de nombreux parlementaires de tous horizons. En effet, de plus en plus, nous avons l'intuition que cette immensité qui nous environne deviendra au cours des prochaines décennies un atout majeur pour notre humanité.

Aussi est-il important de rechercher dès maintenant à maîtriser ce qui s'y passe, que ce soit sur le plan de la réglementation de la pêche pour éviter la destruction de nos ressources, sur le plan de la réglementation de la recherche pétrolière en mer avec les risques que cela comporte — nous avons vu l'accident d'Ekofisk — même si, pour la France, jusqu'à présent, cette recherche n'a pas eu des résultats très probants, ou sur le plan de la réglementation également de la circulation des navires, notamment dans la Manche. Là un travail important a déjà été réalisé, mais sans doute n'est-il pas encore satisfaisant.

Nombre de ces aspects, monsieur le ministre, relèvent d'accords internationaux toujours longs et difficiles à mettre en œuvre. Des pas importants ont été faits dans ce domaine depuis les événements tragiques que nous avons connus et qui ont particulièrement atteint notre région bretonne. Il faut poursuivre avec ténacité nos efforts dans ce sens et je suis quelque peu inquiet de constater la faible progression des crédits de paiement consacrés dans votre budget à la protection du littoral et à son aménagement.

Il est sans doute vrai qu'il vaut mieux prévenir que guérir, là comme ailleurs. A ce titre, le renforcement de la surveillance a permis de constater, c'est vrai, une baisse importante des pollutions. Mais nous savons par expérience que cela peut être accidentel — témoin le dernier accident — et à ce moment-là, il faut avoir les moyens nécessaires au meilleur endroit pour gagner du temps lorsque l'état de la mer le permet.

A ce titre, l'on ne peut que saluer le succès de l'opération *Tanio*. Il s'agissait d'une opération difficile — je la qualifierai d'opération « incroyable mais vraie » — coûteuse et qui fit couler beaucoup d'encre, peut-être autant qu'il y avait de pétrole à

bord. Saluons la détermination, dans cette affaire, de nos gouvernants précédents qui, malgré bien des difficultés dans la décision, ont su maintenir le cap et félicitons, tout de même, le ministre de la mer que vous êtes aujourd'hui, monsieur Le Pensec, d'avoir mené à bien la fin de cette opération.

**M. Jacques Bialski.** Tout de même !

**M. Yves Le Cozannet.** Monsieur le ministre, il ne faut pas relâcher votre effort dans ce domaine capital pour la Bretagne, dont vous êtes un éminent représentant, pour une région si souvent atteinte par ces dommages.

De même, il serait utile de renforcer les moyens de protection du littoral contre les effets des éléments déchainés. La mer, en particulier, exerce une action terrible sur le littoral. Je sais que vous n'êtes pas le seul à intervenir sur ce plan, mais cela entraîne toujours des travaux fort coûteux pour les collectivités locales et il serait sans doute nécessaire de les aider davantage.

Je ne voudrais pas terminer ce bref exposé sans vous demander, monsieur le ministre, d'accorder la plus grande attention aux problèmes des cultures marines et notamment des algues. En tant que Finistérien, vous êtes certainement très au fait de ce problème des algues marines et de leur culture.

Dans les Côtes-du-Nord, nous connaissons également de nombreux problèmes à ce sujet. Vous avez été sollicité, en effet, pour essayer de trouver une solution à un problème qui se pose à une entreprise de ma région, la C.E.C.A., à Pleubian. Je souhaite, monsieur le ministre, qu'à l'occasion des interventions que vous comptez réaliser, vous puissiez trouver une solution conforme à l'intérêt de cette petite région, par le biais, peut-être, d'une orientation en faveur des cultures marines.

Telles sont, monsieur le ministre, formulées très rapidement, les quelques questions que je voulais soulever devant vous. Pris par le temps, je n'ai pas pu en évoquer d'autres. J'aurais aimé, pourtant, vous parler du problème des gens de mer, mais il a déjà été traité par bien des orateurs. Je sais que vous y prêtez vous-mêmes une grande attention et que des décisions ont notamment été prises pour les pensions de veuves qui étaient, il faut le souligner, très insuffisantes.

Je vous remercie, monsieur le ministre, de votre attention. (*Applaudissements sur les travées de l'U.C.D.P., du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

**M. le président.** La parole est à M. Madrelle que je prierai d'être aussi bref que possible.

Je formule d'ailleurs d'ores et déjà la même requête auprès de M. le ministre car non seulement nous sommes en retard, mais notre personnel est extrêmement fatigué. Nous devons avoir pitié de lui.

**M. Marc Bécam.** Ce ne sont pas les trente-cinq heures !

**M. Philippe Madrelle.** Monsieur le ministre, c'est avec beaucoup de satisfaction que nous avons vu la création du ministère de la mer, doté de crédits en augmentation de 30 p. 100. C'est sur la mer, en tant que gisement de ressources et domaine de cultures marines, que je voudrais plus précisément intervenir.

Comme vous le savez, l'ostréiculture arcachonnaise, troisième centre ostréicole français, connaît, depuis de nombreuses années, de très grosses difficultés ; l'avenir de cette activité d'intérêt national est aujourd'hui gravement menacé. Depuis cinq ans, la quasi-totalité des professionnels n'a effectué pratiquement aucune récolte. Des plans de sauvegarde passant par le réaménagement des zones ostréicoles et par des aides à la commercialisation se sont succédés depuis 1979, mais ils se sont tous soldés par des échecs en se révélant incapables d'apporter des remèdes à la crise actuelle.

L'Etat finance des plans de soutien, le département que j'ai l'honneur de présider ne cesse d'intervenir d'une manière très substantielle, mais, malgré ces différents programmes d'investissements, le marasme de l'ostréiculture arcachonnaise demeure. En fait, il en va de l'avenir ostréicole du bassin d'Arcachon.

Une mission scientifique a élaboré un plan de restructuration préconisant, notamment, des opérations de dévasement, d'entretien et de nettoyage des parcs, ainsi que le remembrement des parcelles. En accordant une subvention de 3 millions de francs par l'intermédiaire du fonds d'intervention et d'organisation des marchés — dont il faut souligner au passage que les crédits augmentent de 132 p. 100 — l'Etat a favorisé l'achat de jeunes huîtres destinées à regarnir les parcs. Comme je le faisais remar-

quer précédemment, le département n'a cessé d'intervenir pour soutenir la profession en accordant aux ostréiculteurs une somme de 31,1 millions de francs de prêts dans des conditions particulières.

Malgré ce dispositif technique et financier très important, le milieu marin du bassin d'Arcachon se dégrade ; les huîtres meurent et ne peuvent plus se reproduire.

Il est certain que l'urbanisation à outrance, le développement des ports de plaisance, la pollution industrielle et les fréquentes défaillances du collecteur d'assainissement figurent au nombre des causes de la mortalité des huîtres. Mais permettez-moi de m'interroger, monsieur le ministre, sur les raisons des lenteurs mises par les scientifiques et les laboratoires pour définir les maux qui affectent le milieu aquatique.

Des chercheurs ont émis des hypothèses selon lesquelles les difficultés actuelles de reproduction de l'huître proviendraient, d'une part, de la déficience du plancton et du monoplancton dont se nourrit la larve — déficience due à la prolifération des eaux usées — et, d'autre part, d'une micropollution très importante et particulièrement nocive provoquée par les peintures anti-salissures des bateaux de plaisance.

Ne pensez surtout pas, monsieur le ministre, que je puisse mésestimer la vocation, ô combien touristique !, du bassin d'Arcachon et du littoral ; mais il ne faut pas oublier que l'ostréiculture représente une activité d'intérêt national revêtant un caractère à la fois économique, social et humain. Aujourd'hui gravement menacée, l'huître est un produit prestigieux qui non seulement fait la renommée de la région, mais représente un potentiel d'emplois très important.

Pour toutes ces raisons, monsieur le ministre, je vous demande de bien vouloir comprendre l'urgence des mesures à prendre et de les impulser.

Je citerai, par exemple, l'organisation de la profession ; la défense de l'ostréiculture contre les appétits d'autres usagers de la mer ; enfin, la restauration et le maintien de la qualité du milieu, question qui domine d'ailleurs tout le sujet et me paraît aujourd'hui la plus importante.

A ce dernier titre, cinq mesures sont à envisager : le blocage des capacités d'accueil de la plaisance sur l'eau ; l'amélioration de la circulation des eaux dans le bassin et dans les passes ; l'interdiction des peintures anti-salissures à base d'étain ; la poursuite de l'assainissement des eaux autour du bassin ; enfin, la construction d'un nouveau laboratoire de l'I.S.T.P.M.

Seule une concertation bien comprise et bien pensée entre, d'une part, votre ministère, et d'autre part, le ministère de l'environnement et celui de la recherche et de la technologie permettra enfin de définir les causes réelles de la crise actuelle en vue de proposer des remèdes et une politique capable de sauvegarder l'avenir de l'ostréiculture arcachonnaise.

L'application de la réglementation et le respect des mesures de protection de l'environnement sont nécessaires et vitaux pour l'avenir de l'activité ostréicole.

Conscient de vos compétences et les connaissant bien, je vous fais confiance, monsieur le ministre, pour m'apporter rapidement les réponses attendues par les ostréiculteurs aquitains. (*Applaudissements.*)

**M. le président.** Monsieur le ministre, vous voudrez sans doute répondre aux intervenants qui se sont succédés à la tribune.

**M. Louis Le Pensec, ministre de la mer.** Je partage, monsieur le président, le souci que vous avez des conditions de travail du personnel et, dans toute la mesure du possible, j'essaierai de répondre de manière très synthétique. Bien évidemment, les membres de la Haute Assemblée qui auraient le sentiment qu'il n'a pas été répondu à certaines de leurs questions peuvent être assurés qu'ils recevront par écrit les éléments que je ne peux, faute de temps, développer à la tribune.

J'aborde d'emblée les remarques qu'ont formulées MM. les rapporteurs. M. Vallin a posé une question relative au carburant. J'ai précisé tout à l'heure les orientations que nous avons choisies pour l'avenir : l'aide au carburant, qui était stagnante depuis 1975, a été doublée en 1981. Ce doublement est maintenu. Mais, à l'occasion d'une visite à Boulogne, nous avons pris la semaine dernière la décision, importante pour l'avenir, d'une évolution modulée du carburant et du gazole sous douane, afin qu'ils ne connaissent pas une progression supérieure à la moyenne générale des prix. Cette mesure a été appréciée à sa juste valeur par les professionnels.

Dans votre analyse sur la flotte de commerce — analyse à la qualité de laquelle je rends hommage — vous avez également évoqué, monsieur le rapporteur spécial, les problèmes de pollution. Ce souci a été partagé par MM. Rigou, Bécam et Le Cozannet.

Il faut que les choses soient claires. En matière de pollution, mon budget est un budget de prévention ; c'est cependant la priorité. Je citerai quelques exemples : signalisation : 85 p. 100 d'augmentation en autorisations de programmes ; moyens nautiques : plus 17 p. 100 ; emplois des centres de sécurité : plus 25 p. 100.

Mais ce budget se veut aussi un budget de lucidité en ce qui concerne les moyens de lutte. Sur ce point, je partage le souci de M. Bécam, à savoir que l'efficacité de ces moyens de lutte doit être mieux appréciée afin que croissent les acquisitions en matériel pour l'avenir.

M. Vallin a également évoqué le problème des pensions, rejoignant ainsi les questions posées par MM. Yvon et Regnault.

Il est exact que la subvention de l'Etat à l'établissement national des invalides de la marine — 2 307 millions de francs pour 1982 — ne comporte pas le supplément nécessaire au financement du plan de rattrapage des salaires forfaitaires, ce qui a pu conduire un certain nombre de membres de cette Assemblée à penser que nous n'avions pas les moyens de financer les mesures prises dans le plan de rattrapage.

Il sera dégagé, dans le collectif de fin d'année, la somme nécessaire qui permettra l'application du plan de rattrapage dès le 1<sup>er</sup> janvier 1982.

**M. Camille Vallin, rapporteur spécial.** Très bien !

**M. Louis Le Pensec, ministre de la mer.** Vous avez été aussi un certain nombre, avec MM. Vallin, Ehlers et Regnault, à poser le problème de la société nationale de sauvetage en mer. Je confirme ici la décision que j'ai prise à l'Assemblée nationale d'accepter l'amendement relatif à un crédit de 1,5 million de francs, afin que la dotation de la société nationale de sauvetage en mer corresponde aux demandes qui ont été formulées par une association à laquelle je rends à nouveau hommage.

M. Tony Larue, dans son rapport, a marqué un intérêt très particulier et très marqué en ce qui concerne les ports. Il m'a notamment interrogé sur l'importance des investissements portuaires en vue de maintenir la compétitivité de nos ports. Le budget de 1982, je le répète, permet un tel effort grâce à une augmentation de 50 p. 100 des dépenses d'investissement.

Il a également souligné — à juste titre, je le reconnais — la fragilité de la situation financière des ports, ce qui implique, entre autres, un examen très attentif de l'évolution des tarifs.

Je confirme à nouveau que nous avons engagé une politique nationale portuaire qui peut fort bien, selon nous, se conjuguer avec la nécessaire décentralisation et la nécessaire régionalisation. Je serai conduit, au cours du premier trimestre de 1982, à faire un certain nombre de propositions à toutes les parties prenantes pour aboutir — c'est un souci qui a été exprimé par votre Assemblée — à une « démocratisation » de la gestion des ports par l'entrée, notamment, des représentants des travailleurs, des élus locaux et régionaux dans leurs organes de décision.

M. Yvon a souligné les efforts réalisés, entre 1974 et 1976, grâce au plan de croissance de la flotte. Je lui en donne acte.

Il n'en demeure pas moins que, depuis 1979, notre flotte avait engagé un dangereux mouvement de repli qu'il fallait arrêter. C'est l'objectif du plan de consolidation arrêté mercredi dernier en conseil des ministres.

M. Yvon s'est également interrogé sur les dotations de crédits pour la recherche et a souligné leurs limites et leur exigüité. Je précise que les deux grands organismes scientifiques maritimes que sont l'I. S. T. P. M. et le Cnexo sont tous deux placés sous ce que l'on pourrait appeler une « cotutelle » du ministère de la mer et du ministère d'Etat chargé de la recherche et de la technologie.

Ces deux organismes connaissent une progression très marquée en autorisations de programme. L'I. S. T. P. M. voit ses crédits augmenter de 235 p. 100 et le Cnexo de 32 p. 100.

Nous aurons l'occasion de revenir sur le F. I. A. M. Le montant de ses autorisations de programme est de 10 millions de francs.

Le fonds d'aide à la recherche et à l'innovation au budget du ministère de la mer connaît, lui, une majoration de 25 millions de francs.

Je confirme à M. Yvon, qui m'avait aussi interrogé sur ce point dans son rapport, qu'il n'existera pas de repli pour tout ce qui concerne les chantiers navals. Le budget, je le répète,

permet d'accroître raisonnablement le volume des T. J. B. C. — tonneaux de jauge brute compensée — puisqu'ils passent de 400 000 à 430 000 millions de tonnes.

Par rapport aux velléités de restructuration du passé, nous situons l'action de consolidation dont j'ai actuellement la charge dans une perspective d'embauche. Nous avons estimé comme pouvant être atteint à la fin de 1983, donc en deux ans, le chiffre de 1 500 embauches dans les chantiers navals.

Pour ce qui est du problème des veuves, qui appelle une réponse très technique, M. Yvon comprendra que je lui réponde par écrit, notamment sur les problèmes de rétroactivité.

En ce qui concerne la B. A. I. — Bretagne-Angleterre-Irlande — pour répondre au souci de M. Regnault sur une question qui intéresse l'ensemble de votre Assemblée et compte tenu du fait qu'elle sera évoquée dans un organisme dont il est membre, je me propose d'apporter en temps utile à cet organisme l'ensemble des éléments nécessaires, d'autant que les données du montage que nous proposons ont déjà été largement communiquées à l'extérieur.

MM. Chauty et Ferrant ont évoqué le problème du taux de chômage chez les dockers. La lutte contre les détournements de trafic, dont beaucoup de membres de cette assemblée se sont fait l'écho, et la récupération de ces trafics m'apparaissent bien les premiers moyens de lutte contre le chômage des dockers. Nous entendons résolument engager une telle reconquête, mais il a bien fallu prendre un certain nombre de mesures d'urgence.

Pour ce qui est des ports que l'on peut considérer comme sinistrés — je fais référence à Dieppe, où il m'a été donné de rencontrer l'ensemble des dockers et les responsables portuaires — nous avons pris l'initiative d'un déplafonnement des indemnités de garantie.

Quant au problème des retraites, des mesures vont être prises pour permettre, dans des proportions à définir, je le précise, et suivant la situation des ports, le recrutement de jeunes.

M. Chauty a fait une observation extraite du rapport de M. Millaud, qui demande la réalisation d'une liaison entre l'avant-port est et ouest de Dunkerque ; M. Bialski s'en est fait aussi l'écho. Nous avons sur le terrain examiné ce dossier. Monsieur le sénateur, vous êtes en possession de la réponse : cette liaison fluviale, canal et écluse, est prévue au budget de 1982 du ministère des transports.

La grande pêche aux Kerguelen appelle une précision. Cet archipel constitue pour nous une zone privilégiée de redéploiement pour la grande pêche française.

M. Chauty était soucieux de connaître nos intentions à cet égard. En 1981, la campagne de pêche avec deux chalutiers réunionnais et un chalutier métropolitain a été une réussite. Tous les problèmes de commercialisation notamment n'ont pas encore reçu de réponse, mais le F. I. O. M. va continuer à aider une telle expérience en 1982, avec un crédit de 15 millions de francs, et je suis pour ma part disposé à examiner le problème d'équipement de Port-aux-Français.

M. Rigou et M. Le Cozannet ont posé un certain nombre de questions sur les problèmes de défense contre la mer. Je rappelle très succinctement les principes généraux : le législateur a décidé — c'est une loi de 1807 — que la défense contre la mer incombe aux propriétaires riverains. Le ministère de la mer peut toutefois apporter une subvention à de tels travaux, qui va de 10 à 30 p. 100, au titre de la défense des lieux habités. Le ministère de l'agriculture peut également, par subvention, contribuer à la protection des terrains agricoles. La dotation pour 1982 — 14 millions de francs — s'inscrit dans la ligne de l'évolution des crédits des années antérieures, mais, bien évidemment, si les besoins s'en font sentir, je suis tout disposé à réexaminer la question à l'occasion d'un collectif.

M. Rigou a posé le problème du choix des sites pour stocker les produits récupérés, toujours en matière de pollution. Je crois pouvoir dire que ce choix sera fait en concertation avec les élus et je réponds positivement à sa question : y aura-t-il une priorité à la recherche sous-marine ? Votre assemblée sait déjà en ce domaine nos intentions. Je confirme que les travaux du laboratoire de La Tremblade seront engagés dès 1982.

M. Ferrant est très soucieux de la situation des petits chantiers. Le budget de 1982 permettra une progression des commandes dans les petits chantiers, puisque nous envisageons 2 000 T. J. B. C. supplémentaires. Je suis disposé, là aussi, à étudier les mécanismes financiers qui permettraient aux petits chantiers de mieux résister et de mieux assurer leur pénétration



sur les marchés étrangers, et je donne un accord pour moduler la règle relative à l'exigence des fonds propres, afin de ne pas dissuader des commandes venant d'entreprises moyennes d'armement.

S'agissant de la situation à Port-en-Bessin, qui a été évoquée par M. de Bourgoing, j'ai déjà eu l'occasion d'examiner un peu ce problème sur le terrain avec lui.

Voilà déjà plusieurs mois, j'avais demandé à mes services de procéder, en liaison avec le crédit maritime mutuel et avec les structures locales de la profession, à l'examen de la situation financière de la flottille de Basse-Normandie, plus précisément de celle de Port-en-Bessin.

L'examen a montré que, pour les navires les plus lourdement endettés, certaines difficultés de trésorerie étaient de nature à compromettre la pérennité de l'outil de travail.

Nous avons donc retenu le principe d'une dotation particulière du fonds de développement économique et social, le F. D. E. S., pour la caisse de crédit maritime de Caen de telle sorte qu'elle puisse, par des prêts à moyen terme et à faible taux d'intérêt, consolider les découverts de trésorerie les plus importants.

L'intervention des fonds publics vient en complément des aides accordées par le fonds d'intervention et d'organisation des marchés des produits de la pêche maritime et de la conchyliculture, le F. I. O. M., au titre des soutiens des prix d'objectif, soit 3 200 000 francs en 1980 et 4 600 000 francs pour les huit premiers mois de 1981.

La dotation globale du F. I. O. M. évoquée ici est en progression pour 1982 de 136 p. 100, pas spécifiquement pour Port-en-Bessin, j'en conviens.

Le conseil de gestion du F. I. O. M. doit prochainement arrêter son budget pour l'année prochaine. Voilà une action qui vient relayer celle qui peut être engagée par les pouvoirs publics par l'intermédiaire du F. D. E. S.

Pour ce qui est du contrôle des importations, c'est précisément à Port-en-Bessin que j'ai rendu compte des nouvelles orientations communautaires auxquelles la France a singulièrement contribué pour renforcer sensiblement le contrôle des importations en provenance des pays tiers. C'est aussi à Port-en-Bessin que j'ai évoqué la nécessité d'un effort pour que la pesée devienne systématique dans l'ensemble des ports. L'action est engagée à ce titre.

M. Ehlers a posé un certain nombre de questions, notamment en ce qui concerne le dragage portuaire. J'ai décidé que les travaux publics de dragage devraient être également un instrument de reconquête de l'outillage de dragage français.

S'agissant de l'équipement céréalier de Dunkerque, vous savez que le port autonome a actuellement deux projets de silos qui sont soumis au ministère de l'Agriculture pour l'obtention de la prime d'orientation agricole. Le port de Dunkerque souhaite ainsi conforter, dans ce domaine, sa vocation et — je l'espère bien — récupérer des trafics céréaliers qui ont été ou qui sont détournés par les ports étrangers.

Sur les trafics détournés en général, je crois pouvoir dire que les décisions prises par le conseil des ministres de mercredi devraient, dès 1982, apporter un redressement de tendance.

En ce qui concerne la retraite des dockers, je confirme la concertation actuellement en cours entre employeurs et représentants syndicaux des ouvriers dockers, sous l'égide du ministère de la mer, pour mettre en place un mécanisme qui permettrait aux dockers volontaires de partir en préretraite avant l'âge de soixante ans.

Vous m'avez interrogé sur le problème d'*Internavis*. A ce sujet, le ministère de la mer a demandé à l'armateur de reporter la vente jusqu'en 1982. Cette demande a été entendue et nous avons contacté d'autres armateurs français susceptibles d'être intéressés par l'acquisition de ce navire. Nous avons également étudié son utilisation possible pour le transport, notamment, de la fusée Ariane vers la Guyane, mais il semble que ce navire ne soit pas techniquement pleinement adapté à un tel transport. Il est vrai qu'aujourd'hui aucune autre utilisation de ce navire n'a été trouvée en dépit de nos efforts.

D'autres questions m'ont été posées par M. Bécam sur divers thèmes, notamment sur la formation. Je confirme qu'un certain nombre de décisions d'investissement ont été prises en matière de formation maritime : démarrage effectif de la construction de la nouvelle école d'apprentissage maritime de Saint-Malo,

création d'un centre d'instruction à la sécurité pour les marins à Concarneau, installation de deux ensembles d'instruction par simulateur électronique au Havre et à Marseille, réhabilitation totale de l'école d'apprentissage maritime de Boulogne. Nous voulons que 1982 marque bien le nouveau départ de la formation maritime. C'est, en principe, dans le courant du premier trimestre 1982 que seront déposées les conclusions du groupe de travail auquel j'ai demandé de faire un certain nombre de propositions pour favoriser une meilleure formation maritime.

Pour ce qui est de l'acquisition du premier navire, sans m'étendre sur l'ensemble des modalités, je précise que, pour les navires d'occasion, le prêt du fonds de développement économique et social peut atteindre 85 p. 100 de la totalité des emprunts, contre 50 p. 100 dans le cas général.

Vous avez posé la question du F. I. A. M. et de la coordination nécessaire sur les questions maritimes. Pendant plusieurs années, cette coordination a été tentée sans outil financier, avec comme seul instrument la mission de la mer.

Nous avons créé cet outil financier. C'est une décision — je crois pouvoir le dire — importante, sans doute plus encore dans son principe que dans l'enveloppe financière première qu'elle connaît, mais il était capital que soit obtenu l'accord de principe sur la création d'un tel fonds. Le niveau de départ est, en effet, modéré, j'en ai conscience, mais — je crois pouvoir vous l'assurer — ce fonds se développera.

En ce qui concerne la lutte contre la pollution, je crois avoir déjà répondu pour une part à vos préoccupations, notamment quant au nécessaire effort de prévention.

Vous avez posé une question au nom de M. Valade sur le port de Bordeaux. Je suis bien informé des difficultés de ce port, difficultés liées notamment à la baisse du trafic d'hydrocarbures. Le retour à l'équilibre de ce port implique la recherche de nouveaux trafics. J'y œuvrerai, mais, à titre transitoire, il faudra consolider sa situation financière afin d'éviter des hausses trop fortes de tarifs. C'est un dossier que nous suivons avec une particulière attention.

M. Spingard m'a posé un certain nombre de questions relatives notamment à la pêche. Le fait de m'être rendu à Boulogne la semaine dernière me permettra d'être beaucoup plus concis. Je confirme que l'étude du renouvellement de la flottille de pêche semi-industrielle de Boulogne sera incessamment entreprise, que les collectivités locales et le ministère de la mer contribuent à ce financement. Je confirme que les aides au maintien en flotte accordées par l'Etat aux armements en difficulté sont bien évidemment assorties d'engagements de la part des armateurs en matière d'emploi.

M. Lise comprendra que je n'évoque qu'une des questions parmi le grand nombre de celles qu'il m'a posées.

Pour ce qui est du projet de reconstruction du port de Case-Pilote endommagé à la suite du passage du cyclone David, je précise de nouveau que ce projet fait actuellement l'objet d'un examen sur le plan technique entre les services de la direction des ports, service central technique, et la direction départementale de l'équipement de la Martinique et que sont notamment examinées les possibilités de reconstruction du port dans une version plus légère que la conception initiale. Je m'engage à faire accélérer les études afin que puissent être entrepris les travaux.

M. Girault a évoqué le thème de la passerelle de Ouistreham et précisé que cette question a déjà été évoquée par M. Mexandeau. La réalisation de cette passerelle ne peut être envisagée qu'à la double condition qu'elle ne conduise pas à une concurrence franco-anglaise nuisible à nos intérêts globaux dans la Manche et qu'elle permette effectivement l'implantation d'un armement français. Dès que ces deux conditions seront remplies, je dégagerai les crédits correspondants à la participation de l'Etat.

M. Bialski m'a interrogé sur la construction navale. L'opération de rapprochement entre les chantiers de France-Dunkerque, de La Ciotat et des constructions navales et industrielles de la Méditerranée est à peine entamée. J'ai tenu à informer les travailleurs des chantiers et l'opinion publique de mes projets parce que je désire que l'opération de consolidation des trois grands chantiers navals soit entreprise avec toutes les garanties possibles sur le maintien de l'emploi et de l'outil de travail dans chaque site.

Je comprends que les Dunkerquois soient fiers de leur chantier qui a construit de magnifiques unités. Mais les chantiers méditerranéens sont également sur le plan industriel des outils

très performants. Par conséquent il est exclu que dans l'opération de rapprochement qui commence, un chantier prenne le pas sur les deux autres.

Dans le domaine de la réparation navale, M. Bialski a insisté pour que les navires français soient réparés en France et s'est inquiété de la concurrence des ports belges et hollandais où la réparation navale est soutenue par les Etats. Monsieur le sénateur, soyez convaincu que j'entends, pour ce qui concerne la réparation navale, fonder ma politique sur la solidarité entre tous les secteurs de l'économie maritime.

M. Virapoullé m'a posé des questions importantes sur la construction du port de la Réunion.

Vous le savez, l'Etat et les collectivités locales ont fait un gros effort financier pour la construction d'un nouveau port à la Réunion en baie de la Possession.

Cette construction est en effet estimée à 480 millions de francs, dont 240 à la charge de l'Etat et 240 à la charge de la chambre de commerce et d'industrie de la Réunion, les emprunts de la C. C. I. étant garantis par le département de la Réunion.

Il est évident que ce nouveau port sera utilisé dans l'intérêt général pour les besoins d'approvisionnement de l'île et notamment son approvisionnement en hydrocarbures ; les besoins de la marine nationale et de la pêche.

En ce qui concerne la construction proprement dite du nouveau port, et plus spécifiquement les travaux de dragage, l'appel d'offres est en cours de dépouillement.

Le ministère de la mer veillera à ce que ce chantier entraîne pour les entreprises françaises le maximum de retombées économiques possibles.

Quant à la question concernant un éventuel transfert du centre d'expérimentation du Pacifique, il comprendra que je la transmette à mon collègue, M. le ministre de la défense, plus qualifié que moi pour lui apporter tous éclaircissements.

M. Le Cozannet a appelé mon attention sur le problème de la C.E.C.A. de Pleubian. Compte tenu de la spécificité de cette affaire, je pense qu'il ne verra pas d'inconvénient à ce que je lui réponde par écrit.

M. Madrelle a évoqué les problèmes ostréicoles dans le bassin d'Arcachon. Je signale l'effort financier important de l'Etat et des collectivités territoriales réalisé pour assurer la sauvegarde du bassin d'Arcachon : il s'élève à 6 millions de francs en 1981 pour l'Etat.

La mission scientifique chargée d'étudier les conditions physico-chimiques et biologiques a conclu en faveur du maintien de l'ostréiculture dans le bassin.

L'Etat, les collectivités, la profession doivent contribuer à garantir l'avenir du bassin. Différentes mesures s'imposent, notamment : organiser l'occupation de l'espace, et les conditions techniques d'exploitation des concessions ; garantir la qualité du milieu marin — l'I.S.T.P.M. ayant récemment mis en évidence la nocivité de certaines peintures anti-salissure, leur interdiction est à l'étude ; défendre l'ostréiculture contre l'extension d'autres activités et je pense au tourisme.

Monsieur le président, messieurs les rapporteurs, mesdames et messieurs les sénateurs, vous avez été nombreux à vous réjouir de la création du ministère de la mer, voulue par le chef de l'Etat. Celui qui a l'insigne honneur d'être le premier à en assurer la charge ne doute pas que les efforts de votre Haute Assemblée se joindront à ceux du Gouvernement pour que la France aille à la rencontre de ses légitimes ambitions maritimes. (Applaudissements.)

**M. le président.** Personne ne demande plus la parole ?...

Nous allons examiner les crédits concernant le ministère de la mer et figurant aux états B et C.

#### ETAT B

**M. le président.** « Titre III, plus 44 128 598 F. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix le crédit figurant au titre III.

(Ce crédit est adopté.)

**M. le président.** « Titre IV, plus 474 676 911 F. » — (Adopté.)

#### ETAT C

**M. le président.** « Titre V : Autorisations de programme, 718 000 000 F. » — (Adopté.)

« Crédits de paiement, 197 000 000 F. » — (Adopté.)

« Titre VI : Autorisations de programme, 1 636 754 000 F. » — (Adopté.)

« Crédits de paiement, 424 927 000 F. » — (Adopté.)

Nous avons terminé l'examen des crédits concernant le ministère de la mer.

— 6 —

#### NOMINATION DE MEMBRES D'UNE COMMISSION SPECIALE

**M. le président.** Je rappelle qu'il a été procédé à l'affichage de la liste des candidats aux fonctions de membres de la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi d'orientation, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, autorisant le Gouvernement, par application de l'article 38 de la Constitution, à prendre des mesures d'ordre social.

Le délai fixé par le règlement est expiré.

Je n'ai reçu aucune opposition.

En conséquence, la liste est ratifiée et je proclame membres de cette commission spéciale MM. Bajeux, Béranger, Bialski, Bonifay, Bourguine, Boyer, Cantegrit, Charasse, Chauty, Chérioux, Collet, Dailly, Ehlers, Fosset, Genton, Jean-Marie Girault, Mme Goldet, MM. Lise, Louvot, Lucotte, Rabineau, Rudloff, Sérusclat, Viron.

Le Sénat voudra sans doute interrompre maintenant ses travaux jusqu'à quinze heures trente. (Assentiment.)

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à treize heures vingt, est reprise à quinze heures trente, sous la présidence de M. Pierre-Christian Taittinger.)

#### PRESIDENCE DE M. PIERRE-CHRISTIAN TAITTINGER, vice-président.

**M. le président.** La séance est reprise.

— 7 —

#### LOI DE FINANCES POUR 1982 Suite de la discussion d'un projet de loi.

**M. le président.** L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1982, adopté par l'Assemblée nationale [n<sup>os</sup> 57 et 58 (1981-1982)].

**Deuxième partie (suite).** — Moyens des services et dispositions spéciales :

#### Imprimerie nationale.

**M. le président.** Le Sénat va examiner les dispositions du projet de loi concernant le budget annexe de l'Imprimerie nationale.

La parole est à M. le ministre délégué.

**M. Laurent Fabius, ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget.** Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, le rapporteur du budget annexe de l'Imprimerie nationale, M. Gamboa, fera dans quelques instants une analyse extrêmement fouillée des conditions de fonctionnement actuelles et des perspectives d'avenir de l'établissement d'Etat.

Il formulera un certain nombre d'observations sur lesquelles je suis pleinement d'accord, compte tenu du rapport écrit que j'ai lu. Aussi me bornerai-je à reprendre quelques points qui me paraissent essentiels et à répondre à quelques questions qui ont été posées au sein de votre commission des finances.

La stabilisation de la demande administrative en matière d'impressions est une donnée de fait. Elle résulte d'ailleurs moins de l'introduction de l'informatique dont les effets ne sont pas encore vraiment sensibles que de l'effort entrepris par les administrations pour maîtriser leur consommation d'imprimés et limiter leurs dépenses en ce domaine.



Si l'on considère que la prévision de recettes du budget annexe a été établie en retenant une hypothèse de hausse moyenne des prix de l'ordre de 10 p. 100, la part de l'augmentation du chiffre d'affaires provenant de la progression du volume des commandes s'établit à 10,6 p. 100 environ par rapport au budget 1981.

Cette croissance est imputable, pour l'essentiel, à la prise en charge des imprimés des impôts directs et, pour une part plus modeste, à l'annuaire téléphonique, la demande au titre des autres travaux demeurant stable.

Pour les imprimés des contributions directes et du cadastre, je veux dire au Sénat que j'ai tenu dès mon arrivée au poste que j'occupe à faire en sorte que les commandes correspondantes qui étaient jusqu'à présent passées directement au secteur privé, en vertu d'une dérogation de fait très ancienne, soient désormais prises en charge par l'Imprimerie nationale, qui, dans l'exercice de sa mission réglementaire, fournit déjà tous les autres imprimés fiscaux.

Je crois que c'est une décision qui est à la fois conforme aux textes et à l'esprit de service public qui anime, je le sais, les services de l'Imprimerie nationale et les autres services qui sont placés sous mon autorité.

Toutefois, il a été décidé que ces travaux confiés à l'Imprimerie nationale seraient sous-traités sous la responsabilité technique de l'établissement d'Etat, afin de ne pas aggraver, par un transfert d'activité relativement important, les difficultés que connaît l'industrie graphique française, et toutes les précautions ont été prises pour que les imprimeries concernées ne voient pas remettre en question leur équilibre à travers cette opération, afin que nous puissions, d'une part, respecter la réglementation et la législation s'appliquant aux travaux confiés à l'Imprimerie nationale et les tâches qui doivent être les siennes, d'autre part, continuer à faire profiter l'industrie privée des commandes qui lui permettent de vivre.

Le problème de l'annuaire téléphonique fait peser — le rapporteur le soulignera justement — des incertitudes sur l'activité de l'Imprimerie nationale pour les prochaines années. Sans préjuger les décisions qui seront prises sur les applications de la télématique en matière d'information des abonnés au téléphone, on peut dire que la démarche nouvelle adoptée par le ministre des P.T.T. garantit que ce problème sera étudié avec objectivité et avec le souci de tenir compte de l'ensemble des données, y compris naturellement la charge de travail de l'Imprimerie nationale et des imprimeries privées sous-traitantes.

Dans le cadre de la réflexion que poursuit actuellement la direction générale des télécommunications pour diminuer le coût de l'annuaire et réduire la consommation de papier qu'il implique, l'idée d'un annuaire demi-format a été effectivement lancée et étudiée. Une expérience partielle va être tentée dans un département afin de connaître le sentiment des usagers. Mais aucune décision ne sera prise avant le milieu de l'année 1982 quant à une plus large diffusion de ce document.

L'adaptation des moyens de l'établissement d'Etat à l'évolution technologique qui affecte l'ensemble de l'imprimerie française se poursuit, en tenant compte des exigences particulières à la demande administrative. Si l'effort d'investissement a été ralenti dans le domaine des matériels lourds — notamment ceux qui concernent la fabrication de l'annuaire téléphonique — les dépenses d'équipement ont repris une courbe ascendante, comme votre rapporteur a bien voulu le noter, afin d'assurer le renouvellement et la modernisation d'un potentiel déjà très polyvalent et très diversifié, auquel il importe de donner encore davantage d'efficacité.

Votre commission des finances a pu, à bon droit, s'interroger sur la provenance des matériels ainsi achetés par l'établissement d'Etat. Les acquisitions sont effectuées après appel à la concurrence, conformément à la réglementation des marchés publics, les commandes étant passées aux soumissionnaires qui, pour des matériels offrant des garanties comparables sur le plan technique, ont consenti les meilleurs prix.

Il est exact que l'industrie française n'est présente sur le marché que pour une part relativement faible de la gamme des équipements utilisés dans l'imprimerie, et je le regrette vivement, essentiellement des rotatives offset lourdes et légères et des matériels d'impression en continu. L'Imprimerie nationale peut néanmoins se féliciter d'avoir une partie importante de son parc qui est d'origine française : quatre rotatives lourdes et une rotative légère à Paris, cinq rotatives lourdes et cinquante machines de tirage en continu à Douai, le matériel de cette usine étant ainsi à près de 90 p. 100 fabriqué en France.

L'établissement d'Etat veillera naturellement à ce que les intérêts de la production nationale ne soient pas lésés en ce domaine ; en particulier, la prochaine rotative offset qui sera livrée à l'usine de Paris devrait, selon toute vraisemblance, être de fabrication française. J'ai donné toutes instructions afin que dans le respect de nos engagements internationaux, bien sûr, les intérêts de la France dans ce domaine soient préservés.

S'agissant, enfin, des actions nouvelles qui pourraient être menées au sein de l'Imprimerie nationale dans l'avenir, afin de compenser notamment une éventuelle disparition ou régression de certaines prestations actuelles, je partage le sentiment de votre rapporteur sur l'aptitude de l'établissement d'Etat à répondre à toute mission que voudra bien lui confier le Gouvernement, dans le cadre, par exemple, d'une politique culturelle qui ferait appel aux ressources incomparables de ce conservatoire de la typographie.

Un dernier mot — et je suis sûr d'être sur ce point rejoint par la totalité des sénateurs — pour rendre hommage au talent maintes fois démontré et à l'attachement au service public des personnels de l'Imprimerie nationale, auxquels je me plais à rendre hommage, au nom du Gouvernement, talent et attachement qui nous donnent l'assurance que l'établissement d'Etat saura rester fidèle à sa tradition, tout en s'adaptant aux impératifs de notre temps.

Sous réserve de ces observations, en remerciant la commission des finances pour son travail extrêmement précieux et le rapporteur pour son excellent rapport, je vous demande de bien vouloir adopter le projet de budget annexe de l'Imprimerie nationale pour 1982. (*Applaudissements sur les travées socialistes, communistes et sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

**M. le président.** La parole est à M. le rapporteur spécial.

**M. Pierre Gamboa, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le projet de budget annexe de l'Imprimerie nationale connaîtra en 1982 une progression de 21,5 p. 100.

Cette progression appréciable résulte, pour l'essentiel, de la traduction budgétaire de la décision de confier désormais à l'Imprimerie nationale la responsabilité des imprimés des impôts directs. Ils demeureront en sous-traitance, mais sous le contrôle de l'Imprimerie nationale, vous venez de le souligner, monsieur le ministre.

En second lieu, il faut indiquer la diminution de l'excédent d'exploitation, particulièrement significative, par comparaison à celui de 1980. Cet excédent est affecté au financement des dépenses en capital, investissements et fonds de roulement. Il s'agit d'un indicateur qui doit retenir l'attention. En effet, il pourrait compromettre à terme les capacités d'investissement de l'Imprimerie nationale elle-même.

Comme je l'avais souligné devant la commission des finances, nous pouvons apprécier ce budget comme un budget de maintenance dans un sens plutôt positif. Il appelle cependant une réflexion approfondie en vue de jeter les bases d'un développement futur des activités de l'Imprimerie nationale.

Les principales données de ce budget peuvent se résumer de la façon suivante : premièrement, les demandes d'impression des administrations tendent à se stabiliser ; deuxièmement, la politique d'édition de l'annuaire téléphonique reste marquée par les incertitudes du développement de la télématique.

Par ailleurs — je me permets d'ouvrir une parenthèse — vous venez de nous informer, monsieur le ministre, de l'expérience qui va se réaliser sous l'égide du ministère des P.T.T. relative à un annuaire demi-format. Si nous pouvons, naturellement, souscrire à tout effort de rationalisation des productions de l'Imprimerie nationale, en revanche, il ne faut pas affaiblir, je crois, la qualité de ce service public à la fois pour l'Imprimerie nationale elle-même et pour les services rendus par les P.T.T. à l'égard des administrés.

Cette double caractéristique du plan de charge de l'Imprimerie nationale pour 1982 trouve son prolongement dans une politique de resserrement des effectifs particulièrement marquée pour l'établissement de Paris.

En revanche, il faut noter qu'après l'importante diminution enregistrée au cours des années 1980 et 1981 s'amorce un renversement de tendance sur le plan des dépenses d'investissement, orientées essentiellement en 1982 vers le renforcement, l'adaptation et la modernisation du potentiel industriel de l'Imprimerie nationale.

Les programmes d'équipement réalisés en 1981 et prévus en 1982 reflètent la volonté d'adapter le potentiel des établissements de Paris et de Douai à l'évolution technologique indispensable afin de placer l'établissement public à l'avant-garde du progrès.

Dans les limites du temps qui m'est imparti, je ne saurais entrer dans les détails et je vous renvoie, mes chers collègues, au rapport écrit adopté par votre commission des finances et qui expose les développements de ces principales données.

Monsieur le ministre, je crois qu'il n'est pas exagéré de dire que l'Imprimerie nationale est à la croisée des chemins en raison des limites du plan de charge résultant du volume des commandes des administrations, notamment de celles relatives à l'impression du Bottin. Le juste équilibre que doit assurer pour l'instant l'Imprimerie nationale sur le marché de l'impression entre secteur public et secteur privé pèse à terme sur son développement.

Et pourtant, le savoir-faire des travailleurs de l'Imprimerie nationale, la maîtrise des techniques d'impression, le renom traditionnel de l'établissement public, qui dépasse nos frontières, constituent des atouts appréciables pour les pouvoirs publics. Il s'agit ici de potentialités qui peuvent voir éclore des vocations nouvelles dans le cadre de la relance économique que souhaite le Gouvernement.

C'est pourquoi s'impose incontestablement aujourd'hui la réflexion sur les voies possibles du développement.

En premier lieu, ne peut-on envisager d'associer l'Imprimerie nationale à l'édition des livres scolaires, notamment pour ceux d'entre eux qui sont réalisés à l'étranger ? En effet, nous devons convenir que la distribution gratuite de ces ouvrages par le ministère de l'éducation nationale ressortit à une mission de service public pour laquelle l'Imprimerie nationale peut jouer un rôle de premier plan.

En second lieu, ne serait-il pas possible d'engager une concertation avec les services du ministère de la culture dans le cadre de l'accroissement des dotations budgétaires de ce ministère et de la nouvelle politique culturelle du Gouvernement, afin de rechercher les voies d'une contribution de l'Imprimerie nationale à un effort nouveau en faveur du livre culturel et populaire ? Vous y avez fait référence dans votre intervention, monsieur le ministre. Je retiens comme positive l'observation que vous avez formulée à ce sujet.

En troisième lieu, la présence d'un atelier de langues orientales de très grande qualité pourrait, dans le cadre de la coopération avec les pays en voie de développement, autoriser la recherche de nouveaux débouchés.

**M. Philippe Machefer.** Très bien !

**M. Pierre Gamboa, rapporteur spécial.** Sans nul doute, la tâche est complexe entre les exigences auxquelles l'Imprimerie nationale est confrontée du fait de la nature de sa mission et la nécessité vitale pour elle de suivre les avancées technologiques de l'impression. Seul l'élargissement d'un plan de charge conquérant peut lui permettre de dégager les moyens de son développement futur.

Je ne saurais terminer ce bref rapport sans rendre hommage à la conscience professionnelle de l'ensemble du personnel de l'Imprimerie nationale, qui assure le renom incontesté de l'établissement public.

Sous le bénéfice de ces observations, votre commission des finances, dans sa majorité, vous propose d'adopter les crédits de l'Imprimerie nationale pour 1982. (*Applaudissements.*)

**M. le président.** La parole est à M. Parmantier.

**M. Bernard Parmantier.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, pendant les quelques minutes dont je dispose, je voudrais évoquer les deux vitrines de l'Imprimerie nationale, la vitrine de sa production et sa vitrine sociale.

L'exposition organisée au Sénat voilà quelques jours nous a permis d'apprécier une nouvelle fois la qualité technique et artistique de la production de l'Imprimerie nationale et son rôle culturel : ouvrages d'art, ouvrages scientifiques et historiques, inventaire des richesses artistiques de la France, dictionnaires de la culture, de l'architecture, etc.

Nous les avons admirés et nous avons également fait le point sur l'activité d'une entreprise nationale à laquelle nous portons un intérêt particulier et justifié. C'est la vitrine que l'on montre et qu'il faut montrer peut-être davantage encore, sans oublier

que notre Imprimerie nationale, au service des administrations et des établissements publics à caractère administratif, édite des imprimés, des documents, mais aussi, comme vous l'avez rappelé, l'annuaire téléphonique.

A cette vitrine s'oppose ce que j'appelle, pour faire image, la vitrine sociale dont les rayons sont encore peu ou mal garnis.

Le soutien des socialistes à la politique de nationalisation du Gouvernement les rend exigeants à l'égard du rôle social de nos entreprises nationales qui, dans ce domaine comme dans celui de la performance économique qui en est indissociable, se doivent d'être exemplaires.

C'est donc sans complaisance que j'aborde le problème du climat social et des relations dans cette entreprise.

Depuis plusieurs années, j'attire l'attention du ministre de tutelle sur le fait que les personnels auxquels il est souvent rendu hommage pour leurs compétences et la qualité de leur travail souffrent du manque de dialogue avec leur direction et s'interrogent sur l'avenir de leur entreprise, sans obtenir toujours les informations susceptibles de les éclairer, de les rassurer en les associant à la définition de la politique à élaborer.

Le 10 décembre 1977, à cette même tribune, je demandais que la direction de l'Imprimerie nationale mette fin au temps du secret et du mutisme et prenne en considération les interrogations légitimes des travailleurs. Nous étions nous-mêmes amenés à répéter les mêmes questions concernant l'avenir de l'usine de Douai, confrontée à moyen terme au développement de l'annuaire électronique, et l'avenir de l'usine de Paris, qui doit faire face aux dernières avancées technologiques et à leurs conséquences : adaptation technique, nouvelles données de la concurrence par la substitution de nouveaux supports à la communication par l'imprimé et par l'apparition de moyens permettant à des non-professionnels de réaliser des imprimés.

Monsieur le ministre, j'ai écouté avec intérêt ce que vous avez dit et je remercie notre rapporteur de nous avoir éclairés sur cette question. Mais des difficultés et des incertitudes demeurent, et c'est normal. Nous devons donc persévérer dans la voie de la recherche de solutions.

Il est incontestable qu'un changement s'est amorcé, qu'il y a eu des conversations. Mais l'on est encore loin du dialogue espéré. On peut comprendre que de mauvaises habitudes, des comportements subsistent ; on ne peut tolérer qu'ils se prolongent indéfiniment.

Il ne s'agit pas de revendiquer le dialogue pour le plaisir de dialoguer. Il s'agit essentiellement de permettre l'échange d'informations qui nourriront les discussions et les réflexions qu'appellent les solutions à des problèmes immédiats, qui se prolongent inutilement. J'ai enregistré les revendications qui ont été présentées — je n'aurai pas le temps, bien sûr, de les énoncer — et je suis particulièrement attaché à ce qu'elles soient satisfaites.

Il est également nécessaire de nourrir ces discussions et ces réflexions pour aborder les problèmes d'avenir. Une entreprise qui n'embauche pas vieillit dangereusement en période de progrès rapide ; une entreprise qui emploie des femmes se doit de considérer comme une priorité l'amélioration de leurs conditions de travail ; une entreprise qui doit, comme l'indique votre rapporteur, faire face, développer des stratégies défensives et en même temps mener une offensive vers des secteurs nouveaux, vers des besoins nouveaux, en s'appuyant sur des moyens nouveaux, trouvera, dans sa démocratisation et dans la participation de ceux dont le savoir-faire et le savoir sont hautement reconnus, le nécessaire effort collectif à son développement futur.

Monsieur le ministre, les socialistes voteront sans hésiter le budget que vous nous présentez, d'abord parce que, par comparaison avec les précédents budgets, c'est un budget que je qualifierai, moi aussi, car c'est une bonne expression, de budget de « maintenance », ensuite parce qu'il peut très rapidement être transformé en un bon budget de transition, sans qu'il en coûte le moindre crédit supplémentaire si l'atmosphère se détend, si la concertation s'organise, si les travailleurs peuvent se sentir davantage partie prenante pour un vrai changement.

Il y a peut-être des consignes impératives à donner qui ne coûtent rien ; il y a certainement des structures à aménager qui ne coûtent pas davantage. Ainsi, peut-être arriverions-nous au résultat espéré et à faire la démonstration qu'il est peut-être plus important de changer les structures pour changer les mentalités et de changer les mentalités plutôt que « d'échanger » les directions.

Je souhaite que vous puissiez faire cette démonstration et je vous demande, monsieur le ministre, de le faire le plus rapidement possible. (*Applaudissements.*)

**M. le président.** La parole est à M. Boucheny.

**M. Serge Boucheny.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, à l'Imprimerie nationale comme ailleurs, l'héritage est lourd, et même très lourd. Le « plan Lecat », mis en place par le précédent gouvernement, ne visait ni plus ni moins qu'à la liquider.

Ce plan a fait beaucoup de mal, trop de mal. En effet, les effectifs ont été réduits : 300 personnes, soit environ 20 p. 100 du personnel, ont quitté l'entreprise, l'amointrissant, lui faisant perdre une partie de sa substance.

Et pourtant, vous l'avez dit, et notre rapporteur l'a dit également avec talent, la vocation de l'Imprimerie nationale est d'assurer les impressions nécessaires au fonctionnement des administrations publiques et établissements nationaux.

Il a été fait référence à cette tribune à l'exposition, qui a eu lieu récemment au Sénat, des travaux effectués par les travailleurs de cette entreprise. Cette exposition a connu un grand succès auprès des sénateurs ; elle prouve que l'Imprimerie nationale peut encore se développer et effectuer des impressions à la demande de différents organismes.

A ce sujet, monsieur le ministre, je voudrais vous rappeler que le décret d'application n° 61-1318 du 4 décembre 1961, qui régit l'Imprimerie nationale, est encore loin d'être respecté. De nombreux travaux échappent au privilège d'impression. Je ne citerai, mais c'est important, que les imprimés de la direction générale des impôts, imprimés qui émanent du ministère de l'économie et des finances et qui sont confectionnés par le secteur privé.

C'est pourquoi, avec les travailleurs et la commission ouvrière de l'Imprimerie nationale, nous souhaitons qu'un comité consultatif soit constitué et qu'il fonctionne comme prévu.

Comme je le disais, l'Imprimerie nationale doit avoir une mission culturelle. L'équipement sous-employé à l'atelier de luxe devrait permettre à l'Imprimerie nationale de confectionner des livres d'art, la haute qualification de son personnel lui permettant de faire face à cette tâche.

Toutes ces possibilités ont déjà été exposées par les travailleurs de l'Imprimerie nationale lors de réunions qui se sont tenues au ministère, en particulier le 23 août et le 4 novembre. La commission ouvrière y a participé dans un esprit constructif. Mais il est dommage que, dans vos services, l'on n'ait pas adopté la même attitude positive.

Il a fallu que les travailleurs de l'Imprimerie nationale fassent grève et manifestent, le 2 février, pour qu'on les entende. Les travailleurs du livre — comme tous les autres d'ailleurs — sont des gens sérieux : ils ne veulent pas tout, tout de suite. Mais ils veulent que les luttes qu'ils mènent pour défendre l'industrie française, leur travail, leurs conditions de vie soient prises en considération.

Les travailleurs de l'Imprimerie nationale ont largement exprimé leur volonté de changement. Ils souhaitent que celui-ci se concrétise et ils savent que c'est possible. C'est la raison pour laquelle ils ont pris position contre le patronat qui « casse les usines », qui voulait « casser » l'Imprimerie nationale, qui brade l'industrie, qui trafique et spéculé sur la monnaie.

La grande question, c'est celle du développement de l'Imprimerie nationale. La mise en place d'un organisme de concertation est nécessaire, bien sûr, pour ce qui concerne non seulement les travaux, mais aussi les revendications. Cette demande a été formulée par la commission ouvrière qui a fait des propositions concrètes en ce sens, en particulier pour faire aboutir les principales revendications suivantes : une véritable mensualisation, la retraite à cinquante-cinq ans pour les femmes — il est peu connu, en effet, que l'Imprimerie nationale emploie un nombreux personnel féminin et que ses conditions de travail et de salaires ne sont pas, et de loin, les meilleures — et la réduction du temps de travail, c'est-à-dire la semaine de trente-six heures.

A ces revendications générales s'ajoutent un certain nombre de revendications particulières que je ne citerai pas. Je n'en retiendrai qu'une seule : la reconversion de la commandite-typo vers la photocomposition. Nous pensons qu'il existe de grandes possibilités de favoriser le développement de l'Imprimerie nationale et d'améliorer les conditions de travail des personnels de l'entreprise.

Les communistes voteront votre budget, monsieur le ministre. (*Applaudissements sur les travées communistes, socialistes et sur les travées des radicaux de gauche.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. Laurent Fabius, ministre délégué.** Monsieur le président, je répondrai brièvement, puisque je l'ai fait par avance dans mon exposé, à quelques-unes des observations qui viennent d'être formulées.

M. Gamboa, qui a évoqué la question du livre scolaire, sait qu'il s'agit d'un problème d'éditeurs autant, sinon plus, que d'un problème d'imprimeurs. Cela dit, il va de soi que l'outil de l'imprimerie nationale est à la disposition éventuelle de l'éducation nationale.

Vous avez parlé d'un plan de charge très conquérant. Il faut que nous ayons conscience que tout ce secteur doit être équilibré, car il est composé pour une grande part de petites et moyennes entreprises. Il faut donc que nous arrivions à un bon point d'équilibre.

De la même façon, je dirai à M. Boucheny, ainsi que je l'avais rappelé dans mon exposé introductif, s'agissant du problème des imprimés de la D.G.I., que je l'ai réglé en allant dans le sens qu'exigeaient la loi et la réglementation tout en faisant sorte que des commandes puissent être passées au secteur privé, mais sous le contrôle de l'imprimerie nationale. En d'autres termes, nous revenons au droit commun qui aurait dû être appliqué depuis longtemps. Il s'agit d'un progrès important.

Pour les effectifs, du point de vue global, on a constaté une augmentation à Douai et un abaissement à Paris.

Quant à la concertation, je dirai à M. Boucheny que c'est mon souci essentiel et l'esprit dans lequel nous devons travailler.

M. Parmentier a parlé de la « vitrine », notamment de la « vitrine sociale » que devait être l'imprimerie nationale. Il va de soi qu'il faut que nous menions, à la fois, sur le plan social et sur le plan économique, une politique dynamique et de progrès. Je suis bien conscient du fait que des améliorations sont à apporter sur le plan social, et nous y travaillons. Je souhaite que, progressivement, tout en maintenant la bonne santé économique de l'entreprise, nous nous rapprochions d'une situation de progrès social qui satisfasse le mieux possible l'ensemble des parties prenantes.

**M. le président.** Personne ne demande plus la parole ?...

Nous allons examiner les crédits concernant le budget annexe de l'imprimerie nationale figurant aux articles 47 et 48.

#### Article 47.

(Services votés.)

**M. le président.** « Crédits : 1 059 322 152 francs. »  
Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix les crédits figurant à l'article 47.

(*Ces crédits sont adoptés.*)

#### Article 48.

(Mesures nouvelles.)

**M. le président.** « I. — Autorisations de programme : 20 millions de francs. » — (*Adopté.*)

« II. — Crédits : 220 177 848 francs. » — (*Adopté.*)

Nous avons terminé l'examen des crédits concernant le budget annexe de l'imprimerie nationale.

### Economie et finances (*suite*).

#### III. — BUDGET

**M. le président.** Le Sénat va examiner les dispositions du projet de loi concernant le ministère de l'économie et des finances : III. — Budget.

La parole est à M. le ministre.

**M. Laurent Fabius, ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget.** Monsieur le président, mesdames, messieurs, je tiens, tout d'abord, à remercier la commission des finances, son président, son rapporteur

général et son rapporteur spécial, M. le sénateur Manet, pour le remarquable travail accompli à l'occasion de l'examen des crédits des services du budget et des services placés sous mon autorité.

Les orientations retenues pour ce budget traduisent de manière exemplaire les priorités retenues par le Gouvernement : lutter contre le chômage en créant des emplois publics et mettre ceux-ci au service d'une politique financière rénovée, en premier lieu dans le domaine de la lutte contre la fraude fiscale.

Au total auront été créés 2 728 emplois répartis entre les services extérieurs du Trésor, la direction générale des impôts — D.G.I. — la douane et le service des laboratoires venant s'ajouter aux 3 842 emplois de la loi de finances rectificative votée en juillet dernier et aux 1 200 emplois permettant la titularisation d'auxiliaires et de vacataires. Sur ce total, 2 462 emplois concernent la seule D.G.I.

Il s'agit d'un effort de grande ampleur, dans ma mémoire, pratiquement sans précédent, visant à doter les services financiers des moyens leur permettant d'accomplir leurs missions dans des conditions rénovées et prenant largement en compte les aspirations des personnels.

Pour leur quasi-totalité, ces créations d'emplois concernent les services extérieurs des trois grandes administrations financières placées sous mon autorité : impôts, comptabilité publique et douane.

L'implantation de ces emplois nouvellement créés permettra de mieux répondre aux services qu'attend le public, en zones rurales et urbaine ainsi que dans les lieux de dédouanement. J'attache, en effet, le plus grand prix à rapprocher les administrations placées sous mon autorité des administrés, afin que ceux-ci, qui sont également des citoyens, soient à même de comprendre et donc d'accepter les mécanismes de l'impôt et de son recouvrement.

De même, l'administration fiscale et le réseau de la comptabilité publique, qui sont communs à l'Etat et aux collectivités locales et qui doivent le rester, apporteront un concours renforcé à ces dernières, afin de contribuer à la réussite de l'œuvre de décentralisation entreprise par le Gouvernement et le Parlement.

Enfin, ce renforcement sensible des effectifs, qui est accompagné de la titularisation de nombreux auxiliaires et vacataires, recrutés au cours des années passées pour pallier l'insuffisance des créations d'emplois, se traduira, pour le personnel, par une amélioration de ses conditions de travail.

Cet effort spécifique sur l'emploi est accompagné d'un renforcement des moyens matériels dont disposent les services.

Ainsi l'informatisation des services financiers sera développée.

L'extension des réalisations informatiques concerne la direction générale des impôts, la direction générale des douanes et des droits indirects, et surtout les services extérieurs du Trésor, dont le réseau de télétraitement doit quitter le stade expérimental pour passer en grandeur réelle, à la fois dans les équipements pour la lecture optique et pour les matériels de traitement.

Dans le domaine du cadastre, des crédits importants sont prévus pour la poursuite de sa rénovation. C'est ainsi que sera conduite une seconde tranche de transfert du plan minute de conservation sur support transparent. La délivrance aux usagers des extraits du plan cadastral s'en trouvera améliorée et accélérée. Par ailleurs, les crédits pour les travaux d'équipement sont sensiblement relevés, ce qui permettra notamment d'effectuer l'opération de remaniement cadastral dans de bonnes conditions, grâce à l'utilisation de la technique de la photographie aérienne.

Je voudrais insister un moment sur les deux aspects de la politique fiscale que le Gouvernement entend poursuivre et que mes services auront à mettre en œuvre en 1982.

D'une part, la fiscalité sera rénovée, grâce aux mesures déjà prises ou à celles dont l'adoption vous a été proposée dans le présent projet de loi de finances.

C'est, en premier, l'impôt sur les grandes fortunes. Il faudra que nous veillions à ce que, comme toujours lorsqu'il s'agit d'un nouvel impôt, des instructions précises soient données et que des informations détaillées soient apportées aux contribuables afin que le démarrage de cet impôt se fasse sur les meilleures bases possible.

En 1982 — le Président de la République et le Premier ministre ont déjà eu l'occasion de le dire et je l'avais moi-même souligné dans une récente intervention devant le Sénat — vous seront proposés divers projets de réforme extrêmement ambitieux, qui porteront notamment sur la taxe d'habitation.

Je voudrais dire, de ce point de vue, évoquant un chiffre rarement cité et peut-être même inconnu, que, dans l'administration des impôts, ce sont 20 000 emplois par an qui sont concernés par les impôts locaux, dont une très grande partie par la taxe d'habitation, et plus de 5 000 emplois dans les services de la comptabilité publique. On mesure donc l'importance que cela représente et, du même coup, on entrevoit les disponibilités supplémentaires qui seraient rendues effectives si des simplifications, voire des suppressions, pouvaient intervenir dans ce domaine.

Par ailleurs, comme je l'ai déjà annoncé, la lutte contre la fraude fiscale constituera la priorité que j'ai assignée à mon administration. Nous considérons que cette fraude a atteint un seuil qui n'est plus supportable par son ampleur, et ce pour des raisons d'équité et des raisons économiques, car elle perturbe totalement le libre jeu, le bon exercice de la concurrence.

Je ne souhaite pas revenir sur les instruments juridiques nouveaux donnés aux services, qui sont importants.

A partir de ces éléments, les directives que j'ai données sont claires : moins de tracasseries à l'égard des erreurs et plus de sévérité à l'égard des fraudeurs.

Enfin, le recouvrement des redressements sera assuré de manière plus systématique que par le passé. Le Sénat aura d'ailleurs prochainement l'occasion d'examiner une série de dispositions qui ont déjà été adoptées par l'Assemblée nationale sur ce sujet. En effet, la faiblesse du taux de recouvrement est extrêmement importante à un moment où, en plus des nécessités générales du recouvrement, se posent de difficiles problèmes pour les finances publiques.

J'ajoute, enfin, s'agissant à la fois du recouvrement et de la fraude, que l'effort devra concerner plus particulièrement les zones géographiques qui, pour reprendre une expression employée par ailleurs, constituent des paradis ou des quasi-paradis fiscaux. Je pense, en particulier, à de très grandes agglomérations parmi lesquelles Paris et Lyon.

Telles sont, mesdames, messieurs les sénateurs — sous le bénéfice des observations auxquelles je m'associe d'ailleurs, que fera tout à l'heure M. le rapporteur spécial —, les précisions que je tenais à apporter.

En terminant, je voudrais rendre un hommage, auquel j'invite le Sénat à s'associer, à la qualité des personnels de cette administration. C'est une administration qui travaille beaucoup, qui est honnête, qui a un sens aigu de la probité et du service public. Sa tâche est difficile, par nature peu populaire — c'est un euphémisme —, complexe. Aussi est-il bon que ceux qui, toute l'année, sont à la peine, sachent, à l'occasion de ce rapport et de vos votes, que leurs mérites éminents et le service signalé qu'ils rendent à la nation sont reconnus.

**M. Philippe Machefer.** Très bien !

**M. Laurent Fabius, ministre délégué.** C'est sur cet hommage aux personnels des services budgétaires et financiers que je voudrais terminer, en soulignant que leur rôle est essentiel dans la mise en œuvre de la politique dont je viens de rappeler certains aspects. (*Applaudissements sur les travées socialistes, communistes et sur les travées des radicaux de gauche.*)

**M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. le président de la commission des finances.

**M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances.** Monsieur le ministre, je vous ai écouté avec intérêt et j'ai cru comprendre que vous disposiez de 20 000 personnes — ce qui est énorme — pour assurer le service de cette taxe d'habitation dont vous devez nous proposer la modification, voire la suppression — je ne sais pas encore. Mais que comptez-vous faire de ces 20 000 personnes ? Allez-vous les libérer ou les placer dans d'autres services ?

Il serait intéressant que vous puissiez nous renseigner à cet égard.

**M. Laurent Fabius, ministre délégué.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre délégué.

**M. Laurent Fabius, ministre délégué.** Je réponds bien volontiers à cette question.



Quand on parle de 20 000 personnes, il faut comprendre 20 000 agents-an. Il ne s'agit pas nécessairement de 20 000 personnes qui consacrent la totalité de leur temps non pas à la seule taxe d'habitation, mais à l'ensemble des impôts locaux ; quand on fait les comptes, c'est à cela que l'on arrive. Il convient de leur ajouter quelques milliers d'agents qui dépendent de la comptabilité publique et qui assurent le recouvrement.

La solution la plus raisonnable, monsieur le président de la commission des finances — nous serons certainement tous d'accord — consisterait, dans le cadre de la réforme des finances locales et de la fiscalité, à envisager les modifications nécessaires d'affectation et d'utilisation du personnel afin de le rendre le plus efficace possible. Nous étudierons très attentivement — je sais pouvoir compter sur le Sénat — les conséquences de ces réformes de grande ampleur, en terme humain, de façon que l'administration devienne plus proche des contribuables, qu'il n'y ait pas de perturbations et que le service des impôts fonctionne encore mieux, si cela se peut.

En tous cas, il était important — vous l'avez vous-même souligné — qu'au moment où l'on songe aux modifications purement législatives et fiscales qui interviendront on pense également aux incidences qu'elles pourront avoir sur les personnels et les administrés. Ce sont des masses considérables qui sont en jeu et nous devons mener une réflexion particulièrement attentive sur ce point. Le Sénat, bien sûr, y sera étroitement associé.

**M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances.** Je vous remercie, monsieur le ministre.

**M. le président.** La parole est à M. le rapporteur spécial.

**M. Michel Manet, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, les crédits que nous allons examiner maintenant sont regroupés dans la section « budget » du projet de budget du ministère de l'économie et des finances pour 1982.

Avant de vous en indiquer les principales orientations, je voudrais rappeler que ces dotations sont destinées à assurer le fonctionnement de l'agence nationale d'indemnisation des Français d'outre-mer, des services extérieurs du Trésor, de la direction générale des impôts, de la direction générale des douanes et droits indirects, et du service des laboratoires.

Le total des crédits inscrits à cette section pour 1982 s'élève à 14 400 millions de francs, ce qui représente 62,2 p. 100 du projet proposé au titre du ministère de l'économie et des finances.

Un examen plus détaillé des dépenses permet de constater que ces crédits sont destinés : à hauteur de 14 229 millions de francs, aux moyens des services ; à hauteur de 2 800 000 francs, aux interventions publiques, et pour 150 500 000 francs aux investissements de l'Etat.

Il s'agit donc essentiellement d'un budget de personnel. En effet, plus de 85 p. 100 des crédits demandés correspondent aux dépenses résultant des charges salariales et sociales. En outre, l'essentiel des mesures nouvelles relève précisément des moyens de fonctionnement, notamment celles qui correspondent aux 2 728 créations d'emplois auxquelles s'ajoutent, d'ailleurs, 1 200 emplois au titre de la titularisation d'auxiliaires. A cet égard, ce projet de budget marque une nette rupture avec les budgets précédents caractérisés par la médiocrité des créations d'emplois.

Pourquoi ce renforcement des personnels ? La réponse est simple. Il s'agit de mettre en œuvre sur le terrain une politique orientée principalement dans le sens de la lutte contre la fraude et les détournements de l'argent qui doit normalement revenir à l'Etat.

Parallèlement, il est important que les administrations concernées bénéficient de matériels performants. Sur ce point, on doit enregistrer avec satisfaction une augmentation de 24,3 p. 100 des crédits afférents à ce domaine, tandis que les crédits d'équipement marquent, eux aussi, une croissance particulièrement remarquable, de l'ordre de 137 p. 100.

Les objectifs pour 1982 sont donc clairs. Il convient, avec les dotations nouvelles ainsi proposées, d'assurer l'égalité dans l'application des réglementations, de moderniser l'administration et de s'efforcer de la rapprocher des administrés.

Afin d'assurer l'égalité dans l'application des réglementations, il y aura lieu, tout d'abord, de rendre plus efficace la politique de contrôle fiscal. En effet, les études menées en la matière

montrent que, jusqu'ici, celle-ci n'a pas présenté un véritable aspect de contrainte éducative et qu'elle ne s'est pas traduite par une réelle moralisation des contribuables.

Si, à cet égard, on rapproche les constatations faites par le syndicat national unifié des impôts de l'enquête publiée par le centre d'études des revenus et des coûts en décembre 1980, on constate que la fraude n'a pas diminué au cours des dernières années. L'estimation d'une minoration moyenne d'au moins 50 p. 100 du bénéfice déclaré par rapport à celui qui est estimé pour les professions étudiées montre que les différentes mesures adoptées en vue de rapprocher les conditions d'imposition des salariés et des non-salariés ont conduit à accorder à ces derniers, sans aucune contrepartie sérieuse de sincérité, des réductions d'impôt importantes et se sont traduites, en définitive, par une aggravation de l'inégalité fiscale.

Récemment, dans cette enceinte, vous avez, monsieur le ministre délégué, estimé que le montant de la fraude fiscale représentait 20 p. 100 de l'impôt sur le revenu, 20 p. 100 de l'impôt sur les sociétés et 6 p. 100 de la T. V. A., ce qui correspondrait globalement au déficit du budget de 1981, c'est-à-dire entre 80 milliards et 100 milliards de francs. Il n'est pas tolérable que l'Etat soit ainsi frustré de sommes qui pourraient être utilisées à financer tant d'opérations d'intérêt national.

Il convient donc de parvenir à une fiscalité plus juste et plus simple : pour cela, il faut une volonté politique. A n'en pas douter, elle existe. Mais il est également important que toute démarche entreprise par le Gouvernement en matière fiscale soit bien expliquée à nos concitoyens.

Une fiscalité mieux comprise, mieux admise par les citoyens est une fiscalité qui sera mieux appliquée par les agents relevant du ministère des finances qui, dès lors, répondront dans de meilleures conditions à la finalité de leur travail.

Dans cette optique, les missions confiées aux services vérificateurs devraient avoir pour principal objectif d'assurer un contrôle plus sélectif des contribuables, et notamment en matière de T. V. A., de procéder à des contrôles approfondis des contribuables qui utilisent des procédés de fraude à l'échelon international ou des personnes dont le train de vie est incompatible avec les revenus déclarés.

Il conviendra également de développer l'assistance informatique apportée aux services pour la sélection des dossiers et d'accroître l'action déjà engagée en vue de faire sanctionner pénalement des contribuables dont le contrôle a révélé qu'ils avaient commis des fraudes d'une particulière gravité.

Par ailleurs, il y aura lieu d'améliorer le plus possible l'efficacité de l'action en recouvrement et, à cet effet, de développer l'informatisation du recouvrement de l'impôt.

Dans le même temps, l'adaptation de la politique menée dans le domaine de la fiscalité douanière sera poursuivie. On sait que, entre autres missions, la douane doit contrôler la juste application de la réglementation des changes. Dans la conjoncture actuelle, elle a donc un rôle d'autant plus déterminant à jouer que le contrôle effectué permet, d'abord, d'assurer la défense du franc, mais aussi de lutter contre les fraudes douanières et contre le banditisme, notamment par le repérage de certains mouvements de fonds.

En outre, la douane continuera, dans la lutte implacable à mener contre le trafic illicite des stupéfiants, à élargir le champ de ses actions au plan tant national qu'international.

Je voudrais, à cet égard, rappeler au Sénat que, au cours des derniers mois, des saisies très importantes ont été opérées par les services de surveillance et de recherche des douanes. Qu'il me soit permis de souligner le travail patient et minutieux, les qualités professionnelles remarquables dont font preuve les personnels des douanes pour traquer, sur terre et sur mer, les trafics illicites de toutes sortes.

Il va de soi que les difficiles missions confiées tant aux services extérieurs du Trésor qu'à ceux des impôts ou des douanes impliquent que l'administration se soucie d'améliorer les conditions de travail et de protection des agents.

A cet effet, il est important de souligner que, en 1982, non seulement l'entretien du parc immobilier sera nettement accentué, mais encore la capacité du matériel, notamment informatique, sera renforcée afin qu'un meilleur service soit rendu aux administrés.

Dans ce domaine, la procédure du paiement mensuel de l'impôt sur le revenu, qui concerne déjà près de 4 200 000 contribuables, pourra être appliquée en faveur des contribuables de la Réunion.

De même sera-t-il possible, en 1982, aux contribuables demeurant dans la région Centre d'opter pour le paiement mensuel de la taxe d'habitation, tant qu'elle existe encore !

Parallèlement, il est prévu d'étendre en 1982 le paiement mensuel des pensions aux centres régionaux de Fort-de-France, de Nantes et de Rouen. Force est de souligner à cet égard que ce mode de paiement devrait être généralisé dans les meilleurs délais possibles. Sans doute sa mise en œuvre entraîne-t-elle un coût budgétaire élevé ; il apparaît cependant que, à la cadence moyenne de 160 000 pensions par an, la mensualisation ne devrait être achevée qu'en 1987, à moins que l'on ne décide — dans la mesure du possible, évidemment — d'en modifier le rythme d'application.

C'est, précisément, au nom de la commission des finances ce que je vous demande de décider, monsieur le ministre. Il conviendrait, en effet, qu'un calendrier soit établi et que le Gouvernement accepte, en 1983, le principe de la généralisation de la mensualisation, étant entendu que les retraités, actuellement non bénéficiaires, obtiendraient, de manière étalée dans le temps, la plénitude des droits ainsi reconnus. L'informatique permet cet étalement sur deux ou trois ans au plus.

Telles sont les grandes lignes de la section « budget » du projet de budget du ministère de l'économie et des finances pour 1982.

La commission des finances, après avoir procédé à l'examen des crédits qui y sont inscrits, a décidé, à sa majorité, de les soumettre à l'appréciation du Sénat.

Pour ma part, je suis persuadé que, tenant compte de l'objectif prioritaire de lutte contre la fraude, du renforcement, qui devra d'ailleurs être poursuivi, des personnels et de l'amélioration des conditions de travail, le Sénat accordera à ces services les crédits indispensables à leur fonctionnement, reconnaissant ainsi les mérites de leurs agents qui sont d'une compétence, d'un dévouement et d'une honnêteté remarquables et qui, par la lutte menée contre la fraude, participent activement à une grande œuvre de moralisation publique. (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes.*)

**M. le président.** La parole est à M. Gamboa.

**M. Pierre Gamboa.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, j'aborderai le grave problème de la fraude fiscale et de l'évasion des capitaux et des pièces d'or, qui a fait l'objet de mesures rigoureuses. Le projet de loi contient des dispositions essentielles, destinées à lutter contre la fraude, qui devront être renforcées au cours des prochaines années.

Un effort de grande ampleur est nécessaire quand la fraude aboutit à une perte de recettes de 80 milliards de francs, soit environ l'équivalent du déficit budgétaire.

La direction générale des impôts et celle des douanes ont été sollicitées pour la mise en œuvre de ces mesures nouvelles. Malgré les actions réalisées en la matière, force est de constater que la fraude et la fuite des capitaux prennent une ampleur considérable. Ce sont trois banquiers suisses qui ont pu déclarer, le 10 novembre dernier sur les ondes de la radio suisse, avoir enregistré, depuis le 10 mai, un apport énorme de capitaux en provenance de la France.

Des estimations officieuses feraient état d'une fuite de 7 milliards à 10 milliards de francs depuis cette date. On arrive ainsi aux 40 milliards de francs annoncés par M. Alain Mauger, secrétaire général du syndicat C. G. T. des douanes, et qui représentent donc les sorties opérées depuis le début de l'année.

Comme les chiffres l'attestent, le mouvement a pris de l'ampleur depuis le 10 mai et concerne des capitaux plus longs. En effet, il ne s'agit plus seulement de capitaux spéculatifs dont la localisation s'effectue au gré des variations des loyers de l'argent.

Cette évolution est très dangereuse puisqu'elle affecte la capacité de financement nécessaire à la relance de notre économie, déjà rendue difficile par le refus du patronat d'investir en France.

Depuis la révélation par M. Alain Mauger qu'une filière suisse s'avérait efficace, une nouvelle preuve a pu être apportée. Elle provient d'une note non publiée de la Banque de France : de juin à septembre dernier inclus, ce sont quelque 4 milliards de francs, sous forme de billets, qui ont quitté le territoire français en fraude.

La Banque de France établit des statistiques relatives à des coupures exportées principalement par des particuliers domiciliés en France. Elles fournissent l'évaluation la plus sérieuse

des dépenses de tourisme à l'étranger, des transferts d'économies des travailleurs immigrés, mais aussi des mouvements de capitaux du secteur privé non bancaire, à l'origine de sorties de billets. De juin à septembre, les reprises totales de billets français en provenance de l'étranger se sont élevées à plus de 9 milliards de francs. Or, les reprises effectuées pour la même période de 1980 s'élevaient à 3,5 milliards de francs.

De plus, la ventilation par coupures a fait apparaître une préférence pour les coupures de 500 francs et l'essentiel des flux provient de la Suisse, deux faits qui sont pour le moins significatifs.

Ainsi, le contrôle des changes, malgré les dispositions réglementaires prises, comporte-t-il encore des failles.

Il faut que l'administration française des douanes ait des moyens suffisants, techniques et humains.

Il convient, d'abord, qu'elle ait la possibilité d'intervenir sur l'appareil bancaire où se noue la grande fraude comme l'ont montré les récents scandales de Paribas.

Il faut, pour cela, permettre la meilleure coordination possible des services concernés par la lutte contre la fraude.

En outre, je veux dire ma satisfaction au sujet de la mission d'information qui, sur proposition de Parfait Jans, au nom du groupe communiste de l'Assemblée nationale, a été mise en place et concerne l'exportation de capitaux.

Par ailleurs, 1 348 emplois nouveaux sont créés dans l'administration des douanes. J'y vois le souci du Gouvernement de renforcer l'efficacité de ce service public, mais il semblerait que ces créations ne font que compenser en partie la diminution de la durée du travail envisagée pour 1982.

Or de l'activité de la direction des douanes dépend la défense du marché français et de notre monnaie.

La preuve vient encore d'être faite du caractère essentiel de l'administration des douanes : la semaine dernière, plus de 20 millions de francs allaient être exportés en fraude par des industriels de Lille. L'opération a échoué grâce à la vigilance de nos services.

Tout récemment, et nous nous en félicitons, quatre-vingt-dix douaniers supplémentaires ont été affectés à la frontière suisse et cent vingt à celle qui nous sépare de la République fédérale d'Allemagne. Il faut donc poursuivre dans cette voie.

De même, les effectifs de la direction générale des impôts seront portés à 3 016 agents en 1982. Or cette direction va être concernée pleinement pour l'application de l'impôt sur les grandes fortunes et de la lutte contre la fraude fiscale, autant de travaux qui alourdiront sa tâche.

Monsieur le ministre, vous avez fait vôtre à l'Assemblée nationale le souci de répondre aux besoins en personnels, en matière de conditions de travail, aux besoins en matériel, et vous êtes engagé à poursuivre l'année prochaine dans la même voie.

Cependant, j'attire votre attention sur l'acuité du problème, en particulier sur l'ampleur prise en quelques mois par le phénomène d'évasion des capitaux qui risque fortement de remettre en cause les initiatives engagées par ailleurs pour activer le redémarrage de notre économie.

Sous le bénéfice de ces observations, monsieur le ministre, le groupe communiste votera les crédits que vous nous proposez. (*Applaudissements sur les travées communistes et socialistes.*)

**M. le président.** Personne ne demande plus la parole ?...

Nous allons examiner les crédits concernant le ministère de l'économie et des finances : III. — Budget, figurant aux états B et C.

#### ETAT B

**M. le président.** « Titre III, plus 1 018 898 700 francs ».

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix le crédit figurant au titre III.

(*Ce crédit est adopté.*)

#### ETAT C

**M. le président.** « Titre V : Autorisations de programme, 209 490 000 francs ». — (*Adopté.*)

« Crédits de paiement, 56 350 000 francs ». — (*Adopté.*)

Nous avons terminé l'examen des crédits concernant les services du budget.



## I. — CHARGES COMMUNES

**M. le président.** Le Sénat va examiner les dispositions du projet de loi concernant le ministère de l'économie et des finances : I. — Charges communes.

La parole est à M. le ministre de l'économie et des finances.

**M. Jacques Delors, ministre de l'économie et des finances.** Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, il nous revient, à mon collègue le ministre délégué chargé du budget, et à moi-même, de vous présenter le budget des charges communes dont votre rapporteur spécial, M. Duffaut, a esquissé une analyse remarquable en dépit de l'austérité et du caractère quelque peu hétéroclite de ce budget des charges communes.

Le total des charges communes augmente de plus de 40 p. 100 mais la forte croissance de ces crédits ne signifie nullement que le Gouvernement ait suspendu ses efforts visant à décharger ce budget des chapitres qui peuvent être rattachés d'une manière plus claire à d'autres fascicules et à accroître, ainsi, le caractère fonctionnel du budget.

J'évoquerai, en ce qui me concerne, les principales dotations qui concourent à l'activité économique du pays, en laissant à mon collègue, M. Fabius, le soin de présenter les crédits d'intervention sociale et à M. Courrière celui de préciser, à cette occasion, l'utilisation des dotations consacrées aux rapatriés et de conclure ainsi l'explicitation des fascicules sur les charges communes.

Personnellement, j'illustrerai donc devant vous l'évolution de trois postes que l'on peut regrouper ainsi : l'évolution de la dette publique, l'accroissement des interventions économiques de l'Etat sur le plan intérieur et, enfin, l'action économique extérieure de l'Etat.

En ce qui concerne la dette publique, son augmentation est forte mais non préoccupante si on la compare au produit intérieur brut et que l'on considère la situation d'autres pays dans ce domaine.

Cette évolution est d'abord le fait du passé et de l'évolution préoccupante de certains emprunts comme l'emprunt 7 p. 100 1973, dont le coût de remboursement actuel sera considérable, de l'impact particulier de l'année 1981, dont j'ai déjà dit, à propos de l'examen de la situation économique, en préalable du budget, qu'elle avait été caractérisée par un glissement du déficit dû à la fois à la surévaluation des recettes et à la sous-évaluation des dépenses par rapport au budget initial, et d'un effort supplémentaire qui, du point de vue budgétaire, reste limité à moins de 10 milliards de francs dans le cadre de la politique de relance dont nous avons parlé par ailleurs.

Cette évolution de la dette publique résulte, en outre, de la politique volontariste du budget de 1982 et traduit un effort de vérité en matière de prévision du coût de financement de ce budget de 1982.

Je ne reviendrai pas sur les conditions de ce financement. Celui-ci devrait pouvoir s'effectuer sans création monétaire excessive et grâce à un marché des capitaux dont j'ai déjà dit qu'il était en forte augmentation.

Enfin, l'évolution de cette dette publique traduit une hausse mondiale des taux d'intérêts qui nous a frappés fortement pendant l'année 1981 et qui restera élevée durant l'année 1982, en raison notamment du taux prévisible de l'inflation.

En ce qui concerne les interventions économiques, le ministre du budget a déjà souligné l'importance de l'effort en faveur des entreprises : augmentation de 52 p. 100 des crédits de ce budget par rapport à ceux de 1981.

J'attirerai l'attention du Sénat sur quelques points.

Tout d'abord l'importance des bonifications à l'industrie grâce aux prêts bonifiés distribués aux guichets du crédit national, du crédit d'équipement des petites et moyennes entreprises — C.E.P.M.E. — et des sociétés de développement régional, les S.D.R. Pour l'année 1982, 22 milliards de francs de prêts seront ainsi distribués.

Il s'agit là d'un chiffre qui est d'excellent augure pour la reprise des investissements, laquelle, à mon humble avis, se fera plus tôt qu'on ne le dit généralement.

Ensuite, ce budget consacre le rôle de l'Etat actionnaire. C'est ainsi que les dotations à certaines entreprises publiques passeront, en 1982, à 2,5 milliards de francs, contre 720 millions de francs en 1981. Elles concerneront à la fois des entreprises comme Renault, la S.N.I.A.S., dans les secteurs concurrentiels, et Air France.

Enfin, il est prévu un accroissement des primes au développement régional. Mais cet accroissement se fera en vertu d'un nouveau système, en accord avec les règles de la Communauté économique européenne, ce qui permettra une large décentralisation des décisions et, par conséquent, une plus grande efficacité.

Tels sont les éléments essentiels concernant l'accroissement des interventions économiques.

J'ajouterai que nous avons créé un nouveau poste — ce que nous n'aimons pas beaucoup, compte tenu de notre souci de clarifier le budget des charges communes — portant dotation d'un fonds de garantie à concurrence de 50 millions de francs.

Nous essayons par là-même de mettre en place une sorte de réassurance des crédits qui seront distribués et sont déjà couverts par des fonds sectoriels de garantie. Ainsi deviendra-t-il plus facile aux entreprises, et notamment aux petites et moyennes de trouver auprès des banques les modes de financement dont elles auront besoin pour leurs investissements.

J'en viens maintenant au troisième grand chapitre qui me concerne dans le budget des charges communes.

Il s'agit des interventions économiques externes dont le poids augmente de 30 p. 100. Il y aura lieu de s'en féliciter car cette augmentation permettra, d'une part, de soutenir notre activité à l'exportation et, d'autre part, de financer l'aide multilatérale au développement.

A propos de notre activité à l'exportation, et pour justifier ces crédits, j'indique que le carnet des grands contrats que la France a pu placer à l'étranger est particulièrement bien garni puisque, pour les seuls trois premiers trimestres de l'année, nous avons le même chiffre pour l'année 1980 ; cela explique en partie l'augmentation de ces crédits.

Quant à l'aide multilatérale au développement, elle résulte, bien entendu, des engagements que le nouveau Gouvernement a pris, mais aussi de notre participation au fonds européen de développement, de notre contribution à la sixième reconstitution de l'association internationale de développement, et de notre participation au doublement du capital de la Banque mondiale.

Enfin, à la suite de la conférence que le Gouvernement français a organisée à Paris sur les pays les moins avancés, nous continuerons notre effort dans le cadre des protocoles financiers.

Cet effort atteindra une somme de 220 millions de francs, soit une progression de près de 70 p. 100, ce qui illustre la volonté du Gouvernement français non seulement de plaider pour une réussite des négociations globales entre le Nord et le Sud, mais aussi de prêcher par l'exemple en accroissant sa propre aide, sous toutes les formes, bilatérale et multilatérale, aux pays en voie de développement.

Tels sont, monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, les grands axes du budget des charges communes qui concernent, d'une part, l'évolution de la dette publique, et d'autre part, l'intervention externe et interne de l'Etat. (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes et sur les travées des radicaux de gauche.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre délégué.

**M. Laurent Fabius, ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget.** Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, je commencerai par répondre à trois questions fort judicieuses posées par M. le rapporteur spécial, M. Henri Duffaut, avec sa perspicacité que je me plais une fois de plus à souligner, en même temps que le travail remarquable fait sur ce point — comme sur les autres — par la commission des finances du Sénat.

D'abord, je suis le premier à confesser que la rationalisation et l'amélioration de la présentation des dotations inscrites actuellement aux charges communes doivent encore progresser.

Cela exigera un effort important de réflexion et d'analyse qui ne pouvait pas être mené cette année, mais je m'efforcerais, lors de l'élaboration du projet de loi de finances pour 1983, de tenir compte à la fois du souhait et des observations exprimés par M. Duffaut sur ce point.

Je voudrais cependant noter que ces améliorations nécessaires devront tenir compte d'un certain nombre de limites.

Tout d'abord, du fait de l'organisation des compétences gouvernementales, les dotations dont la gestion incombe aux services placés sous l'autorité du ministre de l'économie et des finances ou de moi-même trouvent naturellement leur place dans ce budget. Ensuite, les crédits destinés à des opérations de nature

strictement budgétaire — comme la répartition des crédits — ou d'ordre purement financier, et notamment celles qui se traduisent par des versements globaux à des organismes, ont vocation à être financées sur le budget des charges communes. Il faut tenir compte, à cet égard, des commodités de gestion que permet l'inscription de certains crédits au budget des charges communes. Sous réserve de ces deux observations, je souhaite que nous puissions parvenir à une amélioration.

La deuxième question porte sur un point de caractère très technique, et je m'en excuse; elle concerne les dépenses en atténuation de recettes.

M. Duffaut constate, dans son rapport écrit, que « ces crédits n'ont rien à voir avec la dette publique » et il estime que l'« on peut se demander s'il ne serait pas opportun de les faire figurer en atténuation de recettes. »

Je suis tout à fait d'accord sur le premier point. C'est pour cette raison que le titre premier du budget des charges communes s'intitule : « Dette publique et dépenses en atténuation de recettes », le regroupement sous un même titre se justifiant essentiellement par le caractère évaluatif commun à ces crédits.

M. Duffaut me permettra de ne pas le suivre sur le second point : faire figurer les remboursements et dégrèvements d'impôts en atténuation de recettes ne serait sans doute pas conforme aux dispositions de la loi organique relative aux lois de finances, qui prévoient qu'il est fait recette du montant intégral des produits, sans contraction entre les recettes et les dépenses.

Enfin, M. Duffaut m'a posé une question sur l'établissement public du parc de La Villette.

Cet établissement public national à caractère administratif, créé par le décret du 13 juillet 1979, est chargé de la maîtrise d'ouvrage de l'opération d'aménagement du site de La Villette.

Cette opération recouvre la réalisation d'un musée national des sciences et de l'industrie et la création d'un parc. Les crédits relatifs à cette opération ont été inscrits au budget des charges communes depuis 1980 aussi bien pour le fonctionnement de l'établissement public que pour l'investissement, pour lequel les autorisations de programme se sont élevées à 30 millions de francs en 1980, à 200 millions de francs en 1981 et s'élèvent à 700 millions de francs en 1982.

Le coût total prévisible de l'opération d'aménagement ne peut être arrêté présentement, car il dépend de choix qui seront faits sur certains aspects du programme du musée et du contenu du parc.

On peut seulement indiquer que le coût du bâtiment du musée avec ses abords, si l'on retient les hypothèses actuelles, valeur juin 1981, s'élèverait à environ 1 750 millions de francs.

**M. Edouard Bonnefous**, président de la commission des finances. A l'heure actuelle, ce n'est qu'une estimation, et je crains, malheureusement, qu'on ne la dépasse de beaucoup.

**M. Laurent Fabius**, ministre délégué. Vous avez raison, monsieur le président de la commission des finances; je n'ai donné que des éléments, le programme doit être précisé. Nous devrons, lors de l'examen du budget de 1983, avoir une discussion beaucoup plus approfondie sur ce point.

Le dossier a été repris et les évaluations précises ne pourront être apportées que lorsque les choix exacts auront été faits sur le contenu du programme.

**M. Edouard Bonnefous**, président de la commission des finances. Très bien !

**M. Laurent Fabius**, ministre délégué. De même, le coût des équipements muséographiques ne pourra être précisé qu'à l'issue de l'étude en cours sur le contenu du programme.

J'aborde maintenant les crédits concernant la fonction publique.

Je ne reviens pas sur le contenu traditionnel de ces crédits. Il me suffira de préciser que le budget de 1982 s'inscrit dans la ligne de la politique définie par le Gouvernement en matière de fonction publique, qui, chacun le sait, repose sur la concertation, l'objectif du maintien du pouvoir d'achat moyen des rémunérations et la priorité absolue accordée aux créations d'emplois.

Les dotations proposées permettront, bien entendu, de financer l'incidence, en 1982, des mesures incluses dans l'accord salarial du 29 septembre 1981.

S'agissant des interventions sociales, je me limiterai à deux points, qui, je le sais, intéressent particulièrement les sénateurs.

J'évoquerai d'abord le fonds national de solidarité, dont la gestion est assurée par la Caisse des dépôts et consignations et qui contribue au financement du minimum vieillesse.

Conformément aux engagements du Président de la République, le minimum vieillesse a été porté, pour une personne seule, de 1 415 francs à 1 700 francs par mois au 1<sup>er</sup> juillet, et je confirme qu'il sera porté à 2 000 francs au 1<sup>er</sup> janvier 1982. En moins d'un an la progression globale du minimum vieillesse aura donc été de plus de 40 p. 100.

Ensuite, je dois rappeler que le crédit consacré aux majorations des rentes viagères progresse de 36,5 p. 100 par rapport à 1981. Vous avez voté, à cet égard, l'article 39 du projet de loi de finances, qui ajuste scrupuleusement, en fonction de la hausse des prix prévue pour 1982 et en tenant compte du rattrapage nécessaire au titre de 1981, les majorations de rentes viagères.

J'en profite, sautant d'un budget à un autre, pour répondre à M. Manet, qui m'interrogeait sur la mensualisation des pensions. Son souci rejoint le nôtre : il faut aller progressivement vers une mensualisation des pensions.

Nous avons déjà fait, cette année, un effort qui s'élève à 500 millions de francs. Cette opération est très coûteuse : pour finir le programme, plusieurs milliards de francs seront encore nécessaires.

La volonté politique est acquise. Nous essaierons de dégager les sommes nécessaires au fur et à mesure que des possibilités financières se dégageront.

Le dernier point concerne les interventions économiques. M. Delors a donné un certain nombre d'éclaircissements sur certains aspects des interventions économiques. J'analyserai rapidement, pour ma part, trois actions qui concernent la politique en faveur de l'emploi.

Il s'agit, d'abord, de la contribution de 2 milliards de francs représentant la contribution exceptionnelle de l'Etat au budget de la Sécurité sociale au titre de la compensation de l'augmentation du Smic au 1<sup>er</sup> juin 1981; nous avons voulu, en effet, que la répercussion au niveau des charges sociales ne soit pas intégralement supportée par les entreprises.

Il s'agit, ensuite, de la dotation relative aux mesures destinées à favoriser l'emploi des jeunes, qui progresse de 174 p. 100; elle permettra de financer les exonérations de charges sociales accordées pour faciliter l'insertion des jeunes, des femmes et des chômeurs âgés. Par ailleurs, une provision de 2 milliards de francs est prévue pour financer les mesures d'incitation à la création d'emplois annoncées par le Premier ministre le 15 septembre 1981.

Enfin, un crédit de 390 millions de francs est ouvert pour le fonds d'aide à la création d'emplois d'initiative locale : 5 000 emplois de cette nature ont été créés par le collectif de 1981 et 10 000 emplois nouveaux le sont par le projet de budget pour 1982.

En matière d'interventions économiques, le budget des charges communes comporte également, en 1982, deux dotations entièrement nouvelles.

D'une part, un crédit de 1 136 millions de francs est ouvert afin de verser au budget annexe des postes et télécommunications une compensation pour les tarifs réduits du transport de presse.

D'autre part, un crédit de 2 milliards de francs est ouvert au chapitre nouveau : « Application des lois de nationalisation. »

On nous avait fait reproche, à plusieurs reprises, de n'avoir pas prévu dans le projet de budget des crédits pour l'indemnisation des nationalisations.

Ce crédit sera versé à la caisse nationale de l'industrie et à la caisse nationale des banques pour assurer leur équilibre et pour constituer leurs fonds de roulement.

Telles sont, mesdames, messieurs les sénateurs, les précisions que je voulais vous apporter avant de vous demander d'adopter ce projet de budget des charges communes. (*Applaudissements sur les travées socialistes, communistes et sur celles des radicaux de gauche.*)

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

**M. Raymond Courrière**, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre (*rapatriés*). Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, je voudrais d'abord vous dire l'émotion et le plaisir que je ressens en ce moment de me trouver pour la première fois à cette tribune en ma qualité de secrétaire d'Etat.

L'émotion tient essentiellement à la qualité de l'auditoire, que je connais bien. Le plaisir provient de ce que j'ai longtemps fait partie de cette assemblée, dont je me sens encore très

proche. Je tiens à vous dire, mesdames, messieurs les sénateurs, que, malgré l'éloignement forcé dû à ma fonction présente, j'ai un peu l'impression de me retrouver ici chez moi. (*Applaudissements sur diverses travées.*)

**M. Edouard Bonnefous**, président de la commission des finances. Très bien !

**M. Raymond Courrière**, secrétaire d'Etat. J'ai la tâche aujourd'hui de vous présenter le projet de budget pour 1982 du secrétariat d'Etat auprès du Premier ministre, chargé des rapatriés.

Plus de vingt ans après les événements qui ont conduit à l'indépendance des pays du Maghreb et des anciennes colonies françaises, subsiste un secrétariat d'Etat chargé des rapatriés. Mais les élus que vous êtes, quotidiennement confrontés — M. Duffaut particulièrement l'a souligné — aux multiples problèmes auxquels se heurtent nos compatriotes rapatriés, savent combien la mission dont j'ai la charge est plus que jamais nécessaire.

Malmenés par l'histoire, contraints d'abandonner le fruit de leur labeur, pour recommencer leur vie dans les conditions les plus difficiles, les rapatriés n'ont bénéficié, au cours de ces longues années, que de mesures parcelaires et parfois discriminatoires, qui n'ont pas effacé la dette morale et matérielle que l'ancienne métropole avait contractée à leur égard.

Il est temps, en 1982, que l'on s'achemine avec détermination, conformément aux engagements pris par le Président de la République, M. François Mitterrand, vers le règlement définitif d'un contentieux vieux de plus de vingt ans.

Il est indispensable que soit menée une action évitant que les rapatriés d'aujourd'hui ne connaissent les mêmes drames que ceux d'hier. Nous devons, en effet, assurer la réinsertion sociale et économique de quelques dizaines de milliers de rapatriés, en provenance notamment d'Afrique noire, du Viet-Nam, de Vanuatu — ex-Nouvelles-Hébrides.

Pour ces raisons, le secrétariat d'Etat chargé des rapatriés est, pour la première fois, doté de moyens lui conférant, dans les faits, le caractère d'un véritable département ministériel. M'ont été rattachés : le service central des rapatriés, qui dépendait antérieurement du ministère de l'intérieur, ainsi que le bureau pour les Français musulmans, qui dépendait du ministère de la solidarité.

De plus, j'ai obtenu le rattachement de la mission interministérielle pour les Français musulmans.

Au renforcement des moyens structurels s'ajoute le souci d'une utilisation effective des moyens financiers. Les sommes votées par le Parlement seront effectivement utilisées et non gelées en crédits de report dont on ignorait l'affectation.

Je voudrais tout d'abord traiter des crédits inscrits au budget des charges communes.

Premièrement, en ce qui concerne l'indemnisation des rapatriés, le Gouvernement propose au Parlement de reconduire en 1982 les crédits ouverts en 1981, soit 170 millions de francs au titre du moratoire et de l'aménagement des prêts et 2 600 millions de francs au titre de l'indemnisation.

En fait, le coût de l'indemnisation, tel qu'il résulte des lois de 1970 et 1978, c'est-à-dire le remboursement de la quatrième annuité des titres à cinq ans et de la première annuité des titres à dix ans, devrait être de l'ordre de 2 030 millions de francs, non comprise toutefois l'incidence de la clause de sauvegarde des titres en cas d'inflation annuelle supérieure à 10 p. 100. Le coût du moratoire et de l'aménagement des prêts devrait être de l'ordre de 120 millions de francs.

Je voudrais cependant attirer votre attention sur le point suivant : la reconduction des crédits proposés ne saurait cacher l'effort financier réel consenti en faveur des rapatriés.

Vous n'ignorez pas que les crédits dont il s'agit sont des crédits de report. Les sommes votées les années passées n'ont effectivement pas été utilisées, faute de volonté politique. Ces sommes permettront le financement du projet de loi sur l'aménagement des prêts de réinstallation et l'indemnisation des meubles meublants, que l'Assemblée nationale a adopté voilà quelques jours à l'unanimité. Le coût de ce projet, dont vous aurez à débattre très prochainement, est évalué à environ un milliard de francs pour 1982. Sans amputer d'aucune manière les crédits affectés à l'indemnisation, entièrement financée par des crédits que les précédents gouvernements n'ont pas cru devoir utiliser, ce projet de loi permettra à plusieurs dizaines de milliers de nos compatriotes les plus démunis de faire face à des situations souvent tragiques.

En ce qui concerne les retraites des anciens agents d'outre-mer dont le financement relève du budget des charges communes, les crédits que nous soumettons à votre vote sont de 1 076 500 000 francs contre 884 750 000 francs l'an dernier.

Mais l'action de mon secrétariat d'Etat ne se limite pas aux problèmes d'indemnisation et de retraite dont nous savons pourtant l'importance qu'ils revêtent pour les rapatriés.

C'est pourquoi je souhaiterais, si vous le permettez, présenter l'ensemble des crédits que j'ai proposés au vote du Parlement. Bien qu'ils ne soient pas inscrits au budget des charges communes, ils reflètent fidèlement l'action menée en faveur des rapatriés et la volonté politique qui la guide.

L'un des objectifs prioritaires de mon secrétariat d'Etat est de rendre aux Français musulmans leur dignité et de leur ouvrir, enfin, la voie vers une véritable insertion sociale.

Dix-huit ans après la constitution des cités ou des hameaux de forestage dans lesquels ils avaient été installés à leur arrivée en France, les ghettos continuent d'exister. Des hommes, des femmes, des enfants vivent encore dans des logements insalubres, isolés, marginalisés.

Dix-huit ans après, les Français musulmans continuent d'être assistés. Je veux assurer aux plus âgés une vieillesse heureuse, aux plus jeunes une intégration sociale et économique.

La tâche est lourde. Mais les premiers résultats enregistrés sont encourageants. Si les moyens demandés à différents ministères me sont donnés, l'objectif sera atteint à moyen terme.

Il le sera, en premier lieu, grâce aux crédits du chapitre 47-82 pour lesquels il est demandé, en 1982, une augmentation de 908 700 francs, ce qui portera l'effort financier à 13 841 949 francs.

En deuxième lieu, par les crédits du fonds d'action sociale pour les travailleurs migrants, qui comportaient 5 millions de francs, dont 4,5 millions de francs pour l'aide à l'accession à la propriété et 500 000 francs pour les émissions culturelles. En 1982, l'aide à l'accession à la propriété devrait être augmentée de 4 millions de francs. Le total des sommes consacrées à cette action atteindra 10 millions de francs.

En troisième lieu, par les crédits du ministère de la culture, soit 500 000 francs. Pour 1982, la reconduction de cette somme est demandée.

En quatrième lieu, par 5 millions de francs placés en réserve nationale et destinés à la formation professionnelle. En 1982, le ministère de la formation professionnelle — dont je me félicite de la collaboration — a donné son accord pour accentuer cet effort, spécialement en faveur des jeunes.

En cinquième et dernier lieu, par les crédits du ministère de l'intérieur — service central des rapatriés — service qui est aujourd'hui placé sous mon autorité pour une somme de 5,8 millions de francs dont 2 millions affectés au pèlerinage de La Mecque et 3,6 millions de francs affectés à l'émission « Trait d'Union », dont le coût total a été de 7,2 millions de francs. En 1982, l'effort consenti par divers ministères dans un but culturel ou culturel devra être de 7 millions de francs, utilisés à d'autres fins que les années précédentes, en particulier à la mise en place des personnels sociaux nécessaires à la réalisation de la nouvelle politique.

Pour terminer, mesdames et messieurs les sénateurs, j'aborderai la présentation des crédits des chapitres 46-01, 46-02, 46-03 consacrés essentiellement à l'accueil et à la réinsertion des rapatriés.

Les missions d'accueil et de réinsertion des rapatriés sont remplies par le service central des rapatriés, dépendant anciennement du ministère de l'intérieur, et placé sous mon autorité, dans un but de meilleure coordination de l'action en faveur des rapatriés.

Il est, en effet, logique que l'octroi des prestations d'accueil, de reclassement économique et social soit coordonné à la politique d'ensemble du secrétariat d'Etat, notamment en ce qui concerne la politique sociale et les subventions destinées au rachat de cotisations d'assurance vieillesse. Les crédits inscrits aux chapitres considérés revêtent un caractère essentiellement évaluatif et provisionnel qui permet leur report sur l'exercice suivant en cas de non-utilisation et leur abondement en cas de nécessité.

A cet égard, on observera que la réduction des services votés de 67,7 millions de francs, en 1980, à 50 millions de francs, en 1981, et la diminution supplémentaire de 7,2 millions de francs, qui est envisagée pour 1982, se justifient par l'importance des crédits non utilisés et reportés. En revanche, une fois cet ajustement réalisé en 1982, le niveau des crédits demandés pour 1983 devrait retrouver une progression significative.

Ainsi les crédits affectés à l'action menée en faveur des rapatriés devraient-ils passer de 3 725 millions de francs en 1981 à 3 918 millions de francs en 1982. Mais je souligne, une fois encore, que les sommes effectivement utilisées en 1982 pour les rapatriés seront au moins de 4 500 millions de francs contre 3 360 millions de francs l'an dernier, soit une augmentation de 34 p. 100.

Ces chiffres témoignent de la volonté du Gouvernement de tout mettre en œuvre pour effacer la dette que la collectivité nationale avait contractée envers les rapatriés. Je l'ai déjà affirmé à plusieurs reprises, mon action est orientée vers un seul objectif : faire en sorte que je sois le dernier secrétaire d'Etat aux rapatriés.

L'approbation du budget que je vous soumetts aujourd'hui ne pourra que m'aider à résoudre les problèmes de nos compatriotes qui n'ont que trop attendu. (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes ainsi que sur les travées de la gauche démocratique et de l'U.C.D.P.*)

**M. le président.** La parole est à M. le rapporteur spécial.

**M. Henri Duffaut, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.** Monsieur le président, messieurs les ministres, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, le budget des charges communes est d'une nature très particulière puisqu'il ne concerne pas un ministère particulier, mais constitue l'addition de chapitres budgétaires souvent sans lien entre eux.

C'est ainsi qu'au fil des années, il s'est développé jusqu'à atteindre 36,5 p. 100 du budget de la nation en 1975, ce qui était beaucoup. A partir de 1977, le mouvement a été renversé ; on s'est efforcé de rattacher aux ministères correspondants les chapitres les concernant et on a constaté l'effort accompli puisque la part du budget des charges communes dans l'ensemble du budget général est passée de 36,5 p. 100 en 1975 à 25,7 p. 100 en 1979.

Depuis cette date, le mouvement inverse a repris de telle sorte que ce budget prend de nouveau une importance nouvelle, accentuée par le fait que les crédits qui y sont inscrits sont en plus large développement, si l'on tient compte de l'évolution de la dette qui est supérieure à l'évolution normale des dépenses et aussi de la volonté politique du Gouvernement en ce qui concerne aussi bien les dépenses économiques que les dépenses sociales.

Néanmoins, et à titre d'information — je ne dirai pas de conseil — j'ai mentionné dans mon rapport écrit un certain nombre de chapitres — une vingtaine, je crois — qui pourraient être retirés du budget des charges communes. Je suis sûr que MM. les ministres réserveront une attention particulière à ces propositions.

Quoi qu'il en soit, ce budget est élevé puisqu'il s'élèvera à 226 865 millions de francs et, pour une meilleure présentation des crédits, nous les avons regroupés sous huit rubriques, parmi lesquelles les plus importantes sont celles qui concernent la dette publique — près de 50 p. 100 du total — les dépenses administratives, l'action économique et l'action sociale.

En comparant le projet de budget initial de 1982 par rapport au projet de budget initial de 1981, l'augmentation est considérable puisqu'elle est de 40 p. 100 — 226 milliards de francs en 1982 contre 162 milliards en 1981. Si l'on tient compte cependant d'une certaine sous-estimation des dépenses, sur laquelle nous reviendrons tout à l'heure, on constate que cette progression est beaucoup moins élevée qu'elle n'apparaît au premier abord.

C'est ainsi qu'en ce qui concerne la rubrique « dette publique et divers », la progression des crédits est de 32,4 p. 100. La dette publique augmente, à elle seule, de 48 p. 100. Si l'on tient compte de la loi rectificative de juillet, les augmentations sont respectivement de 30 p. 100 et de 25 p. 100. De même, en ce qui concerne les interventions économiques, les progressions sont respectivement de 57 p. 100, ce qui est élevé, et de 88,5 p. 100. Pour l'ensemble du budget, les crédits ne sont plus en augmentation que de 33,3 p. 100 au lieu de 40 p. 100.

Un des chapitres essentiels — je le disais tout à l'heure — est constitué par la dette, qui est plus élevée que précédemment. Elle n'est pas anormale au regard de la production intérieure brute et pourrait se comparer aux autres dettes qui existent dans beaucoup d'autres pays et à celles que nous avons connues au cours de l'histoire. En 1914, la dette était beaucoup plus considérable ; en 1926, elle atteignait près de 40 p. 100 du budget total. Nous ne sommes donc pas encore arrivés à des taux extrêmement inquiétants.

Pourquoi y a-t-il croissance de la dette publique ? Est-ce que parce que, depuis 1975, des budgets qui s'étaient soldés en équilibre ou même parfois en léger excédent ont été assez largement déficitaires ? En 1978 et 1979, le déficit était de 39 milliards de francs. Il était moindre en 1980 et, pour 1981, nous avons l'espoir qu'il ne serait que de 29,4 milliards de francs. Malheureusement, il est passé successivement de 56 milliards de francs à 73 milliards de francs. Il sera porté peut-être dans quelques jours, en raison des nouveaux collectifs, à 76 milliards de francs.

Ainsi, le déficit du budget de 1981 n'est pas tellement loin d'atteindre celui du budget de 1982, tel qu'il a été présenté à l'Assemblée nationale et au Sénat.

Il est certain que l'existence de ce déficit se traduit par des ponctions assez fortes sur le marché financier et que, parfois, il a fallu recourir non seulement au marché financier national, mais également à des financements en provenance de l'étranger, particulièrement en 1976 et 1977 et de nouveau en 1980 et 1981.

Il est certain également que les possibilités d'épargne des ménages sont évolutives. Si elles étaient assez fortes de 1975 à 1979, elles ont été réduites ensuite. En ce qui concerne les entreprises, leur appel à l'épargne a été plus ou moins important suivant le volume de leurs investissements, de sorte que les recours à l'épargne ont été extrêmement divers.

Si, dans le passé, on n'a pas eu souvent recours à des emprunts à long terme, en 1980, l'Etat a pu placer 31 milliards de francs en trois emprunts. En 1981, il y eut deux emprunts. Le premier de 10 milliards de francs a été émis au taux de 13,8 p. 100, le second de 15 milliards de francs au taux de 16,75 p. 100. Il a d'ailleurs été facilement placé, mais à un taux, il faut le reconnaître, assez élevé.

Par rapport à la masse monétaire, l'appel aux ressources monétaires a été relativement faible. S'il a été important en 1975, en 1976 et en 1979, au cours des autres années, on n'a pas eu recours à la création monétaire, ce qui est attesté par l'évolution de cette masse monétaire.

Mais je voudrais faire quelques observations en ce qui concerne ces emprunts. Il y a des prêteurs qui sont défavorisés et d'autres qui ne le sont pas.

Celui qui a fait confiance à l'Etat, en souscrivant aux emprunts aux taux de 10,8 p. 100 et de 13,8 p. 100, a vu son capital s'amenuiser singulièrement. En revanche, celui qui a souscrit à l'emprunt 4,5 p. 100 1973, qui comporte des avantages fiscaux et une indexation de capital sur l'or, sur le napoléon plus particulièrement, est beaucoup plus favorisé.

Il est certain que cet emprunt n'entraîne pas de charge pour l'Etat, sauf lorsqu'il y a amortissement et paiement des droits de succession. Le prêteur a donc été très favorisé, mais beaucoup moins que celui qui a souscrit à l'emprunt 7 p. 100 1973.

En effet, l'évolution des intérêts de cet emprunt a été la suivante : 465 millions de francs en 1977, 910 millions de francs en 1978, 1 097 millions de francs en 1979, 1 260 millions de francs en 1980 et 3 038 millions de francs en 1981 pour un capital prêté de 6,5 milliards de francs.

Encore, l'inscription budgétaire de 1981 était insuffisante. Il a donc fallu la compléter de 921 millions de francs, de telle sorte que la charge de l'emprunt 7 p. 100 1973 s'élève en réalité pour cet exercice 1981 à 3 959 millions de francs.

Le Gouvernement, dans sa sagesse, avait prévu dans le budget pour 1982 une indexation sur la base d'un lingot d'or au cours de 90 000 francs. C'était une appréciation excessive. En effet, nous constatons que cet emprunt étant réglé en fonction des cours enregistrés pendant les trente séances de bourse précédant le 1<sup>er</sup> janvier, à l'heure actuelle, et alors que plus de la moitié de ces bourses sont passées, la somme à régler est de 3 256 millions de francs, c'est-à-dire qu'elle est inférieure de 650 millions de francs à la prévision budgétaire.

Autrement dit, l'année dernière, il y a eu une sous-évaluation de 921 millions de francs alors que, cette année, l'excédent d'évaluation est de 650 millions de francs. Quant au total de la charge, il passe, d'une année à l'autre, de 3 959 millions de francs à 3 256 millions de francs. C'est, je crois, à l'actif du Gouvernement et nous devons l'en féliciter.

Après avoir développé ces considérations sur les catégories d'emprunteurs, je voudrais tout de même demander au Gouvernement d'étudier les conditions d'émission de plusieurs emprunts, de façon qu'il n'y ait pas, d'un côté, des prêteurs trop défavorisés et, de l'autre, des prêteurs beaucoup trop favorisés. Il y a là, me semble-t-il, un équilibre à trouver dans la voie de la justice à l'égard des épargnants, notamment des plus modestes.



Revenant à 1981, je voudrais souligner que, s'agissant de la dette, les insuffisances ont été importantes : 920 millions de francs, je le rappelais tout à l'heure, en ce qui concerne l'emprunt 7 p. 100 1973 ; 1 449 millions de francs pour l'intérêt de l'emprunt 1980, qui avait été totalement omis dans le budget ; 2 186 millions de francs pour compenser l'insuffisance des crédits destinés aux bons du Trésor.

Là aussi, je veux féliciter le Gouvernement, car cette année-ci, en ce qui concerne les bons du Trésor, la provision a été établie sur la base d'une rentrée d'impôts de 50 millions de francs contre 35 millions les années précédentes, avec un taux d'intérêt à l'émission de 13,5 p. 100 contre 11 p. 100.

Cela me paraît beaucoup plus raisonnable, surtout si l'on tient compte du fait que nous évoluons actuellement dans le sens d'une désescalade des taux d'intérêt et que l'on peut espérer voir ce mouvement se poursuivre, dans la mesure où ces taux d'intérêt tendent à se réduire également sur les marchés internationaux.

Ma conclusion, c'est que, en 1981, il y avait une sous-évaluation de la dépense. En revanche, en 1982, l'évolution des crédits est extrêmement favorable et l'on pourrait presque parler de surévaluation de la dépense.

J'en viens aux dépenses en atténuation de recettes. Ce n'est pas une querelle d'école, monsieur le ministre, mais faut-il considérer qu'il s'agit d'une atténuation ou d'une dépense ?

Simplement, je voudrais observer que cette dépense a été particulièrement élevée en 1981, notamment en matière de contributions directes et de contributions indirectes.

En matière de contributions indirectes, les résultats de nos sociétés n'ont, en effet, pas été très favorables et les acomptes sur impôt ont parfois dépassé le montant des impôts, de telle sorte qu'il a fallu procéder à des remboursements plus élevés que prévu. Par ailleurs, on a sous-estimé le coût du plafonnement de la taxe professionnelle qui s'est élevé, en définitive, à 5 760 millions de francs.

Cette année-ci, la progression prévue pour les impôts directs est de 5 p. 100 — ce qui est raisonnable — et de 12 p. 100 pour les impôts indirects.

J'en viens au chapitre III, consacré aux dépenses administratives, notamment aux mesures qui intéressent la fonction publique. Nous rencontrons là, évidemment, certaines méthodes qui sont suivies par les ministères, depuis probablement plusieurs générations, et qui consistent, pour évaluer la dépense, à inscrire dans chaque fascicule le montant du crédit nécessaire en fonction de la dépense au 31 décembre 1981, compte tenu non seulement des mesures prises en 1981, mais également de la majoration à prévoir en 1982, et, par conséquent, de n'inscrire en provision que les hausses qui pourront résulter de la hausse des prix, soit 12,9 p. 100 si l'on se fixe sur le glissement des prix entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 1981.

En ce qui concerne les pensions, la méthode est encore plus subtile puisque, là, on ne se réfère pas à l'année 1981 mais à la somme de 1980. On y ajoute la dépense assumée supplémentaire en 1981 et, enfin, la dépense à prévoir en 1982, de sorte que, par rapport à l'année précédente, on prévoit une majoration des crédits de 22 p. 100, ce qui pourrait laisser supposer que les retraites connaissent une majoration particulièrement importante.

Pourquoi cette méthode ? Parce qu'en fixant cette provision le Gouvernement entend ne pas dévoiler ce qu'il compte faire en matière de salaires et de retraites au cours de l'exercice qui s'ouvre.

Je ne sais pas si, de la sorte, on trompe grand monde. D'ailleurs, monsieur le ministre, vous l'avez dit, et les chiffres le confirment : la provision que vous avez inscrite correspond au maintien du pouvoir d'achat en 1982.

Peut-être serait-il de meilleure méthode de simplifier les méthodes en ce qui concerne le calcul des salaires et des pensions à verser au cours de l'exercice ?

Sur les interventions politiques et administratives, il y a peu de choses à dire, si ce n'est pour signaler la dotation particulière de 54 millions de francs qui est nouvelle et qui a pour but de verser aux communes la compensation prévue à l'article 3 de la loi du 10 janvier 1980. Cette compensation, vous le savez, mes chers collègues, vise les communes dont les taux de taxes foncières, de taxe d'habitation ou de taxe professionnelle dépassent le plafond de deux fois et demie le taux moyen du département ou le taux moyen national. Plus de 5 600 communes sont concernées par cette disposition.

L'action internationale connaît un large développement. Le président de la commission des finances s'en est d'ailleurs inquiété, constatant que les organismes bénéficiaires étaient passés de quatre à seize. Il s'est interrogé également sur le bonheur et l'efficacité de cette action.

L'action nouvelle intitulée « action éducative et culturelle » concerne le parc de La Villette et connaît une progression de crédits de paiement importante. Ceux-ci passent en effet de 30 millions de francs en 1980 à 200 millions en 1981 et 700 millions en 1982. Les crédits de paiement suivent le même rythme.

Nous pouvons nous poser la question de savoir si ce chapitre ne pourrait pas être rattaché au ministère des affaires culturelles puisque, pour une large part, il concerne la culture. Il est certain qu'il représente une dépense très importante qui fait suite au désastre financier des abattoirs de La Villette.

J'en viens à l'action économique et aux crédits affectés à l'emploi des jeunes. Vous reconduisez, en fait, ces crédits, puisqu'ils passent de 1 505 millions à 2 123 millions de francs seulement, en vous ménageant une provision de 2 milliards de francs pour améliorer le dispositif de l'action en faveur des jeunes, ce qui fait actuellement l'objet d'une réflexion de la part du Gouvernement.

En ce qui concerne les primes à la construction, la situation est classique.

Quant aux dotations en capital aux entreprises publiques, elles étaient, dans le budget initial, de 2 283 millions de francs mais, par le jeu des lois rectificatives, elles ont été portées à 4 850 millions, ce qui montre bien l'effort qui a été accompli par le Gouvernement en matière d'investissements des sociétés nationales et des entreprises publiques.

Pour 1982, le chiffre n'est que de 2 500 millions de francs. Il convient d'y ajouter 2 milliards de francs au titre de la prise en charge des charges sociales consécutives au relèvement du Smic, ainsi que 2 milliards de francs concernant le coût des nationalisations dans le budget de 1982.

En ce qui concerne les rapatriés, monsieur le ministre, vous avez déjà tout dit et fort bien dit.

Vous savez l'intérêt que nous leur portons dans nos régions. Notre but, à nous, maires, a été de leur permettre la réinsertion dans la communauté nationale de façon, précisément, à « gommer » ce passé. Pour cela, il fallait leur allouer les indemnités légitimes auxquelles ils avaient droit et leur accorder, aussi, cette considération qui fait qu'aujourd'hui — et je m'en félicite — à travers les générations qui se succèdent, ils s'intègrent dans la communauté nationale, intégration que votre action permettra d'achever.

J'en arrive à l'action sociale. Là encore, elle est l'expression de la volonté du Gouvernement d'améliorer la situation de nos anciens. Il faut souhaiter, d'ailleurs, que l'allocation spéciale disparaisse. Elle disparaîtra, avec le nombre des bénéficiaires, le jour où la politique du Gouvernement sera telle qu'il n'y aura plus de niveau minimum de ressources à garantir.

Ce n'est pas un objectif qui sera atteint demain, mais, déjà au cours des années, nous constatons que le nombre des bénéficiaires de cette aide diminue. Quoi qu'il en soit, il faut se féliciter de l'action du Gouvernement en ce domaine.

Telles sont, mes chers collègues, les observations que, très succinctement et très rapidement, je voulais présenter concernant ce budget, en vous indiquant que la commission des finances, sous réserve des observations que j'ai pu formuler, vous propose l'adoption des crédits contenus dans le budget des charges communes. (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes et sur les travées des radicaux de gauche.*)

**M. Edouard Bonnefous**, président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Très bien !

**M. le président.** La parole est à M. Gamboa.

**M. Pierre Gamboa.** Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, je voudrais, d'entrée de jeu, souscrire à l'observation qui a été formulée par M. le rapporteur spécial à savoir, naturellement, le souhait d'une rationalisation pour l'avenir de ces budgets qui devraient être rattachés à un certain nombre de ministères avec une possibilité de plus grande transparence.



Mon propos, qui sera bref compte tenu du temps qui m'est attribué, concernera la dette publique.

En effet, le projet de loi de finances pour 1982 porte la marque d'une volonté de relance pour l'emploi, ce qui nécessite d'importants moyens. Le Gouvernement a décidé d'ouvrir un déficit de 95 400 millions de francs. Ce déficit est indéniablement lourd, même s'il ne représente que 2,7 p. 100 du produit intérieur brut et s'il demeure inférieur à celui qui est enregistré par des pays de taille comparable, hors les U. S. A.

Certes, le déficit pour 1982 ne recouvre pas les mêmes significations qu'auparavant. Il ne s'agit, selon nous, que d'un passage obligé, en attendant qu'une réforme de la fiscalité permette de dégager des ressources et d'encourager la relance.

Sous le précédent septennat, les déficits étaient le produit, d'une part, du maintien à un niveau élevé des transferts Etat-industrie profitant à quelques grandes entreprises, au prix de coupes sombres dans les budgets sociaux, et, d'autre part, des plafonnements des rentrées fiscales dus au caractère de la fiscalité qui épargnait le sommet économique et financier de la société française.

Le début de renversement de tendance est réalisé aujourd'hui. L'augmentation des dépenses publiques va permettre de satisfaire des besoins sociaux pressants, de créer des milliers d'emplois et de favoriser la relance de la croissance.

Pour autant, un déficit de 95 400 millions de francs n'en pose pas moins un problème du fait de son mode de couverture. L'Etat est déjà très endetté : plus de 450 milliards de francs d'en cours et 50 milliards de francs pour la charge annuelle des intérêts. En sept ans, de 1975 à 1982, elle a été multipliée par 8 tandis que les dépenses du budget général passaient seulement de 259 milliards à 788 milliards de francs. La part de la dette est ainsi passée de 2,4 p. 100 à 6,5 p. 100.

Naturellement, dans cette appréciation, il y a la part de l'héritage. (*Protestations sur les travées de l'U.C.D.P., du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

**M. Paul d'Ornano.** Toujours l'héritage !

**M. Jacques Eberhard.** Eh oui !

**M. Pierre Gamboa.** J'entends bien, mon cher collègue, que cette évocation de l'héritage ne fait pas plaisir à tout le monde, plus particulièrement à la Haute Assemblée...

**M. Paul d'Ornano.** Nous attendons le vôtre !

**M. Pierre Gamboa.** ...mais je crois que c'est une donnée objective de l'économie de notre pays.

On ne peut se permettre de recourir massivement à la création monétaire, du fait des pressions sur le franc qu'elle entraînerait. L'Etat va donc être obligé de se porter massivement emprunteur sur le marché financier, ce qui, dans les conditions actuelles, ne peut être bénéfique pour notre économie. En effet, des emprunts massifs de l'Etat ne peuvent aujourd'hui réussir que moyennant l'offre de très hauts taux d'intérêt.

Même s'il y a l'amorce d'une volonté de peser sur le loyer de l'argent, une telle perspective ne peut permettre d'envisager rapidement une décade des taux d'intérêt. Elle peut même conduire à faire grimper les taux d'intérêt avec tout ce que cela comporte comme effet pervers pour le crédit et comme gâchis financiers.

Cependant, si le danger qu'un tel déficit active l'inflation si est réel, il n'est pas fatal à condition, naturellement, que des mesures précises soient prises en matière de formation des prix et de crédit.

Il ne s'agit pas, pour nous, de remettre en cause ce déficit dans son principe, car nous mesurons ses aspects positifs en matière de relance au moment où le patronat refuse d'investir et où il est urgent d'aider la consommation populaire. S'il s'imposait donc, il n'en demeure pas moins qu'il doit garder son caractère transitoire et temporaire.

Pour 1982, le déficit ne peut être efficace qu'accompagné de mesures énergiques pour s'attaquer à l'inflation et contrebalancer les effets d'un endettement lourd. Le Gouvernement a pris une première série de mesures visant à limiter la hausse des prix. Nous l'encourageons à poursuivre dans ce sens.

A terme, deux séries d'éléments militent en faveur d'une autre démarche.

Premièrement, d'autres moyens pour financer la relance économique existent. Nous espérons que la prochaine réforme de

la fiscalité et de l'épargne apportera des nouvelles recettes fiscales en même temps qu'elle s'attaquera aux gâchis financiers.

Deuxièmement, un redéploiement des dépenses peut être envisagé. Dans le budget pour 1982, nous ne nous sommes pas attaqués à ce vaste travail. Or il est nécessaire de revoir le bien-fondé de certaines dépenses décidées antérieurement par l'ancienne majorité.

Notre démarche se situe à l'opposé de celle de la majorité du Sénat qui s'est évertuée, dans le débat, à réduire les recettes fiscales, en particulier en diminuant le champ de l'impôt sur la fortune qui a été ramené au chiffre dérisoire de 300 millions de francs.

C'est pourquoi tout commande que s'ouvre avec réalisme, mais détermination, la voie d'un nouvel équilibre pour les finances publiques, assurant à la fois justice et solidarité nationale.

Nous ne sommes qu'au début de cette voie. Il faut persévérer, quels que soient les obstacles posés sur cette route et, pour cela, le Gouvernement peut compter sur la détermination et le soutien du groupe communiste. (*Applaudissements sur les travées communistes et socialistes et sur les travées des radicaux de gauche.*)

**M. Paul d'Ornano.** Evidemment !

**M. le président.** La parole est à M. Machefer.

**M. Philippe Machefer.** Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, mon intervention portera exclusivement sur les problèmes liés aux pensions, mon collègue M. Jules Faigt devant traiter, lui, des questions concernant les rapatriés.

Je parlerai d'abord, messieurs les ministres, de l'organisation souhaitable d'une discussion spécifique concernant les retraites dans la fonction publique. A plusieurs reprises, j'ai interrogé les précédents gouvernements sur ce point et j'ai soulevé à nouveau ce problème en adressant une question écrite au nouveau Gouvernement. Il s'agit de trouver un lieu où Gouvernement et syndicats pourraient débattre des améliorations à apporter au régime des pensions, que ce soit dans une commission *ad hoc* ou dans une commission du Conseil supérieur de la fonction publique créée à cet effet.

Les discussions salariales de 1981 ont eu lieu sans que se déroule une telle concertation et les débats du 13 novembre, à l'Assemblée nationale, n'ont pas révélé que le Gouvernement accordait à cette demande le même intérêt que moi.

Il serait pourtant très utile que le Gouvernement auquel vous appartenez, messieurs les ministres, rompant avec l'attitude de ses prédécesseurs, crée une commission permanente des retraites dans la fonction publique.

A l'Assemblée nationale, les rapporteurs du budget ont souligné, pour s'en étonner, l'étendue, l'importance des indemnités dans les rémunérations. Cette pratique a les conséquences les plus graves lors de la liquidation des retraites puisque, à part l'indemnité de résidence en cours d'intégration totale, les indemnités n'entrent pas en ligne de compte.

Les discussions salariales de 1981 se sont terminées en septembre dernier par l'octroi de deux indemnités de revalorisation en faveur des petits et moyens traitements, mais sans incidence sur les pensions.

Permettez-moi, messieurs les ministres, de m'inquiéter d'une pratique qui — l'expérience le prouve — est difficile à contrôler. Nous constatons que, pour une fraction de fonctionnaires seulement, le Gouvernement vient d'admettre que l'indemnité de sujétion — il s'agit de la police — sera soumise de façon progressive à retenue pour pension.

Je tiens à exprimer le souhait que le Gouvernement puisse renoncer au système indemnitaire dans le cadre des prochains exercices budgétaires.

On a parlé, voilà quelques instants, de la mensualisation du paiement des pensions. L'opinion ne comprendrait pas que nous poursuivions la mensualisation à un rythme d'escargot. Il ne saurait être question d'attendre encore de longues années pour assurer la mensualisation du paiement des pensions dans tous les départements français.

Je me réjouis naturellement que mon département, celui des Yvelines, bénéficie pour 1982 de cette mesure et je vous en exprime, messieurs les ministres, ma reconnaissance. Toutefois, Paris et plusieurs départements de l'Ile-de-France échappent encore à la mensualisation et pour combien de temps ?

Ce que je viens d'indiquer pour la mensualisation vaut également pour l'application de la loi concernant l'aide ménagère, texte qui, à l'exception de quelques départements, n'est pas appliqué dans la fonction publique.

Dans le même ordre d'idée, il conviendrait de mettre un terme à une situation indéfendable dans le domaine de la réversion, qui constitue une discrimination peu admissible entre les deux sexes.

En effet, demeurent inférieurs les droits à réversion de la pension de la femme décédée sur le mari par rapport aux droits de réversion de la pension du mari sur la femme. Une telle distinction est d'autant moins compréhensible que la femme et le mari cotisent tous deux à 6 p. 100 pour la retraite.

Je saisis l'occasion de ce débat pour reprendre, en partie, l'intervention que j'ai faite sur le budget de la défense et pour évoquer le cas particulier des retraites des soldats, officiers et gendarmes. Ce sont des citoyens à part entière. Ils ont les mêmes droits et les mêmes devoirs que les autres salariés et je crois qu'il est faux de penser que la plupart des emplois qu'ils tiennent pourraient être offerts à des chômeurs ou à des jeunes qui entrent sur le marché du travail.

Les causes du cumul retraite-emploi sont différentes selon qu'il s'agit d'un soldat, d'un gendarme ou d'un gradé. Je ferai également observer que, pour ces catégories, de nombreuses épouses n'ont pu, en raison des contraintes imposées par les règlements et du fait des changements de résidence fréquents, exercer une profession salariée et qu'au décès du mari elles percevront seulement la pension de réversion de celui-ci.

C'est pourquoi j'exprimerai très fortement le souhait qu'une loi ou une ordonnance garantisse le maintien du droit à la recherche d'un emploi entre l'admission à la retraite militaire et l'âge officiel fixé pour la retraite civile.

J'attirerai enfin votre attention, messieurs les ministres, sur la nécessité d'en finir avec le principe injuste de la non-rétroactivité des lois et de faire porter les nouveaux taux de pensions de réversion aux pensions en cours.

Les retraités d'aujourd'hui, messieurs les ministres, appartiennent à ces générations sacrifiées de l'entre-deux-guerres, victimes des conséquences de deux conflits mondiaux. Ils ont lutté pour l'amélioration de leurs conditions de vie. Ils ont pu bénéficier des conquêtes sociales que symbolisent 1924, 1932 et 1936 et aussi, reconnaissons-le, de la prise de conscience dans certains milieux du patronat français de la nécessité d'une avancée sociale. Mais, surtout, ce qu'ils ont obtenu, ils l'ont dû à la lutte que menaient leurs syndicats.

Aujourd'hui, votre gouvernement s'efforce de promouvoir de nouveaux droits pour les travailleurs. Alors quoi, allons-nous opposer à ces travailleurs, aujourd'hui retraités, qui ont connu tous ces moments difficiles, le sacro-saint principe de la non-rétroactivité des lois ?

Certes, tout n'est pas possible en même temps pour tout le monde. L'action que vous menez et qui se traduit dans votre budget répond, messieurs les ministres, de votre volonté d'aller dans la voie de la satisfaction des revendications essentielles des retraités et des pensionnés.

C'est la raison pour laquelle je vous fais confiance et je vous apporte le soutien du groupe socialiste pour votre budget. *(Applaudissements sur les travées socialistes et communistes.)*

**M. le président.** La parole est à M. Caiveau.

**M. Louis Caiveau.** Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, ému, bien évidemment, pour ma première intervention à cette tribune, je tiens tout d'abord à saluer la mémoire de mon prédécesseur, Lionel de Tinguy, et à lui rendre hommage. Je ferai mon possible pour être son digne successeur et pour assurer la continuité de sa tâche au sein de la Haute Assemblée, mais je sais que ce sera difficile tant il était brillant.

**M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances, et M. Philippe Machefer.** Très bien !

**M. Louis Caiveau.** J'en viens maintenant au budget qui nous intéresse, celui des charges communes. Notre rapporteur a affirmé dans son rapport que c'était un budget fourre-tout. Néanmoins, il nous permet d'analyser certaines caractéristiques du budget de l'Etat à un moment donné.

C'est bien le cas de votre budget. A cet égard, je ferai cinq brèves remarques, sur lesquelles je vous serai reconnaissant d'apporter des précisions.

Tout d'abord, en ce qui concerne l'application de la loi de nationalisation, vous avez cru bon d'inscrire au chapitre 44-93, au titre des actions économiques, 2 milliards de francs destinés à couvrir les dépenses de l'année 1982 qui découleront de l'extension du secteur public.

Je m'étonne que les crédits prévus pour couvrir ces dépenses soient sous-estimés. On considère, en effet — nous en avons longuement parlé en discutant de votre projet de nationalisation — que le paiement de l'intérêt semestriel des obligations de la caisse nationale de l'industrie et de la caisse nationale des banques, contre lesquelles les actions des sociétés nationalisées auront été échangées, se montera à environ 3 milliards de francs. Le coût du paiement des rompus, c'est-à-dire des reliquats d'actions inférieurs à 500 francs, peut être estimé quant à lui à 400 millions de francs.

Ce crédit est donc tout à fait insuffisant et je me demande si vous ne l'avez pas volontairement sous-évalué pour réduire, dans le budget de 1982, l'incidence du coût des nationalisations sur l'économie. Je n'entrerai pas dans le fond du problème concernant le coût de ces mesures inutiles, mais, monsieur le ministre, je ne comprends vraiment pas pourquoi, si ce n'est pour des motifs politiques, vous avez sous-estimé ces dépenses, qui sont pourtant bien réelles. Je regrette qu'une fois de plus ce soit dans un collectif futur que vous soyez obligé de corriger des prévisions dont l'inexactitude apparaît dès aujourd'hui.

Ma deuxième remarque concernera les crédits affectés à ce que vous avez appelé « la bataille pour l'emploi ».

Il est prévu ainsi 270 millions de francs de mesures nouvelles en faveur des emplois d'initiative locale.

Cette formule, sur laquelle nous n'avons pas d'informations précises, nous paraît suffisamment vague pour que nous puissions affirmer que ces 270 millions sont affectés dans votre projet de loi de finances à des actions dont on ne perçoit pas exactement les contours.

En ce qui concerne, par ailleurs, les 618 millions de francs supplémentaires affectés à l'emploi des jeunes, si, évidemment, nous n'en contestons pas la nécessité, nous souhaiterions savoir à quoi ils seront affectés et je me permets d'exprimer un certain doute quant à leur utilisation complète et judicieuse.

Enfin, une quatrième question, monsieur le ministre, concernera la dotation en capital des entreprises du secteur public, puisque plus de 2 millions de francs de mesures nouvelles vont porter à 10 millions de francs les dotations en capital accordées aux entreprises de ce secteur.

Evidemment, je ne reviendrai pas sur le débat de fond qui a déjà été évoqué ici. Nous constatons, une fois de plus, que les entreprises du secteur public coûtent à la collectivité nationale de plus en plus d'argent, et c'est là quelque chose de regrettable.

Je citerai, à cet égard, l'opinion de notre rapporteur, M. Duffaut, qui a écrit à la page 43 de son rapport : « Le développement des dotations en capital en 1981... et en 1982 peut surprendre si l'on sait que les investissements des entreprises publiques doivent ralentir... Il s'agit en réalité d'assurer un développement satisfaisant du secteur public en le dotant de fonds propres suffisants et en limitant donc le recours à un endettement trop coûteux. »

Nous voici donc une fois de plus, monsieur le ministre, au cœur du débat. Les entreprises publiques coûtent cher à la collectivité nationale.

Il faut que ce soit chaque année le budget qui alimente leur trésorerie, en vertu du raisonnement extrêmement dangereux dont notre rapporteur s'est fait ici l'écho.

Il suffirait pour clore cette question d'observer quels sont les crédits, notamment dans le budget des charges communes, affectés à l'aide aux entreprises privées, pour s'apercevoir que le déséquilibre est flagrant.

Enfin, monsieur le ministre, j'évoquerai un instant le problème posé par l'important déficit budgétaire, qui est la principale caractéristique de votre budget. Notre rapporteur affirme que « la prévision de déficit pour 1982, soit 95,5 milliards de francs, semble beaucoup plus sincère que celle de l'année précédente ». Je ne partage pas cet avis. Je crois avoir démontré qu'il en était autrement et j'attends vos réponses précises sur les différentes questions que j'ai évoquées.

La vérité est que vous ne pouvez pas honnêtement, à l'heure actuelle, nous dire quel sera approximativement le déficit d'exécution de cette loi de finances : celui-ci sera, de loin, supérieur à ce que vous nous annoncez et, malgré une bonne volonté que

nous ne contestons pas, il sert à financer des mesures sociales qui vous permettent de faire croire aux Français qu'il suffit de vouloir quelque chose pour en avoir les moyens.

Votre déficit budgétaire prévisionnel pour 1982 est dangereux, non pas en vertu de telle ou telle doctrine économique, mais parce que toute dépense doit être un jour payée. Or, c'est l'inflation et la planche à billets qui paieront les vôtres, car il ne peut pas en être autrement. Si, de surcroît, comme nous le pensons, ce déficit est sous-estimé, les finances publiques courent de graves dangers.

Nous nous attendons donc, monsieur le ministre, à examiner au printemps prochain un nouveau collectif qui sera indispensable pour corriger les erreurs de prévision que nous avons décelées dans votre budget. Permettez-nous de le regretter, en vous exprimant notre inquiétude.

Pour toutes ces raisons, mon groupe s'abstiendra lors du vote du budget des charges communes, qui représente une part importante des dépenses du budget général, et le symbole de cette loi de finances qui nous semble dangereuse. (*Applaudissements.*)

**M. le président.** La parole est à M. Faigt.

**M. Jules Faigt.** Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, voilà bientôt vingt ans que, dans l'été 1962, des centaines de milliers de nos compatriotes débarquaient en métropole, abandonnant à jamais une terre qui, pour beaucoup d'entre eux, était leur terre natale et pour tous une terre sur laquelle il avaient travaillé, fondé une famille, vécu, et qui allait conserver les corps de leurs disparus.

Vingt ans après, nous examinons toujours des rapports concernant les rapatriés, ce qui démontre que tous les problèmes les concernant ne sont pas encore résolus.

Constater cela, c'est aussi regretter la carence d'une solidarité nationale pourtant maintes fois affirmée et réaffirmée, y compris dans des textes législatifs, sans oublier les promesses ou parfois les engagements dont pendant vingt ans n'ont pas été avertis les Gouvernements successifs ou les messagers qu'ils déléguaient tout exprès dans les départements concernés, à la veille notamment des échéances électorales importantes.

Les six premiers mois de votre action, monsieur le secrétaire d'Etat, viennent de prouver aux rapatriés que le changement était aussi et enfin intervenu pour eux, ne serait-ce que par la présentation d'un rapport budgétaire qui, pour la première fois, leur est spécialement consacré.

Toutefois, comme le note notre rapporteur spécial M. Duffaut, les problèmes des rapatriés sont en fait traités par de nombreux ministères : budget, intérieur, travail, affaires étrangères.

Sans doute conviendrait-il, en vue d'une efficacité plus grande, que vous arriviez à centraliser davantage encore, si cela était possible, l'instruction complète des dossiers les concernant.

Vous éviteriez ainsi des retards, des démarches nombreuses et irritantes, des colères souvent.

Je ne commenterai pas les chiffres qui nous sont présentés. Cela a été fait et vous-même, monsieur le secrétaire d'Etat, en avez clairement dégagé la signification et l'importance.

Mon propos a essentiellement pour but de marquer le changement que j'évoquais tout à l'heure et qui est perceptible à la fois dans les réactions individuelles des rapatriés qui le découvrent et l'approuvent, mais aussi et surtout au niveau de la qualité des rapports nouveaux que vous avez instaurés avec leurs principales associations.

Toutes les fois que l'occasion lui en a été donnée, le parti socialiste a réaffirmé ses positions.

Nous avons toujours estimé que les rapatriés devaient obtenir réparation définitive pour les préjudices qu'ils ont subis.

Nous avons proposé une nouvelle loi d'indemnisation, fondée sur l'abolition de la grille actuelle ; la révision des modes injustes d'évaluation, sans toutefois que le règlement des dossiers puisse en souffrir ; l'admission de la preuve des pertes subies, par tous moyens ; une revalorisation des indemnités tenant compte de la dépréciation monétaire.

Cette indemnisation devrait ressembler à celle accordée jadis aux victimes de guerre.

Les personnes âgées et les personnes démunies devraient être indemnisées en priorité et en totalité.

Les rapatriés ayant subi un préjudice de carrière du fait de leurs activités politiques ou syndicales, dans un territoire anté-

rieurement placé sous la souveraineté, le protectorat ou la tutelle de la France devraient voir leur situation révisée.

Le régime des retraites devrait être adapté.

Par ailleurs, les mesures nécessaires à l'insertion harmonieuse et totale des Français de confession islamique dans la collectivité nationale ne peuvent plus attendre, pas plus que la réparation de leur pertes.

D'autres questions se posent, notamment l'amnistie, qui doit être maintenant complète, sans oublier la situation qui est faite en Algérie aux résidents français en poste ou à titre privé.

Les récentes conversations d'Alger auxquelles vous participez ont certainement permis aussi, avec une amélioration des relations, une avancée dans le sens du règlement des litiges. Peut-être nous le confirmerez-vous tout à l'heure.

Les premières initiatives du Gouvernement vont dans le sens des préoccupations que je viens de rappeler, et le budget que vous nous présentez le confirme.

Dans quelques jours, notre Assemblée va adopter une nouvelle loi portant diverses dispositions qui étaient attendues, relatives à la réinstallation des rapatriés.

La volonté politique est ainsi affirmée pour la première fois depuis vingt ans de régler au mieux et dans le meilleur délai tous les problèmes des rapatriés, conformément aux engagements pris par M. le Président de la République.

Vous-même, monsieur le secrétaire d'Etat, confirmez personnellement cette orientation, en soulignant que vous souhaitez être le dernier secrétaire d'Etat des rapatriés.

Vous aurez bien mérité, si vraiment il en est ainsi. Le regret que nous aurons alors de vous voir abandonner ce poste sera compensé par la satisfaction de constater enfin le règlement de tant de douloureux conflits. (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes et sur les travées des radicaux de gauche.*)

**M. Edouard Bonnefous,** président de la commission des finances. Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. le président de la commission des finances.

**M. Edouard Bonnefous,** président de la commission des finances. Monsieur le ministre, je lis dans le rapport de notre collègue M. Manet des chiffres qui m'inquiètent et qui correspondent d'ailleurs à ceux dont je vous avais parlé lors de l'une de mes visites et dont j'avais parlé encore plus souvent à vos prédécesseurs.

Je reprends mes propos. L'effectif budgétaire de la Cour des comptes était de 207 en 1976, de 230 en 1977 et 240 en 1978.

Je remarque par ailleurs que, par rapport aux effectifs budgétaires des années 1976, 1977 et 1978, dans le rapport de notre collègue Manet, il est dit qu'au 1<sup>er</sup> septembre 1981 le nombre des magistrats effectivement en fonction n'était plus que de 202 postes.

Dans le même temps, je remarque à la page 53 de ce même rapport — vous voyez je vous donne des précisions — que les deux lois de finances font apparaître un renforcement supérieur à 6 500 emplois pour les services relevant de cette section « budget ». Je sais également tous les contrôles dont on a chargé la Cour des comptes depuis 1976 — d'ailleurs, j'en suis en partie responsable avec M. Fourcade à l'époque — ne pourront être effectués valablement en raison de la pénurie des effectifs.

Je suis d'autant plus inquiet, je ne vous le cache pas, que si des mesures d'urgence ne sont pas prises, au cas où les entreprises actuellement nationalisables deviendraient nationalisées — j'en ai d'ailleurs parlé à M. Dreyfus, ministre de l'industrie, qui m'a dit : « N'ayez aucune crainte, la Cour des comptes veillera strictement au contrôle de ces entreprises ». Je ne comprends pas comment, ayant des charges de plus en plus lourdes et comptant actuellement une légère diminution d'effectifs réels par rapport aux effectifs budgétaires fixés en 1978, la Cour des comptes pourra faire face à toutes ses charges.

Peut-on espérer parvenir à une solution ?

Je ne vous mets pas personnellement en cause, monsieur le ministre, car vos prédécesseurs n'ont pas fait plus, je le dis tout de suite.

Le premier président de la Cour des comptes nous a dit, en commission, à M. le rapporteur général et à moi-même qu'actuellement de nombreux postes d'auditeurs ne sont pas pourvus.

Dans quelle situation allons-nous nous trouver ?

Ce que je ne peux pas, pour ma part, accepter, vous le comprendrez, c'est qu'on nous parle sérieusement d'un éventuel contrôle par la Cour des comptes des très nombreuses entreprises qui pourraient être nationalisées alors que le problème posé par les magistrats effectivement en fonction est de plus en plus grave. (*Applaudissements.*)

**M. Jacques Delors, ministre de l'économie et des finances.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. Jacques Delors, ministre de l'économie et des finances.** Monsieur le président, je vais partager un temps de parole très court avec mes collègues.

Je voudrais tout de suite faire écho aux préoccupations du président de votre commission des finances en lui disant que les moyens de la Cour des comptes ont été renforcés en assistants de vérification, en personnels d'exécution et en moyens de fonctionnement. Mais comme le montre l'existence de vacances d'emplois budgétaires de conseiller référendaire, il appartient également à la juridiction financière qui jouit, comme il est de tradition, d'une grande autonomie de gestion de retenir davantage que dans le passé ses membres désireux de poursuivre une carrière à l'extérieur.

**M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances.** Je suis d'accord avec vous.

**M. Jacques Delors, ministre de l'économie et des finances.** J'en viens maintenant aux remarques de votre rapporteur, M. Duffaut. Celui-ci a tout à fait raison de se préoccuper de la situation des prêteurs à l'Etat et ce faisant il montre son souci de préserver le crédit de l'Etat.

Les brusques variations des taux d'intérêt que nous connaissons sont pour moi un sujet de préoccupation. C'est pourquoi j'observe avec intérêt l'évolution des emprunts à taux d'intérêt variable qui ont été émis par d'autres institutions que l'Etat et je me demande si cette formule ne serait pas de nature, dans l'avenir, à offrir aux prêteurs à l'Etat les garanties qu'ils sont en droit d'attendre, quelle que soit l'évolution des taux d'intérêt.

Par ailleurs, je voudrais remercier, M. Gamboa pour sa très judicieuse intervention et je comprends parfaitement ses soucis. D'un côté, il justifie le déficit budgétaire et, d'un autre côté, il pose une question tout à fait importante : comment concilier le financement de ce déficit budgétaire avec les autres besoins de l'économie ?

Je peux lui assurer que pour l'année 1981 qui était particulièrement difficile, puisque nous nous avons connu un glissement du déficit public de 80 milliards, et en dépit du fait que deux à trois mois ont été davantage marqués par un cycle politique que par un cycle économique — si je puis m'exprimer ainsi — tous les efforts ont été faits pour essayer d'éviter la création monétaire ou de peser trop sur les taux d'intérêt.

C'est d'ailleurs la raison pour laquelle, contrairement à mes intentions initiales, je n'ai pas émis un troisième emprunt d'Etat en cette fin d'année, de manière à laisser se faire une décélération modeste mais réelle des taux d'intérêt.

Je suis assez satisfait de pouvoir lui dire que, pour l'instant, nous pouvons espérer que, en 1981, on aura placé sur le marché des emprunts obligataires 110 milliards de francs, c'est-à-dire la même somme que l'année dernière, ce qui, compte tenu des événements exceptionnels que j'ai rappelés, me paraît un élément intéressant.

M. Gamboa a également exprimé son souci sur les taux d'intérêt. Il sait très bien que la maîtrise de ces taux ne dépend pas que de la France, mais qu'en ce qui nous concerne, c'est dans la lutte contre l'inflation, en faisant baisser le taux de hausse des prix, que nous pourrions également faire baisser les taux d'intérêt à long terme. Il est en effet impensable de demander aux modestes épargnants français de prêter de l'argent à l'Etat à un taux inférieur à celui de l'inflation. Ce serait contraire à la justice et, d'ailleurs, à l'efficacité économique.

Quant à M. Caiveau, il a évoqué en particulier — mon collègue ministre délégué chargé du budget lui répondra plus précisément sur ses autres questions — les dotations en capital pour

les services publics. Il me semble que ce qui serait étonnant, ce serait le contraire : que l'Etat actionnaire ne fasse pas son devoir à l'égard des entreprises publiques. Tout comme les sociétés privées émettent des augmentations de capital pour renforcer les fonds propres, de même les entreprises publiques doivent être dotées de fonds propres suffisants.

Enfin, dois-je lui rappeler, puisque M. Caiveau a fait la comparaison avec les entreprises privées, que les crédits prévus dans le budget de 1982 pour l'aide aux entreprises privées augmenteront de 52 p. 100 par rapport à 1981, ce qui montre, si besoin en était, que ce budget n'est pas simplement destiné à répondre à des besoins sociaux, mais également à une politique globale de la relance et à des besoins économiques ?

**M. Laurent Fabius, ministre délégué.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre délégué.

**M. Laurent Fabius, ministre délégué.** Je voudrais répondre très brièvement à MM. Machefer et Caiveau.

Monsieur Machefer, vos soucis correspondent, bien évidemment, aux nôtres, notamment en ce qui concerne le problème des personnes âgées, des retraités et des pensionnés.

En ce qui concerne la retraite et le problème du cumul, je vous dirai que ces questions devront être abordées à l'occasion du débat sur les ordonnances.

Quant à la mensualisation du paiement des pensions, je voudrais vous apporter quelques précisions. En 1981, le paiement mensuel des pensions de l'Etat a été étendu à deux centres régionaux couvrant trois départements. Pour 1982, la mensualisation sera étendue à trois centres régionaux couvrant onze départements. Il s'agit donc d'une accélération assez sensible puisqu'en 1982, 1 300 000 pensions, c'est-à-dire 62 p. 100 du total des pensions, seront payées mensuellement.

Mais je dois aussi souligner que le coût budgétaire d'une telle opération est élevé, d'abord pour les services extérieurs du Trésor — emplois, crédits pour l'informatique — puisqu'il représente 4,5 millions de francs ; ensuite et surtout pour le budget des charges communes puisque le passage au paiement mensuel des pensions pour ces onze départements se traduit par un surcoût de 500 millions de francs, ce qui est considérable.

L'extension de la réforme ne pose pas de grands problèmes techniques. Elle est liée surtout aux contraintes d'ordre budgétaire, ce qui imposera inévitablement un étalement dans le temps. Je puis vous dire que le Gouvernement est attaché à ce que la généralisation intervienne le plus rapidement possible, mais en tant que responsable du budget, je suis aussi obligé de tenir compte des contraintes financières d'ensemble.

M. Caiveau a posé un certain nombre de questions auxquelles je voudrais répondre.

En ce qui concerne le coût des nationalisations, il a relevé que les crédits prévus étaient de 2 milliards de francs. C'est vrai, les dépenses sont évaluées à environ 3,2 milliards de francs pour les intérêts et les rompus. Comme il l'a certainement compris, les caisses de l'industrie et des banques bénéficient en 1982 de redevances qui viendront atténuer pour autant le coût des nationalisations pour le budget de l'Etat.

C'est la raison pour laquelle nous avons prévu ces sommes. Il n'y a donc pas contradiction entre les deux montants, mais abondamment à concurrence de ces sommes.

S'agissant des concours aux entreprises publiques, M. le ministre de l'économie a déjà apporté quelques éléments de réponse. Les dotations en capital augmentent très fortement : près d'un milliard de francs. Si nous avons dû recourir à cette augmentation, c'est parce que, en raison de la grave sous-estimation de 1981, nous avons été obligés d'assurer, j'allais dire, les fins de mois, en tout cas ce qui n'avait pas été prévu — c'est le cas pour la C. G. M. — et aussi parce qu'il y a eu réaffectation des prêts du F. D. E. S. au profit des dotations en capital.

M. Caiveau, qui est averti de ces problèmes, jouait sans doute sur les mots lorsqu'il disait que si l'on comparait, au budget des charges communes, ce qui était prévu pour les entreprises publiques et les entreprises privées, la comparaison était largement au bénéfice des entreprises publiques. C'est vrai. Cependant, ce qui est prévu pour les entreprises privées est inscrit non pas au budget des charges communes, mais dans un autre budget.

Il convient de rappeler que les aides à l'industrie progressent de plus de 50 p. 100, ce qui est considérable.

Dernier point : l'utilisation des emplois d'initiative locale, sur laquelle M. Caiveau s'est interrogé. Cinq mille emplois ont été créés par le collectif de 1981 et dix mille le sont par le projet de budget pour 1982. L'objectif est simple : permettre la création d'emplois par des organismes qui développent des activités de services qui n'avaient, jusqu'à présent, été prises en compte ni par les services publics, ni par les entreprises.

L'Etat intervient donc sous forme d'une subvention forfaitaire par emploi créé versée à des associations ou aux collectivités locales qui doivent, au bout d'un an, assurer le relais de la dépense. Tous les élus locaux sont conscients des difficultés auxquelles les collectivités locales doivent faire face. Il va de soi qu'en donnant une impulsion aux emplois d'initiative locale, nous agissons dans le bon sens. Nous verrons exactement en fin de parcours quels en seront les résultats.

Abonder les crédits à concurrence de 10 000 emplois nouveaux, c'est pour la vie locale et pour l'emploi une initiative positive.

M. Caiveau nous a reproché de faire des prévisions inférieures aux réalisations. Ce reproche, s'agissant de nous, n'est pas fondé. En revanche, je comprends davantage le souci de M. Caiveau car, se référant aux expériences passées, il peut craindre qu'il n'y ait des dépassements. Je rappellerai à Mmes et MM. les sénateurs, qui le savent certainement, que la prévision de la loi de finances était de 29 milliards et que par simple apurement, sans que l'on procède à la moindre majoration des crédits, on s'est retrouvé à plus de 50 milliards.

Je comprends donc la remarque de M. Caiveau comme tournée moins vers nous que vers nos prédécesseurs et, de ce point de vue, je partage tout à fait son jugement.

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

**M. Raymond Courrière, secrétaire d'Etat.** Je remercie M. Dufaut et M. Faigt d'avoir souligné le bon travail effectué par mon secrétariat d'Etat. Comme vous avez pu le constater, les promesses sont tenues. Un secrétariat d'Etat doté de tous les pouvoirs et des services nécessaires est en place. Un rapport budgétaire spécial vous a été présenté.

Je dirai à M. Faigt que, lors de la présentation de mon budget, j'ai fait en sorte que les crédits affectés à mon secrétariat d'Etat soient cernés, ce qui a permis d'appréhender l'ensemble des opérations et des actions qu'ils ont permis de mener.

Je lui dirai aussi que la loi d'indemnisation promise par M. le Président de la République sera mise en chantier et présentée au Parlement. En attendant, nous travaillons sur une loi importante, celle relative à la retraite des rapatriés. La loi d'amnistie est en cours d'élaboration. Nous espérons soumettre ces deux lois au Parlement dans le courant de l'année 1982.

L'effort de solidarité accompli en faveur des musulmans prend une ampleur considérable, jamais égalée. Des discussions ont déjà eu lieu avec les ministres de la formation professionnelle et de la défense nationale; d'autres sont en cours avec les ministres de l'éducation nationale et du temps libre. Je ne doute pas que nous aboutissions au cours de l'année 1982. Nous souhaitons une réelle insertion de tous les rapatriés, mais plus particulièrement des rapatriés musulmans, à qui nous voulons donner un logement décent et des retraites décentes, que nous voulons voir aborder la formation professionnelle proprement dite à égalité avec les autres citoyens français.

Nous voulons aussi qu'ils puissent suivre l'enseignement correspondant à leurs capacités intellectuelles, ce qui n'a pas toujours été le cas jusqu'à maintenant. Dans certaines classes qui, il faut le reconnaître, ne menaient pas à grand-chose, on ne trouvait que des musulmans. Nous allons faire en sorte que cela change. Nous voulons donner aux musulmans l'égalité des chances avec les autres membres de la communauté dans laquelle ils ont choisi de vivre.

Le voyage à Alger du Président de la République s'est déroulé dans un climat excellent. Compte tenu de ce climat et de la volonté exprimée par le gouvernement algérien de discuter de tout et de tout régler, je ne doute pas que, très rapidement, les quelques litiges qui pouvaient subsister entre nos deux pays disparaîtront. Ainsi, une fois pour toutes, nous partirons avec l'Algérie sur un bon pied, et cela pour le plus grand profit des rapatriés et de nos deux nations entre lesquelles s'établiront des relations normales. C'est en tout cas, je peux vous le garantir, ce que souhaitent, avec le Président de la République, le Premier ministre et l'ensemble des ministres qui l'accompagnaient. (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes.*)

**M. le président.** Personne ne demande plus la parole?...

Nous allons examiner les crédits concernant le ministère de l'économie et des finances : I. — Charges communes, figurant aux états B et C.

#### ETAT B

**M. le président.** « Titre I<sup>er</sup>, moins 350 000 000 francs. »

Personne ne demande la parole?...

Je mets aux voix le crédit figurant au titre I<sup>er</sup>.

(*Ce crédit est adopté.*)

**M. le président.** « Titre II, plus 110 698 000 francs ». — (*Adopté.*)

« Titre III, plus 18 068 186 397 francs ». — (*Adopté.*)

« Titre IV, plus 10 835 450 000 francs ». — (*Adopté.*)

#### ETAT C

**M. le président.** « Titre V : Autorisations de programme, 3 205 200 000 francs ». — (*Adopté.*)

« Crédits de paiement, 3 155 200 000 francs ». — (*Adopté.*)

« Titre VI : Autorisations de programme, 5 354 200 000 francs ». — (*Adopté.*)

« Crédits de paiement, 3 619 200 000 francs ». — (*Adopté.*)

Nous avons terminé l'examen des crédits concernant les charges communes.

#### II. — SERVICES ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS (*suite.*)

**M. le président.** Le Sénat va examiner les dispositions du projet de loi concernant le ministère de l'économie et des finances : II. — Services économiques et financiers.

La parole est à M. le ministre de l'économie et des finances.

**M. Jacques Delors, ministre de l'économie et des finances.** Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, connaissant votre charge de travail et les délais qui vous sont impartis, je serai très bref, sans pour autant sous-estimer la qualité du travail effectué par votre rapporteur, M. le sénateur Manet.

J'ai été particulièrement intéressé par la partie de son rapport consacrée à l'efficacité des services. Croyez bien, monsieur le sénateur, que j'en tirerai des enseignements. Vous rejoignez en cela la préoccupation du président de la commission des finances en ce qui concerne la Cour des comptes.

Le Sénat a une conception rigoureuse et exigeante du contrôle des comptes publics et du secteur public. Qu'il sache que je partage cette préoccupation.

**M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.** Il vous en remercie.

**M. Jacques Delors, ministre de l'économie et des finances.** Cela dit, j'insisterai simplement sur trois éléments de ce budget : le souci de développer les moyens de la direction générale de la concurrence et de la consommation pour lui permettre de faire face aux exigences de la politique des prix telle que le Gouvernement l'a définie ; la mise en œuvre du prochain recensement général de la population par l'I.N.S.E.E. en mars 1982 ; enfin, la nécessité de promouvoir l'efficacité de nos services du commerce extérieur.

En ce qui concerne la direction générale de la consommation et de la concurrence, je ne rappellerai pas ce qu'est notre politique des prix. Les principes en sont les suivants : la liberté comme règle générale ; la concurrence comme loi ; partout où la concurrence est insuffisante, la concertation et la surveillance à la fois par la commission de la concurrence et par nos services.

C'est ce qui explique les nouvelles tâches confiées à la direction générale de la concurrence et de la consommation et le renforcement de ses effectifs non seulement pour reconstituer l'appareil d'observation des prix, mais aussi pour permettre aux responsables de la politique économique d'être mieux informés des conditions dans lesquelles se forment les prix et de pouvoir associer à cet effort et les professionnels et les organisations de consommateurs.

Deuxième point fort de ce budget : le prochain recensement général de la population par l'I. N. S. E. E. en



mars 1982. Ce sera une opération difficile et de grande envergure qui va mobiliser pendant près de deux mois plus de 100 000 agents recenseurs. Nous nous efforcerons d'améliorer la rapidité et la qualité de l'exploitation de ce recensement qui revêt, cette année, une importance particulière.

Troisième point : renforcer les moyens du commerce extérieur. Il ne s'agit plus là, comme je l'indiquais lors de la discussion précédente, des aides et des incitations à nos exportateurs, mais des moyens humains pour le conseil, l'encouragement des efforts que mènent l'ensemble des entreprises françaises afin de développer nos exportations, qu'il s'agisse des crédits du centre français du commerce extérieur, des manifestations économiques à l'étranger ou de la subvention de l'agence pour la coopération technique, industrielle et économique dont le but est, vous le savez, d'assurer la promotion des techniques françaises à l'étranger.

Tels sont, pour ce qui concerne ces services, les trois axes de l'effort principal. Ils sont, vous le voyez, en étroite cohérence avec la politique économique du Gouvernement. (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes.*)

**M. le président.** La parole est à M. le rapporteur.

**M. Michel Manet, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, appelé à présenter aujourd'hui les crédits afférents aux services économiques et financiers, je tiens d'abord à me féliciter de ce que le ministre de la rue de Rivoli ait désormais retrouvé son unité. La nomination d'un ministre délégué chargé du budget et disposant des services antérieurement rattachés au ministère du budget permet, en effet, une gestion souple, décentralisée, sans remettre pour autant en question l'indispensable cohérence, au niveau de la conception et de l'exécution, des dispositions économiques et financières.

La section « Services économiques et financiers » du projet de budget du ministère de l'économie et des finances sera dotée, pour 1982, de crédits s'élevant à 8 730 millions, dont 8 286 millions au titre des moyens des services, 374 millions pour les interventions publiques et 70 millions pour les investissements.

Globalement, ces dotations doivent permettre d'atteindre tésisé : par une croissance sensible des dépenses des moyens des services — plus 23 p. 100 ; par une progression substantielle des dépenses d'intervention — plus 46 p. 100 — notamment pour financer l'aide à l'exportation, et nous ne manquerons pas d'examiner, tout au long de l'année, les moyens qui vous sont donnés pour faciliter ces exportations qui nous sont absolument indispensables ; enfin, nous constatons un recul évident des crédits de paiement.

Globalement, ces dotations doivent permettre d'atteindre quatre objectifs majeurs, à savoir : favoriser le développement des exportations, améliorer les conditions de la concurrence, mener à bien le recensement général de la population, enfin, assurer l'efficacité des services.

Tout d'abord, il s'agit de favoriser le développement des exportations. On sait que la politique du commerce extérieur restera, pour longtemps encore, dépendante de l'efficacité des mesures de soutien à l'exportation. Aussi les propositions budgétaires pour 1982 tendent-elles à renforcer le service de l'expansion économique à l'étranger par la création d'emplois d'agents contractuels et à réaliser la mise en place d'un réseau d'experts sectoriels.

Parallèlement, le centre français du commerce extérieur, le comité français des manifestations économiques à l'étranger et l'agence pour la coopération technique, industrielle et économique voient les subventions qui leur sont accordées majorées de manière substantielle.

En second lieu, il s'agit d'améliorer les conditions de la concurrence, en mettant en œuvre des dispositions devant permettre d'assurer à la lutte contre la hausse des prix un caractère efficace.

Sans doute, la liberté des prix demeurera-t-elle la règle, tout spécialement dans les secteurs soumis à la concurrence internationale. Toutefois, en cas d'abus ponctuel dans des secteurs précis, l'arsenal réglementaire restera un recours, notamment chaque fois que la concertation n'aura pas permis de retrouver une situation plus normale. Par ailleurs, les services de la direction générale de la concurrence et de la consommation participeront, en 1982, à la reconquête du marché intérieur et bénéficieront, à cet effet, d'un renforcement nécessaire en personnel.

En troisième lieu, il conviendra, en 1982, de mener à bien le recensement général de la population, tant en métropole que dans les départements d'outre-mer. Ce sera la tâche principale confiée à l'I.N.S.E.E. en 1982, étant entendu que cet institut continuera par ailleurs à assurer l'essentiel de ses tâches permanentes et mènera en outre des opérations nouvelles, en vue notamment d'approfondir la connaissance de l'appareil productif, d'améliorer la gestion des répertoires et d'assurer un meilleur développement de la diffusion de l'information économique et sociale.

Enfin, il y aura lieu, également, de rechercher l'efficacité du service rendu, tant par le renforcement des organismes chargés des contrôles juridictionnels, administratifs et techniques que par la modernisation des moyens de gestion.

Je tiens à cet égard, à indiquer au Sénat qu'il est proposé, pour 1982, d'améliorer de manière sensible les moyens dont dispose la Cour des comptes, initialement par la création d'emplois d'assistants de vérification, puis, par la voie d'un amendement présenté par le Gouvernement en seconde délibération devant l'Assemblée nationale, par l'octroi d'une majoration de crédits de 14 millions de francs afin d'assurer, au plan des personnels et des matériels, le fonctionnement, notamment des chambres régionales des comptes.

Mais il est bien certain que nous serons obligés de surveiller, comme cela a été dit tout à l'heure, les questions d'« essai » en ce qui concerne la Cour des comptes et de veiller, en outre, à pourvoir cette dernière des moyens nécessaires à l'accomplissement des tâches qui lui sont confiées.

J'observe, par ailleurs, que les actions de relations publiques avec l'usager seront poursuivies et accentuées en 1982. Il s'agit, à la fois, de déconcentrer et de mieux informer le public, notamment par l'organisation de journées d'étude et d'information, par le soutien accordé aux comités d'usagers, par la mise en place de centres d'orientation et de renseignements par téléphone.

Il est prévu également d'améliorer l'accueil dans les services afin de favoriser, à tous les niveaux, le dialogue et la concertation avec les usagers.

Telles sont, monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, les grandes lignes du projet de budget de la section « Services économiques et financiers » du projet de budget du ministère de l'économie et des finances pour 1982 que j'avais à vous présenter.

La commission des finances a observé que les travaux très documentés de la direction de la prévision gagneraient à faire l'objet d'une plus large diffusion, notamment auprès du Parlement.

Elle a également estimé que le champ d'activités déjà large de l'I.N.S.E.E. devrait être valablement étendu aux études concernant l'évolution du secteur public et parapublic dans une optique macro-économique. De même, d'indispensables travaux relatifs aux régions sont à mener afin de faciliter la réussite des grandes réformes à entreprendre dans le cadre de la décentralisation ; des crédits nouveaux permettraient de doter l'I.N.S.E.E. des moyens susceptibles de parfaire ainsi son action.

La commission des finances, après avoir procédé à un examen attentif des crédits de la section « Services économiques et financiers » a décidé, dans sa majorité, de les soumettre à l'appréciation du Sénat.

Pour ma part, sachant le rôle important dans l'activité nationale que jouent ces services, la compétence et les qualités professionnelles remarquables des fonctionnaires qui en font partie, je suis sûr que le Sénat acceptera de leur donner les moyens d'assurer, en 1982, les importantes missions qui leur sont confiées. (*Applaudissements sur les travées socialistes, communistes et sur les travées des radicaux de gauche.*)

**M. le président.** Personne ne demande plus la parole?...

Nous allons examiner les crédits concernant le ministère de l'économie et des finances : II. — Services économiques et financiers et figurant aux états B et C.

#### ETAT B

**M. le président.** « Titre III, plus 564 138 617 F. »

Personne ne demande la parole?...

Je mets aux voix le crédit figurant au titre III.

(Ce crédit est adopté.)

**M. le président.** « Titre IV, plus 107 465 162 F. » — (Adopté.)

## ETAT C

**M. le président.** « Titre V : Autorisations de programme, 71 370 000 F. » — (Adopté.)

« Crédits de paiement, 27 950 000 F. » — (Adopté.)

Nous avons terminé l'examen des crédits concernant les services économiques et financiers.

**Comptes spéciaux du Trésor.**

**M. le président.** Le Sénat va examiner les dispositions du projet de loi concernant les comptes spéciaux du trésor.

La parole est à M. le ministre.

**M. Jacques Delors, ministre de l'économie et des finances.** Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, la présentation des comptes spéciaux du Trésor n'est pas toujours aisée en raison de leur complexité, même si chacun des comptes a une justification économique et permet à l'Etat d'assumer les divers devoirs dont il a la charge.

Je voudrais simplement limiter mon intervention à un commentaire sur le contenu économique des dépenses que recouvrent les comptes spéciaux, en rappelant qu'en ce qui concerne les grandes masses les prévisions de recettes et de dépenses sont en sensible progression par rapport à la loi de finances initiale pour 1981.

En effet, la charge nette totale des comptes spéciaux du Trésor atteint 11 329 millions de francs dans le projet de loi de finances pour 1982 contre 3 757 millions de francs dans la loi de finances initiale pour 1981, mais je rappelle que ce chiffre a été porté à 9 680 millions de francs après le vote de la loi de finances rectificative.

Les principaux comptes d'affectation spéciale sont en augmentation par rapport à 1981, notamment le compte d'emploi de la redevance de la radiotélévision. Quant aux cinq autres comptes spéciaux, ils permettront de soutenir la croissance de l'investissement national, notamment en matière de travaux forestiers, d'adduction d'eau et d'exploration pétrolière, mais aussi pour le développement de l'industrie du cinéma et la réalisation de nombreux équipements sportifs.

Pour ce qui est des comptes d'avances du Trésor, le plus important est celui qui concerne les avances sur le montant des impositions revenant aux départements, aux communes et aux organismes locaux. Pour 1982, les recettes et les dépenses de ce compte sont équilibrées à 94,8 milliards de francs au lieu de 82,5 milliards de francs en 1981. Je rappelle que ces crédits évaluatifs sont fondés sur une prévision de progression des budgets locaux estimée à 14,5 p. 100 en 1982.

En ce qui concerne le compte d'émission des monnaies métalliques, il retrace les opérations de recettes et de dépenses qui résultent de l'émission de ces monnaies. En recettes, il enregistre le produit de la valeur faciale des pièces mises en circulation et, en dépenses, les sommes versées à l'administration des monnaies et des médailles, en règlement des dépenses de fabrication. A ce titre, en 1982, il est prévu un excédent de 162 millions de francs.

Mais les postes les plus importants concernent, comme vous le savez, les prêts aux Etats étrangers en vue de faciliter l'achat de biens d'équipement, d'une part, et le fonds de développement économique et social, d'autre part.

Pour ce qui est des prêts aux Etats étrangers, la dotation du compte est passée de 1 125 millions de francs, dans la loi de finances initiale pour 1981, à 2 125 millions de francs dans la loi de finances rectificative et il est fixé à 3 milliards de francs pour 1982. Cette augmentation doit être considérée comme un élément important d'accompagnement de notre effort d'exportation.

C'est ainsi que l'augmentation de ces crédits traduit la mise en œuvre de prêts très importants consentis notamment au Brésil, à l'Indonésie, au Maroc et à l'Inde pour la réalisation de grands projets d'équipement qui ont des conséquences tout à fait positives pour le solde de nos échanges extérieurs, pour notre activité interne et, par conséquent, pour l'emploi. C'est ainsi qu'en 1980 cette procédure de prêts du Trésor — je donne ce chiffre à titre illustratif — a permis de financer environ 11 milliards de francs des commandes à l'industrie française pour un montant de prêts du Trésor limité à 3 600 millions de francs.

J'en viens maintenant au fonds de développement économique et social, qui est, comme vous le savez, le plus important des comptes de prêts et celui dont l'intérêt économique est le plus grand.

En 1981, dans la loi de finances initiale — je le rappelle — la dotation du F.D.E.S. était fixée à 4 740 millions de francs. Nous avons dû porter ce montant à un peu plus de 10 milliards de francs dans la loi de finances rectificative et, pour 1982, la dotation du F.D.E.S. s'établit à 9 240 millions de francs.

La répartition est la suivante : entreprises nationales, 600 millions de francs ; prêts divers, 1 350 millions de francs — je soulignerai l'effort particulier en faveur du tourisme, de l'hôtellerie et de l'artisanat individuel — en ce qui concerne l'industrie, 7 milliards de francs — mais dois-je rappeler qu'à l'intérieur de l'enveloppe « industrie » il faut tenir compte de l'importance des concours que nous devons apporter à notre industrie de la sidérurgie et à celle des aciers spéciaux, compte tenu des restructurations entamées depuis deux ans et eu égard aussi à la situation particulièrement difficile du marché européen de l'acier.

Pour le reste, l'effort d'accroissement des crédits porte essentiellement sur l'aide aux entreprises moyennes en croissance rapide, au renforcement des secteurs ou des filières stratégiques, aux opérations de restructuration ou de reconversion industrielle.

Parmi ces chiffres, un, je crois, mérite — en raison de son actualité — d'être souligné. Dans les concours du F.D.E.S. figurent les avances exceptionnelles de trésorerie que j'avais mises en place, voilà quelques mois, afin de permettre à nos entreprises de passer une période particulièrement difficile en raison de la prolongation de la récession. Je peux indiquer aujourd'hui qu'au 30 novembre cette procédure d'avances exceptionnelles de trésorerie a permis de recevoir 2 000 dossiers, dont 80 p. 100 ont été acceptés, et ont donc permis à environ 1 800 entreprises, grâce à ces concours bancaires, de passer cette période difficile.

Telles sont, mesdames, messieurs les sénateurs, les grandes lignes de ce budget des comptes spéciaux du Trésor.

Seul le temps m'a manqué pour souligner combien, en ce qui concerne le F.D.E.S., les nouvelles dotations prévues accompagnaient logiquement l'effort entrepris par le Gouvernement en vue non seulement de relancer la croissance, mais également de permettre à nos entreprises de répondre à la demande intérieure, de développer leurs investissements et leur compétitivité. (Applaudissements sur les travées socialistes et communistes.)

**M. le président.** La parole est à M. le rapporteur spécial.

**M. Christian Poncelet, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.** Monsieur le ministre, vous venez d'apporter différentes informations concernant les dotations des comptes spéciaux du Trésor et leur affectation, ce qui me permettra de réduire d'autant mon intervention à cette tribune.

Il m'est toujours agréable de rapporter sur les comptes spéciaux du Trésor dont l'énumération fait irrésistiblement penser à un inventaire de Prévert. Mais ce n'est pas pour faire une explication de texte, quelle que puisse être sa valeur poétique et littéraire, due au pur hasard, que je suis à cette tribune ; j'entends me livrer, dans la mesure de mes moyens, à une analyse rigoureuse des masses financières considérables qui transitent par ces comptes. Elles s'élèvent, en effet, à 151,7 milliards de francs en dépenses et à 140 milliards de francs en recettes. Si on les compare au budget général, on voit qu'elles en représentent environ le cinquième.

La charge nette globale des comptes spéciaux a triplé par rapport à la loi de finances initiale pour 1981. Elle évolue à peu près comme le déficit prévisionnel du budget dont elle représente environ le huitième.

C'est dire l'importance de ces comptes par leur masse, mais aussi par leur nombre : cinquante-trois cette année. Je vous demande de retenir ce chiffre.

Je m'étais attaché, lors de mon passage Rue de Rivoli, et j'ai continué ici en ma qualité de rapporteur — je parle sous le contrôle de mes collègues — à prôner la réduction du nombre de ces comptes, dont certains sont des survivances d'un passé où le souci de l'orthodoxie budgétaire n'était pas la préoccupation essentielle de nos responsables.

L'ordonnance de 1959 a réduit considérablement le nombre des comptes, qui s'est amenuisé année après année.

Le projet de loi de finances pour 1982 prévoit, ainsi que je l'ai déjà relevé il y a un instant, cinquante-trois comptes spéciaux du Trésor. Qu'il me soit permis, monsieur le ministre,

de regretter que la création d'un nouveau compte — Fonds pour la participation des pays en développement aux ressources des grands fonds marins — quelque justifiée qu'elle soit — et elle l'est ! — ne soit pas compensée par la suppression d'un autre compte.

Vous allez me poser la question : lequel, par exemple ?

Je pense, en particulier, avec la commission des finances, au compte intitulé : Fonds de soutien aux hydrocarbures. J'y reviendrai tout à l'heure.

Les comptes spéciaux, par les exceptions qu'ils constituent au regard des règles budgétaires classiques — celle de la non-affectation surtout — constituent une catégorie marginale des comptes financiers de l'Etat marquée, en quelque sorte, d'une réprobation implicite. Mais, selon que l'accent était placé, ces dernières années, soit sur le souci de l'affectation de recettes à certaines dépenses — pour de très bonnes raisons souvent — soit sur l'inconvénient de voir exécuter des opérations hors du cadre budgétaire, les comptes spéciaux ont proliféré ou, au contraire, fait l'objet de mesures de suppression drastiques.

Je voudrais, à cet égard, rappeler combien, sous l'impulsion de son président, la commission des finances a souhaité à diverses reprises que le nombre de ces comptes soit particulièrement réduit. Vous vous souvenez, notamment, de l'important débat qui a eu lieu ici au cours duquel la disparition du fonds spécial d'investissement routier avait été demandée. (M. Descours Desacres opine.)

Je vois que notre collègue M. Descours Desacres m'approuve. Il est vrai qu'il s'était lui-même attaché à la disparition de ce compte et qu'il en avait demandé le rattachement à son ministère d'origine, c'est-à-dire à celui de l'équipement ou à celui de l'intérieur.

La création ou la suppression de comptes spéciaux est, à mon avis, un bon indicateur de la saine gestion des finances. Il en est de même des offices — on nous annonce d'autres créations dans le domaine agricole — qui, eux, sont en outre dotés d'une personnalité distincte de celle de l'Etat, ce qui permet d'isoler les résultats financiers de certaines opérations.

Je voudrais maintenant, dans le laps de temps qui m'est imparti, formuler quelques observations sur la création du compte : « Participation des pays en développement aux ressources des grands fonds marins », sur les suppressions qui me semblent possibles et, enfin, sur le F. D. E. S., dont on a annoncé une réforme de l'organisation et du fonctionnement.

La création d'un nouveau compte spécial fait suite à l'adoption de la loi sur les fonds marins, dans l'attente d'une convention unique en cours d'élaboration.

Le compte a pour objet d'affecter une redevance sur les produits extraits à l'aide au tiers monde. Dans la mesure où il s'agit d'une intention généreuse, et qui ne mettra pas en jeu des sommes considérables avant longtemps, il n'y a rien à redire. Mais le principe de l'affectation d'une recette bien déterminée à une catégorie de dépenses sans corrélation étroite avec elle n'est pas très sain.

Les législatures britannique et américaine prévoient, elles aussi, une affectation de telles ressources, mais aux contributions obligatoires que les Etats devront verser à l'autorité internationale qui sera créée par la future convention internationale sur le droit de la mer, qui est en cours d'élaboration. Cette solution me paraît financièrement plus orthodoxe que la démarche que nous empruntons actuellement.

Cette création — je l'ai déjà regretté — n'est pas pensée par des suppressions. Il en est une, cependant, qui, sans s'imposer, aurait pu néanmoins retenir l'attention du Gouvernement. Elle concerne le fonds de soutien aux hydrocarbures.

Ce fonds est financé à 95 p. 100 par une taxe additionnelle à la T. I. P. P. Il subventionne différentes recherches pétrolières ainsi que des produits de substitution.

Certes, les actions engagées ont une utilité certaine que personne, à la commission des finances, ne conteste, mais pourquoi financer de façon différente d'autres actions du ministère de l'industrie, bénéficiaires de crédits budgétaires ? Voilà un compte qui pourrait, à l'exemple de ce que j'ai indiqué voilà un instant pour le fonds spécial d'investissement routier, être rattaché au ministère de l'industrie et géré par lui.

L'affectation, ici, ne se justifie pas et la taxe additionnelle pourrait être intégrée à la T. I. P. P., les actions financées l'étant dans le budget du ministère de l'industrie majoré à due concurrence.

Enfin, le F. D. E. S. doit être réformé, avez-vous annoncé. Cette institution a rendu des services signalés qui lui valurent — permettez-moi d'employer l'expression — de se « faire un nom » parmi les comptes spéciaux du Trésor.

Le F. D. E. S., au début, a permis de mobiliser des ressources au service de la reconstruction et du développement de l'économie qu'il a puissamment aidée, notamment dans le secteur de l'énergie. Puis, au fil des ans, son action s'est déportée vers le secteur de l'industrie qui absorbe, aujourd'hui, les trois quarts des prêts.

Son rôle essentiel comme moteur financier de la croissance est devenu accessoire et, par le biais des différents organismes créés dans la seconde moitié des années 1970, plus social que financier.

M. Paul Pillet. Très bien !

M. Christian Poncelet, rapporteur spécial. La part des prêts du F. D. E. S., qui représentait 22 p. 100 des investissements productifs en 1949, s'est abaissée à 12 p. 100 en 1956. En 1975, elle n'était plus — écoutez bien ce pourcentage — que de 2,75 p. 100. Cet organisme ne menait plus qu'une action d'appoint, marginale et au coup par coup, soit pour sauver des entreprises, soit pour aider au développement de certaines d'entre elles.

La politique menée jusqu'à présent à l'égard des entreprises publiques était de considérer que leur gestion devait être soumise aux mêmes impératifs que celle des entreprises privées. Ce n'est pas vous, monsieur le ministre, qui me démentirez !

Le changement de philosophie économique, le renouveau des idées planistes, l'extension du secteur public vont vous obliger, monsieur le ministre, à prévoir une reconversion du F. D. E. S. Le Trésor va se voir confier le rôle normalement dévolu aux actionnaires dans les sociétés de capitaux privés. Ce sera pour lui également que se tourneront les entreprises nationalisées lorsqu'elles auront besoin de capitaux à long terme pour financer leurs investissements.

Au moment où le besoin de financement pour opérer les investissements qu'exige la modernisation de notre appareil de production face à la concurrence étrangère va augmenter fortement, et où la capacité d'épargne va être réduite du fait d'une politique fiscale qui paraît quelque peu dissuasive, le financement de l'économie se fera, pour une large part, sur fonds publics, c'est-à-dire par la fiscalité et donc à travers l'intervention du F. D. E. S. Un contrôle beaucoup plus approfondi qu'aujourd'hui — j'y insiste — devra être mis en place afin de vérifier l'usage de ces fonds.

La réforme du F. D. E. S. que vous envisagez, monsieur le ministre, devra intégrer une information bien plus importante du Parlement, parce que sa place dans les circuits de financement qui était, du fait de la prospérité, devenue marginale, va redevenir essentielle et que la tradition républicaine veut que le contrôle parlementaire s'exerce sur l'usage des deniers publics. Aussi vous demanderai-je, monsieur le ministre, que les rapporteurs des comptes spéciaux du Trésor puissent assister, sans voix délibérative bien sûr, au Conseil supérieur du F. D. E. S. afin de pouvoir, à tout instant, informer le Parlement sur l'utilisation de ces fonds.

S'il fallait une preuve pour vous convaincre, je vous renverrais, monsieur le ministre, aux nombreuses questions orales et écrites qui vous ont été posées pour vous demander quel usage a été fait des fonds attribués à telle ou telle grande société.

Cette instance devra apporter plus de clarté et de raison dans les différentes formes de financement des entreprises publiques. Prêts et dotations en capital sont accordés de façon alternative sans que l'adéquation soit évidente et sans que le choix de l'une ou l'autre formule ait fait l'objet d'une justification approfondie. Et encore, ces fonds ne sont-ils quelquefois que des subventions déguisées, comme c'est le cas, par exemple, pour la compagnie générale maritime et financière.

Avant de conclure, et toujours sur ce thème du secteur public, dont l'extension va grossir les crédits du compte « gestion des titres de sociétés d'économie mixte appartenant à l'Etat » — il s'agit d'un compte de commerce enregistrant les dotations en capital apportées par l'Etat aux entreprises dont il est propriétaire — je souhaiterais faire quelques remarques particulières, à la demande de la commission des finances, sur la régie Renault.

« Renault est notre modèle », avez-vous déclaré. A un moment où les nationalisations vont grossir le nombre des entreprises soumises à l'Etat, il me semble opportun de voir ce qu'on pro-

pose comme modèle aux entreprises françaises et d'obtenir sur ce points quelques précisions.

Depuis 1963, la régie a reçu de l'Etat 3 175 millions de francs en dotation de capital. Pendant la même durée, elle ne lui a versé que 143 millions de francs, ce qui porte la rémunération du capital au taux de 5 p. 100 environ. L'Etat se montre un actionnaire pour le moins désintéressé ! Même la caisse d'épargne rémunère mieux ses clients ! Il n'est pas étonnant, dans ces conditions, que la régie puisse réaliser des investissements colossaux — 25 milliards de francs sur trois ans — et, j'allais dire, sans grand risque. Elle peut toujours compter, éventuellement, sur le financement étatique.

Si l'on compare la régie Renault avec ses principaux concurrents sur le marché français, le modèle proposé en exemple paraît moins imitable. En effet, de 1970 à 1980, la régie Renault a reçu de l'Etat 2 475 millions de francs et n'a reversé à ce dernier que 1 041 millions, soit un solde négatif de 1 434 millions de francs. Pendant la même période, Peugeot a versé à l'Etat — nous prenons des unités qui peuvent se comparer — 4 470 millions de francs ; Citroën, 939 millions de francs, et Talbot, 342 millions de francs. En outre, ces trois dernières sociétés ont rémunéré leurs actionnaires dans des conditions que l'on peut considérer comme normales.

Par ailleurs, la régie Renault ne fait pas preuve à l'égard de l'Etat d'une particulière discipline. Elle n'est certainement pas l'instrument idéal pour la politique industrielle de l'Etat. « Jamais en vingt ans je n'ai reçu d'ordre de personne », écrit son ancien directeur général, aujourd'hui ministre de l'Industrie, M. Pierre Dreyfus. Il a toujours décliné la proposition de reprendre les affaires en difficulté, telles Poclair ou Titan-Coder.

Sur ce point — je vous rassure tout de suite — je l'approuve. Mais il n'a, en aucune manière, obéi aux instructions de l'Etat !

Sur le plan de sa gestion financière, la régie Renault s'appuie sur une filiale, Renault-finances, installée en Suisse, ce qui peut paraître étonnant pour une société nationale. A cet égard, peut-être nous donneriez-vous quelques précisions, dans la mesure où elles peuvent être fournies publiquement.

Enfin, Renault est certainement l'entreprise française qui est la plus robotisée. Cela se comprend d'un point de vue industriel, mais cela peut compromettre la politique que vous engagez en ce qui concerne l'emploi. En effet, la robotisation va sensiblement réduire les effectifs en personnel. Elle permettra à l'usine d'être compétitive et de produire sur le marché des matériels qui pourront soutenir la concurrence, mais, dans le même temps, Renault ne pourra pas participer à la politique de l'emploi que vous engagez.

Puisque vous avez manifesté, monsieur le ministre, l'ambition de mieux ordonner le secteur public, je serai particulièrement attentif à cette réforme et j'en souhaite par avance le succès.

En conclusion, beaucoup de questions se posent à l'occasion de l'examen des comptes spéciaux du Trésor. Aussi votre commission propose-t-elle de s'en remettre à la sagesse du Sénat quant à l'adoption des crédits inscrits aux articles 49 à 57 du projet de loi de finances les concernant.

Mais peut-être que les réponses que vous allez nous donner seront de nature à conduire le Sénat à émettre un vote favorable. (*Applaudissements sur les travées du R. P. R., de l'U. C. D. P. et de l'U. R. E. I.*)

**M. le président.** La parole est à M. Gamboa.

**M. Pierre Gamboa.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, mon propos sera bref, compte tenu du temps qui m'est imparti, et comportera quelques observations et propositions relatives au fonds de développement économique et social.

Notre démarche est guidée par la préoccupation de voir ce fonds jouer un rôle particulièrement important dans l'économie de notre pays.

Dans un passé récent, il a été quelque peu le vecteur d'une politique visant à des transferts massifs et à des aides qui déséquilibraient toute une série de secteurs industriels de la nation. Il écartait de son champ d'aide les petites et moyennes entreprises qui, de surcroît, étaient accablées du fait des marchés très resserrés sur le plan de la sous-traitance.

Aujourd'hui, des sommes importantes sont allouées au F. D. E. S. La part de sa dotation consacrée à l'industrie s'élèvera à 7 milliards de francs sur un total de 9 240 millions de francs.

Nous mesurons la portée d'une telle dotation qui peut contribuer, sous certaines conditions, à reconstituer notre tissu

industriel tant dans les secteurs traditionnels que dans les secteurs de pointe.

C'est justement à ces conditions qu'il convient de s'intéresser. Peu de précisions sont apportées concernant la part incombant à l'industrie, dont il est seulement dit, dans l'annexe au projet de budget, qu'elle permettra « d'accentuer la poursuite d'opérations d'investissements, de restructurations ou de reconversions industrielles, tout particulièrement en faveur des régions les plus affectées par les transferts d'emplois ».

Nous sommes d'accord pour qu'une telle priorité soit donnée aux régions les plus touchées par le chômage. Cela va dans le sens d'une bonne répartition des aides.

Mais il ne faudrait pas, au nom de la décentralisation, dont ce n'est certes pas l'objectif, et de l'adaptation des structures industrielles, que des emplois, en particulier dans la région parisienne, soient menacés. Cela irait à l'encontre de la politique que s'est fixée le Gouvernement, tournée prioritairement vers la diminution du chômage.

L'heure n'est pas au transfert d'emplois, comme c'était le cas avant le 10 mai avec la bénédiction des gouvernants précédents, mais à la création d'emplois.

Le patronat doit cesser de fermer des usines pour s'implanter là où la main-d'œuvre est moins chère.

Les mesures récemment adoptées par le conseil des ministres en faveur du bois, du textile, du jouet, du développement de la machine-outil, et les possibilités qui se dessinent pour le charbon doivent permettre le redressement de la production nationale et l'utilisation des richesses régionales tant en hommes qu'en ressources naturelles ou en capacités technologiques.

En premier lieu, nous proposons que soient définis des critères d'attribution des prêts du F. D. E. S. Dans le cadre d'une lutte sans merci contre le chômage, il est nécessaire de prendre toutes les mesures qui permettent l'arrêt des suppressions d'emplois, la reprise des productions et la reconquête du marché intérieur.

Ainsi, les prêts du F. D. E. S. peuvent être liés systématiquement à des créations d'emplois, comme cela est proposé dans le projet de loi de finances en ce qui concerne le régime de l'aide fiscale à l'investissement.

De plus, ils devraient répondre aux objectifs et aux priorités définis par le Plan.

En second lieu, nous proposons d'aller dans le sens d'une démocratisation de toutes les aides accordées aux entreprises.

Nous apprécions à leur juste valeur les diverses dispositions qui offrent des possibilités d'intervention des travailleurs quant aux décisions ayant trait à l'emploi et à la relance.

Ainsi, nous ne pouvons que nous féliciter de la création des premiers comités locaux de l'emploi. Nous proposons qu'ils soient présidés par un élu et qu'ils comprennent des représentants des collectivités locales, des organisations syndicales et professionnelles, des institutions de crédit et de l'administration publique.

De même, nous jugeons très positive l'idée qui a été émise et selon laquelle les comités départementaux de financement pour les entreprises en difficulté soient démocratisés. Les élus doivent y être associés. C'est une bonne chose si le secret de la gestion peut être ainsi levé afin que tout ne dépende plus du choix des chefs d'entreprise, sur le seul critère de la rentabilité financière.

Les prêts du F. D. E. S. sont distribués par l'intermédiaire de divers canaux : les Codefi — comités départementaux de financement des entreprises — que je viens d'évoquer, mais aussi le Ciasi — comité interministériel pour l'aménagement des structures industrielles — et le Crédit national, notamment.

Nous souhaitons que les élus et les organisations syndicales participent aux décisions et au contrôle des prêts du F. D. E. S. au sein de ces institutions.

Sous le bénéfice de ces observations et propositions constructives, le groupe communiste votera les comptes spéciaux du Trésor pour 1982. (*Applaudissements sur les travées communistes et socialistes.*)

**M. Edouard Bonnefous,** président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. le président de la commission des finances.



**M. Edouard Bonnefous**, président de la commission des finances. Mes chers collègues, vous avez écouté avec beaucoup d'intérêt, j'en suis sûr, l'excellent rapport qui a été présenté par notre ami et collègue, M. Poncelet. Je n'oublie pas non plus, à ce propos, les rapports très remarquables que faisait avant lui notre collègue, M. Descours Desacres.

A la page 40 du rapport de M. Poncelet il est écrit : « C'est ici que le Parlement doit, vis-à-vis des entreprises publiques et des instances où il est délibéré sur leur financement, retrouver un pouvoir de contrôle qui entre dans sa vocation plénière : autoriser les contributions, veiller au bon usage de leur produit. »

Il s'agit là du problème le plus important auquel nous sommes actuellement confrontés et je ne vous cache pas qu'il inquiète beaucoup d'entre nous.

Il a trait à l'éventuelle nationalisation des entreprises que l'on peut considérer dès maintenant comme « nationalisables ».

Dans quelle voie allons-nous nous engager ? Monsieur le ministre, je me permets de vous interroger sur ce point parce que vous êtes certainement un des plus qualifiés pour répondre — notamment après les observations de notre collègue, M. Poncelet, sur les investissements — au sujet du contrôle.

On entend beaucoup parler, en ce moment, de la volonté de doter les entreprises nationalisables d'un pouvoir étendu. On nous dit qu'il n'y aura pas de nationalisations silencieuses. Permettez-moi de vous le rappeler, je suis l'auteur de ce qualificatif que j'ai utilisé dans mes deux rapports d'information consacrés aux entreprises publiques en 1976 et en 1977.

Je voudrais savoir — bien que je me répousse de cette affirmation — comment on va pouvoir éviter ces « nationalisations silencieuses » et qui aura la mission de les empêcher. Nous en avons, hélas ! des exemples nombreux, monsieur le ministre, actuellement dans la nomenclature et j'avais démontré, à l'époque, que ces renseignements étaient déjà largement dépassés.

On y trouve plus de 800 filiales d'entreprises publiques possédées à plus de 30 p. 100 ! Une seule entreprise — je ne veux pas citer de noms ici car cela nous entraînerait dans un débat beaucoup trop long, mais j'y reviendrai — a créé 68 filiales et sous-filiales.

Or, je le dis en passant, de 30 à 50 p. 100, le contrôle de la Cour des comptes n'est pas automatique.

J'ai déjà dit, lors de l'examen des crédits du ministère de l'industrie, qu'il était impossible de vouloir bénéficier à la fois des avantages du secteur privé et de ceux du secteur public parce que, hélas, c'est le contribuable qui paie et nous ne pouvons accepter d'avaliser des dépenses que nous n'avons pas été en mesure de contrôler régulièrement.

Après les déclarations excellentes que vous venez de faire sur la nécessité du contrôle, et dont je vous félicite et vous remercie, la commission des finances ne restera ni inerte ni passive et proposera la création d'un contrôle permanent de ces entreprises nationalisées.

Cela donnera la possibilité aux membres de la commission des finances d'être informés mais aussi au Sénat tout entier de voter en connaissance de cause les crédits qui lui seront demandés.

Etant donné l'énormité des moyens qui sont maintenant affectés aux entreprises publiques, je vous le dis doucement et gentiment, monsieur le ministre, nous sommes inquiets de l'évolution prévisible quand le nombre des entreprises nationalisées aura augmenté.

C'est la raison pour laquelle il est indispensable que le Sénat assure lui-même le contrôle. (*Applaudissements sur les travées de l'U. C. D. P., du R. P. R., de l'U. R. E. I. et sur de nombreuses travées de la gauche démocratique.*)

**M. Jacques Delors**, ministre de l'économie et des finances. Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. Jacques Delors**, ministre de l'économie et des finances. Avant de répondre aux questions de M. le président de la commission et à celles de M. le rapporteur, que je remercie pour l'excellent dialogue qu'il a introduit entre lui et moi, je dirai à M. Gamboa, à propos des emplois en région parisienne, que je partage les mêmes préoccupations que lui.

Bien entendu, nous vivons dans une période de disette en matière de création d'emplois, mais le comité interministériel

pour l'aménagement du territoire a décidé de supprimer la redevance industrielle en région parisienne ; celle-ci était hors de propos par rapport à la période où nous connaissions une croissance économique et une expansion industrielle très rapides, qui se faisaient aux dépens des régions les plus défavorisées.

De plus, avec la décentralisation, les élus locaux et les organisations syndicales seront davantage associés aux décisions de politique économique. Il en sera ainsi notamment grâce à des comptes rendus périodiques des travaux des Codefi, les comités départementaux de financement des entreprises.

J'en viens maintenant aux questions posées par votre rapporteur. Il a estimé que le fonds de soutien aux hydrocarbures n'avait peut-être plus sa place dans les comptes spéciaux du Trésor, sans pour autant négliger l'intérêt des opérations financées à ce titre.

Je partage son point de vue : ce compte pourrait, sans dommage, être rattaché au ministère de l'énergie ou au ministère de l'industrie.

M. Poncelet a esquissé une comparaison entre Peugeot et Renault. Lorsque je considère les vingt dernières années, il me semble que la régie Renault a consenti, à certains moments, aux dépens de ses bénéficiaires, de grands sacrifices pour la nation, notamment en matière d'exportation. Dans un bilan coûts-avantages, cela ne doit jamais être oublié, même si cela présente des conséquences financières.

En ce qui concerne la filiale de Renault chargée de gérer ces différentes opérations à l'étranger, je me suis penché sur son fonctionnement et je me suis rendu compte que, grâce à cette filiale, les mouvements de devises étaient accélérés, ce qui va dans le sens de l'intérêt général, et qu'on évitait ainsi à la fois des charges d'intérêts et des opérations de précaution à terme qui coûtent généralement très cher. Le degré de rotation des devises au sein du groupe constitue un avantage pour la nation.

En outre, au cours des dernières années, la productivité de la régie Renault, en termes physiques, a été de 7,5 p. 100 par an, ce qui fait d'elle, avec une firme allemande que vous connaissez bien, les deux entreprises automobiles les plus performantes en Europe, capables de soutenir, sur les marchés tiers, la comparaison avec les entreprises japonaises dont on vante tant les mérites, par ailleurs.

De plus, la régie Renault a constitué en son sein des activités nouvelles ; non pas des activités de reprise d'entreprises en difficulté mais des activités dont vous constaterez, dans les mois et les années à venir, qu'elles constituent un point d'appui très solide pour le développement de la machine-outil dans le secteur automobile.

Enfin, à chacun ses chiffres. Personnellement, pour la période 1975-1980, je peux vous donner les chiffres suivants : Peugeot a distribué 770 millions de francs de dividendes, alors que Renault a assuré 820 millions de francs de rémunération du capital.

J'en viens maintenant à l'importante question du devenir du fonds de développement économique et social. Je ne veux pas, à cet égard, anticiper sur les délibérations gouvernementales.

Je vous rappellerai que le fonds de développement économique et social a été créé au lendemain de la guerre à l'appui de l'entreprise planificatrice et dans un période où les capitaux et l'épargne étaient rares. Par conséquent, le F. D. E. S. était un élément essentiel de sélection des investissements et de concentration de ces capitaux rares.

Ainsi, il permettrait d'assurer la reconstruction de l'économie française.

Mais il était normal que, au fur et à mesure que notre économie se développait en atteignant un bon niveau de compétitivité, l'épargne s'accroissant également à la mesure de la progression du niveau de vie, le F. D. E. S. voie sa part diminuer.

Aujourd'hui, en revanche, compte tenu de l'importance du secteur public et des exigences de contrôle qu'a rappelées le président de votre commission des finances, il me semble — en tout cas, ce sont les propositions que je ferai au Gouvernement — que le F. D. E. S. doit être mieux articulé pour être plus opérationnel.

A mon avis, la réflexion à mener en vue de sa réforme doit se donner trois objectifs : clarifier, actualiser, mieux contrôler.

Clarifier tout d'abord. Il est important de bien distinguer les tâches de l'Etat actionnaire de celles de l'Etat prêteur ou de



l'Etat incitateur ; ce sont trois tâches différentes. Doivent-elles être couvertes par le même organisme ? Doivent-elles obéir à des décisions multiples ? En tout état de cause, il s'agit là d'une tâche interministérielle, qui regroupe les activités et les devoirs de plusieurs administrations. Un F.D.E.S. rénové devrait permettre d'obtenir une meilleure rationalité dans l'emploi des fonds publics.

Par ailleurs, la même clarification s'impose en ce qui concerne l'allocation des ressources. Financer des infrastructures ou financer l'industrie, ce n'est pas la même chose.

Ensuite, il faut actualiser. Le F.D.E.S. a accumulé — même si son montant global a diminué — des tâches diverses. On pourrait, aujourd'hui, reprendre à son propos votre formule de « l'inventaire de Prévert ».

Ne faut-il pas « dégraisser » le F.D.E.S., confier certaines de ces missions financières, au demeurant d'un montant négligeable, à des ministères dont c'est la responsabilité ?

Enfin, mieux contrôler. Ce contrôle doit être double. C'est d'abord le contrôle du Gouvernement dans son ensemble, sous la responsabilité du Premier ministre ; ensuite, les comptes de ce F.D.E.S. rénové, ou de ces nouveaux instruments, doivent être fournis, sous la forme de comptes rendus détaillés, aux commissions spécialisées des deux assemblées afin que, comme cela est sa mission, le Parlement puisse contrôler ce que l'on fait de l'argent du contribuable, quelles sont les performances des entreprises concernées et comment elles utilisent les ressources qui leur sont allouées.

**M. Christian Poncelet, rapporteur spécial.** Très bien !

**M. Jacques Delors, ministre de l'économie et des finances.** Cela ne résout pas tous les problèmes, nous l'avons vu lors du débat sur les nationalisations. De ce point de vue, la question posée par le président de la commission des finances est très importante.

Le secteur public est désormais très touffu et extrêmement complexe. Faut-il avoir, à son égard, la même attitude que celle que nous avons eue lorsque ce secteur public effectuait essentiellement des tâches de service public ?

Désormais, les règles ne peuvent pas être les mêmes pour cette part du secteur public affectée à des tâches de service public et pour la part qui se situe en économie de marché, là où existe une double sanction : d'une part, la sanction du Gouvernement et des élus de la nation, d'autre part, la sanction du marché.

Par conséquent, une réflexion importante doit être menée, en concertation, je le répète, avec les deux assemblées, de telle sorte que, sans s'encombrer l'esprit, nous puissions aboutir à plus de transparence, à un meilleur contrôle et à une démocratisation des décisions dans un secteur dont la complexité peut décourager les meilleures volontés.

**M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. le président de la commission des finances.

**M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances.** Vos déclarations sont très importantes, monsieur le ministre, car le sujet angoisse nombre de personnes, non seulement ici, au Sénat, mais aussi ailleurs.

Puisque vous nous proposez une concertation, nous y participerons mes collègues et moi-même. Nous la poursuivons jusqu'à son terme, afin de trouver une solution qui satisfasse à la fois le Gouvernement et le Sénat.

**M. Jean-Pierre Fourcade.** Très bien !

**M. le président.** Personne ne demande plus la parole ?...

Nous allons examiner les articles 49 à 57 du projet de loi, qui concernent les comptes spéciaux du Trésor.

### III. — OPÉRATIONS A CARACTÈRE DÉFINITIF DES COMPTES D'AFFECTATION SPÉCIALE

#### Articles 49 à 51.

**M. le président.** « Art. 49. — Le montant des crédits ouverts aux ministres, pour 1982, au titre des services votés des opérations définitives des comptes d'affectation spéciale, est fixé à la somme de 7 488 508 694 F. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'article 49.

(L'article 49 est adopté.)

**M. le président.** « Art. 50. — Il est créé, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1982, un compte d'affectation spéciale intitulé « Fonds pour la participation des pays en développement aux ressources des grands fonds marins ».

« Ce compte retrace :

« — en recettes, le produit de la redevance sur les ressources des grands fonds marins, créée par l'article 37 de la présente loi ;

« — en dépenses, des versements de la France au titre de l'aide publique au développement. » — (Adopté.)

« Art. 51. — I. — Il est ouvert aux ministres, pour 1982, au titre des mesures nouvelles des opérations définitives des comptes d'affectation spéciale, des dépenses civiles en capital des comptes d'affectation spéciale, des autorisations de programme s'élevant à la somme de 1 501 000 000 F.

« II. — Il est ouvert aux ministres, pour 1982, au titre des mesures nouvelles des opérations définitives des comptes d'affectation spéciale, des crédits de paiement s'élevant à la somme totale de 578 837 000 F ainsi répartie :

« Dépenses ordinaires civiles .....	42 217 000 F
« Dépenses en capital civiles .....	480 620 000 F
« Dépenses ordinaires militaires .....	46 500 000 F
« Dépenses militaires en capital .....	9 500 000 F

« Total .....

578 837 000 F. »

— (Adopté.)

#### B. — Opérations à caractère temporaire.

##### Article 52.

**M. le président.** « Art. 52. — I. — Le montant des crédits ouverts aux ministres, pour 1982, au titre des services votés des opérations à caractère temporaire des comptes d'affectation spéciale, est fixé à la somme de 253 336 000 F.

« II. — Le montant des découverts applicables, en 1982, aux services votés des comptes de commerce, est fixé à 1 773 000 000 F.

« III. — Le montant des découverts applicables, en 1982, aux services votés des comptes de règlement avec les gouvernements étrangers, est fixé à 5 106 596 000 F.

« IV. — Le montant des crédits ouverts aux ministres, pour 1982, au titre des services votés des comptes d'avances du Trésor, est fixé à la somme de 95 050 000 000 F.

« V. — Le montant des crédits aux ministres, pour 1982, au titre des services votés des comptes de prêts est fixé à la somme de 9 240 000 000 F. »

La parole est à M. Descours Desacres.

**M. Jacques Descours Desacres.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, les aimables propos du président Bonnefous et de notre excellent rapporteur spécial ont rappelé tout l'intérêt, je dirai presque passionné, que j'ai porté, pendant de nombreuses années, aux comptes spéciaux du Trésor, car j'y trouvais un ample champ de réflexion sur de multiples sujets et des informations très nombreuses.

Rassurez-vous, mes chers collègues, je n'abuserai pas de la parole en cet instant, mais je voudrais attirer l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur un point particulier. Mon observation est suscitée par un chiffre qu'il a cité à la tribune concernant les avances aux collectivités locales. Ce compte spécial est extrêmement instructif, dans la mesure précisément où il permet de suivre l'évolution des charges que les collectivités locales sont obligées d'imposer aux contribuables.

Un problème complexe se posera aux conseils municipaux en 1982. De même que l'année dernière, ils vont avoir la liberté de voter les taux des différentes taxes locales.

Cette liberté a pour objet, je dirai « philosophique », de permettre à chaque conseil municipal de demander plus ou moins à telle ou telle catégorie de contribuables.

Je dois observer d'ailleurs que, l'année dernière, en règle générale, les services du ministère de l'économie et des finances ont plutôt incité les maires et les conseillers municipaux à « laisser les choses en l'état » — je reprends les propos du président Brun.

Il y a tout lieu de penser que, cette année encore, nombreux seront ceux qui se contenteront d'une augmentation proportionnelle des taux. Mais d'autres estimeront — comme certains ont déjà estimé l'année dernière — qu'il est plus opportun de majorer la part demandée à telle ou telle catégorie de contribuables.

Une décision de cet ordre est valable dans la mesure où l'on part de bases comparables.

Monsieur le ministre, vous me paraissez particulièrement concerné, et c'est à vous, me semble-t-il, qu'il revient d'intervenir.

J'ai signalé le problème à M. le ministre de l'intérieur ici-même, après l'avoir fait en commission des finances, ainsi qu'aux services de la législation fiscale. Si tout le monde semble y être sensible, la question ne progresse pas beaucoup.

Aussi je crains qu'en 1982 les conseils municipaux qui ne disposent pas de services d'analyse économique ni de moyens d'évaluation des différentes données ne se trouvent dans l'embarras. L'assiette de la taxe professionnelle, en effet, va, elle, évoluer pour chaque entreprise en fonction des salaires réels et en fonction d'un progrès technique ayant conduit à des investissements qui seront chiffrés en francs courants, alors que les revenus cadastraux auront été actualisés forfaitairement en fonction des taux que nous avons votés à la fin de 1980 pour les années 1981 et 1982.

Les bases sont-elles comparables ? Je n'en sais rien, et c'est cela qui crée mon embarras et ma préoccupation.

S'il n'y a pas d'homogénéité dans l'appréciation de leur évolution en volume, on risque involontairement, de procéder à des transferts de charges. A mon point de vue, il faudrait absolument qu'avant le vote du dernier collectif de cette année les services étudient ce problème pour voir ce qu'il en est. Peut-être notre décision reste-t-elle valable. J'aimerais en avoir la confirmation. Or, jusqu'à présent, je n'ai pas pu l'obtenir.

Seul, vous, monsieur le ministre, qui avez la préoccupation de l'avenir économique du pays, me paraissez en mesure de décider les services concernés aux concertations nécessaires pour y voir clair. (*Applaudissements.*)

**M. Jacques Delors**, ministre de l'économie et des finances. Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. Jacques Delors**, ministre de l'économie et des finances. Monsieur le sénateur, je vous remercie de ces observations, qui posent, en définitive, le problème de la cohérence générale de l'économie française face à des décisions de plus en plus décentralisées.

Je vais étudier les moyens qui permettraient d'aboutir à cette cohérence tout en fournissant à nos collectivités locales les assistances techniques et les critères qui leur permettraient d'agir de la meilleure manière possible et d'éviter tous les inconvénients de décisions précitées ou mal localisées dans l'ensemble de l'économie française.

**M. Christian Poncelet**, rapporteur spécial. Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. le rapporteur spécial.

**M. Christian Poncelet**, rapporteur spécial. Monsieur le ministre, pour faire écho aux propos que M. le président de la commission des finances a tenus il y a un instant, et pour reprendre le souci qui est le vôtre de mieux contrôler l'utilisation des deniers publics, je voudrais appeler votre attention sur le compte de consolidation des dettes commerciales de pays étrangers.

L'an dernier, on a indiqué que cette consolidation se réalisait maintenant par l'intermédiaire de la Banque française du commerce extérieur — la B. F. C. E. — et, effectivement, cette année, ce compte accuse une diminution de 399 millions de francs.

Auparavant, nous pouvions connaître quelle était la nature de ces consolidations, quels Etats n'avaient pu honorer leur dette et comment l'Etat français allait intervenir. Aujourd'hui, s'agissant d'une intervention de la banque du commerce extérieur nous ne pouvons plus obtenir ces renseignements. Nous recevons des indications sur une masse globale, mais non détaillée.

C'est la raison pour laquelle, dans le souci précisément d'exercer le droit de contrôle que nous sollicitons il y a un instant, nous aimerions recevoir de la part de la B. F. C. E., par votre intermédiaire, les explications nécessaires concernant ces différentes consolidations.

**M. Jacques Delors**, ministre de l'économie et des finances. Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. Jacques Delors**, ministre de l'économie et des finances. Monsieur le rapporteur, votre question est tout à fait légitime.

En effet, il est normal que les sénateurs connaissent dans quelles conditions et au profit de quels Etats sont faites ces consolidations. C'est pourquoi, même si ces consolidations sont faites via la B. F. C. E., un rapport détaillé devra vous être soumis chaque année, et j'y veillerai.

**M. Edouard Bonnefous**, président de la commission des finances, et **M. Christian Poncelet**, rapporteur spécial. Merci.

**M. le président.** Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'article 52.

(*L'article 52 est adopté.*)

#### Articles 53 à 57.

**M. le président.** « Art. 53. — Il est ouvert aux ministres, pour 1982, au titre des mesures nouvelles des opérations à caractère temporaire des comptes d'affectation spéciale, des autorisations de programme et des crédits de paiement s'élevant respectivement à 272 000 000 francs et à 54 400 000 francs. » — (*Adopté.*)

« Art. 54. — I. — Il est ouvert aux ministres, pour 1982, au titre des mesures nouvelles des comptes de commerce, des autorisations de programme s'élevant à la somme de 100 millions de francs.

« II. — Il est ouvert aux ministres, pour 1982, au titre des mesures nouvelles des comptes de commerce, des autorisations de découverts s'élevant à la somme de 31 millions de francs. » — (*Adopté.*)

« Art. 55. — Il est ouvert au ministre de l'économie et des finances, pour 1982, au titre des mesures nouvelles des comptes de règlement avec les gouvernements étrangers, des autorisations de découverts s'élevant à la somme de 24 104 000 francs. » — (*Adopté.*)

« Art. 56. — Il est ouvert au ministre de l'économie et des finances, pour 1982, au titre des mesures nouvelles des comptes d'avances du Trésor, des crédits de paiement s'élevant à la somme de 244 000 000 francs. » — (*Adopté.*)

« Art. 57. — Il est ouvert aux ministres, pour 1982, au titre des mesures nouvelles des comptes de prêts, des crédits de paiement s'élevant à la somme de 4 840 000 000 francs, applicables aux prêts divers de l'Etat. » — (*Adopté.*)

Nous avons terminé l'examen des dispositions concernant les comptes spéciaux du Trésor.

#### Monnaies et médailles.

**M. le président.** Le Sénat va examiner les dispositions du projet de loi concernant le budget annexe des monnaies et médailles. La parole est à M. le rapporteur spécial.

**M. Jean-Pierre Fourcade**, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le projet de budget des monnaies et médailles pour 1982, s'il est, à l'évidence, la continuation du budget précédent, n'est pas satisfaisant. Je ne sais si le fait que j'aie été, dans un autre débat, rapporteur du texte sur les nationalisations y est pour quelque chose, mais, cette année, le budget annexe des monnaies et médailles me semble présenter, monsieur le ministre, la caricature de l'entreprise publique mal dirigée par son tuteur, l'Etat, et qui recèle à peu près toutes les caractéristiques de ce qu'il ne faut pas faire en matière de gestion d'entreprise.

En effet, le budget qui nous est présenté comporte, comme en 1980 et en 1980, une exploitation structurellement déficitaire. Si l'on ajoute à cela une masse salariale relativement élevée et un repli sur elle-même qui l'oblige à supprimer un certain nombre de sous-traitances, on arrive, très rapidement, vous en conviendrez, monsieur le ministre, à l'état caricatural que certains dénoncent parfois et que le Gouvernement nous offre, cette année, comme élément d'analyse.

Le projet de budget qui nous est présenté ne prévoit aucune mesure pour résorber le déficit, qui est très important. On s'aperçoit, en effet, que l'augmentation des charges d'exploitation a été comprimée, le niveau des achats de matières premières et de produits semi-finis est limité par rapport à l'année dernière, les dépenses de sous-traitance ont été diminuées, ce qui aura un effet sur l'emploi des petites entreprises fournisseuses.

Quant aux dépenses de personnel, elles progressent de 16,2 p. 100 d'une année sur l'autre, car il s'agit d'une structure qui ne peut pas évoluer.

En ce qui concerne les dépenses d'investissement, — je le dis particulièrement à l'intention de M. le président de la commission des finances — aucun crédit n'est prévu à ce titre cette année, car le déficit atteint des chiffres trop importants et tous les projets de modernisation des installations existantes demeurent suspendus.

Les résultats défavorables de l'administration des monnaies et médailles ne tiennent en rien à son activité propre, mais au comportement de l'Etat, notamment aux programmes de frappe.

En 1982, cet établissement produira 182 millions de francs de monnaies françaises. Mais, grâce au dynamisme de son encadrement et de sa direction, il fabriquera des monnaies étrangères pour 42 millions de francs et des médailles pour 84 millions de francs, ce qui lui donne une position tout à fait importante sur le plan mondial.

Par conséquent, le problème réside dans le programme de frappe des monnaies françaises. Cette malheureuse administration aura frappé, en 1981, des pièces de cinq centimes, de dix centimes, de vingt centimes et de deux francs. Dans la mesure où elle ne produit ni pièce de un franc, ni pièce de cinq francs et où la fabrication de la pièce d'argent a été supprimée depuis deux ans, cette administration est pratiquement condamnée à connaître un déficit structurel.

Ce déficit structurel est très important puisqu'il s'élève à 89 millions de francs. Il représente 20 p. 100 du total des dépenses de l'établissement, qui est de 400 millions de francs.

Comment couvrir ce déficit ? La première année, on a amputé le fonds de roulement de cet établissement — méthode classique dans la gestion des entreprises publiques — de 43,3 millions de francs. Comme le fonds de roulement est aujourd'hui presque nul et que le déficit d'exploitation demeure, on a essayé de réévaluer les stocks, mais cela n'a pas suffi.

Par conséquent, on nous propose aujourd'hui — c'est une novation, monsieur le ministre — une subvention de 63 millions de francs qui permettra de combler — pas tout à fait, à hauteur de 80 p. 100 — le déficit de l'administration des monnaies et médailles. Si l'on avait voulu chercher l'exemple caricatural d'une entreprise héritée de Colbert et ne marchant pas bien, on n'aurait pas pu mieux faire.

Or, monsieur le ministre, la commission des finances pense qu'il existe des solutions à ce problème. La première solution serait la reprise d'une frappe d'une nouvelle pièce d'argent d'une valeur faciale à fixer. Je rappelle que si l'on frappait seulement 10 millions de pièces d'argent, le déficit d'exploitation de 1982 disparaîtrait. Les stocks actuels de cette administration comportent une assez grosse quantité d'argent pour faire cette frappe.

La deuxième solution réside, comme l'ont fait un certain nombre de pays étrangers, dans la frappe de monnaies commémoratives. Je rappelle qu'il suffirait de frapper 10,6 millions de pièces commémoratives de 10 francs pour équilibrer en 1982 le budget des monnaies et médailles.

Le déficit d'exploitation n'est donc pas inéluctable. Il pourrait être comprimé si le pouvoir tutélaire prenait un certain nombre de décisions permettant de sortir du déficit structurel actuel. Par conséquent, j'espère que vous allez nous annoncer, monsieur le ministre, vos intentions pour remettre cette vieille entreprise publique sur ses rails.

Votre commission des finances, mes chers collègues, a marqué son inquiétude devant un tel état de fait. En 1980, un déficit était apparu. En 1981, j'avais dit à votre prédécesseur, monsieur le ministre, qu'il n'était pas normal de laisser s'enfoncer l'administration des monnaies et médailles dans le déficit, qu'il fallait prendre des mesures positives sur le plan de la fabrication et de la commercialisation de produits nouveaux comme les monnaies étrangères et les médailles.

Rien n'a été fait et notre surprise a été grande de constater, cette année, qu'au lieu de prendre des mesures de redressement le projet de budget prévoyait une subvention d'équilibre de 63 millions de francs. C'est tout de même important pour un chiffre d'affaires global de l'ordre de 400 millions de francs.

Votre commission des finances m'a chargé de déposer un amendement visant à réduire cette subvention de 10 millions de francs. Bien sûr, ce n'est pas avec une telle somme qu'il sera possible de modifier les structures du déficit. Mais votre commission entend lutter contre le laxisme en matière budgétaire et éviter que la gestion du secteur public ou parapublic ne soit compromise par l'absence de décision ou de mesure de redressement.

Votre commission a estimé, en outre, que même avec le déficit budgétaire de 95 milliards de francs, il n'était pas raisonnable d'accorder une subvention d'exploitation de 63 millions de francs à l'administration des monnaies et médailles.

Par conséquent, monsieur le ministre, ayant rapporté, dans le temps qui m'est imparti je l'espère, le budget des monnaies et médailles, je souhaite que vous apportiez au Sénat quelques apaisements.

Rien ne serait plus mauvais que de laisser cet établissement s'enfoncer dans le déficit structurel. L'arrêt des investissements de modernisation aurait des conséquences sur les travailleurs et sur l'ensemble des clients de cette administration, surtout les clients étrangers.

Par conséquent, au lieu de recourir à la solution de facilité qu'est la subvention budgétaire, il serait préférable d'envisager des méthodes de réorganisation qui sont tout à fait essentielles. (*Applaudissements.*)

**M. le président.** La parole est à M. le président de la commission des finances.

**M. Edouard Bonnefous, président, de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.** Je tiens à m'associer aux paroles du rapporteur spécial, M. Fourcade, qui a examiné ce budget avec une grande attention.

Il a eu raison de distinguer les difficultés de cet organisme et les efforts qui sont faits par son directeur dont je puis témoigner qu'ils ont toujours été intelligents, bénéfiques et prometteurs pour l'avenir de cette administration.

Malheureusement, il ne peut pas, à lui tout seul, régler le problème. C'est la raison pour laquelle M. Fourcade a marqué la nécessité de prendre des mesures qui ne visent, en aucune façon, la direction, mais plutôt les difficultés actuelles.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. Jacques Delors, ministre de l'économie et des finances.** Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, je voudrais remercier M. Fourcade pour son exposé allègre et sportif sur un sujet important. (*Sourires.*)

Je souhaite tout de suite couper court à toute assimilation entre l'administration des monnaies et médailles et une réflexion générale sur le secteur public. Il s'agit d'un élément particulier.

L'administration des monnaies et médailles est déficitaire depuis 1980, c'est-à-dire depuis que l'on a cessé, pour les raisons que vous connaissez, l'émission de la pièce d'argent de cinquante francs. C'est parce que j'ai eu d'autres préoccupations et que je ne veux pas adopter une solution de facilité que j'ai demandé cette subvention provisoire, de manière à préserver l'outil dont vous venez d'ailleurs de faire l'éloge.

En effet, j'aurais pu demander que l'administration émette de nouveau les pièces classiques de un, deux, cinq ou dix francs et y en a suffisamment en circulation pour l'instant, je n'ai pas voulu choisir cette solution de facilité.

Quelle est la solution ?

Il faut définir les moyens dont nous disposons, en s'appuyant, d'une part, sur les travaux d'analyse des coûts et des structures tarifaires des différents produits vendus par l'administration des monnaies et médailles — des travaux sont actuellement menés par la Cegos — et, d'autre part, sur une étude très complète des perspectives à moyen terme actuellement en cours de mon ministère et dont je possède déjà un premier rapport.

Que voulons-nous faire ? Nous voulons préserver cet outil de travail, doté d'un personnel de qualité. Les monnaies et médailles, c'est, en effet, un millier d'emplois dont certains de très haute qualification. L'hôtel des monnaies de Paris est à la fois un monument classé, un musée et un lieu de conception et de production. L'usine monétaire de Pessac est l'une des plus modernes du monde.

Compte tenu de ce potentiel de production et du patrimoine humain et culturel que représente l'administration des monnaies et médailles — elle fait d'ailleurs travailler de nombreux artistes — elle doit pouvoir développer ses activités à moyen terme en pratiquant notamment une politique commerciale plus dynamique dans le domaine des médailles et des monnaies étrangères où, croyez-moi, la concurrence est forte. Il faut bien entendu s'y adapter et c'est l'un des efforts que nous demandons à cette administration.

Pour l'avenir immédiat, nous avons le choix entre deux solutions. D'une part, comme l'a dit votre rapporteur, frapper une nouvelle pièce d'argent. Une telle décision permettrait un rééquilibrage rapide du budget annexe. D'autre part, recourir à la frappe de pièces commémoratives, à l'instar de ce qui existe dans la plupart des autres pays. Croyez bien que les mois qui viennent ne se passeront pas sans que de telles décisions soient prises, indépendamment des études que nous menons sur l'avenir à moyen terme et sur la politique commerciale de cette administration.

En attendant, afin que cette administration puisse vivre, je vous demande de maintenir la subvention à hauteur de 63 millions de francs. J'espère, dès l'an prochain, vous présenter un budget plus équilibré avec des perspectives optimistes pour l'avenir d'une administration qui est un bon outil de travail. *(Applaudissements sur les travées socialistes et communistes et sur les travées des radicaux de gauche.)*

**M. le président.** Personne ne demande plus la parole?...

Nous allons examiner les crédits concernant le budget annexe des monnaies et médailles figurant aux articles 47 et 48.

**Article 47.**

(Services votés.)

**M. le président.** « Crédits, 360 696 770 F. »

Personne ne demande la parole?...

Je mets aux voix les crédits figurant à l'article 47.

*(Ces crédits sont adoptés.)*

**Article 48.**

(Mesures nouvelles.)

**M. le président.** « I. — Autorisations de programme, 5 000 000 F. » — *(Adopté.)*

« II. — Crédits, 30 471 535 F. »

Par amendement n° 570, M. Fourcade, au nom de la commission des finances, propose de réduire ces crédits de 10 000 000 F.

La parole est à M. le rapporteur spécial.

**M. Jean-Pierre Fourcade, rapporteur spécial.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, comme je l'ai expliqué tout à l'heure, l'amendement de la commission des finances a pour objet non pas de priver l'administration des monnaies et médailles des moyens de fonctionner, mais d'appeler l'attention du Gouvernement sur le caractère tout à fait anormal du fonctionnement de cet établissement au moyen d'une subvention d'équilibre.

Par conséquent, il nous semble que le programme de frappe des monnaies françaises, la frappe d'une nouvelle pièce d'argent et la frappe des monnaies commémoratives sont trois solutions qui peuvent permettre d'envisager un plan de redressement étalé sur quelques années. Notre amendement était vraiment destiné à tirer la sonnette d'alarme, car il n'est pas convenable de laisser s'enfoncer dans le déficit structurel une administration bien dirigée, possédant un personnel compétent et ayant un grand rayonnement artistique. Car, dans quatre ou cinq ans, le déficit atteindra la moitié du chiffre d'affaires.

Monsieur le ministre, vous avez entamé deux démarches. D'une part, vous menez une réflexion à moyen terme avec des experts privés pour examiner l'appareil de production et la politique commerciale de cet établissement en essayant de valoriser les outils actuels.

D'autre part, vous nous avez dit que vous prendriez une décision dans l'année, c'est-à-dire avant le budget de l'année prochaine, soit sur la frappe d'une nouvelle pièce d'argent, soit sur la frappe de monnaies commémoratives, ce qui permettrait de réduire le déficit structurel dès 1982 et de présenter un projet de budget pour 1983 aussi proche que possible de l'équilibre.

C'est bien l'enseignement que vous prenez devant le Sénat, monsieur le ministre?

**M. Jacques Delors, ministre de l'économie et des finances.** C'est bien cela.

**M. Jean-Pierre Fourcade, rapporteur spécial.** Dans ces conditions, et compte tenu du fait que nous tenons à marquer la sympathie que le président de la commission des finances, le

rapporteur et tous les membres de la commission portent à l'administration des monnaies et médailles, nous retirons notre amendement.

**M. Jacques Delors, ministre de l'économie et des finances.** Je vous en remercie.

**M. le président.** L'amendement n° 570 est retiré.

Personne ne demande la parole?...

Je mets aux voix les crédits figurant à l'article 48.

*(Ces crédits sont adoptés.)*

**M. le président.** Nous avons terminé l'examen des crédits concernant le budget annexe des monnaies et médailles.

Le Sénat voudra sans doute interrompre ses travaux jusqu'à vingt et une heures quarante-cinq. *(Assentiment.)*

**M. Jacques Descours Desacres.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. Descours Desacres.

**M. Jacques Descours Desacres.** Un certain nombre de mes collègues seraient, je crois, heureux de savoir comment la présidence envisage le déroulement de la séance de ce soir.

**M. le président.** Nos travaux, je l'ai dit, reprendraient à vingt et une heures quarante-cinq avec l'examen du budget du ministère du travail. Nous n'aborderions que demain matin la discussion des articles de la deuxième partie.

**M. Jacques Descours Desacres.** Je vous remercie, monsieur le président.

**M. le président.** Il n'y a pas d'opposition?...

Il en est ainsi décidé.

La séance est suspendue.

*(La séance, suspendue à dix-neuf heures trente, est reprise à vingt et une heures cinquante, sous la présidence de M. Maurice Schumann.)*

**PRESIDENCE DE M. MAURICE SCHUMANN,**  
vice-président.

**M. le président.** La séance est reprise.

**Solidarité nationale, Santé, Travail (suite).**

III. — TRAVAIL ET I. — SECTION COMMUNE

**M. le président.** Le Sénat va examiner les dispositions du projet de loi concernant les crédits inscrits aux lignes « Solidarité nationale, Santé, Travail ». III. — Travail et I. — Section commune.

La parole est à M. le ministre du travail.

**M. Jean Auroux, ministre du travail.** Monsieur le président, mesdames et messieurs les sénateurs, au moment où s'ouvre le débat concernant les crédits du ministère du travail, vous connaissez les chiffres du chômage.

Le Gouvernement entend jouer le jeu de la vérité. Ainsi le ministère du travail se donnera pour principe de communiquer régulièrement aux élus et à l'opinion publique tous les éléments objectifs de la réalité sociale et économique de notre pays pour qu'en ces moments difficiles ceux qui détiennent une part du pouvoir politique ou du pouvoir économique prennent toutes leurs responsabilités, alors même qu'un dispositif exceptionnel de lutte contre le chômage a été mis en place par le Gouvernement.

Chacun sait bien, notamment ceux qui, à un titre ou à un autre, ont à connaître de la vie économique, que ce n'est pas en six mois que peut être redressée la situation d'une entreprise en difficulté et qu'il faut plusieurs exercices budgétaires pour qu'elle recouvre sa santé économique. Qui peut honnêtement prétendre le contraire? Eh bien! C'est aujourd'hui l'entreprise France que nous avons trouvée en difficulté et que nous avons décidé de remettre sur les rails de la prospérité et de la reconquête de l'emploi.

L'attachement que nous éprouvons tous pour notre pays doit conduire chacun d'entre nous à apporter réellement sa contribution au redressement national. Qui peut, en effet, ignorer les dégâts sociaux dus à un chômage massif, dans les villes, où les tensions ne peuvent que s'accroître quand le ghetto s'ajoute au non-emploi, dans les villages, qui meurent parce que

la petite usine va fermer ses portes, dans les familles, où l'on se soignera moins bien et où les études des enfants seront peut-être compromises ?

Le Gouvernement a pris ses responsabilités. Le projet de budget en très forte progression que j'ai l'honneur de vous présenter répond à l'ambition qui est la nôtre de stabiliser et d'inverser la courbe du chômage en 1982.

Aussi s'agit-il d'un budget d'action orienté par une stratégie claire et dynamique.

En effet, ce budget est d'abord celui de la solidarité entre ceux qui ont un emploi et ceux qui n'en ont pas. Cohérent avec la politique de croissance économique qu'a arrêtée le Gouvernement, il fournit les moyens d'assurer un nouveau partage du travail sans obérer trop lourdement les entreprises.

Ensuite, ce budget traduit le souci du Gouvernement de voir s'intensifier un dialogue social responsable sur lequel s'appuiera une politique contractuelle active.

Les seuls crédits de la section « Travail » s'élèvent à plus de 40 milliards de francs, en augmentation de plus de 21 milliards par rapport à 1981, soit un taux de progression exceptionnel de 113 p. 100. Si l'on retire les crédits d'indemnisation du chômage, qui représentent désormais un peu plus de 71 p. 100 des dépenses ordinaires, l'augmentation — je le souligne — reste néanmoins supérieure à 62 p. 100 : 11,5 milliards de francs contre un peu plus de 7 milliards l'an dernier.

Longtemps inférieure à 1 p. 100, la part du budget « Travail » dans le budget général de l'Etat, après avoir atteint progressivement 3 p. 100 au cours des dernières années, passera ainsi à plus de 5 p. 100 en 1982.

Ces chiffres, qui sont le reflet des choix opérés, montrent clairement que le Gouvernement met ses actes en conformité avec son discours.

Le projet de budget du travail marque d'abord un renforcement de la solidarité à l'égard des Françaises et des Français privés d'emploi. La contribution de l'Etat à l'effort de solidarité financière en faveur des chômeurs s'accroît considérablement par rapport au projet de budget de l'an dernier, dont les prévisions de dépenses ont dû être notablement corrigées.

Les crédits d'indemnisation du chômage passent ainsi de 11,7 milliards à 28,5 milliards de francs, soit une augmentation de 143 p. 100. Cette très forte progression correspond essentiellement à l'évolution de la contribution conventionnelle de l'Etat au financement de l'union nationale interprofessionnelle pour l'emploi dans l'industrie et le commerce, l'U.N.E.D.I.C., au titre du « fonds national du chômage ». En 1982, cette contribution prendra deux formes.

D'une part, la subvention habituelle de l'Etat à l'U.N.E.D.I.C. sera portée à 21,7 milliards de francs. L'ampleur de l'augmentation, de l'ordre de 10,5 milliards de francs, résulte notamment — je tiens à le souligner tout en le regrettant — de la sous-estimation systématique des dépenses de chômage pratiquée par le précédent gouvernement.

Un crédit supplémentaire de 6 milliards de francs sera affecté, à titre exceptionnel, à l'U.N.E.D.I.C. Cette décision a été motivée par la volonté du Gouvernement de ne pas accroître les charges pesant sur les entreprises et sur les salariés au titre de l'assurance chômage. Cette mesure, vous le savez, sera financée par un appel à la capacité contributive des foyers fiscaux les plus aisés.

Le renforcement de la solidarité se caractérise également par la participation financière de l'Etat au fonctionnement du nouveau régime d'indemnisation du chômage dans les départements d'outre-mer, qui est entré en application le 1<sup>er</sup> septembre 1980. Celle-ci passe de 32 à 123 millions de francs, soit une augmentation de plus de 280 p. 100, compte tenu des 42 millions de francs ouverts lors du dernier collectif.

En outre, l'Etat maintiendra son effort au profit des chantiers de développement local dans les départements et territoires d'outre-mer, les crédits inscrits à ce titre croissant de 62,7 à près de 73 millions de francs. Ces chantiers s'adressent, en effet, à une population particulière, sans référence de travail suffisante pour pouvoir bénéficier du régime normal d'indemnisation.

Solidarité encore : les dotations relatives à l'application de la deuxième convention sociale de la sidérurgie, prorogée d'un an à compter du 30 juin 1981, sont multipliées par plus de six, passant de 427 millions de francs à près de 2,7 milliards de francs. Elles permettront essentiellement le financement des ressources garanties par cette convention aux salariés mis en dispense d'activité à l'âge de cinquante ans ou en cessation

anticipée d'activité à cinquante-cinq ans. Je rappelle, à cet égard, que le collectif budgétaire du mois d'août dernier a autorisé l'ouverture d'un crédit supplémentaire de près de 750 millions de francs pour faire face à la situation sociale que nous avons trouvée dans la sidérurgie.

Ces dispositions, qui accompagnent la nationalisation de ce secteur, permettront de préparer dans des conditions sociales convenables la réorganisation de ce secteur industriel.

Solidarité enfin : un crédit de 82 millions de francs a été inscrit au fonds national de l'emploi au titre de l'aide de secours exceptionnelle, remboursée intégralement par l'Etat, qui est allouée par les services de l'U.N.E.D.I.C. aux travailleurs sans emploi ayant épuisé leurs droits à l'indemnisation.

Je compte, à ce sujet, réexaminer ce problème difficile des « fin de droits » avec les partenaires sociaux au sein de l'U.N.E.D.I.C. lors des discussions sur l'équilibre financier de l'ensemble du système d'assurance chômage, discussions que j'engagerai avec eux dès le début de l'année prochaine. En attendant, j'ai donné des instructions pour que soient examinés favorablement tous les cas sociaux et toutes les situations difficiles qui pourraient être soumis aux Assedic par ceux qui arrivent actuellement en fin d'allocations normales.

Je profiterai aussi de l'opportunité de la présentation de ce budget au Sénat pour adresser les remerciements officiels du Gouvernement aux partenaires sociaux de l'U.N.E.D.I.C. qui, après quelques semaines, se sont mis d'accord sur la mise en place des contrats de solidarité par le biais de la préretraite totale ou de la préretraite partielle, qu'ils ont traduite par des mécanismes conventionnels signés ces jours-ci. Je suis en mesure d'indiquer à cette Assemblée que, pour ma part, j'ai signé les décrets concernant les contrats de solidarité de préretraite totale et de préretraite progressive, ce soir, avant de venir en séance.

Ce budget de solidarité est aussi, je le souligne, un budget d'action. Nous avons engagé, en concertation avec tous les partenaires sociaux la réforme du service public de l'emploi constitué principalement par l'agence nationale de l'emploi et par l'A.F.P.A., l'association pour la formation professionnelle des adultes, dont, vous le savez, j'assume la tutelle.

L'effort consenti à cet égard est considérable, puisque la subvention de fonctionnement de l'agence nationale pour l'emploi passe de 1 milliard de francs à près de 1 milliard et demi de francs, soit une croissance de l'ordre de 39 p. 100. Cette augmentation correspond notamment au coût en année pleine des 450 emplois créés par le collectif d'août 1981 et à la création de 1 000 emplois supplémentaires ainsi qu'à l'intégration de 263 vacataires à plein temps.

Cette agence va employer un peu plus de 10 000 personnes et, pour informer le Sénat, je voudrais donner quelques points de comparaison : pour le même service, la Grande-Bretagne dispose d'un effectif supérieur à 17 000 personnes, la République fédérale d'Allemagne dispose de plus de 25 000 personnes.

Ces moyens supplémentaires permettront notamment de préparer, dès 1982, la déconcentration de l'agence, qui sera intégrée dans le grand service public de l'emploi. Une meilleure association des élus et de tous les partenaires sociaux — professionnels et syndicaux — au niveau régional sera recherchée.

Plus particulièrement, l'effort sera orienté vers le développement des actions d'orientation et de placement des demandeurs d'emploi, l'amélioration des relations avec les entreprises, le dédoublement d'unités et la transformation des antennes les plus importantes en agences. La coordination sera améliorée avec l'association pour la formation professionnelle des adultes, qui doit apporter un concours désormais renforcé à la formation des demandeurs d'emploi pour permettre une véritable insertion professionnelle.

Sa subvention de fonctionnement passe de 1,5 milliard de francs à près de 2 milliards de francs, soit une progression de plus de 27 p. 100. Cette augmentation correspond au coût, en année pleine, des 300 emplois créés par le collectif d'août, à la création de 250 emplois nouveaux, aux ajustements salariaux et surtout, comme j'ai déjà eu l'occasion de le souligner dans cette enceinte, à la remise à niveau progressive des moyens de fonctionnement et de matériel. Les emplois ainsi créés s'ajoutent aux 9 080 emplois existants, dont le nombre était bloqué depuis deux ans.

Ces moyens nouveaux permettront là aussi d'engager la déconcentration de cette association. Sa réorganisation doit la mener à accroître prioritairement son intervention directe et indirecte à la reconversion des demandeurs d'emploi. En outre, elle pourra être conduite à confier la formation de diverses caté-



gories de demandeurs d'emploi à d'autres organismes d'intérêt public, notamment à ceux qui bénéficient d'une gestion paritaire, de telle sorte que puisse se constituer de manière décentralisée, en faveur des demandeurs d'emplois, un vaste réseau diversifié auquel les chômeurs pourront faire appel, ainsi que les entreprises, en fonction des besoins et des nécessités locales.

Cette déconcentration qui maintient, pour les deux établissements dont j'ai parlé, soit l'A. N. P. E. et l'A. F. P. A., le statut national des personnels et l'unité de chacune des institutions qui le composent, constitue la première étape vers une décentralisation qu'il conviendra d'engager en accord avec les partenaires sociaux.

J'indique au Sénat que nous serons sans doute, parmi toutes les administrations de l'Etat, une des premières à régionaliser notre fonction publique pour qu'en cette matière d'emploi nous soyons particulièrement près des besoins et particulièrement efficaces quant aux solutions.

Action aussi face aux licenciements économiques qui constituent une préoccupation majeure du Gouvernement; à cet égard, le ministère du travail a développé une série d'instruments de prévention.

Tout d'abord, comme vous le savez, il s'agit du recours accru au chômage partiel qui constitue un moyen pouvant permettre aux entreprises de différer, de supprimer ou en tout cas de réduire leurs projets de licenciements en permettant à leurs salariés de maintenir leur contrat de travail, notamment lorsque les difficultés économiques sont passagères.

Aussi les crédits d'indemnisation du chômage partiel, dont la durée a été portée par nos soins de 400 heures à 600 heures, passent-ils de 285 millions de francs à plus de 600 millions de francs, soit plus de 110 p. 100 d'augmentation.

De même, dès le collectif de 1981, un mécanisme d'audit a été mis en place et un crédit ouvert à hauteur de 5 millions de francs pour aider l'inspection du travail à apprécier la réalité économique des licenciements et chercher les solutions alternatives permettant de les limiter, voire de ne pas y recourir.

Cette action nouvelle est prolongée en 1982 par un crédit de 10 millions de francs. Ce mécanisme s'inscrit naturellement dans les dispositions, dont vous aurez prochainement à débattre, relatives au renforcement des pouvoirs du comité d'entreprise en la matière, ou à la modification des tribunaux de commerce, et de la fonction de syndic et, d'une manière plus générale, au traitement des entreprises en difficulté. Vous serez prochainement saisis de ces textes par M. le garde des sceaux et par moi-même.

Cette action nouvelle est, de plus, complétée par la création de vingt-deux économistes d'entreprise, qui seront installés dans chacune des régions pour examiner, en liaison avec les représentants des ministères de l'industrie et de l'économie, les problèmes des entreprises en difficulté.

Action, toujours, s'agissant de la création d'emplois : des crédits nouveaux permettant le financement d'emplois d'initiative locale sont également inscrits au budget des charges communes, mais il appartient au ministère du travail de les gérer. Je rappelle, à cet égard, que l'aide qui est offerte aux collectivités locales passe de 24 000 à 36 000 francs par emploi créé.

Cette action propre du ministère du travail s'accompagne de son intervention dans les structures administratives telles que le C.I.A.S.I. ou les C.O.D.E.F.I. En liaison avec mon collègue M. Jacques Delors, je mets au point des dispositions nouvelles qui permettront aux représentants des salariés d'être mieux écoutés et plus entendus, dans le cas d'entreprises en difficulté ou de reprise d'entreprises aussi bien au niveau départemental que national.

Enfin, le fonds national de l'emploi — comme je vous l'indiquais tout à l'heure — sera l'instrument opérationnel privilégié de la mise en œuvre des contrats de solidarité. Il s'agit d'un instrument de développement de l'emploi, dont M. le Premier ministre, vous le savez, a souligné l'importance.

Je rappelle à cet égard pour tous ceux qui seraient intéressés d'une façon plus précise que les demandes de contrats de solidarité seront instruites dans chaque département par les directions départementales du travail et de l'emploi dépendant de mon ministère.

Par ailleurs, les mesures en faveur des jeunes ont reçu leur traduction budgétaire dès le collectif de l'été dernier dans le budget des services généraux du Premier ministre — stages de préparation à la vie professionnelle et stages pratiques en entreprises — où au budget des charges communes pour ce qui relève de l'exonération des charges sociales. Seul le

financement des contrats « emploi-formation » est imputé directement au budget du ministère du travail. La dotation correspondante passe de 851 millions de francs à 1 357 millions de francs.

Je profite de l'opportunité pour indiquer que les contrats « emploi-formation », malgré des contraintes complémentaires que nous avons fixées pour la protection des stagiaires, ont eu plus de succès cette année que l'année dernière à la même époque. Au total, près de 220 000 jeunes ont pu bénéficier du plan « avenir-jeunes », dont vous avez bien sûr entendu parler.

Globalement, ce plan « avenir-jeunes » représente pour l'Etat un effort financier d'environ 7 milliards de francs et devrait permettre l'insertion professionnelle d'environ 620 000 jeunes, femmes ou — je le signale — travailleurs âgés de plus de quarante-cinq ans.

Enfin, j'évoquerai la politique d'insertion des travailleurs handicapés. Dans ce domaine, nous préparons une réforme fondée sur la recherche d'une autonomie accrue de ces travailleurs et aussi — j'allais dire surtout — sur la simplification des procédures qui constituent souvent, pour les personnes en difficulté, un handicap supplémentaire.

Des moyens nouveaux seront dégagés. La dotation relative à la garantie de ressources, complément de rémunération pouvant être assuré à tout handicapé exerçant une activité professionnelle, passe de 1,2 milliard de francs à 1,5 milliard de francs.

Les crédits de subvention destinés aux équipes de préparation et de suite passent à 7 millions de francs, soit une progression de plus de 57 p. 100, ce qui permettra d'asseoir le dispositif, qui n'est composé actuellement que d'une dizaine d'équipes pour toute la France.

De même, les subventions de fonctionnement aux ateliers protégés, au nombre de quatre-vingt-dix-huit, et aux centres de distribution de travail à domicile, sont portées à 28,5 millions de francs, soit une augmentation supérieure à 20 p. 100. Les subventions d'équipement aux ateliers protégés, principalement utilisées pour l'acquisition de matériel de production, passent, en crédits de paiement, de 1 à 4 milliards de francs.

Budget de solidarité, budget d'action, c'est enfin un budget volontariste pour modifier les relations du travail dans le sens d'une véritable citoyenneté des travailleurs.

L'amélioration de l'emploi passe aussi par un meilleur fonctionnement social des entreprises. A cet égard, je considère que le développement de la négociation que je propose dans mon rapport est un élément clé pour atteindre cet objectif.

L'accroissement du rôle des institutions représentatives doit faire des travailleurs des acteurs du changement dans l'entreprise : extension de l'implantation des instances syndicales ou représentatives, moyens supplémentaires en crédits d'heures, en formation, en capacité d'expertise, élargissement de la fonction des comités d'entreprise, dans le sens d'un suivi économique réel.

Le projet de budget traduit lui-même la volonté de développer la concertation sociale. En particulier, il est illusoire de souhaiter cette orientation si l'on ne donne pas les moyens de se renforcer aux organisations syndicales. Ainsi, les pouvoirs publics veilleront au renforcement du fait syndical dans le cadre du pluralisme auquel nous réaffirmons notre attachement, au développement et au maintien du respect des libertés syndicales telles qu'elles sont prévues par la loi. Les subventions destinées à développer la formation sociale et économique de leurs membres et à permettre à ces organisations de disposer de structures d'étude et de réflexion, notamment là où elles sont très souvent mises à contribution par les différents ministères — celui du travail en particulier — progresseront de près de 54 p. 100.

En ce qui concerne les conseils de prud'hommes, des aménagements de nature législative vous seront soumis dès l'année prochaine en vue d'améliorer le fonctionnement de cette institution : organisation de nouvelles élections; amélioration du statut des conseillers; renforcement des actions de formation et création d'un conseil supérieur de la prud'homie.

Dans le milieu du travail, l'effort est complété par une action renforcée en ce qui concerne l'hygiène, la sécurité et les conditions de travail.

En matière de risques professionnels, l'objectif poursuivi est d'élargir le domaine de la prévention et de renforcer nos moyens d'action. Ainsi, le budget que je vous propose inclut-il la création de quinze emplois d'ingénieur régional de sécurité, qui s'ajouteront aux sept existants et seront à la disposition des inspecteurs du travail.

Les subventions d'équipement destinées à renforcer les investissements expérimentaux en matière d'amélioration des condi-

tions de travail font l'objet d'une augmentation de 40 p. 100. En outre, la subvention de fonctionnement allouée à l'A. N. A. C. T. — agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail — est actualisée à plus de 16 p. 100.

D'autre part, j'attache le plus grand prix au renforcement de la médecine du travail. Dans cet esprit, j'ai proposé au président Laroque d'animer un groupe de travail qui me fera très prochainement des propositions portant sur les points suivants : le statut du médecin du travail, afin de garantir réellement sa liberté et son indépendance à l'égard de tous ; la formation initiale ou continue du médecin du travail, afin qu'il s'adapte rapidement au changement des techniques et des conditions de travail ; enfin, la recherche, point lié au précédent, car pour être efficace, le médecin du travail doit disposer de toutes les données et de toutes les informations.

Ce budget permet aussi un renforcement et une amélioration notable de mes services extérieurs et de l'inspection du travail. Un effort important, engagé déjà avec le collectif d'août, qui a permis la création de 400 emplois, est poursuivi en matière d'effectifs et de moyens d'accompagnement des services extérieurs. Les effectifs sont à nouveau accrus de 700 emplois, dont 72 nouveaux inspecteurs du travail et 400 contrôleurs.

Je précise au Sénat que la formation d'un inspecteur du travail, à l'Institut national du travail, s'effectue en dix-huit mois, et que là où il y a carence, un tel délai sera nécessaire pour corriger la situation.

Ces créations d'emploi permettront le renforcement des sections d'inspection du travail, une amélioration de l'accueil du public et l'amélioration de l'encadrement des directions régionales ou départementales. Quant à l'Institut national du travail, qui est situé près de Lyon, qui forme ces inspecteurs et en assure la formation continue, il voit ses crédits augmenter de 62 p. 100.

J'ajoute que nous avons prévu d'inclure dans le programme des études de cet institut une formation économique permettant aux inspecteurs du travail d'être mieux à même d'apprécier les situations auxquelles ils sont confrontés.

Mesdames, messieurs les sénateurs, dans cette présentation très technique, forcément un peu longue, s'agissant d'un ministère essentiel, notamment en cette période, j'ai indiqué nos objectifs et nos moyens.

Le budget qui vous est présenté est un budget de solidarité, comme je l'ai indiqué, mais c'est aussi, ce qui est nouveau, un budget d'action en faveur de l'emploi, un budget d'animation en faveur du dialogue social.

Qu'il me soit permis d'ajouter, en conclusion, que l'action du ministère du travail ne serait pas perçue dans sa totalité si je n'évoquais pas ici l'activité permanente des quelque 35 000 agents dont j'assure la tutelle et qui sont, pour la plupart, en permanence sur le terrain. Je tiens à leur rendre hommage ici pour leur compétence et leur dévouement dans un contexte difficile.

Enfin, comment ne pas évoquer les deux grandes réformes structurelles qui, préparées dans la concertation en moins d'un an — cette concertation ne s'arrêtera pas, je vous le promets — modifieront en profondeur le paysage social et économique de notre pays : la réduction du temps de travail et la réforme du code du travail.

Vous en serez saisis le moment venu et nous aurons alors l'occasion de nous revoir. Ces réformes vont dans le sens du développement économique et du progrès social de notre pays, deux éléments de dynamisme que nous ne voulons pas opposer parce que nous les percevons et que nous nous efforçons de les faire percevoir comme étant complémentaires. Dans la conjoncture actuelle, c'est une grande ambition pour un ministère essentiel.

Ces projets vous seront soumis, monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs très prochainement. Nous espérons qu'ainsi pourra être ouvert aux travailleurs de France et à tous ceux qui font vivre notre pays un nouvel espace de démocratie, c'est-à-dire de responsabilité, de liberté et de progrès. (Applaudissements sur les travées socialistes et communistes. — M. Paul Pillet applaudit également.)

**M. le président.** La parole est à M. le rapporteur spécial.

**M. André Fosset, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.** Monsieur le ministre, la présentation que vous venez de faire des propositions budgétaires du Gouvernement pour le département dont vous avez la charge me permettra de

limiter mon propos à l'expression des réflexions qu'inspirent ces propositions à notre commission des finances.

Cependant, il incombe au rapporteur du budget du travail de présenter les dotations de la section commune à ce ministère et à ceux de la solidarité nationale et de la santé. J'en dirai donc quelques mots.

Le total des dotations proposées à cette section s'élève à 1 255,5 millions de francs soit, par rapport au budget initial de 1981, une progression de 25 p. 100 s'analysant en une augmentation de 60 p. 100 des crédits de paiement et autorisations de programme et une progression de 23,6 p. 100 des dépenses de fonctionnement que rendent nécessaires, pour une part, les revalorisations indiciaires des traitements, des indemnités et des pensions et, pour une autre part, la création de 92 emplois nouveaux ainsi que divers ajustements aux crédits de matériels.

Les dépenses en capital enregistrent, au titre des autorisations de programme, une hausse de 39,6 p. 100 intéressant surtout les équipements administratifs : acquisitions de locaux, rénovations et aménagements.

Si ce n'est pour noter le renversement sur la tendance observée l'an dernier à la réduction des dotations, ces propositions n'appellent d'autre observation de votre commission que l'expression de sa désapprobation.

Il n'en va pas de même pour les crédits du ministère du travail.

Une augmentation de 114 p. 100 de ces crédits sur le budget initial de 1981, alors que le taux moyen d'augmentation des crédits civils est de 29,2 p. 100, soulève bien des inquiétudes que les propos gouvernementaux n'ont pas encore réussi à apaiser.

Bien que vous ayez évoqué, monsieur le ministre, et nous vous en remercions, les diverses actions que vous comptez entreprendre dans différents domaines, je m'en tiendrai, pour ma part, afin de respecter la brièveté recommandée aux rapporteurs, aux observations portant sur les aspects financiers de ces actions, puisque c'est de propositions financières que nous sommes saisis ce soir.

« Ce budget — dites-vous — est d'abord l'expression de la solidarité nationale envers ceux qui ont perdu leur emploi ». Pour ce qui me concerne, je serais tenté de substituer à la locution adverbiale « d'abord », l'adverbe « essentiellement ».

Sur les 40 milliards de francs de ce budget, 37,5 milliards de francs, soit, pour les contribuables de ce pays, une charge quotidienne de plus de 10 milliards de centimes, figurent au titre IV qui, à lui seul, occupe une part représentant 94 p. 100 du budget du travail.

Ce budget est donc bien un budget d'intervention enregistrant une augmentation de 20,7 milliards de francs sur le montant de l'an dernier.

Et cette augmentation n'est pas la conséquence de mesures nouvelles, mais la simple application indexée des dispositions mises en œuvre par les précédents gouvernements à un nombre beaucoup plus important de personnes privées d'emploi.

Il reste donc 1,4 milliard de francs, soit 3,5 p. 100 de l'ensemble du budget, pour les nouvelles formes d'intervention. Il est vrai qu'aux dotations figurant au budget du ministère du travail s'en ajoute une de 2 milliards de francs inscrite à celui des charges communes pour le « financement d'incitations à l'emploi », dont il semble que le ministère du travail et le secrétariat d'Etat à la formation professionnelle se disputent pour l'heure la gestion, mais qui sera probablement consacrée au financement de mesures qu'édicteront les ordonnances, sans que le contrôle parlementaire soit à même de s'exercer sur les modalités de financement.

La répartition des dotations de ce titre IV est précisée dans mon rapport écrit et M. le ministre du travail vient d'en rappeler les orientations. Je ne les évoquerai donc que pour indiquer les principales observations qu'elles suscitent de la part de votre commission des finances.

C'est d'abord un constat décevant.

La situation de l'emploi continue de s'aggraver, et elle s'aggrave quantitativement et qualitativement.

Du 1<sup>er</sup> juillet au 1<sup>er</sup> décembre, le nombre des demandeurs d'emploi s'est accru de plus de 350 000. La durée moyenne du chômage s'accroît également : en septembre 1981, le nombre des demandeurs d'emploi inscrits depuis plus d'un an a progressé de 24 p. 100 sur septembre 1980. Le chômage frappe désormais une catégorie d'âge relativement épargnée jusqu'à

présent, celle des 25-49 ans qui, en un an, a progressé de 29 p. 100. Enfin, pour la première fois depuis 1977, il atteint les travailleurs spécialisés dont l'effectif s'est accru de 43 p. 100 en un an.

A cet égard — je me fais ici l'interprète en particulier du président de notre commission des finances — il nous semble que les mesures prises ou annoncées pour les travailleurs étrangers ne soient pas de nature à contribuer à une réduction du chômage.

**M. Edouard Bonnefous**, président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Très bien !

**M. André Fosset**, rapporteur spécial. Second facteur d'inquiétude : la situation financière de l'U.N.E.D.I.C.

Les années précédentes, votre commission des finances avait critiqué le mode de calcul de la subvention de l'Etat. Elle donne acte avec satisfaction au Gouvernement de l'opportune correction qu'il a apportée en établissant les prévisions sur des bases plus réalistes.

Cependant, elle observe qu'en dépit d'une forte revalorisation, au collectif de 1981, de la subvention de l'Etat, le déficit en flux de l'U. N. E. D. I. C., pour cet exercice, s'annonce comme devant avoisiner quatre milliards de francs et que, pour les six premiers mois de 1982, le déficit prévisionnel semble devoir être de l'ordre de huit milliards de francs. Cette insuffisance globale d'environ douze milliards de francs a été couverte pour moitié par l'emprunt et pour moitié par l'impôt de solidarité, dont le Gouvernement nous affirme qu'il sera exceptionnel.

A cet égard, certains membres de votre commission, ainsi que le rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales, qui nous a fait le plaisir de participer à ses travaux, ont vivement regretté que certaines catégories sociales, notamment les fonctionnaires et les professions indépendantes, participent moins que d'autres à l'effort de solidarité nationale.

Quoi qu'il en soit, il est clair que nous ne sommes pas encore parvenus à la période de décroissance du chômage puisque, en commentant les dernières statistiques, le ministère du travail se contente de signaler un « ralentissement de l'augmentation ». Qu'en termes galants ces choses-là sont dites ! (*Mouvements divers sur les travées socialistes et communistes.*)

Le nombre de personnes à indemniser ne semble donc pas devoir être réduit d'ici à la fin juin prochain et les autres charges de l'U. N. E. D. I. C. paraissent devoir être encore alourdies par l'accroissement spectaculaire du nombre des bénéficiaires de la garantie de ressources versée par les Assedic, ainsi que par la prise en charge de la moitié du surcoût du partage du travail des salariés ayant atteint cinquante-cinq ans devant résulter de l'application des contrats de solidarité.

Tout cela conduit à redouter que l'U.N.E.D.I.C. n'ait de nouveau à faire face, en juin prochain, à un déficit qu'il faudra combler, et il est regrettable, s'agissant d'une prévision pouvant être dès maintenant formulée, qu'il n'en soit pas tenu compte dans les propositions budgétaires.

Un autre motif d'inquiétude de votre commission résulte de la constatation qu'il existe encore 600 000 demandeurs d'emploi ne percevant pas d'aide : personnes hors champ d'application du régime ; personnes ayant travaillé mais sans contrat de travail ; travailleurs saisonniers pendant la période de travail saisonnier ; démissionnaires dont la démission n'a pas été reconnue légitime ; jeunes en période d'attente, et, surtout, ceux qu'on appelle les « fins de droit ».

Entre janvier 1980 et avril 1981, 18 247 personnes ont cessé d'être indemnisées parce qu'elles avaient perçu la totalité des droits auxquels elles pouvaient prétendre, prorogation comprise.

L'aide de secours exceptionnel attribuée en application de la convention du 24 février 1981 par le fonds national de l'emploi, subordonnée à des conditions trop rigoureuses, ne bénéficie qu'à un nombre trop réduit de personnes ; et cependant, l'allongement constaté de la durée du chômage risque d'accroître le besoin. La mesure récemment prise de maintien en faveur des intéressés de l'assurance-maladie de la sécurité sociale est positive mais ne suffit pas à résoudre le problème fondamental de leur subsistance.

Votre commission s'est également préoccupée des conditions d'application de la convention sociale de la sidérurgie.

Là encore, il s'agit de la pure et simple prorogation, jusqu'au 30 juin 1982, de la durée d'application d'une convention signée le 24 juillet 1979.

De prime abord, une mesure ainsi présentée semblerait ne devoir conduire qu'à une reconduction, avec actualisation, des crédits de l'année précédente.

Cette fois, les choses sont bien différentes.

Durant la période initialement prévue, le nombre de personnes arrivant à l'âge requis pour pouvoir en bénéficier était relativement faible.

C'est si vrai que les dotations inscrites à ce titre aux précédents budgets ne parvenaient pas à être consommées.

Or, passant de 506 millions, en 1981, à 2 777 millions, pour 1982, cette dotation marque une progression voisine de 450 p. 100, consécutive, pour une part vraisemblablement, à des erreurs d'estimation et, pour une autre part sans doute, à l'augmentation sensible du nombre d'ouvriers sidérurgistes parvenant, en 1982, à cinquante ans, âge auquel ils peuvent bénéficier de la dispense d'activité. Il en résulte pour les finances publiques une charge qui pèsera durant de longues années sans qu'il ait pu être établi qu'un contrôle efficace d'absence d'activité interdisait le travail clandestin.

Le fonds national pour l'emploi enregistré, sur le budget initial de 1981, une progression de 54 p. 100 : 859 millions, qui permettront de poursuivre, en les adaptant aux besoins, les actions antérieurement entreprises aux titres des contrats emploi-formation, du chômage partiel et d'un nouveau pacte pour l'emploi que les aspirations au changement ont conduit à baptiser « plan avenir jeunes », sans que les modestes aménagements apportés et les résultats enregistrés à ce jour permettent à votre commission des finances d'atténuer les réserves qu'elle avait formulées les années précédentes sur l'efficacité réelle de cette action.

Quant aux actions nouvelles, trois d'entre elles paraissent devoir être mentionnées.

Tout d'abord, la mise en place d'audits économiques et sociaux qui auront à rechercher les possibilités de solutions industrielles et financières évitant aux entreprises en difficulté de recourir aux licenciements économiques.

Ensuite, l'accroissement des moyens destinés à la formation économique et sociale des travailleurs appelés à exercer des responsabilités syndicales par une augmentation de 54 p. 100 des subventions attribuées à ce titre aux organisations syndicales et sur l'emploi desquelles votre commission estime que le Parlement doit être mieux éclairé.

Enfin, la formation des conseillers prud'hommes prise désormais totalement en compte par le ministère du travail qui, n'ayant pas consommé les crédits mis à sa disposition l'an dernier, semble espérer être doté l'an prochain d'un beaucoup plus robuste appétit.

Une autre forme d'action suscite de notre part, une interrogation : celle qui concerne la création de comités locaux de l'emploi qu'a recommandée aux préfets et aux directeurs régionaux et départementaux du travail et de l'emploi une circulaire du 27 octobre, laissant dans l'obscurité les caractéristiques de ces comités — composition, attributions, moyens d'action.

Nous espérons que vous nous apporterez tout à l'heure, monsieur le ministre, les précisions qui nous sont demandées de toutes parts sans que nous soyons actuellement en mesure de les fournir.

En comparaison des évolutions qui viennent d'être évoquées paraissent bien modestes à votre commission les efforts entrepris en faveur de l'A. F. P. A.

Convaincue de la nécessité de développer et d'adapter plus exactement aux besoins la formation professionnelle des adultes, votre commission a été unanime à regretter les retards constatés, en 1981, dans l'action de reconversion des formations qui ne trouvent plus de débouchés, pour regretter également que la faible progression des autorisations de programme concernant la modernisation pédagogique — les enseignants aussi ont besoin d'adapter leurs connaissances — la substitution de sections et le fonds de renouvellement des matériels, loin de permettre le rattrapage de ce retard, soit de nature à l'aggraver encore.

Une nouvelle fois, des dotations sont prévues pour renforcer les moyens de l'agence nationale pour l'emploi. Aux 500 emplois créés en 1980, auxquels se sont additionnées 610 créations pour 1981, sont encore ajoutées 1 000 créations pour 1982, ce qui portera à 10 633 agents l'effectif total de l'agence, soit une progression de 19 p. 100 pour un budget de 1 474 millions de francs, en augmentation de 39 p. 100 par rapport aux crédits inscrits en 1981.

En dépit du constant développement des moyens de l'agence, le taux des placements qu'elle réalise demeure stable.

Aussi la majorité de votre commission, qui observe qu'en Grande-Bretagne et en République fédérale d'Allemagne les attributions des organismes analogues sont largement plus étendus, exprime-t-elle sa vive inquiétude devant ces créations sans résultat substantiel, de nombreux postes représentant une lourde charge qui pèsera durablement sur les finances publiques.

Ainsi que je l'avais indiqué au début de mon propos, j'ai voulu m'en tenir, comme il convient au rapporteur de la commission des finances, à l'exposé des mesures comportant des incidences financières.

Votre commission n'a pas pour autant négligé de se pencher sur l'ensemble des orientations de la politique gouvernementale en matière d'emploi.

Ces orientations sont exposées à la troisième partie de mon rapport imprimé et vous les avez, tout à l'heure, monsieur le ministre, définies avec toute la clarté désirable. Enfin, j'avais, au cours de notre session de printemps, présenté sur les problèmes de l'emploi, un rapport qui a fait l'objet de nombreux commentaires.

Je n'y reviendrai donc pas longuement ce soir, le temps n'étant pas encore tout à fait venu de porter un jugement sur les résultats d'une action gouvernementale se déroulant depuis six mois. (*Murmures sur les travées socialistes et communistes.*)

Nous vous donnons rendez-vous pour plus tard.

Mais votre rapporteur craint que les mesures déjà prises ou celles qui sont annoncées — et dont il ne saurait méconnaître la généreuse inspiration — ne s'attaquent pas avec toute la vigueur nécessaire au vrai problème qui est celui de la productivité des entreprises conditionnant leur compétitivité sur les marchés extérieurs, condition absolue du développement ou même simplement du maintien durable de leur capacité d'emploi.

Répartir entre un plus grand nombre d'emplois une masse immuable de travail peut constituer une solution d'attente difficilement compatible d'ailleurs avec le maintien du pouvoir d'achat. Mais le vrai remède, le remède durable, consiste à accroître la masse de travail productif, richesse de la nation, pour créer de nouveaux besoins d'emplois.

A cet effort doit correspondre une meilleure adaptation des ressources aux besoins.

C'est pourquoi nous insistons sur une meilleure formation professionnelle des jeunes à l'école... (*Interruptions sur les travées socialistes et communistes.*)

**M. André Fosset, rapporteur spécial.** ... et non par une prolongation de 16 à 18 ans d'une sorte de pré-apprentissage, sur la formation et l'adaptation permanentes des adultes et donc sur une réforme en profondeur de nos systèmes de formation.

C'est pourquoi nous préconisons l'assouplissement, dans un cadre négocié, des contraintes pesant sur la gestion du personnel des entreprises car, loin d'apporter une amélioration à la situation de l'emploi, l'intervention sans cesse croissante de la puissance publique freine les recrutements en créant des blocages et en figeant les situations acquises.

Les conditions de l'activité économique telles qu'elles se présentent dans l'ensemble des pays industrialisés font de la faculté d'adaptation des entreprises un élément essentiel de leur réussite ; en risquant de contrarier l'indispensable évolution des entreprises, la rigidité actuelle de la gestion de l'emploi leur porte préjudice et lèse plus gravement encore les intérêts des travailleurs.

Comment refuser de souscrire au mot d'ordre gouvernemental de créer des emplois ? Encore faut-il que ces emplois ne soient ni factices ni éphémères. Pour qu'il soient réels et durables, il faut s'assurer que leur coût financier pour la collectivité nationale et la charge dont ils grèvent la productivité des entreprises ne risquent pas de compromettre leur compétitivité.

Mais ces considérations dépassent le rôle propre du ministre du travail et s'appliquent à l'ensemble de la politique gouvernementale.

C'est l'ensemble de cette politique et non votre action personnelle, monsieur le ministre, qui provoque les réserves de la majorité de la commission des finances.

Et c'est pourquoi elle ne peut, sur votre budget, que s'en remettre à la décision du Sénat. (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I. — M. Edouard Bonnefous applaudit également.*)

**M. le président.** La parole est à M. le rapporteur pour avis.

**M. Jean Béranger, rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, en présentant le projet de loi de finances pour 1982, M. Fabius, ministre du budget, en indiquait les principales lignes de force : « Une volonté, l'emploi ; une méthode, la relance ; un moyen, la solidarité. »

Poursuivant son propos, il ajoutait que l'objectif était : « redresser la situation économique et inverser la courbe du chômage ».

Ainsi, alors que dans une conception encore récente, l'emploi ne constituait qu'un solde découlant de la clôture de tous les autres comptes, la lutte contre le chômage est désormais érigée en objectif prioritaire de l'action du Gouvernement.

La situation économique et sociale, caractérisée par la gravité du problème du chômage, explique bien et justifie la croissance spectaculaire de 113 p. 100 du budget du ministère du travail pour 1982.

Au moment où les données statistiques confirment le dépassement des deux millions de demandeurs d'emploi, le budget du travail porte nécessairement la marque de cette situation dramatique. Votre commission a néanmoins constaté que les crédits prévus ne se contentent plus d'accompagner le chômage, mais contiennent des éléments dynamiques qui témoignent de la volonté du Gouvernement de réduire par tous les moyens l'importance du chômage.

Ainsi, 40 milliards de francs et une politique volontariste font de ce budget, certes un budget de solidarité, mais aussi un budget d'action.

Budget de solidarité, pour 78 p. 100 des crédits qui viennent renforcer et élargir l'indemnisation des travailleurs à la recherche d'un emploi.

Budget d'action, au moyen d'éléments dynamiques qui témoignent de la volonté de réduire coûte que coûte l'importance du chômage.

Aussi conviendra-t-il d'apprécier la portée des actions proposées, qui ne figurent d'ailleurs pas toutes dans le présent budget.

D'ores et déjà, certaines d'entre elles apparaissent porteuses d'avenir, et leur examen ne saurait se limiter à la seule analyse financière. Cependant, votre rapporteur ne saurait porter une appréciation définitive à leur sujet, certaines des mesures préconisées n'entrant en vigueur que depuis quelques semaines, d'autres ne devant intervenir que dans les mois à venir.

Il ne m'appartient pas de me livrer à une analyse financière complète de ce budget, celle-ci ayant fait l'objet d'un excellent exposé de mon collègue M. André Fosset, au nom de la commission des finances.

Je commenterai tout d'abord les derniers chiffres du chômage et en analyserai les conséquences économiques, puis je recenserai les éléments nouveaux de la politique gouvernementale en matière d'emploi, qui consistent, pour l'essentiel, en une adaptation entre l'offre et la demande de travail. Enfin, je ne saurais passer sous silence les projets en cours qui tendent à renforcer les droits des salariés et à leur assurer une véritable dignité et un degré de responsabilité significatif dans l'entreprise.

C'est pourquoi mon analyse tentera de se situer dans un contexte social qui sera, mes chers collègues, déterminant pour l'évolution de notre société dans les prochaines années.

Tout d'abord, la progression considérable de l'ensemble des crédits pour 1982 s'explique, naturellement, par la dégradation de la situation de l'emploi. C'est pourquoi 78 p. 100 de ces crédits font encore de ce budget le budget principal d'accompagnement du chômage.

Qui sont aujourd'hui ces chômeurs, dont le taux a fait un bond de 26 p. 100 en un an, ce qui représente 600 000 demandeurs d'emploi supplémentaires ? Je crois qu'il est bon, à ce propos, de se rappeler que leur nombre a quintuplé depuis 1974.

Les chiffres publiés à la fin du premier semestre semblaient indiquer que la crise de l'emploi, en se développant, changeait de nature. Après avoir durement touché les jeunes, les femmes et les travailleurs proches de l'âge de la retraite, elle paraissait frapper de plus en plus les personnes de vingt-six à quarante-neuf ans, bien qu'elles soient titulaires d'une qualification professionnelle satisfaisante.

Ces tendances nouvelles seraient lourdes de conséquences si elles devaient se confirmer, car le fléau du chômage atteindrait alors l'ensemble du tissu social, comme mon collègue



M. Fosset l'a d'ailleurs noté tout à l'heure. Cependant, les chiffres les plus récents — ceux de ce mois-ci — semblent indiquer qu'avec une certaine relance de l'activité le chômage paraît retrouver ses caractéristiques, qui sont hélas! devenues structurelles.

S'agissant des motifs d'inscription à l'A. N. P. E., on observe surtout une forte croissance des demandes présentées par les travailleurs temporaires parvenus en fin de mission d'intérim — plus 56 p. 100 en un an — ainsi qu'une augmentation de 31 p. 100 des licenciés pour raisons économiques, mais aussi une moindre croissance des personnes à la recherche d'un premier emploi: 14 p. 100 l'an dernier contre 4,4 p. 100 cette année.

L'analyse structurelle du chômage étant largement développée dans mon rapport écrit, je n'insisterai pas davantage.

Je souhaite, cependant, relativiser le taux de chômage français en le situant dans le contexte européen. En effet, si les Pays-Bas et la R. F. A., seuls, connaissent des taux globaux encore inférieurs au nôtre, ces deux pays enregistrent au cours de l'année une progression très supérieure à celle que nous connaissons. Et je ne parle pas des Etats-Unis, où la croissance du chômage est devenue spectaculaire ces derniers mois.

Quant aux perspectives d'évolution de la situation de l'emploi, les études prospectives montrent que s'il n'y a pas de miracle en la matière, il n'y a pas non plus de certitude et que, dans tous les cas, pour préserver l'avenir, il convient de sauvegarder le capital humain en développant, autant que faire se peut, la formation et la création d'activités, ainsi qu'en aménageant ou en réduisant le temps de travail.

Telle est la volonté que vous manifestez, monsieur le ministre, au travers des crédits de votre budget, ainsi que je le développerai tout à l'heure.

Les conséquences financières de la détérioration de la situation de l'emploi se manifestent par un coût de plus en plus important pour le régime d'indemnisation du chômage et, plus généralement, pour notre système de protection sociale.

C'est pourquoi 78 p. 100 des crédits du budget du travail seront consacrés, en 1982, au doublement des moyens du fonds national de chômage et serviront à augmenter considérablement la subvention de l'Etat à l'U. N. E. D. I. C., qui s'élève à 22 milliards de francs — soit une hausse de 90 p. 100 — à laquelle s'ajoutent les contributions exceptionnelles que mon collègue M. Fosset a évoquées il y a quelques minutes, à savoir ces « fameux » 13 milliards de francs.

Ainsi, le Gouvernement espère-t-il « colmater » le trou de l'U. N. E. D. I. C., du moins jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 1982. Mais il faudra, ensuite, trouver de nouveaux moyens de financement, et il convient de se demander si, dans l'avenir, un élargissement de l'assiette des cotisations de chômage ne devrait pas être envisagé, c'est-à-dire son extension à d'autres catégories socio-professionnelles, pour renforcer ainsi le caractère de solidarité de ces cotisations.

La commission souhaite, par ailleurs, attirer votre attention, monsieur le ministre, sur la situation des chômeurs en fin de droits qui reste difficile et n'a pas reçu de solution satisfaisante en dépit de la création d'une allocation de secours exceptionnelle en février 1981.

Ceux-ci devraient, certes, bénéficier du maintien de leur protection sociale avec l'annonce du projet de loi préparé par Mme Questiaux sur la sécurité sociale, mais cela ne règle pas le problème de leurs revenus de remplacement.

Enfin, je voudrais marquer la satisfaction de la commission des affaires sociales sur la progression de 110 p. 100 prévue pour l'indemnisation du chômage partiel, qui permet à la fois de maintenir le lien de travail des salariés avec l'entreprise et de laisser la possibilité à cette dernière de se redresser sur le plan économique. Il reste que la procédure retenue pourrait être simplifiée et assouplie pour lui donner son plein effet.

La deuxième partie de mon propos concerne la politique ambitieuse et volontariste engagée par le Gouvernement en matière d'emploi.

Elle consiste, en premier lieu, à rénover notre système de formation professionnelle.

Ainsi, l'enveloppe budgétaire, qui déborde largement les limites de votre département, monsieur le ministre, dépasse-t-elle cette année, pour la première fois, les 10 milliards de francs. Les crédits de l'association nationale pour la formation professionnelle des adultes — l'A. F. P. A. — qui progressent de 27 p. 100 et atteignent 2,12 milliards de francs, ne font cepen-

dant pas oublier que les autorisations de programme n'augmentent que de 13 p. 100, ce qui nous a paru nettement insuffisant.

Nous notons avec satisfaction 65 p. 100 de crédits supplémentaires pour les actions de formation du fonds national de l'emploi et 60 p. 100 pour les contrats emploi-formation.

Enfin, les pactes pour l'emploi ont vécu et leur bilan apparaît relativement décevant, à l'exception des formules de contrats emploi-formation et d'exonération de charges sociales qui ont abouti à des taux satisfaisants de maintien dans l'entreprise.

Le lancement du plan « avenir jeunes », mis en place pour répondre à l'arrivée de 700 000 jeunes sur le marché du travail, répondra-t-il à vos espoirs et aux nôtres? Certes, les objectifs de ce plan sont ambitieux — 622 000 bénéficiaires sont prévus — mais les premiers résultats semblent témoigner de réticences chez les employeurs.

Il faut donc admettre que des formules renouvelées s'imposent et que les propositions du rapport Schwartz devraient préfigurer les projets de loi qui seront soumis au Parlement pour favoriser l'insertion professionnelle des jeunes.

**M. Michel Moreigne.** Très bien!

**M. Jean Béranger, rapporteur pour avis.** Le plan emploi constitue le second volet de cette politique volontariste.

Je ne citerai que plusieurs types d'actions qui sont analysés dans mon rapport écrit: création directe d'emplois, aide au soutien de l'emploi, aide à la création d'emploi d'initiative locale, contrats de solidarité, contrats « jeunes volontaires », création d'une mission de lutte pour l'emploi et de comités locaux pour l'emploi.

Il est évidemment prématuré d'apprécier, dès maintenant, l'efficacité de ces mesures caractérisées par l'ampleur et la diversité des actions proposées.

Votre rapporteur estime cependant que, si ces actions doivent être jugées à l'usage, elles semblent dès à présent de nature à soutenir pour un temps l'emploi, notamment celui des jeunes, jusqu'à ce que l'emploi industriel et tertiaire prenne le relais de ces formules.

J'en arrive au troisième volet. L'idée d'un service public de l'emploi, qui consiste en une meilleure association du placement et de la formation, se manifeste déjà par une augmentation de 40 p. 100 des crédits destinés à l'A. N. P. E., ainsi que par la création de mille emplois supplémentaires pour rendre les services de l'agence plus opérants.

Une association étroite et décentralisée avec l'A.F.P.A. devrait, dans l'avenir, servir de base à la constitution d'un service public de l'emploi plus efficace et plus performant, réclamé depuis plusieurs années déjà par votre commission des affaires sociales.

La réduction de la durée du travail constitue le dernier volet et l'élément sans doute essentiel de cette politique de l'emploi. Il s'agit d'un problème auquel, vous le savez, votre rapporteur prête une attention toute particulière depuis longtemps. J'ai été, en effet, non pas au titre de la commission, mais sur un plan politique, le premier dépositaire d'une proposition de loi tendant à la réduction du temps de travail à trente-cinq heures.

A cet égard, je vous renvoie à mon rapport écrit qui comporte quelques éléments intéressants de comparaison sur la durée du travail et les coûts de la main-d'œuvre dans les pays industrialisés.

A ce propos, j'indique que la France n'est pas, contrairement aux idées reçues, dans une situation défavorable en ce qui concerne le poids des charges salariales et sociales, et qu'une réduction de la durée de travail, modulée selon les branches et les entreprises, ne devrait pas hypothéquer la compétitivité de ces dernières.

Dans ce domaine, les objectifs du Gouvernement sont clairs; ils devraient entraîner un partage du travail et se révéler créateurs d'emplois.

On peut, d'ailleurs, déjà constater que certaines branches de l'industrie se sont engagées dans ce processus dont la réussite dépend, bien sûr, de la volonté d'aboutissement de tous les partenaires sociaux.

J'en arrive à la troisième partie de mon intervention qui concerne le renforcement des droits des salariés.

L'extension considérable, ces dernières années, des formules d'emploi précaire a nettement entamé le droit commun du salariat. Oui, mes chers collègues, notre droit social a régressé!

Des projets de loi devraient prochainement être déposés devant le Parlement pour contenir ces formules exorbitantes du droit



commun dans les limites imposées par la nature de l'activité de l'entreprise.

D'autre part, le rapport Auroux propose de rétablir et d'élargir les droits des salariés, de reconstituer la collectivité de travail que constitue l'entreprise, et de renforcer les instances représentatives du personnel.

Je voudrais signaler, à cet égard, que l'économie française a tout intérêt à ce que les relations du travail s'améliorent au sein de l'entreprise, notamment par l'exercice réel et le développement des droits des travailleurs. De nombreuses études de sciences sociales démontrent, à ce propos, qu'un climat social amélioré contribue à une baisse des coûts de production, à une augmentation de la compétitivité et, par conséquent, outre l'amélioration du niveau de vie de chacun, à des possibilités de débouchés sur le marché international. Il permet donc la création d'emplois nouveaux, compatibles avec la règle d'airain de la concurrence internationale.

De même, les mesures prises en faveur des travailleurs étrangers et de l'emploi des femmes, ainsi que la réforme des conseils de prud'hommes, devraient-elles contribuer à mieux préciser les règles du jeu et à réduire les tensions qui se manifestent dans le monde du travail.

En conclusion, ce budget du travail appelle diverses observations et suscite des propositions adoptées par votre commission des affaires sociales.

Elle prend acte de l'augmentation considérable des crédits prévus pour 1982, tout en regrettant qu'une part essentielle de ceux-ci soit destinée, par nécessité, à financer les mesures d'accompagnement du chômage.

Elle souhaite que les chômeurs parvenus en « fin de droits » bénéficient d'une allocation de secours plus substantielle et attribuée selon des conditions moins restrictives.

Elle exprime le vœu que l'indemnisation du chômage partiel bénéficie de moyens budgétaires qui correspondent aux besoins et soit accordée selon une procédure simplifiée.

Par ailleurs, la commission se félicite de l'augmentation des crédits qui devraient financer les éléments de la politique dynamique engagée en matière d'emploi, mais réserve son appréciation définitive sur l'efficacité de ces mesures jusqu'à ce que l'ensemble des dispositions prévues soient entrées en vigueur.

Elle prend acte des efforts accomplis pour rénover les actions de formation, tout en regrettant que les crédits de l'A. F. P. A. ne répondent pas aux objectifs ambitieux assignés à cet organisme.

Elle souhaite que la formation initiale des jeunes soit mieux adaptée aux offres d'emplois, notamment dans les secteurs de l'informatique et de la bureautique.

Elle regrette que les crédits pour 1982 ne témoignent pas suffisamment de la volonté de mettre en place rapidement un grand service public de l'emploi.

Elle souhaite, enfin, que des textes réduisant le recours aux formes d'emplois précaires soient présentés le plus rapidement possible au Parlement.

Sous le bénéfice de ces observations et suggestions, votre commission des affaires sociales donne un avis favorable à l'adoption des crédits du ministère du travail pour 1982.

**M. Edouard Bonnefous**, président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. le président de la commission des finances.

**M. Edouard Bonnefous**, président de la commission des finances. Monsieur le président, mes chers collègues, après les excellents rapports de M. Fossat et de M. Béranger, j'ajouterai quelques brèves réflexions.

Mon inquiétude tient au fait que la réduction du chômage ne peut pas, hélas ! être obtenue par les mesures actuellement envisagées.

Comment pourra-t-on empêcher le travail au « noir », le travail clandestin ? Dans un excellent rapport, notre rapporteur général, M. Blin, a, sur ce point, cité quelques chiffres que je vais résumer rapidement.

Il considérerait que cela représentait une véritable économie clandestine par rapport à l'économie marchande. Notre pays enregistre, en ce domaine, une évolution inquiétante. En 1978 — déjà, monsieur le ministre ! — l'économie occulte aurait représenté 90 milliards de francs de chiffre d'affaires, soit environ

3,5 p. 100 du produit intérieur brut, et aurait concerné, ce qui est plus grave encore, près de 800 000 personnes, soit l'équivalent des effectifs employés par l'ensemble du secteur automobile.

Il demandait quel remède pouvait être trouvé à cet état de fait, à moins de faire appel à une répression sur laquelle nous sommes nombreux à être très sceptiques.

Mes chers collègues, je crains — je ne le souhaite pas, bien entendu — que l'abaissement de plus en plus accéléré de l'âge de la retraite n'augmente le travail « au noir ». En effet, une personne qui cessera son travail entre cinquante-cinq et soixante ans ne se considérera pas pour autant comme hors de toute possibilité de travail.

Il n'est évidemment pas possible — et ce ne serait d'ailleurs pas souhaitable, est-il besoin de le dire ? — de placer un policier auprès de chaque retraité ; le travail « au noir » risque donc d'augmenter encore.

Vous me direz sans doute qu'il est prévu des mesures fiscales de rétorsion. Je suis très sceptique à leur sujet. Si, en 1978, il y avait un nombre aussi important de gens qui travaillaient « au noir », alors que les conditions actuellement envisagées n'existaient pas, l'aggravation est vraisemblable, hélas !

J'entends dire que la situation sera améliorée parce que l'agence nationale pour l'emploi va être dotée de moyens nouveaux et que son personnel sera plus nombreux.

Mais, monsieur le ministre, nous entendons dire cela à la commission des finances depuis 1976 !

Un jour, j'ai avancé ironiquement qu'une manière de supprimer le chômage était d'employer tous les chômeurs à l'agence nationale pour l'emploi. Je reconnais qu'il s'agissait d'une ironie.

Mais n'oubliez pas qu'en 1980 l'agence employait 7 500 personnes ; en 1982, 10 633.

Vous nous dites que, outre l'accroissement des effectifs du personnel, vous allez doter les agences de moyens nouveaux. Mais cela aussi, on nous le dit tous les ans. Vous nous annoncez que les personnels disposeront de moyens nouveaux, plus modernes, de l'informatique, etc. Croyez-vous vraiment que cela transformera la situation ?

J'évoquerai maintenant le problème de la main-d'œuvre étrangère en France. Je sais bien qu'il n'est pas directement de votre ressort — c'est le secrétaire d'Etat aux travailleurs immigrés qui est compétent — mais il vous touche indirectement.

L'augmentation de cette main-d'œuvre, depuis le début de 1980, est de 23 660. En 1981, celle-ci atteindra le total de 4 150 000 personnes. Vous admettez que ce nombre est considérable par rapport à notre population !

Vous savez comme moi les mesures qui ont été prises en République fédérale d'Allemagne ou en Suisse. Je ne demande pas que nous prenions les mêmes, mais je suis obligé de constater que de telles mesures ont été prises dans deux pays démocratiques.

Nous nous trouvons devant une situation redoutable. Pour les jeunes fils d'immigrés, auxquels on reproche mille et mille choses, la situation risque de durer longtemps, aussi longtemps qu'ils seront sans espérance d'obtenir du travail. Or, actuellement, dans un département de la région parisienne que je connais bien, comme d'ailleurs M. Béranger, ces jeunes sont désœuvrés et sans espérance de travail.

Il ne suffit pas de dire que nous sommes très humains parce que nous les laissons vivre en France ; nous ne pouvons espérer une amélioration que le jour où nous leur trouverons du travail.

J'ai été très choqué par la suppression brutale de l'aide au retour à l'égard des immigrés. Je connais personnellement de nombreuses personnes, provenant des pays les plus différents, qui avaient travaillé chez nous et qui sont parties avec cette faible somme de un million de centimes, en disant que ce geste de la France était très touchant. Ces gens sont restés longtemps dans notre pays et cette somme, si petite soit-elle, leur a permis de se réinstaller chez eux.

Or, du jour au lendemain, vous décidez de supprimer cette aide. Ce n'est pas une mesure humaine, c'est une mesure inhumaine. Si vous croyez que la France se rendra populaire en agissant ainsi auprès des étrangers venus travailler chez nous, je ne le pense pas. Etant donné la modicité des crédits, on aurait pu maintenir cette aide au retour à ceux qui voulaient en profiter.

Ma dernière observation concernera la politique de l'aide à l'artisanat. Sur ce point, notre rapporteur M. Fossat a écrit des lignes excellentes à la page 55 de son rapport : « Les condi-

tions de plus en plus nombreuses imposées à un employeur pour embaucher ou licencier du personnel... » sont responsables de la situation actuelle.

Oui, combien de jeunes aimeraient s'orienter vers l'artisanat et même vers un travail manuel ? Combien viennent nous le demander ?

Vous le savez comme moi, lorsqu'on cherche un électricien, un plombier ou un menuisier, on n'en trouve pas. C'est quand même assez frappant et cela prouve bien que, dans certaines professions, on manque de garçons jeunes qui pourraient trouver un emploi et qui le souhaitent.

M. le rapporteur Fosset a posé également une question importante à votre ministère : « A l'aide de quelles mesures le Gouvernement entend-il lutter contre le développement inquiétant du travail « au noir » ? Et indirectement, quels sont les moyens que l'on va employer pour remédier à ces différentes situations ? »

On nous répond qu'un projet de loi est actuellement à l'étude, qui sera soumis au Conseil économique et social et qui consistera à renforcer les pénalités susceptibles d'être infligées aux employeurs, etc.

Mais à quelle date ce projet qu'on nous promet sera-t-il déposé sur le bureau des assemblées ? Est-ce si difficile de l'établir ?

Je vous citerai un exemple, monsieur le ministre, qui est tout à fait frappant. Je préside depuis de très longues années le conservatoire national des arts et métiers. Cet organisme accueille 60 000 auditeurs, que ce soit à Paris ou dans les centres associés.

Le conservatoire pratique, depuis la Révolution française, le recyclage de la formation professionnelle. C'est là un exemple que l'on aurait pu imiter. Or, si désespérant que soit mon propos, je dois constater que les crédits dont dispose ce conservatoire n'ont pas été augmentés malgré la crise de l'emploi et je suis en mesure de vous signaler que, si vous dotiez un établissement comme le conservatoire des arts et métiers des crédits nécessaires, nous serions en mesure de répondre à une demande sans cesse accrue, que, malheureusement, nous ne pouvons pas satisfaire.

Je ne veux pas prolonger mon propos, mais je vous répète qu'en avançant l'âge de la retraite, ou en réduisant sensiblement la durée du travail, vous ne pourrez régler le problème obsédant du chômage.

En France le chômage est un drame affreux. Je n'ai jamais cessé de le dire et de le répéter. J'ai très peur, et je le déplore, que les mesures envisagées ne soient pratiquement inefficaces. (*Applaudissements sur les travées de l'U.C.D.P., du R.P.R., de l'U.R.E.I. et sur de nombreuses travées de la gauche démocratique.*)

**M. le président.** La parole est à M. Le Cozannet.

**M. Yves Le Cozannet.** Le budget que vous nous présentez, monsieur le ministre, servira de support à la politique des relations du travail que vient de définir un rapport qui porte votre nom. C'est dire les grandes inquiétudes que nous ne pouvons manquer de ressentir.

C'est à une véritable révolution que vous vous proposez de procéder, monsieur le ministre, et il s'agit de traduire en termes clairs certains morceaux choisis de votre rapport pour s'en persuader.

Je dirai tout d'abord que les éléments contenus dans ce document sont peu compatibles avec la tradition syndicale française, ensuite, qu'ils remettent en cause la représentativité des centrales syndicales nationales, ce qui, j'en suis sûr, ne manquera pas de revêtir beaucoup d'importance, pour certaines d'entre elles du moins, enfin, qu'ils font partie — comme beaucoup des travaux du Gouvernement — du double langage que vos collègues et vous-même n'avez cessé d'utiliser depuis votre arrivée au pouvoir.

D'un côté, vous tentez de rassurer l'opinion publique en mettant sous le boisseau certaines mesures maximalistes du projet socialiste mais, de l'autre, au seul usage des initiés et du langage secret, on s'aperçoit les fondations mêmes du pays afin que l'opposition ne puisse jouer le rôle qui est le sien.

Tout d'abord, l'organisation des relations de travail que vous proposez dans votre rapport va à l'encontre même de la tradition syndicale française.

Vous indiquez, en effet, que les relations de travail doivent se situer à l'intérieur de l'entreprise. Faut-il rappeler ici que les syndicats français ont, depuis leur création, choisi de se

situer à l'extérieur de l'entreprise, préférant une négociation plus efficace et plus directe avec les branches professionnelles...

**M. Pierre Gamboa.** Ce sont les syndicats qui l'ont choisi.

**M. Yves Le Cozannet.** ... principe qui fut d'ailleurs retenu lors de la mise en œuvre de la politique contractuelle à laquelle le Gouvernement annonce, par ailleurs, qu'il est attaché ?

Ce rapport, monsieur le ministre, vient donc entériner et renforcer, treize ans après les accords Matignon, la loi sur les sections syndicales d'entreprise dont certains s'accordent aujourd'hui à penser qu'elle ne fut pas la grande victoire ouvrière que l'on présenta à l'époque. Il est, en effet, fort probable que la grande majorité des salariés s'est montrée beaucoup plus sensible aux augmentations de rémunération que prévoyait le protocole d'accord de Grenelle.

L'obligation faite aux syndicats et aux employeurs de négocier sur certains points au sein même de l'entreprise, est une application directe de la doctrine marxiste qui considère l'entreprise comme le lieu privilégié de la lutte de classes et impose aux militants qui s'en réclament le devoir de s'y organiser pour faire face à l'exploitation capitaliste là où elle se manifeste.

**M. Raymond Espagnac.** Changez de couplet !

**M. Yves Le Cozannet.** Faut-il ajouter, sur ce point, que cette nouvelle codification ne manquera pas de favoriser les syndicats qui ont fait de l'accession au pouvoir de la gauche la raison même de leur existence et fera, en revanche, obstacle au développement des centrales qui ont toujours privilégié la défense des intérêts professionnels de leurs adhérents au détriment d'une lutte syndicale politisée ?

En outre, cette disposition s'appliquera, si vous m'autorisez ce terme, « à sens unique ». Seuls les employeurs, tant décriés déjà aujourd'hui, devront modifier les règles de leur comportement. Ne nous annoncez donc pas, monsieur le ministre, qu'il s'agit de « créer de nouvelles relations de travail » ! Il s'agit plutôt de privilégier une tendance syndicale...

Non content de remettre en question une tradition syndicale bien établie dans notre pays — ce qui, mes chers collègues, pourrait se comprendre, du fait que nous sommes entrés dans l'ère du changement — le rapport dont le ministre du travail a signé la présentation remet en question le principe même de la représentativité des syndicats, pièce sacro-sainte de l'équilibre des relations sociales dans notre pays, et cela depuis la Libération.

En effet, les auteurs du rapport se proposent de « veiller au renforcement du fait syndical en se portant garant de l'accroissement des moyens nouveaux accordés aux centrales syndicales et au développement des libertés syndicales partout où elles seront menacées ».

Un certain nombre de dispositions matérielles vont effectivement dans ce sens : les aides apportées à la formation, par exemple.

Mais il n'est pas certain, une fois encore, que toutes les centrales syndicales se trouvent également renforcées.

Les moyens dégagés par le ministère du travail s'adresseraient, en priorité, aux comités d'entreprises et seraient donc mis à la disposition des organisations syndicales qui s'y trouvent majoritaires. Point n'est besoin, je pense, d'aller plus loin dans la démonstration sur ce point.

Mais, mes chers collègues — et cela est autrement plus grave — certaines dispositions du même texte mettent en cause l'existence même des syndicats minoritaires. Je m'explique.

Une convention collective, en effet, ne pourrait faire l'objet d'une procédure d'extension si deux organisations syndicales signataires ou non s'y opposaient.

La raison avancée, dans le rapport, pour cette disposition est la suivante : « La négociation collective ne peut avoir une fonction essentielle dans le progrès social si, comme c'est le cas actuellement, un accord signé par des organisations représentant une minorité de travailleurs peut devenir la règle de la profession, contre l'avis des organisations qui en représentent, le cas échéant, une part plus importante. »

On comprend bien, mes chers collègues, que cette disposition tend, en fait, à accorder un véritable droit de veto à certaines centrales syndicales, dont on connaît la réticence à signer les conventions collectives.

Pour être clair, nous savons que les organisations majoritaires dans le secteur privé, à savoir la C.G.T. et la C.F.D.T., par exemple, n'ont pas la réputation de signer volontiers les conventions collectives.

Cette disposition du rapport doit donc s'interpréter comme une atteinte à la représentativité des syndicats que sont, par ailleurs, Force ouvrière, par exemple, ou la C.F.T.C. et la C.G.C. qui, signataires en conscience de conventions collectives destinées à améliorer la situation professionnelle des travailleurs de telle ou telle branche, verraient s'opposer à leur extension, disons la C.G.T. ou la C.F.D.T. qui, elles, auraient refusé, pour des raisons politiques, de signer.

J'attire avec gravité votre attention, mes chers collègues, sur ce fait : la mise en cause de la représentativité des organisations syndicales nationales. Le pluralisme syndical a été, jusqu'à aujourd'hui, le garant de la protection professionnelle et sociale de ceux qu'ils représentent et il est conforme à notre conception de la vraie démocratie. Veillons à ce qu'on ne puisse lui porter atteinte !

Mes deux démonstrations me permettent de conclure, monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, que ce rapport n'est qu'un autre exemple du double langage en vigueur depuis le 10 mai.

A la première lecture, ce rapport pourrait rassurer ceux qui s'en tiendraient au pied de la lettre, mais une lecture entre les lignes fait apparaître une véritable révolution dans les relations du travail.

**M. Raymond Espagnac.** Vous rêvez !

**M. Yves Le Cozannet.** Et cela, monsieur le ministre — mais est-ce vraiment la peine de vous le dire — nous ne pouvons y souscrire.

L'examen de votre budget, monsieur le ministre, était l'occasion de formuler rapidement nos observations dont nous souhaitons qu'elles soient prises en considération par le Gouvernement. (*Applaudissements sur les travées de l'U.C.D.P., du R.P.R. et de l'U. R. E. I.*)

**M. le président.** La parole est à Mme Midy.

**Mme Monique Midy.** Je voudrais tout d'abord indiquer que, comme ancienne employée, je suis tout à fait scandalisée par les propos qui sont tenus dans cette enceinte par des représentants de forces politiques qui ont toujours fait le maximum pour empêcher les syndicats de salariés de s'exprimer dans les entreprises... (*Applaudissements sur les travées communistes et socialistes...*) qui ont violé les droits des travailleurs, qui ont soutenu le démantèlement d'industries entières et qui, aujourd'hui, préconisent de prétendus remèdes pour sortir la France de la crise dans laquelle elle a précisément été enfoncée par ces mêmes forces politiques.

**M. Raymond Espagnac.** Très bien !

**Mme Monique Midy.** La guerre au chômage que le Gouvernement a décidé de mettre au centre de son activité marque, cette année au moins, le budget général qui est présenté au Parlement. Le budget de votre ministère en porte la marque, monsieur le ministre. En augmentation de 113 p. 100, il est celui qui augmente le plus, la moyenne d'augmentation budgétaire atteignant 17 p. 100. Cela va me permettre de souligner un certain nombre de mesures qui ont été prises par le Gouvernement pour endiguer ce véritable fléau économique pour la collectivité nationale qu'est le chômage.

Le chiffre de 2 millions de chômeurs a été atteint, soit une augmentation de plus de 30 p. 100 en un an. En fait, ce chiffre était prévu. La politique menée avant le 10 mai devait conduire à un chiffre encore plus élevé.

**M. Paul Pillet.** C'est celle qui a été menée en six mois !

**Mme Monique Midy.** Le VIII<sup>e</sup> Plan prévoyait 2 500 000 chômeurs. Et bien que cela ne fasse pas toujours plaisir dans cette Assemblée, il faut bien indiquer qu'il s'agit, là encore, des retombées de la politique menée au cours de ces dernières années. Cela, c'est l'héritage. (*Protestations sur les travées de l'U. C. D. P.*)

Certains évoquent encore la fatalité de la crise, l'environnement international dégradé...

**M. Adolphe Chauvin.** Eh oui !

**Mme Monique Midy.** ... mais cela ne peut masquer une évidence : le patronat continue à licencier...

**M. Adolphe Chauvin.** Bien sûr, et avec plaisir !

**Mme Monique Midy.** ... et, en premier lieu, dans l'industrie.

On assiste actuellement à une volonté de ce patronat de ne pas accompagner la relance pour tenter de faire la démonstration de l'inefficacité de la politique nouvelle.

**M. Adolphe Chauvin.** Allez-y !

**Mme Monique Midy.** J'y vais, mon cher collègue, j'y vais !

Ce sont là, du reste, les directives qui ont été données par le C. N. P. F. lui-même aux patrons.

**M. Adolphe Chauvin.** Soyons sérieux !

**Mme Monique Midy.** Pourtant, de nouvelles mesures ont été prises, des facilités ont été accordées, que ce soit sous forme d'exonération en tous genres ou d'avances de trésorerie. Le coût du crédit a diminué. Mais rien n'y fait jusqu'à présent, bien que la situation conjoncturelle de l'industrie s'améliore, alors que la consommation a entamé une légère remontée. Le patronat attend. (*M. Chauvin proteste.*)

Certains se refusent à produire, bien que le Gouvernement se soit engagé dans une politique de reconquête du marché intérieur.

D'autres vont bien plus loin, préférant expatrier leurs capitaux pour investir à l'étranger ou faisant passer leurs capitaux de France à l'étranger.

Les prises réalisées par les douanes, les arrestations effectuées, les poursuites engagées contre certains démontrent que nous sommes en face d'une entreprise antinationale portant atteinte à l'économie du pays.

Or, la réponse au problème de l'emploi relève d'abord de la politique économique. Le défi à l'emploi ne pourra être relevé si l'on ne relance pas notre production industrielle pour reconquérir notre marché intérieur.

Au cours des huit premiers mois de 1981, les investissements français à l'étranger ont augmenté de 43 p. 100 par rapport à la même période de 1980.

Certes, malgré les aides publiques, nombre de petites et moyennes entreprises se heurtent à des difficultés de trésorerie (*Ah ! sur les travées de l'U. C. D. P.*) Mais les chiffres sont là : pendant que des milliards quittent notre pays, par Paribas, C. G. E., Lafarge et Pechiney-Ugine-Kuhlmann interposés, le patronat fait sombrer l'industrie dans la crise et taille des coupes sombres dans l'emploi.

Les perdants de cette politique patronale insensée, ce sont les travailleurs et notre marché intérieur, victimes des importations étrangères. C'est pourquoi, monsieur le ministre, dans cette situation, votre budget et les orientations de votre ministère reçoivent notre soutien.

Cette année, le coût global du chômage — c'est-à-dire les allocations, le manque à gagner pour la sécurité sociale, les pertes de recettes fiscales et les interventions globales en faveur de l'emploi — sera supérieur à 120 millions de francs, soit 4 p. 100 de la production intérieure brute, presque autant que le prix du pétrole consommé en France en 1981.

Lourde est la responsabilité de ceux qui ont laissé notre pays s'enfoncer dans la crise et qui incitent aujourd'hui les milieux économiques à résister à la nouvelle politique de la gauche. Mais celle-ci se fera, quoi qu'ils fassent.

Votre projet de budget, monsieur le ministre, traduit, dans plusieurs de ses aspects, le renforcement du service public de l'emploi : services extérieurs, agence nationale pour l'emploi, formation professionnelle des adultes et actions spécifiques pour l'emploi.

Nous constatons une augmentation de 38 p. 100 des crédits de l'A. N. P. E. ; la création de 1 000 emplois nouveaux après les 450 provenant du collectif budgétaire d'août ; l'augmentation de 27 p. 100 des crédits de l'A. F. P. A. ; la création de 300 emplois après les 250 créés dans le collectif d'août ; enfin, l'augmentation des crédits des services extérieurs permettant la création de 700 emplois après les 400 figurant dans le collectif d'août.

Ces mesures doivent permettre de développer vos services ainsi que les services de formation pour les travailleurs.

Mais il est clair qu'elles seraient insuffisantes si le Gouvernement ne s'orientait pas résolument vers une réforme allant dans le sens des revendications des travailleurs, à savoir : réduction du temps de travail et abaissement de l'âge de la retraite, bien que M. le président de la commission des finances nous donne un avertissement sur les dangers de la retraite avant l'âge. Les personnes intéressées qui entendront ces propos seront sans doute très flattées ! En tout cas, je ne pense pas qu'elles seront d'accord.

**M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances.** Ma chère collègue, me permettez-vous de vous interrompre ?

**Mme Monique Midy.** Je vous en prie.

**M. le président.** La parole est à M. le président de la commission des finances, avec l'autorisation de l'orateur.

**M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances.** Je ne crois pas, madame, que vous ayez bien saisi mon propos. Je ne suis pas indigné que les gens puissent aller à la retraite plus jeunes. Je dis simplement qu'il y a un danger potentiel dans le fait que, pouvant aller à la retraite plus jeunes à un moment où ils sont encore en mesure d'avoir une activité, ils risquent d'entrer dans le travail clandestin. Je ne suis donc nullement opposé à ce qu'on leur donne des possibilités d'aller à la retraite plus jeunes, mais je ne voudrais pas que cette retraite se transforme en travail clandestin. C'est tout !

**M. le président.** Veuillez poursuivre, madame Midy.

**Mme Monique Midy.** En tout cas, je suis persuadée que même si ce n'est pas votre pensée profonde, les personnes qui ont toute leur vie fait un métier difficile, les femmes qui ont travaillé longtemps tout en élevant des enfants, n'approuveront pas vos propos.

Et si les personnes qui peuvent bénéficier de la retraite à soixante ans reçoivent une retraite décente, je ne pense pas qu'elles s'amuseront à travailler en plus. Ce n'est pas possible, des choses comme cela ! (*Applaudissements sur les travées communistes et socialistes.*)

Avec les techniques avancées dont nous disposons, il y a du travail pour les actifs ; et même à cinquante-cinq ou à soixante ans, on peut être utile à son pays sans être un producteur direct.

**M. Pierre Gamboa.** Très bien !

**Mme Monique Midy.** Je rappelle ce que nous demandons : réduction du temps de travail ; abaissement de l'âge de la retraite et mesures pour limiter certains cumuls ; enfin, cinquième semaine de congés.

Certains y verront des mesures prises devant les contraintes économiques. En réalité, ce sont de nouvelles conquêtes sociales accordées aux travailleurs et pour lesquelles ils luttent depuis des années.

Présentement, leur application permettra de faire face à des contraintes économiques devant lesquelles le précédent Gouvernement n'entrevoit qu'une solution : le développement du chômage.

C'est pourquoi nous approuvons totalement ces mesures sur lesquelles nous reviendrons lors de la discussion de la loi permettant la promulgation d'ordonnances.

La lutte pour l'emploi, priorité des priorités, nécessite la mobilisation de toutes les énergies et de tous les moyens nouveaux mis en œuvre par le nouveau Gouvernement.

Les créations d'emplois publics prévues dans le budget, les créations d'emplois d'initiative locale, les contrats de solidarité, les différentes actions pour le développement de la formation professionnelle, la création des comités locaux pour l'emploi, sont, entre autres, autant de mesures sur lesquelles on peut s'appuyer pour tenter d'apporter des solutions au problème de l'emploi, en particulier celui des jeunes.

Une attention toute particulière devra être apportée pour enrayer le développement des formules d'emploi de caractère précaire, qui, toutes s'inscrivent à l'encontre de la politique de plein emploi.

Le travail temporaire a pris une bien trop grande place dans le pays, avec près de 4 000 entreprises qui, en fait, ne font que vendre, en en retirant un bénéfice, la force de travail des autres. En 1979, plus de 200 000 travailleurs relevaient de cette forme de travail, intéressante pour le patronat.

Le travail à temps partiel, qui regroupe environ 800 000 personnes, peut être considéré comme une avancée sociale, à condition qu'il s'effectue à la demande du salarié et non comme proposition patronale de répartition du travail.

Le travail avec contrat à durée déterminée a proliféré depuis le vote de la loi de janvier 1979. Il regroupe près de 200 000 salariés qui se retrouvent, la plupart du temps, chômeurs en fin de contrat.

Un réexamen de ces formes de travail doit être fait pour aller dans le sens d'une plus grande sécurité pour les travailleurs et limiter les abus patronaux en la matière.

L'A. N. P. E. et l'A. F. P. A. pourraient, dans la situation présente, jouer un rôle important et être les éléments moteurs d'un grand service public de l'emploi. C'est ce que nous demandons depuis des années.

Ce service public pourrait jouer un rôle déterminant pour réduire et limiter les effets néfastes des formes de travail de caractère précaire.

Nous souhaitons que des propositions allant dans ce sens soient étudiées par le Gouvernement afin qu'une réglementation plus stricte limite ces formes de travail.

Telles sont, monsieur le ministre, quelques-unes des remarques que nous voulions formuler, au nom du groupe communiste, sur votre budget et les orientations nouvelles de votre politique.

En conclusion, le groupe communiste votera vos propositions budgétaires. (*Applaudissements sur les travées communistes et socialistes.*)

**M. le président.** La parole est à M. Moreigne.

**M. Michel Moreigne.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, M. Bonifay, souffrant, m'a demandé de le suppléer ce soir et je vous prie d'excuser son absence.

Après avoir entendu les propos de M. le ministre du travail et de nos rapporteurs sur les principales orientations de ce budget du travail pour 1982, je ne peux que me féliciter d'y relever, comme le faisait judicieusement M. Jean Béranger, rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales, le caractère dynamique des actions entreprises en matière d'emploi.

A cet égard, le budget du travail, qui augmente de 113 p. 100, n'est pas seulement le budget du chômage et les orientations esquissées dès cette année devraient se concrétiser notamment dans des textes qui seront soumis prochainement au Parlement.

Je voudrais insister d'abord sur deux points : la situation des chômeurs parvenus en fin de période d'indemnisation et l'importance que devrait revêtir, à mes yeux, la réforme du placement des demandeurs d'emploi, c'est-à-dire la constitution future d'un véritable service public de l'emploi.

S'agissant du premier point, c'est-à-dire de la situation de ceux que l'on qualifie désormais, depuis la réforme de l'assurance chômage, de « fins de droits », je souhaiterais formuler quelques observations.

En effet, si l'amélioration de l'indemnisation du chômage a constitué, comme le rappellent les premières conclusions de M. Bloch-Lainé, par le nombre de chômeurs indemnisés et par le niveau moyen des allocations servies, un élément positif, le régime d'indemnisation n'a pas été suffisamment adapté à l'allongement des durées de chômage. Aussi un nombre croissant de demandeurs d'emploi arrivent-ils chaque mois en fin d'indemnisation. Parfois dépourvus de toutes ressources, ils ne peuvent alors qu'être orientés par les commissions départementales prévues par la loi de 1979 vers d'autres systèmes d'assistance, lorsqu'ils ne sont pas pris en charge par des organisations charitables.

Face à cette situation socialement insupportable, le gouvernement précédent incitait les partenaires sociaux gestionnaires du régime d'assurance chômage à réagir et, en février 1981, une allocation de secours exceptionnel était créée. Son bénéfice était cependant subordonné à des conditions d'âge et de ressources excessivement rigoureuses, qui écartaient trop de « fins de droits » d'une allocation dont le montant trop modeste ne pouvait être considéré comme un revenu de remplacement.

Le Gouvernement devrait mettre ce problème à l'étude pour aboutir, dans les meilleurs délais, à une revalorisation substantielle de cette allocation et à un assouplissement de ses conditions d'attribution ; cette réforme essentielle permettrait de prendre en compte l'allongement des périodes de chômage et tendrait à réduire les effectifs de « fins de droits » qui risquent, par la force des choses et l'enchaînement des procédures, de se retrouver dans un « quart monde » situé en dehors de nos systèmes de solidarité.

Je voudrais cependant signaler que le projet de loi sur la sécurité sociale, que Mme Nicole Questiaux doit présenter au Parlement avant la fin de cette année, devrait avoir notamment pour conséquence de maintenir la protection sociale des chômeurs au-delà des périodes d'indemnisation, alors que la législation actuelle les en écarte un an après l'expiration des dites périodes.

Cette disposition, dont il ne viendrait à l'idée de personne de contester le bien-fondé sur le plan social, constitue un heureux revirement par rapport à la situation passée et devrait contribuer à réduire les phénomènes de marginalisation observés chez trop de chômeurs de longue durée.



Le second point de cette intervention n'est pas dépourvu de tout lien avec la situation des chômeurs et concerne les perspectives de création d'un grand service public de l'emploi.

Il n'est pas nécessaire d'insister longuement sur les signes d'essoufflement que manifeste l'actuel système « public » de formation professionnelle et sur la part résiduelle qu'occupe l'A. N. P. E. comme service de placement auprès des demandeurs d'emploi.

Cela est d'autant plus regrettable qu'en dépit de la dégradation de la situation de l'emploi, un nombre important d'offres de travail restent actuellement insatisfaites en raison de la mauvaise adaptation de la formation des demandeurs d'emploi aux besoins manifestés par les entreprises.

Une meilleure coordination des organismes de formation et des services de placement s'impose donc, notamment pour mieux adapter et coordonner les enseignements professionnels dispensés sur le plan local avec les besoins des entreprises dans chaque bassin d'emploi.

Dans cette perspective, la régularisation du fonctionnement du marché du travail devrait résulter, pour l'essentiel, d'une association de l'A. N. P. E. et de l'A. F. P. A. à un niveau plus décentralisé que celui auquel fonctionnent actuellement ces organismes.

La décentralisation de leur action, combinée à une mobilisation des collectivités locales intéressées et des partenaires sociaux, devrait contribuer à une adéquation plus satisfaisante entre les offres et les demandes de travail qui s'expriment au plan local.

Cette association étroite des deux organismes devrait permettre de développer auprès des chômeurs les actions de conseil, d'orientation et de formation professionnelle au moyen de stages de mise à niveau et de qualification professionnelle et ainsi d'utiliser la période de chômage à l'acquisition d'une formation facilitant le reclassement et correspondant aux besoins de main-d'œuvre exprimés par les entreprises.

Cette orientation me paraît décisive pour soutenir l'effort du Gouvernement en faveur de l'emploi annoncé dans le plan intérimaire pour 1982 et 1983.

J'évoquerai très rapidement maintenant quelques inquiétudes ressenties par certains partenaires sociaux au sujet des textes en préparation.

La première question est de savoir dans quelle mesure le développement de l'expression directe des salariés sur les conditions de travail dans l'entreprise est compatible avec le renforcement des instances de représentation.

Certains s'inquiètent d'un risque possible, celui de l'élimination à terme du syndicalisme, risque qui serait en germe dans la reconnaissance d'un droit d'expression directe des salariés.

Ainsi posée, la question est d'importance et l'inquiétude soulevée dans une partie du monde syndical ne saurait être ignorée. Il faut répondre à ces inquiétudes formulées à l'égard des textes en préparation. Elles retiennent — j'en suis convaincu, monsieur le ministre — toute votre attention.

Il n'est pas dans mon propos d'en discuter ici au fond. Je voulais simplement saisir l'occasion de ce débat budgétaire pour évoquer l'existence de certaines réactions plus ou moins discordantes dans la phase de préparation de ces textes fondamentaux pour les droits des travailleurs, mais dont il convient aussi de mesurer soigneusement toutes les incidences, tant sur le fonctionnement des entreprises que sur l'avenir du syndicalisme lui-même.

Un autre problème touche à la représentation des salariés dans les banques et entreprises en voie de nationalisation. Sans entrer dans le détail, je tiens à évoquer les réactions entraînées au sein de certaines organisations syndicales par l'article 9 du projet de loi n° 384 sur les nationalisations.

Les modalités de désignation des représentants des salariés dans les conseils d'administration semblent soulever un problème auquel je suis certain que vous apporterez une solution satisfaisante.

En terminant, je tiens à vous dire, monsieur le ministre, que le groupe socialiste, qui va voter votre budget, vous apporte son soutien chaleureux dans l'action que vous menez avec beaucoup de foi, de scrupule et d'ardeur. Vous avez — j'en suis certain — conscience du fait que, dans le domaine que vous avez en charge, la concertation, à condition de n'être ni formelle ni superficielle, peut impulser le vrai changement, le changement des comportements.

C'est pourquoi, monsieur le ministre, nous vous faisons confiance de tout cœur. (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. Jean Auroux, ministre du travail.** Monsieur le président, mesdames, messieurs, je vais m'efforcer d'être concis et complet.

Je remercie tout d'abord les deux rapporteurs, M. Fosset et M. Béranger, de la qualité de leur travail et de l'intérêt qu'ils ont porté à ces dossiers qui ne sont pas toujours très faciles, ni très connus du ministère du travail. Croyez bien que, pour mon premier budget, j'y suis sensible, de même que je le suis aux remarques de M. le président de la commission des finances. Je remercie également toutes celles et tous ceux qui se sont intéressés, en intervenant d'une manière personnelle, à l'ensemble de ce budget.

Je vais donc m'efforcer de répondre. Je ne pourrai pas entrer dans le détail, mais j'essaierai de dissiper les zones d'ombre qui ont pu être évoquées ici ou là, de répondre aux questions pour que votre assemblée soit le mieux informée possible, au moins pour ce qui concerne le secteur du budget. Pour le reste, je serai plus bref, puisque nous aurons l'occasion de débattre à nouveau d'un certain nombre de sujets, notamment de ceux qui relèvent des droits des salariés.

Monsieur Fosset, vous avez évoqué avec M. Béranger un certain nombre de sujets, que je vais regrouper pour éviter les redites.

Le problème du chômage est, bien entendu, celui qui a été évoqué le plus souvent. Effectivement, il est la préoccupation première du Gouvernement. S'il est vrai que la situation n'a pas été corrigée, j'ai fait observer — cela a d'ailleurs été souligné — que les derniers chiffres semblent montrer un ralentissement de la croissance du chômage. Ces chiffres — je l'ai dit — devront être confirmés. Ils constituent peut-être déjà une indication positive.

Cependant, il est vrai — cela a été dit aussi — que l'environnement international, notamment européen, n'est pas favorable. Nos voisins allemands, par exemple, ont un chiffre de chômage qui est inférieur en valeur absolue, mais qui connaît une courbe dépassant 40 p. 100 en un an. Evidemment, ce ne sont pas des éléments de nature à favoriser notre situation.

Néanmoins, je répète — je l'ai dit dans mon propos initial — que, lorsqu'une entreprise est en difficulté et qu'un concordat est accordé par le tribunal de commerce pour rétablir sa situation, ce concordat s'étale toujours sur au moins trois ans, voire cinq ans. On estime que cette période est nécessaire, avec des aides extérieures, pour que l'entreprise se remette sur pied.

Nous avons, nous, aujourd'hui, avec l'entreprise France, le devoir de remettre sur pied le pays. Il ne faut guère compter sur des aides extérieures. Bien souvent, les interventions extérieures ne vont pas du tout dans ce sens, mais plutôt à l'inverse. Il est évident que le bon sens, comme l'honnêteté intellectuelle, commande de penser qu'il faudra plusieurs années pour rétablir l'équilibre; nous aurons fait un grand pas dans le sens du progrès si, à la fin de l'année prochaine, nous avons stabilisé et commencé à renverser la courbe du chômage.

Le chômage pose le problème de l'U. N. E. D. I. C., notamment celui de son financement. Le Gouvernement — vous le savez — a fait le choix de conforter les finances de l'U. N. E. D. I. C., qui se trouvaient, lorsque nous sommes arrivés, dans une situation extrêmement difficile, par le recours à l'emprunt et grâce à une contribution budgétaire exceptionnelle, cela, je le rappelle, pour ne peser ni sur les salaires ni sur les charges des entreprises.

Ces dispositions, c'est vrai, prévoient l'équilibre de l'U. N. E. D. I. C. jusqu'en juin 1982. Nous avons pris contact avec cette organisation qui conduit une politique très active en ce moment; vous le savez et j'y ai fait allusion tout à l'heure dans mon propos liminaire. Nous nous reverrons dès le début de l'année prochaine pour réfléchir à tous les problèmes essentiels qui se posent: son équilibre sur l'ensemble de l'année et, au-delà, sur un programme pluriannuel.

Il y a deux façons pour l'U. N. E. D. I. C. de retrouver son équilibre. L'une consiste, bien sûr, à élargir son assiette et là — je le dis très clairement — pour ma part, lorsque le problème se posera à nouveau, il faudra que la solidarité soit nationale et, sous réserve des niveaux de revenus, elle devra s'élargir à tous ceux qui peuvent apporter leur contribution. Je crois qu'il faut que chacun soit conscient de sa responsabilité dans la solidarité collective.

**M. Jean Béranger, rapporteur pour avis.** Très bien !

**M. Jean Auroux, ministre du travail.** L'autre perspective qui permettra, et de façon durable, de rétablir l'équilibre de l'U. N. E. D. I. C., c'est la restauration de l'emploi. Il faut savoir que chaque fois que nous avons un chômeur de moins, c'est une dépense en moins pour l'U. N. E. D. I. C. et une recette en plus.



Aussi, la meilleure façon de remettre sur pied ces organismes sociaux, ces budgets sociaux — cela est valable pour l'U. N. E. D. I. C. comme pour la sécurité sociale — est-elle la reconquête de l'emploi. Les mesures que nous pourrions prendre et qui auront un caractère budgétaire, fiscal ou parafiscal ne sont que des solutions de transition et non des mesures indispensables au rétablissement durable de l'équilibre de ces organismes.

Je dois confirmer ici le souci du Gouvernement de maintenir l'indépendance de gestion de cet organisme, avec lequel nous entretenons de bonnes relations de nature contractuelle.

Cette grande discussion avec l'U. N. E. D. I. C., que nous allons entreprendre au début de l'année prochaine, portera donc sur son équilibre durable et les moyens de cet équilibre — je n'y reviens pas — et aussi sur les problèmes des fins de droits qui ont été soulignés par un grand nombre d'intervenants et qui sont une préoccupation du Gouvernement. C'est vrai, comme le disait M. Moreigne, à l'instant, que l'élément nouveau, c'est à la fois l'augmentation — cela a été souligné — non seulement du nombre des chômeurs mais aussi de la durée du chômage, ce qui rend nécessaire une intervention nouvelle.

Je voudrais dire, néanmoins, en ce qui concerne les fins de droits et l'allocation de secours à laquelle il a été fait allusion tout à l'heure, que s'il est vrai que des contraintes d'âge, de durée de travail, ont été prévues au départ, comme le Gouvernement finance dans la totalité cette prestation, nous avons donné des instructions aux Assedic pour qu'elles examinent les cas qui leur seraient soumis avec toute l'ouverture d'esprit nécessaire. Je tiens à porter cette information à votre connaissance, parce que, en tant que parlementaires, vous êtes souvent saisis à ce sujet.

En ce qui concerne le service public de l'emploi, qui a également été une préoccupation largement partagée, notre budget pour 1982 indique une première étape. Il faudra ensuite poursuivre le développement de ses structures telles que nous les avons trouvées. Nous les avons analysées comme étant trop centralisées et trop comptables. Nous voulons lui donner une dimension beaucoup plus sociale pour la prise en compte des problèmes des demandeurs d'emploi, des entreprises et surtout lui donner des structures décentralisées.

C'est la raison pour laquelle nous sommes en train de mettre sur pied des mécanismes de décentralisation comportant des structures au niveau régional et d'assurer une association plus étroite entre le service de placement qu'est l'A. N. P. E. et le service de formation qu'est l'A. F. P. A.

A propos de cette dernière, des questions ont été posées par un certain nombre d'intervenants, sinon par la totalité d'entre eux, MM. Fosset, Béranger et quelques autres. Nous aurions, il est vrai, souhaité pouvoir mettre plus de moyens à la disposition de cette association de formation. Mais vous connaissez les nécessités des arbitrages budgétaires. Vous avez souligné — Mme Midy notamment — que le budget du travail traduisait un effort considérable du Gouvernement en direction de l'emploi et des demandeurs d'emploi. Mais nous n'avons pas pu faire face à toutes les situations, à tous les besoins, notamment au niveau de l'A. F. P. A.

J'ai déjà eu l'occasion de dire à cette Assemblée que l'A. F. P. A. était frappée d'un grand immobilisme depuis plusieurs années. Nous avons dû combler un certain nombre de lacunes au niveau de cette association et de l'A. N. P. E. Je signale à cet égard, pour le regretter, que certaines de ces institutions n'étaient plus en mesure de payer leurs frais de timbres ou de téléphone et que cela ne peut pas être corrigé en un seul exercice budgétaire.

Pour être précis, et pour répondre aux questions qui ont été posées — notamment par M. Béranger — j'indique que les autorisations de programme pour 1982 — encore insuffisantes, j'en conviens — pour l'A. F. P. A. s'élèvent à 22 millions de francs ; elles permettront de moderniser environ 800 sections.

Un certain nombre de formations modernes seront mises en place et développées, notamment dans l'informatique. Cela a été évoqué tout à l'heure : maintenance électronique, informatique, gestion de petits systèmes pour les P. M. E., analystes-programmeurs en télétraitement et conversationnels ; 600 postes de travail ont été prévus pour la fin de 1982.

Je dois attirer votre attention sur ce point qui permettra d'ouvrir de nouvelles pistes pour cet organisme.

Une autre piste que j'ai indiquée tout à l'heure, dans mon propos, me semble intéressante : c'est la possibilité pour l'A. F. P. A. d'acquiescer une souplesse plus grande en se donnant la liberté de signer des conventions de formation, notamment avec

des organismes paritaires, ce qui éviterait parfois de créer des sections nouvelles dont on sait qu'elles ne pourront pas être durables. Nous voulons nous donner la liberté d'une grande souplesse pour permettre, dans tel ou tel bassin d'emplois, de lancer des créations de sections pendant deux ou trois ans jusqu'à ce que les besoins soient satisfaits. Nous éviterons ainsi les difficultés des sections ouvertes avec un matériel lourd qui devient désuet ou inadapté assez rapidement ou, en tout cas, inadapté à la situation locale de l'emploi. Mais pour l'A. F. P. A. et l'A. N. P. E., nous serons amenés à poursuivre cet effort dans les années qui viennent.

Je puis vous faire connaître que, dans les semaines qui viennent, lorsque les conseils d'administration de l'A. N. P. E. et de l'A. F. P. A. se seront réunis, nous rendront publiques, après la concertation qui a été demandée, des dispositions nouvelles concernant l'accueil et la prise en charge des chômeurs, la réponse à des entreprises, les mécanismes de placements nouveaux. Nous donnerons ainsi une image tout à fait nouvelle du service public de l'emploi qui commencera, par ailleurs, dans un certain nombre de sections expérimentales, à prendre en charge le travail temporaire sous forme de contrats à durée déterminée.

Un autre problème, d'une nature plus spécifique, a été évoqué par M. Fosset tout à l'heure, je veux parler de la formation syndicale. Si nous avons effectivement développé des crédits relatifs à la formation syndicale, je dois dire que le Gouvernement n'est pas opposé à un contrôle par le Parlement de ces crédits. Je souhaite qu'il n'apparaisse pas, de ce côté, de suspicion ou de discrimination particulière. Il appartient à chaque assemblée de prendre les initiatives qui relèvent de sa responsabilité.

Si nous avons proposé cette augmentation importante, c'est pour tenir compte de la volonté de concertation du Gouvernement qui exige beaucoup actuellement des organisations syndicales, au niveau national comme au niveau régional ou local. Il y a là un vrai problème qu'il conviendra d'examiner. On ne peut pas demander la concertation tous azimuts sans qu'on ait conscience que cela coûte du temps aux salariés ; et il est légitime que cela leur coûte le moins d'argent possible.

Je voudrais revenir sur d'autres points qui revêtent un caractère plus politique. Certes, le problème de l'emploi, vous le savez, a été la préoccupation première du Gouvernement, qui a mis toutes ses forces dans la bataille, tout en étant conscient que la compétitivité des entreprises est à rechercher.

Mais, là aussi, il convient de bien s'entendre. Nous proposons le partage du travail, mais ce n'est pas notre seule démarche. Pour nous, la reconquête de l'emploi se fonde sur la relance, sur la croissance et sur le partage du travail. Il ne serait pas légitime de ramener notre politique à un seul de ces trois éléments qui, pour nous, sont complémentaires et se confortent mutuellement. A cet édifice, nous ajoutons la dimension sociale, par le recours à la négociation, à la politique contractuelle et au dialogue social. C'est un investissement positif et extrêmement tonique pour les entreprises, même s'il n'est pas toujours perçu comme tel.

En effet, l'absence de dialogue social, de négociations dans l'entreprise conduit souvent à des situations de blocage et de conflit qu'une autre pratique pourrait éviter. C'est notre conviction, c'est notre ambition ; ce ne sont pas celles de M. Le Cozannet, qui, tout à l'heure, a tenu des propos que j'estime nettement trop sévères. Ils exigeraient de ma part des explications trop longues pour que je les donne maintenant ; je ne partage en aucune façon ses inquiétudes ni ses analyses et j'aurai l'occasion de m'en expliquer plus en détail lorsque ces textes, à incidence sociale, viendront devant le Parlement.

La qualité des relations du travail entre les hommes est un élément essentiel du développement de notre économie. Notre pays a vécu progressivement une atrophie du dialogue social, alors que de vraies et de saines relations du travail en entreprise doivent déboucher sur le contrat plutôt que sur le conflit.

Telle est l'ambition de notre projet. Nous aurons l'occasion d'y revenir. Je n'en dirai pas davantage aujourd'hui car je serais nécessairement incomplet.

Cette politique contractuelle que nous voulons développer, ce droit conventionnel évitera que, dans une économie que nous voulons dynamique, souple et adaptée aux contraintes du temps, l'Etat central et bureaucratique décide de tout par le menu depuis Paris, sans laisser un véritable espace de négociations et d'accords adaptés aux branches, aux entreprises et aux régions, qui seuls peuvent donner la souplesse et la compétitivité.

Nous ne proposons pas une législation pesante et centralisée mais au contraire l'institution de mécanismes dans le cadre de la

loi. En effet, il appartient au pouvoir politique de décider de l'organisation de la nation, mais à l'intérieur de l'espace qui sera défini par la loi et par le pouvoir politique, c'est-à-dire par les assemblées, il faudra laisser une place suffisante à l'expression de la démocratie économique, c'est-à-dire à la politique contractuelle.

Je voudrais saisir l'occasion qui m'est donnée pour répondre à M. Moreigne qui a traduit les inquiétudes qui se sont manifestées ici ou là à propos de la mise en œuvre d'une nouvelle dimension des relations du travail. Le droit à l'expression directe des salariés, est effectivement nouveau. C'est la démocratie à la base dans l'entreprise, comme l'est dans la cité la commission extra-municipale, qui permet aux citoyens de base de faire savoir leurs sentiments, leurs inquiétudes ou leurs espérances.

Nous ne proposons pas de substituer de nouvelles structures qui auraient un caractère formel et officiel à celles qui existent, c'est-à-dire la section syndicale, les délégués du personnel, les comités d'hygiène et de sécurité, les commissions d'amélioration des conditions de travail ou le comité d'entreprise. Il s'agit simplement à des moments déterminés de la vie de l'entreprise, de permettre au salarié, qui n'a peut-être pas toujours l'occasion de s'exprimer, de dire ce qu'il pense sur les conditions et sur le contenu du travail. Mais, je tiens à le souligner, les modalités de cette expression seront élaborées et mises en œuvre sous le contrôle des organisations syndicales. Il ne doit y avoir ni substitution ni confusion des responsabilités.

Il faut également éviter une dispersion des initiatives parce que, si tel était le cas, les salariés finiraient par ne plus s'y retrouver dans l'entreprise.

Le problème de la représentativité des syndicats a été évoqué. Si nous avons maintenu le veto pour l'extension de conventions collectives, je fais observer que deux organisations sont nécessaires pour empêcher cette extension. C'est la condition indispensable pour que le contenu des conventions collectives puisse être élargi d'une façon démocratique.

Si une organisation par trop minoritaire signe un accord, un problème se posera au regard de la démocratie. Il faudra en effet prendre un minimum de précautions pour étendre cet accord à l'ensemble du personnel, qui peut avoir une autre approche syndicale ou avoir fait le choix de ne pas se syndiquer.

En ce qui concerne la représentation des salariés dans les entreprises nationalisées, je ne veux pas anticiper sur les propositions qui seront faites. J'ai tenu simplement à ce que le pluralisme syndical soit respecté dans les conseils d'administration provisoires, de façon que, dans les choix qui seront faits à l'avenir, les uns et les autres puissent suivre les dossiers, la vie de l'entreprise, et se trouver dans une situation d'égalité au moment où les votes interviendront.

La réduction du temps de travail est une des perspectives du Gouvernement en matière de lutte contre le chômage. Cela a été souligné par plusieurs intervenants, notamment par M. Béranger, Mme Midy et, d'une manière différente, par M. le président de la commission des finances.

Ce que nous voulons, dans le partage du travail, dans la réduction du temps de travail, c'est accompagner et non pas subir un mouvement de l'histoire du travail qui est irréversible. Les contacts de plus en plus fréquents que j'ai avec nos partenaires européens montrent que ce mouvement ne pourra que s'élargir sur le plan géographique.

Néanmoins, nous ferons en sorte que cette réduction du temps de travail, jointe à des souplesses rendues légitimes — trente-cinq heures de travail, ce n'est plus quarante heures, voire davantage — permette de faire moins travailler les hommes et davantage les machines. J'aurai l'occasion d'y revenir puisque ce problème de la réduction du temps du travail fera l'objet d'un projet de loi d'orientation sociale que je vous présenterai très prochainement.

Ce que nous allons rechercher, aussi bien en matière de retraite, dont l'âge sera abaissé, qu'en matière de réduction du temps de travail, c'est non seulement la dimension sociale d'une avancée réelle pour les salariés, mais aussi et surtout un moyen de reconquête de l'emploi et de partage du travail.

On m'objecte que le travail partagé ne crée pas un travail complémentaire. Cela n'est pas si simple. Je voudrais attirer l'attention du Sénat sur le fait que deux millions de chômeurs auxquels s'ajoutent 300 000 personnes qui ont un travail précaire, cela fait 2 300 000 personnes qui ne sont pas véritablement inscrites dans la vie économique du pays, qui sont considérées comme de « mauvais consommateurs ».

Le statut social est aussi un moyen de la relance du marché intérieur et de la reconquête de notre économie. Nous allons dans un sens positif à la fois sur le plan économique et sur le

plan social. C'est dans cet esprit que j'ai retiré ce qui concerne le travail temporaire du projet de loi relatif aux droits des travailleurs pour l'inscrire dans les ordonnances. Cette question trouvera ainsi une solution plus rapide.

Je voudrais dire à cet égard que nous ne sommes pas pour la suppression pure et simple du travail temporaire. Nous savons que des entreprises ont à certains moments besoin de renforts. Mais nous ne pouvons pas accepter que des emplois permanents puissent faire l'objet d'une succession de contrats à durée déterminée, de contrats d'intérim.

Ces différents problèmes vous seront soumis avant la fin de la présente session.

L'un de vous a parlé du travail clandestin. Il existe, et nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour y mettre un terme. Le dispositif législatif en la matière peut sans doute être amélioré. C'est sa mise en œuvre qui pose problème. Si, par le biais d'un impôt de solidarité à l'assiette élargie, chacun est amené à financer le chômage, peut-être un certain nombre de personnes qui en font travailler d'autres « au noir » seront-elles amenées à réfléchir. L'inspection du travail ne se désintéressera pas de ce problème. Sans doute serait-il souhaitable, dans ce domaine, de mettre en évidence quelques sanctions, surtout au moment où nous comptons plus de deux millions de chômeurs.

Nous avons aussi une responsabilité au regard de la main-d'œuvre étrangère. J'ai souhaité, lorsque j'ai pris ce ministère, que les immigrés ne soient plus sous ma responsabilité. Le fait que les immigrés relèvent uniquement du ministère du travail ne m'avait pas paru une bonne chose. Un gouvernement de gauche et un ministre socialiste du travail doivent avoir une vision plus large des choses. De plus, nous avons des devoirs vis-à-vis de ces populations qui vivent chez nous. C'est la raison pour laquelle la solution ne consiste pas seulement, selon nous, à accorder une prime forfaitaire au retour. Il faut aller plus loin. La façon dont nous avons traité cette main-d'œuvre étrangère nous met dans une meilleure position pour négocier d'Etat à Etat des procédures contractuelles de retour ou de mouvement de population qui soient plus conformes à la fois aux intérêts économiques des pays concernés et à la vision sociale que nous avons des problèmes, vision qui, au-delà de l'appartenance politique, est, je l'espère et le crois, celle de la France tout entière étant donné sa tradition d'ouverture et d'hospitalité. Mais il ne faut pas méconnaître nos problèmes économiques.

On a parlé aussi des comités locaux de l'emploi. Ces structures, qui n'ont pas un caractère constitutionnel et officiel, doivent être des lieux géométriques de rencontre, d'information réciproque, de diffusion de l'information, de recherche de solutions en matière d'emploi. A cet égard, nous souhaitons que ces structures — une circulaire précisera bientôt les mesures que nous comptons prendre — soient fondées sur le tripartisme : un tiers d'organisations syndicales, tout en respectant le pluralisme ; un tiers d'organisations professionnelles, et un tiers d'élus locaux. Notre philosophie consiste non pas à faire de savants équilibres, mais à aller à la rencontre de toutes les sensibilités.

Nous souhaitons que ces comités soient constitués au niveau des bassins d'emploi pour tenir compte de la réalité sociale et économique. C'est dans la mesure où ils seraient constitués sur ces bases que, sans aucun détachement de personnel, les relations avec nos services, notamment ceux du travail et de l'agence pour l'emploi, pourraient se normaliser. Autrement dit, le service public se mettrait à la disposition de ces comités pour leur apporter des informations, et non pas, je tiens à le dire, pour assurer un secrétariat qu'il n'a pas les moyens d'assumer en l'état actuel des choses.

Mesdames, messieurs les sénateurs, je n'ai sans doute pas répondu à toutes vos préoccupations. Vous avez conscience — les rapporteurs l'ont souligné — de l'effort que le Gouvernement vous demande de faire puisque ce budget est en augmentation de plus de 100 p. 100.

C'est largement un budget de solidarité, c'est également un budget d'action qui permettra la prise en charge de nos problèmes sociaux avec leur dimension économique. Notre ambition, dans le cadre du pluralisme, d'un véritable dialogue social et du respect des choix des uns et des autres, c'est de faire la démonstration que le progrès social n'est pas opposé au progrès économique. C'est ce que traduit le budget qui vous est présenté.

Je souhaite, mesdames, messieurs les sénateurs, que votre vote puisse nous conforter dans cette voie. Même si vous ne partagez pas tous nos options, vous avez au moins, autant que d'autres assemblées, qu'elles soient nationales ou locales, le souci du progrès social, du progrès économique et de l'emploi de tous les Français. Notre pays est confronté à des difficultés que nous devons aborder dans l'union plutôt que dans la séparation ou dans le conflit.

Notre dialogue avec les partenaires sociaux serait sans doute facilité si ce budget recueillait dans cette assemblée un large assentiment. (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes.*)

**M. le président.** Personne ne demande plus la parole ?...

Nous allons examiner les crédits inscrits aux lignes : « Solidarité nationale, Santé, Travail », III. — Travail figurant aux états B et C et I. — Section commune figurant aux états B et C.

III. — TRAVAIL

ETAT B

**M. le président.** « Titre III, plus 524 994 622 francs. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix le crédit figurant au titre III.

(*Ce crédit est adopté.*)

**M. le président.** « Titre IV, plus 9 869 197 323 francs. » — (*Adopté.*)

ETAT C

**M. le président.** « Titre VI : Autorisations de programme, 189 350 000 francs. » — (*Adopté.*)

« Crédits de paiement, 59 100 000 francs. » — (*Adopté.*)

I. — SECTION COMMUNE

ETAT B

**M. le président.** « Titre III, plus 95 561 970 francs. » — (*Adopté.*)

ETAT C

**M. le président.** « Titre V : Autorisations de programme, 57 930 000 francs. » — (*Adopté.*)

« Crédits de paiement, 40 104 000 francs. » — (*Adopté.*)

Nous avons terminé l'examen des crédits concernant le travail et la section commune.

— 8 —

RENONCIATION A UN RENVOI POUR AVIS

**M. le président.** M. le président a reçu de M. le président de la commission des lois la lettre suivante :

Paris, le 10 décembre 1981.

« Monsieur le président,

« Au cours de sa réunion de ce jour, la commission des lois a décidé de renoncer à donner un avis sur le projet de loi n° 77 (1981-1982) relatif à la durée du mandat des membres des chambres d'agriculture.

« Veuillez croire, monsieur le président, à l'assurance de ma haute considération.

« Signé : LÉON JOZEAU-MARIGNÉ. »

Acte est donné de cette communication.

— 9 —

TRANSMISSION D'UN PROJET DE LOI

**M. le président.** J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation d'une convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de l'île Maurice tendant à éviter les doubles impositions en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 116, distribué et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. (*Assentiment.*)

— 10 —

DEPOT D'UNE PROPOSITION DE LOI

**M. le président.** J'ai reçu de Mmes Marie-Claude Beaudeau, Danielle Bidard, MM. Serge Boucheny, Raymond Dumont, Jacques Eberhard, Gérard Ehlers, Pierre Gamboa, Jean Garcia, Bernard Hugo, Paul Jargot, Charles Lederman, Fernand Lefort, Mme Hélène Luc, M. James Marson, Mme Monique Midy, MM. Louis Minetti, Jean Ooghe, Mme Rolande Perlican, MM. Marcel Rosette, Guy Schmaus, Camille Vallin, Hector Viron et Marcel Gargar une proposition de loi sur le respect de l'application du principe de l'égalité des sexes.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 117, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. (*Assentiment.*)

— 11 —

ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Voici quel sera l'ordre du jour de la prochaine séance publique, précédemment fixée au samedi 12 décembre 1981, à dix heures, à quinze heures et le soir :

Suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1982, adopté par l'Assemblée nationale (n° 57 et 58, 1981-1982).

M. Maurice Blin, rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.

**Deuxième partie.** — Moyens des services et dispositions spéciales :

— Articles de la deuxième partie non joints à l'examen des crédits.

(*Aucun amendement aux articles de la deuxième partie n'est plus recevable.*)

— Eventuellement, seconde délibération sur la deuxième partie.

— Explications de vote :

Vote sur l'ensemble (scrutin public à la tribune de droit, en application de l'article 60 bis, troisième alinéa, du règlement).

Délai limite pour le dépôt des amendements.

Conformément à la décision prise le jeudi 10 décembre 1981 par la conférence des présidents, en application de l'article 50 du règlement :

1° Le délai limite pour le dépôt des amendements à toutes les discussions de projets et propositions de loi prévues du 14 au 23 décembre, à l'exception des textes de commissions mixtes paritaires et de ceux pour lesquels a été déterminé un délai limite spécifique est fixé, dans chaque cas, à la veille du jour où commence la discussion, à seize heures ;

2° Le délai limite pour le dépôt des amendements au projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, relatif à la modération des loyers (n° 83, 1981-1982) est fixé au mardi 15 décembre 1981, à midi.

Délai limite pour les inscriptions de parole dans un débat.

Conformément à la décision prise par le Sénat le 10 décembre 1981, le délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale, en nouvelle lecture, du projet de loi de nationalisation, adopté par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture (n° 93, 1981-1982), est fixé au mardi 15 décembre 1981, à dix-sept heures.

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(*La séance est levée le samedi 12 décembre 1981, à zéro heure quinze.*)

Le Directeur  
du service du compte rendu sténographique,  
ANDRÉ BOURGEOT.

## QUESTIONS ECRITES

REMISES A LA PRESIDENCE DU SENAT LE 11 DECEMBRE 1981

Application des articles 74 et 75 du règlement, ainsi conçus :

« Art. 74. — 1. Tout sénateur qui désire poser une question écrite au Gouvernement en remet le texte au président du Sénat, qui le communique au Gouvernement.

« 2. Les questions écrites doivent être sommairement rédigées et ne contenir aucune imputation d'ordre personnel à l'égard de tiers nommément désignés ; elles ne peuvent être posées que par un seul sénateur et à un seul ministre.

« Art. 75. — 1. Les questions écrites sont publiées durant les sessions et hors sessions au Journal officiel ; dans le mois qui suit cette publication, les réponses des ministres doivent également y être publiées.

« 2. Les ministres ont toutefois la faculté de déclarer par écrit que l'intérêt public leur interdit de répondre ou, à titre exceptionnel, qu'ils réclament un délai supplémentaire pour rassembler les éléments de leur réponse ; ce délai supplémentaire ne peut excéder un mois.

« 3. Toute question écrite à laquelle il n'a pas été répondu dans les délais prévus ci-dessus est convertie en question orale si son auteur le demande. Elle prend rang au rôle des questions orales à la date de cette demande de conversion. »

*Electrification de la liaison Clermont-Ferrand—Massiac—Neussargues.*

3373. — 11 décembre 1981. — **M. Paul Malassagne** rappelle à **M. le ministre d'Etat, ministre des transports**, la déclaration faite par M. le ministre d'Etat chargé du Plan et de l'aménagement du territoire lors de son passage dans la région Auvergne le 23 novembre dernier relative à l'annonce de l'électrification de la ligne Paris—Clermont-Ferrand en totalité, ainsi que d'une liaison rapide Paris—Béziers, par Clermont-Ferrand, Neussargues, Saint-Flour et Millau. Il lui demande si, suite à ces déclarations, il ne conviendrait pas d'envisager d'ores et déjà l'électrification entre Clermont-Ferrand—Massiac—Neussargues, puisqu'à partir de cette ville l'électrification jusqu'à Béziers est réalisée depuis 1930.

*Adoptions d'enfants roumains : accélération de la procédure.*

3374. — 11 décembre 1981. — **M. Henri Collard** prie **M. le ministre des relations extérieures** de bien vouloir lui faire savoir quel a été le résultat des entretiens qu'il a eus avec M. le ministre des affaires étrangères de Roumanie, lors de la visite que celui-ci a faite à Paris à la fin du mois de novembre, en ce qui concerne le problème des adoptions d'enfants roumains par des familles françaises. Il lui rappelle que cette question concerne un grand nombre de cas, puisque trois cent cinquante-six dossiers de demande d'adoption ont été déposés cette année dans ce sens ; il lui serait reconnaissant de bien vouloir faire connaître l'état actuel de ce problème, et en particulier les décisions qui auraient été prises tendant à faciliter et accélérer ces adoptions.

*Ramassage des huiles usagées : situation.*

3375. — 11 décembre 1981. — **M. Henri Collard** attire l'attention de **M. le ministre de l'industrie** sur l'intérêt qu'il y aurait pour la collectivité nationale à faciliter la tâche des organismes agréés pour le ramassage des huiles usagées. Il lui rappelle que constatant, d'une part, le danger écologique que présentait l'épandage ou le brûlage des huiles usagées, d'autre part, l'économie de devises que pouvait procurer leur recyclage, le Gouvernement a mis en place une réglementation tendant à favoriser ce retraitement, le 23 novembre 1980. Il le prie de bien vouloir faire connaître le bilan de cette réglementation, après un an d'usage, et lui demande de considérer qu'une application très stricte des textes dans ce secteur pourrait être extrêmement profitable à la collectivité.

*Lutte contre l'alcoolisme : mesures.*

3376. — 11 décembre 1981. — **M. Henri Collard** demande à **M. le ministre de la santé** de bien vouloir lui faire savoir quelles ont été les suites données au rapport qu'a présenté en 1980 à M. le Président de la République le groupe de travail, présidé par M. le professeur Jean Bernard, qui avait été chargé d'étudier les solutions que l'on pouvait apporter au problème de l'alcoolisme. Il lui rappelle que ce rapport proposait un certain nombre de mesures pratiques d'ordre juridique et technique, destinées à prévenir et à

lutter contre ce fléau qui, en 1980, a coûté à la collectivité près de 20 milliards de francs, d'après des données chiffrées émanant du ministère de la santé. Il lui demande de bien vouloir lui faire connaître les mesures envisagées par le Gouvernement pour faire régresser ce phénomène.

*Français résidant à Djibouti : protection sociale.*

3377. — 11 décembre 1981. — Se référant à la réponse réservée le 16 janvier 1980 à la question écrite n° 31-732 du 25 octobre 1979 posée à son prédécesseur, **M. Jean-Pierre Cantegrit** appelle l'attention de **M. le ministre des relations extérieures** sur la situation des Français résidant à Djibouti, en matière de protection sociale. La chambre des députés des Affares et des Issas a institué, par délibération en date du 24 décembre 1975, dans cet ancien territoire d'outre-mer un régime général de retraite au bénéfice des travailleurs salariés (dans le cadre de la caisse locale de prestations sociales [C. P. S.]). Un arrêté en date du 31 décembre 1975 a rendu ce texte exécutoire et le régime ainsi créé a pu fonctionner dès le 1<sup>er</sup> janvier 1976. Les employeurs sont tenus d'acquitter une cotisation globale égale à 4 p. 100 du montant des salaires, actuellement plafonnés à 250 000 FD, alors que les travailleurs remboursent, pour leur part, la moitié de la cotisation globale, soit 2 p. 100 des salaires. L'ouverture des droits à pension a été fixée à cinquante-cinq ans seulement et des mesures transitoires permettent à de nombreux travailleurs ne remplissant pas les conditions minimales d'octroi d'en réclamer le bénéfice jusqu'au 31 décembre 1985. Un certain nombre de Français ayant quitté Djibouti ou en instance de départ sont concernés par les dispositions de ce régime. Or bien que l'accession de ce pays à l'indépendance n'ait occasionné aucune modification de la législation existante, l'équilibre financier du régime précité fait peser une grave menace sur les droits acquis par les Français à l'étranger, en matière de vieillesse. Une négociation ayant été envisagée au début de l'année 1980 avec nos partenaires djiboutiens, il lui demande si celle-ci est toujours à l'ordre du jour et s'il envisage d'intervenir auprès des autorités compétentes, afin de parvenir à l'élaboration d'une convention de sécurité sociale.

*Pensionnés français d'un régime étranger de vieillesse : cotisations.*

3378. — 11 décembre 1981. — **M. Jean-Pierre Cantegrit** attire l'attention de **Mme le ministre de la solidarité nationale** sur la situation des pensionnés français d'un régime de retraite étranger résidant à l'étranger, et qui souhaitent rentrer en France, au regard de la législation française en matière d'assurance maladie. N'étant pas titulaires d'une pension de base de source française, les intéressés ne peuvent bénéficier d'une couverture contre le risque maladie, à titre obligatoire, au titre de la sécurité sociale française. Ils peuvent par contre être couverts au titre de « l'assurance personnelle », qui résulte de la loi n° 78-2 du 2 janvier 1978, relative à la généralisation de la sécurité sociale française. Conformément aux dispositions des décrets n° 80-549 du 11 juillet 1980, le montant de la cotisation annuelle fixé pour la période du 1<sup>er</sup> juillet au 30 juin de l'année suivante est assise sur le montant total des revenus nets de frais passibles de l'impôt sur le revenu, perçus au cours de l'année précédente. Or, les personnels français susvisés, qui cessent leur activité à l'étranger, perçoivent très fréquemment une indemnité de départ à la retraite, qui leur est versée par leur société. Les caisses primaires d'assurances maladie prennent en compte, pour le calcul de la cotisation d'assurance maladie, au titre de l'assurance personnelle, le montant de l'indemnité de départ à la retraite, ce qui entraîne un montant de cotisation annuelle considérable. Il lui demande quelles dispositions elle est en mesure de prendre, susceptibles d'autoriser une déduction de l'indemnité exceptionnelle de départ à la retraite pour le calcul de la cotisation d'assurance personnelle, en faveur des pensionnés français d'un régime étranger de vieillesse.

*Propos tenus par le ministre des relations extérieures : interprétation.*

3379. — 11 décembre 1981. — Une fois de plus, après son voyage en Israël, comme en d'autres occasions, M. le ministre des relations extérieures se plaint, avec une sincérité dont on ne peut douter, d'avoir été mal compris ou mal traduit. Ce défaut de communication, répétitif, finira par nuire gravement à notre volonté, affirmée et louable, de tenir partout un seul et même langage, dès lors que, d'escalade en démenti, on nous en prête à l'évidence plusieurs. Aussi **M. Dominique Pado** demande à **M. le Premier ministre** si la prudence ne devrait pas l'inciter à prier M. le ministre des relations extérieures, pour éviter d'être constamment incompris, de se faire désormais accompagner par un interprète, qualifié, de la politique étrangère française.